





DUPLEIX

ou les

Français aux Indes Orientales.



DUPLEIX.

(Statue de M. Fagel, inaugurée à Landrecies, le 30 septembre 1888.)



# DUPLEIX

ou

les Français aux Indes Orientales,

par A. CLARIN DE LA RIVE, Membre et Lauréat

de la Société des Études Historiques de France.



Société de Saint-Augustin,

DESCLÉE, DE BROUWER & C<sup>ie</sup>,

Imprimeurs des Facultés Catholiques de Lille.

LILLE.

---

TOUS DROITS RESERVÉS.

---

## INTRODUCTION.

**F**LOREBO QUOCUMQUE FERAR ! Cette orgueilleuse devise de la Compagnie française des Indes ne lui fut applicable que durant la merveilleuse épopée de Duplex dans l'Hindoustan.

Greffée, en 1719, par l'Écossais Law et le Régent sur les troncs desséchés d'associations anémiques, la Compagnie française des Indes, trop partialement favorisée à ses débuts par l'aveuglement intéressé de Philippe d'Orléans et des princes du sang, ses principaux actionnaires, puis par Louis XV plus tard, aurait atteint une formidable puissance, si le mercantilisme n'avait étouffé tout patriotisme dans son administration.

Ses règlements, dus à Richelieu et à Colbert, modifiés avec sagesse, réformés selon les circonstances et l'expérience acquise, auraient eu d'excellents effets, si la direction générale de la Compagnie n'était pas malheureusement tombée entre les mains de créatures cupides, surtout occupées d'augmenter fictivement les dividendes des actionnaires et de dissimuler habilement, lors des rares assemblées générales, l'état vrai des fonds et du commerce confiés à leurs soins.

L'effondrement du système financier de Law menaçait un instant l'existence de la Compagnie; mais, comme le Phénix, elle sut renaître de ses cendres.

Elle eut à son service, au point de vue commercial

et militaire, une éblouissante pléiade d'intelligences rares, de génies extraordinaires, de héros dignes des temps antiques, par leur vaillance et leur désintéressement : Dupleix, La Bourdonnais, d'Autheuil, Bussy-Castelnau, La Touche, Kerjean, Paradis.

Leur politique habile, leurs victoires éclatantes, remportées sur des ennemis supérieurs en nombre, avec une poignée de bandits ramassés dans les prisons de la mère-patrie et de soldats indigènes, à demi façonnés à la discipline et à la tactique des armées européennes, étaient traitées de démente et de fables ! La Cour de Versailles, démoralisée par les funestes exemples d'un roi devenu l'esclave des plus viles passions, et le monarque lui-même ne pouvaient prêter une oreille attentive aux exploits des immortels lieutenants de Dupleix, qui affermissaient chaque jour, de plus en plus, la prépondérance et la grandeur de la France dans ces splendides régions de l'Inde !

Les ventes de marchandises opérées au port de Lorient ou à Nantes, intéressaient seules le public en général, les directeurs et les actionnaires de la Compagnie en particulier.

Un homme, trop au-dessus de son temps pour être compris, ayant contre lui ce crime de génie, expié généralement ici-bas par la misère, l'exil ou la mort, avait conçu un projet audacieux et sublime ! Il voulait, avec les faibles forces mises à sa disposition par la Compagnie, donner à la France, sa patrie bien-aimée, ce vaste empire des Indes, devenu la proie de l'Angleterre et le plus précieux des joyaux de la Couronne britannique.

Cet homme s'appelait Joseph-François Duplex !

Lorsque son plan fut presque entièrement exécuté, au grand émoi de l'Angleterre, il tourna ses regards vers l'Indo-Chine ! vers ces terres déjà rougies par le sang généreux de tant de missionnaires catholiques !

L'Angleterre, alarmée de ces succès croissants, de l'ascendant inouï pris par Duplex sur tous les princes Hindous ses voisins, devenus ses égaux ou ses vassaux, résolut d'arrêter un pareil essor et de se débarrasser d'un si dangereux rival.

Comptant à bon droit, hélas ! sur la faiblesse des ministres de Louis XV et sur l'avidité stupide de la Compagnie française, le gouvernement de Londres sut obtenir, sans beaucoup d'efforts, la disgrâce et le rappel du célèbre gouverneur de nos établissements des Indes Orientales.

Duplex s'inclina devant l'ordre écrit de son roi, sans songer un seul instant à une révolte facile, et quitta noblement le faite de grandeurs inimaginables pour rentrer à Paris, où il mourut de misère et de chagrin.

Il abandonna le pouvoir en s'écriant : « Vive le Roi ! » et ce roi eut juste assez de reconnaissance pour empêcher l'incarcération de l'un de ses plus fidèles et plus brillants sujets ! Cette incarcération était imminente, en raison des dettes généreusement contractées par Duplex, dans le but de soutenir, contre les Anglais, les intérêts et le prestige de la France et de la Compagnie !

Duplex expira, le 11 novembre 1763, dans une maison de la rue Neuve des Petits-Champs, non loin du splendide hôtel de la Compagnie, sa débitrice de treize millions de francs, au minimum.

Un huissier opéra le récolement dans la chambre mortuaire, en présence même du cadavre à peine refroidi du martyr !

L'intervention de l'homme de loi dans des circonstances aussi solennelles, montre combien la vie a de singuliers retours et combien sont insondables les décrets de la Providence.

L'ancien gouverneur de Pondichéry avait réduit à sa loi les plus superbes princes indiens ; il avait refusé la main de sa belle-fille à l'empereur mogol, fasciné par le récit des faits et gestes du grand chef des Francs ; il ne laissait même pas, en mourant, la somme nécessaire pour le paiement de son cercueil !

Avant de rendre son âme à Dieu, Dupleix avait pu voir son œuvre ébranlée par un Judas, Godeheu, commissaire général du roi de France dans l'Inde ; puis enfin il avait dû constater le triomphe complet des Anglais ! Pondichéry, cette ville si chère, défendue jadis avec tant de bonheur, avait été rasée de fond en comble et ses habitants dispersés s'étaient enfuis !

L'emprisonnement de La Bourdonnais, suivi de l'acquiescement et du décès de cet excellent officier de marine ; la ruine de Dupleix ; le meurtre judiciaire et inutile de Lally-Tolendal ; le vol odieux des pièces de comptabilité qui appuyaient les justes revendications du brave marquis de Bussy, réclamant le remboursement d'avances faites à la Compagnie et le paiement des arriérés dûs sur son traitement, n'empêchèrent point la Compagnie de sombrer enfin après cinquante ans d'existence peu honorable.

Son privilège exclusif de commerce lui fut retiré par

le roi, sur les instances de l'abbé Terray, alors ministre.

L'abbé Morellet, l'un des économistes les plus distingués de l'époque, avait été chargé, au préalable, de rédiger un mémoire pour préparer l'opinion publique à cet événement.

En 1720, la Compagnie des Indes avait été, au contraire, défendue par l'abbé Terrasson, auteur de lettres en faveur du Système, publiées dans le *Mercur* de France.

Louis XV dédommagea les actionnaires de la Compagnie en leur faisant remettre des titres de rentes sur l'État.

Moyennant trente millions, la Compagnie céda au roi toutes ses propriétés. L'estimation du matériel et des édifices du seul port de Lorient s'éleva à 12,755,117 livres. D'après l'inventaire dressé, elle avait à l'embouchure de Blavet trente-deux navires jaugeant 23,000 tonneaux et douze gabares.

Si la Compagnie des Indes a disparu pour toujours, entachée d'une indélébile flétrissure, en raison de ses coupables et honteuses manœuvres, la noble figure de Dupleix, sortant maintenant de la pénombre de l'Histoire, apparaît, au contraire, comme une vision pure, radieuse, dans tout l'éclat de sa beauté.

Chose étrange ! les Anglais furent les premiers à présenter sa vie sous un jour éclatant et vrai.

Leurs auteurs contemporains : Campbell, Cartwright, Macaulay, Malcom, Orme, le colonel Wilkes, *The national Review*, traduite en 1863, par la *Revue Britannique*, etc., l'ont étudiée avec une scrupuleuse impartialité qui méritent tous éloges et s'accordent pour

reconnaître en lui l'une des personnalités les plus puissantes du siècle passé.

Les Anglais firent plus ; ils lui érigèrent une statue dans la cour d'honneur du palais du gouverneur du Bengale ! Quel éloquent hommage rendu à la mémoire de leur adversaire le plus acharné !

Par arrêté du 29 avril 1861, le ministre d'État chargé des Beaux-Arts fit placer une deuxième statue de Dupleix dans les galeries de Versailles.

Une troisième statue lui fut enfin élevée à Pondichéry, à la suite d'une demande adressée par le gouverneur M. Bontemps et le Conseil d'administration de la colonie, en novembre 1867 ; elle fut inaugurée le 28 juillet 1870.

Le nom du héros a été donné : à une corvette de l'État ; à l'une des casernes de Paris ; à une rue et à la grande place de Landrecies.

Sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, une plaque de marbre porte l'inscription suivante :

*Dupleix, François-Joseph,  
gouverneur général des Indes françaises,  
né à Landrecies, le 1<sup>er</sup> janvier 1697 (1).*

---

1. Pourquoi l'ordre des prénoms a-t-il été interverti ?

Voici, en effet, copie de l'acte de baptême déposé aux archives municipales de cette cité :

« Le premier de janvier mil six-cens quatre-vingt-dix-sept a été baptisé un fils du légitime mariage de M<sup>r</sup> François Dupleix et dam<sup>elle</sup> Anne-Louise de Massac, lequel a été nommé Joseph-François. Le parrain M<sup>r</sup> François Joseph Salmihen pour et au nom de M<sup>r</sup> Joseph le Gindre, escuyer seigneur d'Armini, intéressé dans les fermes générales de Sa Majesté et général des poudres et salpestres. — La marraine dam<sup>elle</sup> Claude-Jeanne de Massac. »

« Signé : SALMIEN, DE MASSAC. »

Dans sa séance du 9 mai 1879, le Conseil municipal de Landrecies s'associa à l'œuvre entreprise, en 1869, par le *Nouvelliste* de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, et continuée par MM. Margry, Dehaisnes et Gosselet, pour arriver à l'érection d'une quatrième statue au lieu de la naissance de Duplex.

M. Fagel, en nous adressant avec une extrême obligeance, la photographie du monument destinée à être reproduite dans cet ouvrage, nous donnait les renseignements suivants :

« En 1884, un concours a été ouvert entre tous les artistes du département du Nord, pour l'érection d'une statue de Duplex, à Landrecies, sa ville natale.

« Une somme de 28,000 francs recueillie par souscription départementale, était allouée pour l'exécution du piédestal de la statue.

« La statue devait être coulée en bronze et posée sur un piédestal en granit, orné de bas-reliefs et attributs indiens.

« Le concours a donné les résultats suivants :

« 1<sup>er</sup> prix et exécution, Fagel, de Valenciennes ;

« 2<sup>me</sup> prix, M. Haussin, de Douai ;

« 3<sup>me</sup> prix, M. Cordonnier, de Lille.

« La statue représente Duplex plantant le drapeau français dans le sol indien. La tête a été exécutée d'après des miniatures authentiques prêtées par la famille d'Infreville.

« Deux bas-reliefs font partie de la décoration du piédestal :

« Dans le premier, on voit Duplex recevant de Mouzaferzingue la dignité de nabab ; le second montre Madame Duplex, au siège de Pondichéry, donnant ses soins aux blessés.

« Des appliques en bronze, de style indien, complètent l'ensemble du monument, dont l'inauguration aura lieu au mois de septembre 1888.

« La statue a été coulée par M. Moltz, fondeur, rue de Rennes, à Paris. »

Les biographes français de Duplex sont : MM. Tibulle Hamon, Henri Bionne et A. Deloffre. Celui-ci a publié, en 1883, une petite brochure, mise en vente

---

au profit de l'œuvre de la statue. Les ouvrages de MM. Hamon et Bionne remontent à 1881.

Nous inspirant de la méthode rationnelle suivie par Dupleix pour fractionner son fameux *Mémoire* de 1759 contre la Compagnie des Indes, nous avons divisé notre travail en douze chapitres généraux, afin de mettre plus d'ordre dans la multitude des faits destinés à passer rapidement sous les yeux du lecteur.

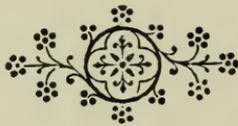
Terminons en faisant, pour notre héros, ces emprunts au Livre de Job : *Justificationem meam, quam cœpi tenere, non deseram : neque enim reprehendit cor meum in omni vita mea* (1)..... *Spoliavit me gloria mea et abstulit coronam de capite meo !* (2)

A. CLARIN DE LA RIVE, Membre et Lauréat  
de la Société des Études historiques de France.

Librecy, 30 août 1888.

---

1. *Job.*, XXVII, 6. — 2. *Id.*, XIX, 2.



# DUPLEIX.

## Chapitre premier.

---

Famille et enfance de Joseph Dupleix. — Il s'embarque à dix-huit ans ; entre au service de la Compagnie des Indes ; est nommé gouverneur de Chandernagor. — Ses heureuses innovations commerciales ; il établit un comptoir à Patna. — La Compagnie des Indes le choisit pour chef de la hiérarchie coloniale aux Indes Orientales. — Joanna Begum entre en scène.

---

**L**A famille Dupleix, originaire de Châtellerault, en Poitou, eut l'honneur de fournir d'éminents serviteurs de la France, dans les finances et la magistrature. Nommé contrôleur du Hainaut et résidant à Landrecies, René-François Dupleix, seigneur de Bacquencourt et de Mercith, sieur des Gardes, Sarrevieilles, La Bruyavave, etc., épousa, le 25 mars 1695, Anne-Louise de Massac, fille de Claude de Massac, receveur des domaines et trésorier à l'extraordinaire des Guerres, en cette ville (1).

Joseph-François Dupleix, le futur gouverneur général des établissements français aux Indes Orientales, naquit de cette union, le 1<sup>er</sup> janvier 1697 ; nous avons reproduit, dans l'introduction, son acte de baptême. Deux maisons sont désignées à Landrecies, comme ayant été, à ce moment, habitées par ses parents ; *adhuc sub judice lis est !*

Dès son enfance, Joseph fut tourné du côté des affaires ou du commerce. La volonté de son père étant formelle, tous les travaux intellectuels étrangers à ces branches furent systé-

---

1. Dans son opuscule, M. A. Deloffre fait de Claude de Massac un gouverneur de Landrecies ; nous nous conformons aux renseignements personnels de M. le Marquis de Vendeuil, arrière-petit-fils de Dupleix, habitant le château de Montpezat (Gard) ; ces renseignements nous furent adressés, fort obligeamment, le 12 novembre 1887,

matiquement écartés ; aucun moyen ne fut négligé pour favoriser les études de notre héros dans le but indiqué.

Le soin de son instruction fut confié à des maîtres distingués ; celui de mathématiques se concilia bientôt les plus chères affections de l'élève. Joseph se livra passionnément à l'étude de la géométrie, de la trigonométrie, du génie et de la fortification. Les traités scientifiques ou techniques de Pascal et du maréchal de Vauban (1) n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Il obéissait ainsi évidemment à une inspiration providentielle !

Sa prédilection pour les sciences exactes lui inspira un profond mépris pour d'autres arts, cependant plus aimables, et lui fit dédaigner les délassements habituels des jeunes gens de cet âge.

M. Tibulle Hamon semble accuser le père de Dupléix, d'avoir mis tout en œuvre pour : « étouffer, chez Joseph, les élans d'enthousiasme, de passion, de générosité ; pour lui représenter toutes les choses de la vie sous un jour positif ». Nous ne pouvons accorder crédit à de pareilles allégations. Dans ses *Mémoires*, Joseph Dupléix s'exprime ainsi en parlant de son père : « C'étoit un homme conséquent » ; c'est-à-dire doué, selon nous, d'un esprit juste et raisonnant bien.

Joseph se délassait par la méditation, la poésie et la musique. Ses récréations consistaient dans la lecture d'ouvrages sérieux, dans le commerce des Muses ; il aimait enfin à rendre ses émotions les plus intimes, avec un talent déjà remarquable, sur le violon ou la harpe ! Plus tard, aux heures de gloire sans égale ou de péril imminent, le gouverneur de Pondichéry, sous les galeries luxueuses d'un magnifique palais, fera encore retentir ses deux instruments favoris et composera ces admirables symphonies qu'il envoyait ensuite à ses parents et à ses amis. Elles traduiront sa pensée, les sentiments

---

1. Le plus grand ingénieur militaire des temps modernes ; dirigea les sièges les plus célèbres de Louis XIV et fortifia la plupart des villes-frontières de France (1633-1707). Son système a prévalu jusqu'à l'invention et l'emploi des canons à longue portée (1859).

divers de son âme. Brillantes d'harmonie et d'ampleur, émail-  
lées de contrastes frappants et vraiment d'une grande facture,  
elles imitaient le doux murmure d'un ruisseau, puis le fracas  
d'un torrent impétueux, jetant, dans sa course furibonde  
et dévastatrice à travers les rochers, des flots d'écume bouillon-  
nante et diaprée. Elles empruntaient le chant plaintif et  
rythmée de la bayadère, s'élevant au milieu d'une belle nuit  
d'Orient, pleine de senteurs embaumées ; puis la voix de  
l'indienne se taisait pour faire place aux clameurs des  
brahmanes, fêtant leurs mystérieuses et infâmes divinités ou  
aux cris des Musulmans fanatiques, exaltant avec orgueil les  
mérites d'Allah et de Mohammed son Prophète. Les modu-  
lations des oiseaux étaient, tout à coup, couvertes par des  
accords bizarres, imitant les rugissements sonores des grands  
fauves dans les hautes jungles. Un air de marche guerrière  
précédait le bruit d'un combat !

MM. Tibulle Hamon et Henri Bionne s'entendent pour  
accuser Joseph Dupleix « de prodigalités de jeunesse » ;  
M. A. Deloffre, écrit : « étourderies de jeunesse ».

Ne voulant pas laisser planer sur lui l'ombre d'un soupçon,  
nous intercalons, ici, un fragment de son autobiographie à cet  
égard. Il fait allusion aux alarmes de son père, « lorsqu'il vit  
et par les livres qu'il lisoit, et par les liaisons qu'il formoit,  
qu'il donnoit avec avidité dans tout ce qui avoit rapport au  
Génie et aux Fortifications. Il craignit qu'un penchant si  
violent ne le détournât de la route par laquelle il avoit résolu  
de le conduire, et pour rompre les liaisons et les habitudes qui  
pouvoient entretenir et fortifier ce goût contraire à ses vues, il  
le fit embarquer, en 1715, sur les vaisseaux des Malouins, avec  
lesquels il fit plusieurs voyages aux Indes et à l'Amérique. »

Les auteurs précités auraient-ils voulu jouer sur le mot  
« liaisons », nous sommes porté à le croire !

L'existence de marin, sur les vaisseaux de la Compagnie  
des Indes Orientales, ouvrit à cette nature énergique de  
vastes horizons et lui procura de nouveaux sujets d'investiga-

tion. Joseph Duplex augmenta donc considérablement l'étendue de ses connaissances acquises par les études précédentes.

Durant ces absences, le père de Duplex était devenu l'un des directeurs généraux de la nouvelle Compagnie des Indes, fondée en 1719. Émerveillé, comme ses amis, des excellents résultats dus à ces années de navigation, il proposa les services de son fils à la Compagnie. Elle accepta et « lui fit connoître par la manière distinguée dont elle le traita, le cas qu'elle en faisoit, puisqu'elle le fit partir pour Pondichéry, en 1720, avec les titres de premier conseiller du conseil supérieur et de commissaire des guerres ». Les émoluments ne répondaient pas, hâtons-nous de le dire, à ces pompeuses qualifications. Joseph fut équipé avec économie ; son père ne voulut même pas lui acheter des chemises de toile fine !

La presqu'île du Gange est la partie de l'Inde où les compagnies européennes s'établirent de préférence au XVI<sup>e</sup>, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce fleuve sacré parcourt deux mille six cents kilomètres avant de former un delta comme le Nil et de se jeter dans le golfe de Bengale ; il divise le pays en deux régions : l'Inde au-delà du Gange, et l'Inde en deçà du Gange. Il s'agit pour nous de cette dernière, lieu connu sous le nom d'Hindoustan.

« Elle consiste, dit Duplex en ses *Mémoires*, dans une vaste langue de terre étendue en forme de triangle, dont le sommet forme le cap Comorin, et dont les deux côtés sont appelés, l'un, la côte Malabar, qui s'étend depuis le cap Comorin, jusqu'au golfe de Cambaie ; et l'autre, la côte Coromandel, qui remonte depuis le cap Comorin jusqu'aux embouchures du Gange.

« Les Portugais, qui s'étoient emparés de presque tout le commerce de l'une et de l'autre côte, et qui en ont tiré pendant longtemps des richesses immenses, chassés de leurs établissements par les Hollandois, ne possèdent presque plus rien à la côte Coromandel, et ils n'ont conservé que leur célèbre établissement de Goa à la côte Malabar.

« Enrichis de leurs dépouilles, les Hollandois sont très-puissans dans l'Inde, soit à la côte Malabar, où ils sont comme souverains d'un très-vaste pays, soit à la côte Coromandel, où ils ont beaucoup de beaux établissemens, indépendamment de l'Isle de Ceylan, des Isles de Java et de Sumatra et des Isles Moluques, qui leur produisent des trésors surtout par le commerce du poivre, de la canelle et des fines épiceries. C'est dans l'Isle de Java qu'est la fameuse ville de Batavia.

« A l'imitation des Hollandois, les Anglois, dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, tentèrent fortune aux Indes ; et après bien des traverses et bien des guerres, ils sont parvenus à y entretenir un commerce fort étendu, et des établissemens considérables, dont les principaux sont sans doute Madras, Goudelour, Visigapatan, Ingiron et Divicotté, à la côte Coromandel ; Bombay, Tallichery, Angisque, à la côte Malabar ; Golgota ou Calicota<sup>(1)</sup>, Cazimbazard, Daka, Jougdia, Patena, Balassor, dans le Bengale, outre Bancoul, qu'ils ont à la côte de Sumatra. »

Les Danois possédaient Trinquebar, sur la côte de Coromandel.

Les Français, ou mieux la Compagnie française des Indes, avaient un comptoir à Surate, organisé par Caron, en 1670, et la ville de Mahé, sur la côte de Malabar ; sur celle de Coromandel, ils occupaient Pondichéry (en hindou Phoolchery), bourgade achetée au souverain du pays<sup>(2)</sup>, en 1672, par l'agent Martin de la Compagnie des Indes Orientales, pour servir de refuge aux soixante colons de Ceylan et de Saint-Thomé<sup>(3)</sup> ; Mazulipatam ; au Bengale, Chandernagor, sur la rive droite de l'Hougli, l'un des bras du Gange, à vingt-cinq kilomètres

1. Calicut.

2. Ram, roi de Tangaour.

3. Sous le gouvernement de Duplex, Pondichéry eut cent cinquante mille habitans. D'après la dernière édition de la *France Illustrée*, de Malte-Brun, la population serait maintenant de soixante mille âmes ; on doit en soustraire huit cents Européens. Dans ce chiffre de soixante mille, il faut embrasser la ville et ses annexes : Villenour et Bahour.

nord-nord-ouest de Calcutta, capitale des possessions anglaises dans les Indes (1).

Pondichéry était alors gouvernée par un ancien négociant, Le Noir, fort entendu aux affaires et homme d'esprit.

Il connut bientôt à fond Joseph Dupleix, l'honora de sa bienveillante amitié et l'initia avec complaisance aux divers détails de ses deux fonctions de conseiller et de commissaire. Il mit à sa disposition tous les registres du Conseil supérieur, et Dupleix, en puisant à cette source par un travail opiniâtre, fut promptement au courant des opérations faites précédemment par ou pour la Compagnie. Le Noir lui permit enfin de le questionner sur les points mal éclairés ou difficiles à saisir.

Témoin constant de ses labeurs et de ses succès, le gouverneur lui accorda toute sa confiance, et dès l'année 1721, il le chargea expressément de la rédaction de toutes les dépêches, chiffrées ou non, destinées à l'Europe ou aux pays en relation avec la Compagnie.

Dupleix acquit en même temps une science profonde de la politique des princes hindous et la notion exacte des *impedimenta* qui entravaient l'accroissement des affaires de la Compagnie.

Les débuts de Dupleix coïncidaient presque avec ceux de la Compagnie, aussi l'a-t-il servi avec un zèle qui tenait de la passion. Considérant la prospérité de l'association comme son propre ouvrage, il s'y voua corps et âme et ne craignit pas, plus tard, de lui engager non seulement son immense fortune, mais encore les richesses de ses amis et des rajahs, maharajahs, soubabs et nababs.

Des changements survenus dans l'administration à Paris retardèrent un avancement cependant bien mérité, déjà la jalousie commençait à lui nuire. Relevé de ses fonctions en

---

1. Chandernagor, en sanscrit Ville de la Lune, aussi déchue de son ancienne splendeur après avoir été si florissante au temps de Dupleix, compte à peine actuellement trente mille habitants. Calcutta en possède plus de six cent mille !

1726, il resta à Pondichéry. Enfin, à la satisfaction unanime de la colonie, il fut, en 1731, nommé gouverneur de Chandernagor.

Cet établissement, situé dans la nababie de Bengale, était réduit à une situation absolument précaire.

« Ce que l'on attend de moi, écrivait sur ces entrefaites Dupleix, c'est le rétablissement d'une colonie manquant de tout et d'où l'indolence, le relâchement de la discipline, la pauvreté ont à jamais banni le commerce ! »

Avec son étonnante supériorité de coup d'œil, embrassant à la fois l'ensemble et les plus infimes détails, le nouveau gouverneur trouva immédiatement les remèdes nécessaires pour donner au comptoir une vie et une activité sans égales. Il avait, quelque temps avant sa nomination, adressé aux directeurs généraux de la Compagnie un plan de réorganisation ; ce plan avait été approuvé : restait à l'exécuter, à mener l'œuvre habilement et à procurer les grandes richesses convoitées.

De 1731 à 1740, dix mille maisons en briques s'élevèrent à Chandernagor ; quinze vaisseaux et soixante-douze bateaux furent construits pour servir au commerce journalier ! Il n'y avait pas une seule embarcation pouvant aider au négoce avant l'arrivée de Dupleix !

Après avoir fait des essais modestes mais fructueux à Pondichéry, Dupleix inaugura en grand, à Chandernagor, le trafic d'Inde à Inde jusqu'alors inconnu, ouvrit des communications et commença le premier avec les villes de l'intérieur.

Les règlements autorisaient les agents de la Compagnie à pourvoir à l'approvisionnement des marchés de l'Inde ; les produits européens pouvaient y être conduits et échangés contre des roupies, des pagodes, etc. (1). Sous l'impulsion de Dupleix, Chandernagor se transforma rapidement en un centre important de toutes les relations avec l'empire Mogol,

---

1. Monnaies de l'Hindoustan valant : la roupie, 48 sols ; — la pagode, 11 livres tournois.

la Perse, l'Arabie, la Tartarie, la Chine (1), le Japon, en un mot avec toutes les contrées qui s'étendent de la mer Rouge à l'Océan Indien jusqu'aux Philippines. En échange des denrées et marchandises de toutes sortes, Dupleix encaissait l'or et l'argent des Asiatiques.

Le défaut de capitaux étant toujours le seul obstacle à la généralisation du commerce particulier, Dupleix avait joint aux économies faites à Pondichéry la fortune de ses parents; puis il eut des associés aux Indes.

La Compagnie félicitait ainsi Dupleix par sa lettre du 23 janvier 1734 : « Nous sommes bien aises de vous marquer notre satisfaction sur les mesures que vous avez prises pour faire fleurir le commerce particulier. Nous apprendrons avec plaisir les heureux succès de vos entreprises. Outre que la Compagnie sera charmée que ceux qui sont à son service prospèrent; il en résultera encore un grand bien pour la colonie, que le mouvement des armemens particuliers rendra vivante en opérant une circulation utile aux marchands et ouvriers. »

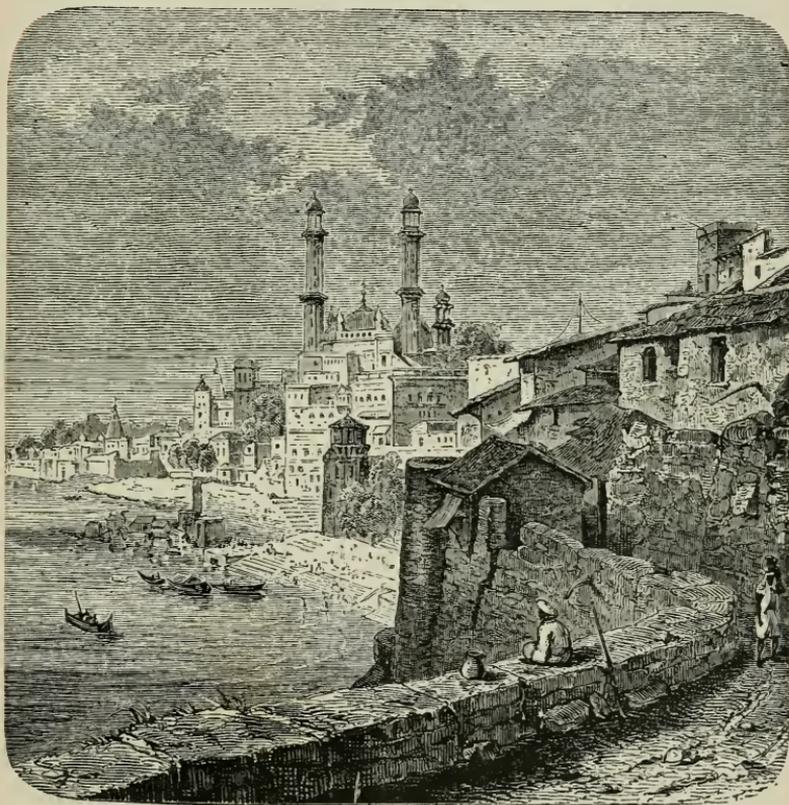
Le ministre le louait de même sur cet objet, comme sur tout le reste de son administration : « Je suis content, disait-il dans une lettre du 31 janvier 1734, de la conduite que vous tenez. Continuez à bien faire, et vous me trouverez disposé à vous protéger dans les occasions qui se présenteront... Je vous recommande de vous attacher, comme vous avez commencé, à faire fleurir dans le Bengale le commerce particulier, duquel la Compagnie retirera toujours un grand avantage. »

---

1. La Chine s'appelait, au moyen âge, Cathai ou Khitaï; ce nom venait des Khitans qui occupaient les provinces septentrionales de l'empire, et fut conservé chez les Russes, jusqu'en 1825. Les Indiens, les Persans et les Arabes avaient commencé depuis longtemps à commercer avec les provinces méridionales de la Chine. Les Romains eux-mêmes y vinrent dans les premiers siècles de notre ère. Les Grecs de Byzance y pénétrèrent par le Nord, un peu plus tard, à la suite des caravanes de la Perse et de la Boukharie. Au moyen âge, des religieux visitèrent la Chine alors soumise aux Mongols. Marco-Polo la parcourut dans toute son étendue et nous a laissé un récit fort intéressant de ses voyages.

Le Cathai fut oublié pendant près de deux siècles, puis les Portugais en firent de nouveau la découverte, en 1517. Le XVI<sup>e</sup> siècle fut célèbre par la mission de saint François Xavier, l'apôtre des Indes; les travaux évangéliques du P. Matth. Ricci et les efforts du P. de Rhodes. Pendant longtemps, les relations seules des P. Pères Jésuites fournirent des renseignements sur cette vaste contrée.

Dans une autre lettre, le même ministre s'exprimait en ces termes : « Ce que vous me mandez du commerce particulier me fait grand plaisir. C'est un détail que je ne trouve point de trop que celui que vous m'avez fait dans votre lettre ; aussi



BÉNARES. — La ville sainte des Hindous.

je vous exhorte non seulement à faire tout ce qui dépendra de vous pour le faire fleurir, mais même pour l'agrandir, s'il se peut. C'est la bonne foi et la douceur de votre administration qui y contribueront plus que tout le reste. Comme je crois pouvoir compter sur l'une et l'autre, je ne doute pas que vous ne

m'instruisiez à l'avenir de l'augmentation de ce commerce. »

Le 31 décembre 1734, comme il le marque dans une lettre à la Compagnie, Dupleix avait, pour son compte ou celui de ses amis, dix à douze vaisseaux en mer ; à Surate, Moka, Jedda, aux Manilles, aux Maldives, à Goa, à Bassora, à la côte de Malabar.

Profitant de ces circonstances exceptionnelles, il crée pour la Compagnie un nouvel établissement à Patna, non loin de Bénarès, la ville sainte des Hindous. C'était un premier défi lancé à la concurrence britannique, en outre l'influence française l'emportait désormais dans ces régions. Lentement, mais à coup sûr, Dupleix jétait les bases de cet empire colonial qu'il destinait à la France, et exécutait le programme conçu dans ce sens pendant son séjour à Pondichéry.

« Nous sommes très satisfaits, lui écrivait la Compagnie, le 22 octobre 1735, de cet établissement, qui nous procurera annuellement le débouchement d'une partie considérable de draps, coraux (1) et autres marchandises des manufactures du royaume. Vous ne pouviez rien faire de plus utile pour l'État et pour la Compagnie. Pour vous donner des marques de sa satisfaction, elle vous accorde pour cette année une gratification de 1000 livres. »

Dupleix avait encore fait davantage cette année-là. Il avait été en état d'avancer lui-même à la Compagnie, qui manquait de fonds, les sommes nécessaires pour ses achats. Dans une lettre du 20 octobre 1735, le ministre, Orry, consacrait un paragraphe au service rendu par le gouverneur de Chandernagor : « J'ai été extrêmement content de la vente qui vient de se faire à L'Orient ; c'est à vos soins en partie que la Compagnie est redevable de la réussite de ses ventes. Je serois

---

1. Ces coraux, provenant de la mer Méditerranée, étaient recueillis dans les eaux des États Barbaresques, de la Tunisie principalement. La Compagnie des Indes s'était substituée au lieu et place de la Compagnie d'Afrique, établie en 1628, au Bastion de France entre la Calle et le Cap Rosa, et signataire de traités spéciaux avec le dey d'Alger et le bey de Tunis. — Voir notre *Histoire Générale de la Tunisie*, depuis 1590 avant l'ère chrétienne, jusqu'en 1883, pp. 313 et 327.

fort en peine de celle qui doit se faire l'année prochaine, si je ne comptois autant que je le fais sur la vigilance avec laquelle je suis persuadé que vous vous serez comporté, malgré la situation où j'ai appris cette année que vous étiez, pour procurer à la Compagnie le retour des deux vaisseaux qui vous ont été envoyés l'année dernière avec un chargement complet. Vous reconnoîtrez aisément par les fonds qui vous sont envoyés cette année, combien la Compagnie désire de vous mettre en état de vous libérer des engagements que vous devez avoir pris. Je ne doute pas que ce qu'elle fait cette année, ne vous engage dans d'autres occasions à faire tout ce qui dépendra de vous pour l'aider, lorsqu'elle ne se trouvera pas suffisamment en état de vous envoyer tout ce qui vous sera nécessaire, etc. »

En 1736, Dumas, gouverneur de Pondichéry, obtient du Grand Mogol, Mohammed-Shah, le privilège de battre monnaie et la dignité de nabab, transmissible à ses successeurs.

La fortune acquise dans le commerce particulier par le directeur-général de Chandernagor, son crédit et la haute opinion qu'on avait justement conçue de ses capacités furent, au su de la Compagnie, les seuls motifs de son élévation au plus haut degré de la hiérarchie coloniale, c'est-à-dire au gouvernement de Pondichéry. Au préalable, le ministre conféra longuement avec Bacquencourt, frère de Dupleix. Les honoraires du gouverneur n'étaient plus en rapport avec les frais incombants à ce poste ; et il fallait être fort riche pour soutenir dignement son rang au milieu du luxe fastueux des princes hindous. Nommé en 1741, Dupleix arriva à Pondichéry en 1742 seulement.

De 1726 à 1731, les ventes annuelles de la Compagnie en France s'étaient élevées, en moyenne, à 8,520,910 livres ; de 1732 à 1741, période correspondant aux fonctions de Dupleix à Chandernagor, leur chiffre monta, en moyenne, à 17,591,565 livres.

L'année 1741 fut d'une importance capitale dans l'existence

de notre héros. La Providence lui donna pour épouse Jeanne Albert de Castro, fille d'un médecin parisien, fixé aux Indes, et d'une Castro, issue d'un de ces capitaines portugais, qui fondèrent le royaume de Goa. Jeanne Albert était veuve de Jacques Vincent, conseiller à Chandernagor. Elle avait plusieurs enfants.

L'acte de mariage de Duplex, déposé aux archives de la Marine et des Colonies mérite d'être reproduit *in extenso* :

« Le Révérend Père François de l'Assomption, religieux augustin, curé de Colcotta et vicaire de Vara, pour le royaume de Bengale, ayant accordé le 11 avril de cette année la dispense pour l'empêchement de l'affinité spirituelle (1), et dispensé de la publication des bans, je soussigné, curé de Chandernagor, ay le dix-sept du même mois, marié, avec les cérémonies prescrites par le rituel romain, M. Joseph-François Duplex, écuyer, directeur-général pour la Compagnie de France dans le royaume de Bengale, président du conseil de Chandernagor, nommé gouverneur des ville, citadelle et forts de Pondichéry, natif de Landrecies, fils de François Duplex, écuyer, seigneur de Bacquencourt et de Mercith, sieur des Gardes, Sarrevieilles, La Bruyarave, écuyer ordinaire de la grande écurie de Sa Majesté, fermier-général et directeur général de la Compagnie des Indes, et de dame Anne-Louise de Massac ; âgé de quarante-trois ans, avec Mme Jeanne Albert, veuve de M. Jacques Vincent, conseiller du conseil supérieur de Chandernagor, née à Pondichéry, fille de M. Jacques-Théodore Albert, et de dona Elisabeth-Rosa de Castro ; âgée de trente-trois ans.

« TÉMOINS : M. le chevalier François Schonamille, gouverneur pour S. M. Impériale à Baquinbazar; M. Jean-Albert de Schitermar, conseiller des Indes et directeur général pour la noble Compagnie de Hollande à Chinchura, et son épouse, Mme Sibilla Volkera ; MM. du conseil de Chandernagor; dona Elisabeth-Rosa de Castro, mère de l'épouse; Mmes Marie-Magdeleine Albert, veuve Aumont; Suzanne-Ursule Albert de Saint-Paul, Rose-Éléonore Albert d'Arboulin, sœurs ; et MM. Nicolas-Louis de Saint-Paul, second du comptoir de Chandernagor ; Louis-Carloman d'Arboulin, écuyer, beaux-frères de la dite épouse.

« SIGNÉ : Claude-Stanislas Boudier, jésuite, curé ; Jeanne Albert, Sibilla Volkera, Schitermar, Geboore Saoulyn, G. Guillauden de Saint-Paul, Ravet, le chevalier de Schonamille; Albert, veuve Aumont; Albert d'Arboulin, Renault, Guillauden, Duplex, Desdezert, d'Hargeff, le chevalier Courtin, Friel. »

1. Joseph Duplex était parrain de l'un des enfants de Madame Vincent.

Laissons la parole à l'historien Cartwright, au sujet de la princesse Jeanne, *Joanna Begum*, comme les Hindous l'appelleront bientôt : « Madame Duplex était une femme d'un caractère supérieur, douée de la plus complète abnégation d'elle-même, et qui se montra aussi empressée à partager la mauvaise fortune de son mari qu'elle fut heureuse et fière de ses succès. A la grâce, aux charmes fascinateurs de l'Indienne, elle joignait les plus hautes qualités de l'intelligence et du cœur. Possédant à fond les dialectes de l'Inde, elle mit son bonheur à rendre à son mari, dans les moments critiques de ses relations avec les princes indiens, de ces services tout de confiance dont personne autre ne pouvait mieux s'acquitter qu'elle. Et c'est à ce dévouement à la politique de son mari, autant qu'à son type indien et à son amour du faste oriental, qu'elle dut son surnom populaire de la *Begoum Joanna*. »

Le 8 octobre 1742, Duplex eut la douleur de perdre un fils, mort aussitôt après sa naissance.



## Chapitre deuxième.

État de l'Hindoustan à l'époque de la nomination de Dupleix à Pondichéry : principe d'intervention établi par Dumas, prédécesseur immédiat de Dupleix. — Gouvernement indigène. — Rivalité des Compagnies française et anglaise. — Nizam-El-Moulouk. — Les Mahrattes. — Ragodjhi-Bosla envahit le Carnate et menace Pondichéry. — Conduite énergique de Dumas. — Mahé de La Bourdonnais à Pondichéry ; il sauve Mahé.

**L**A nomination de Dupleix à Pondichéry coïncide avec des événements d'une extrême importance pour les destinées de la fortune européenne dans l'Hindoustan

Le principe d'intervention inauguré par Dumas, gouverneur de Pondichéry, successeur de Le Noir et prédécesseur de Dupleix, nous avait valu la possession de Mahé, sur la côte de Malabar, et de Karikal sur celle de Coromandel.

Une misère affreuse désolait cette côte ; les Mahrattes avaient, pendant un an, pillé, mis à feu et à sang le Carnate, ravagé le pays jusqu'aux limites de Pondichéry. L'existence de la Compagnie des Indes était en grand péril.

Si le gouvernement indigène disparaissait, les besoins des sociétés française et anglaise s'étaient accrus par la concurrence réciproque et, le Carnate n'étant pas assez vaste, cette concurrence devait amener des collisions fréquentes.

Les ouvriers tisseurs de la Compagnie française pouvaient être perfidement engagés par la Compagnie anglaise à lui livrer les étoffes tissées aux frais de sa rivale. Chacune d'elles cherchait à s'entendre avec les petits souverains du pays pour tenter de ruiner l'autre par l'établissement soudain de taxes arbitraires et écrasantes. Les trafiquants européens se trouvèrent donc ainsi insensiblement et inévitablement immiscés

dans la politique particulière de l'Hindoustan. Ils suivaient anxieusement les révolutions qui ébranlaient continuellement le trône impérial de Delhy et pouvaient avoir des conséquences incalculables pour le soubab du Dékan, vassal du Grand-Mogol.

Ce soubab, Nizam-El-Moulouk, avait su se créer une puissance illimitée dans l'Hindoustan méridional ; cette puissance eût été absolue sans le ferment d'indépendance manifestée par certains vassaux ; ainsi le nabab d'Arcate, d'abord simple gouverneur du Carnate, s'était érigé en souverain. Nizam-El-Moulouk aurait facilement réduit à discrétion ces feudataires indisciplinés, s'il n'avait pas dû réunir toutes ses troupes contre un ennemi imprévu et redoutable : les Mahrattes.

Ce peuple guerrier, d'après M. Cartwright, offrait le type complet du maraudeur. Le pillage était sa passion dominante ; la gloire et l'honneur étaient pour lui sans attrait. Avec leurs petits chevaux, ardents, rudes et rapides, ces bandits enrégimentés fondaient comme un ouragan sur les territoires soumis au Koran, laissant ensuite derrière eux des champs dévastés, des villages pillés, incendiés, des cadavres palpitants ! L'un de leurs chefs, Ragodjhi-Bosla, s'était jeté sur le Carnate, en 1740. Le nabab avait essayé de lui résister : ses recrues levées à la hâte furent mises en déroute et lui-même tué en rase campagne. Subd-Er-Ali-Khan, son fils, essaya d'acheter la retraite des envahisseurs et le Carnate se croyait délivré, quand les Mahrattes, revenant sur leurs pas, se répandirent autour de Trichinapaly et des établissements européens. La population rurale s'enfuit ; les tisserands abandonnèrent leurs métiers ; les récoltes furent foulées sous les sabots des chevaux, les greniers pillés et les semences jetées au vent. Suivant les rapports officiels, dit M. Cartwright, il était de commune occurrence de rencontrer le long des haies des cadavres de malheureux morts de faim.

Le Consul supérieur de Pondichéry écrivait à Paris : « Dans beaucoup de marchés, il n'est plus possible de nous procurer

une seule pièce d'étoffe de soie ; les villages sont complètement déserts et la terreur des Mahrattes si grande que la vue d'un cavalier met en fuite des milliers d'indigènes. »

A la première nouvelle de l'invasion mahratte, Subd-Er-Ali-Khan, vivement alarmé, avait sollicité à Pondichéry un refuge pour sa femme et ses enfants. Après mûre délibération du Conseil supérieur et sur les représentations de Dumas, la demande du nabab avait été exaucée. La même hospitalité fut donnée à la famille de Chanda-Saëb, chef indigène, qui avait fini par s'attribuer une autorité indépendante et osait défier, avec un rare courage, la fureur des Mahrattes du haut de sa forteresse de Thrichinapaly.

Dans une lettre, d'une barbare insolence, Ragodjhi-Bosla somma Dumas de lui livrer sur-le-champ les fugitifs ; lui reprocha, comme un grave manquement à ses devoirs, de ne pas l'avoir fait complimenter dès son arrivée dans la région, et le menaça de venir, en personne, lever de vive force le prétendu tribut dû au Grand-Rajah, si ce tribut n'était pas payé sur-le-champ.

Les fortifications de Pondichéry consistaient alors en de simples palissades de bois ; mais Dumas s'appuyait sur son courage de français et sur la légitimité de sa cause en restant fidèle à la parole donnée. Il répondit avec noblesse aux intimidations de Ragodjhi-Bosla, et manifesta le désir de rester en bons termes avec les Mahrattes sans pour cela leur payer aucun tribut. « Mon pays, écrivait-il au chef mahratte, n'a ni mines d'or, ni mines d'argent et ne possède que du fer pour se défendre des agressions ! »

Ragodjhi-Bosla répliqua avec arrogance à cette fière déclaration. « Cela est fort bien dit, mais rappelez-vous que nous avons avec nous des marteaux et autres outils pour battre le fer dont vous parlez, et qu'il ne nous faut pas plus d'une demi-heure pour l'appliquer à l'usage que nous lui destinons. Quant à vos soldats, sachez que toute cette terre appartient aux Indiens ; leur courage ne vous sera d'aucune utilité et votre

langage eût été plus sensé si vous étiez chez vous. Il y a longtemps que nous faisons payer tribut aux Européens. Bassein, une grande ville que vous connaissez, a refusé, elle aussi, de payer ; or, vous savez parfaitement quel sort lui a été fait (1). »

Les envoyés, porteurs de cet ultimatum, restèrent frappés du calme intrépide de Dumas qui leur dit froidement : « Pondichéry tombera aux mains des Mahrattes, quand le dernier Français aura été tué. »

Ragodjhi-Bosla n'insista pas davantage ; il s'empara de Trichinapaly et fut ensuite rappelé dans le nord par des événements qui rendaient sa présence nécessaire. Il quitta le Carnate, laissant une forte garnison et emmenant avec lui Chanda-Saëb prisonnier.

Pondichéry, environnée par une armée de 300,000 hommes, venait d'échapper à un danger sans précédent. Nous avons rendu hommage au caractère de Dumas, n'oublions pas son habileté. Elle avait consisté à donner à un envoyé de Ragodjhi-Bosla quelques bouteilles de liqueur. L'une des favorites du chef mahratte en goûta et pressa instamment Ragodjhi d'en demander de semblables à Dumas. Celui-ci, obtempérant généreusement au désir du barbare, toucha son cœur. En retour, le Mahratte fit présent à Dumas d'un serpeau, lui demanda son amitié et abandonna Pondichéry. Le présent d'un serpeau ou costume d'apparat, est la faveur la plus signalée que puissent octroyer l'empereur, les rois et les généraux indiens.

Nizam-El-Moulouk, frappé de la conduite des Français dans des circonstances aussi difficiles, et reconnaissant de l'accueil fait par eux à la famille du nabab d'Arcate, son vassal et ami, écrivit à Dumas, pour le féliciter. Sur la demande formelle de Nizam, l'empereur de Delhy créa ce gouverneur masoubdar ou commandant de quatre à cinq cents chevaux entretenus aux frais du trésor impérial. Cette dignité considérable donnait un rang égal à celui des nababs

1. *Collection Ariel.* (Bibliothèque nationale.)

et des généraux mogols. Elle devint héréditaire pour les commandants de Pondichéry (1).

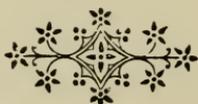
Le 14 août 1741, Mahé de la Bourdonnais, nommé capitaine de frégate et maintenu gouverneur des Iles de France et de Bourbon, revenait de France ; à peine débarqué, il apprenait la marche des Mahrattes sur Pondichéry et le départ pour cette ville des garnisons des îles soumises à son autorité. Il reprit en toute hâte la mer le 22 août, et mouillait devant Pondichéry le 30 septembre. La tranquillité y régnait, mais Dumas et le Conseil supérieur lui proposèrent d'aller au secours de Mahé, sur la côte de Malabar, bloquée depuis dix-huit mois par « les gens du pays ». Il mit à la voile le 22 octobre et arriva assez à temps pour culbuter les assiégeants et délivrer la ville (2).

L'éventualité d'une invasion mahratte était écartée, mais une épouvantable anarchie déchirait le pays évacué. Subd-Er-Ali-Khan avait été assassiné. Nizam-El-Moulouk l'avait remplacé par Anaverdikan l'une de ses créatures.

---

1. *Histoire des révolutions des Indes*, par Désormeaux, 1761.

2. *Mémoire pour le Sieur de la Bourdonnais, avec les pièces justificatives*, Paris, MDCCCL, p. 28 à 31.



## Chapitre troisième.

Les provisions de Dupleix comme gouverneur des ville et forts de Pondichéry, octroyées en 1740, sont augmentées en 1742, sur les instances de la Compagnie des Indes.—Dupleix à Ougly, à Pondichéry.—Il fortifie cette ville de ses propres deniers.—Guerre franco-anglaise.—Dupleix reçoit la croix de Saint-Michel et des lettres de Noblesse.—Dupleix et La Bourdonnais.

**T**EL était l'état de l'Hindoustan quand arrivèrent à Dupleix des lettres patentes qui, en étendant son pouvoir, allaient lui permettre de faire face à toutes les difficultés.

Voici le texte de ces lettres :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut.

« Nous avons par nos lettres de provisions du premier janvier 1740, sur la nomination de la Compagnie des Indes, établi le sieur Dupleix, gouverneur des ville et forts de Pondichéry et autres postes qui en dépendent, et président du Conseil supérieur. Les directeurs de ladite Compagnie, nous ayant représenté qu'il convenoit au bien et à l'avantage du commerce de la Compagnie d'accorder de plus grands pouvoirs au dit sieur Dupleix, en le nommant commandant des forts et établissemens françois dans les Indes, et le faisant président tant aux conseils supérieurs et provinciaux établis, qu'à ceux qui pourront y être établis par la suite (\*).

« A ces causes, Nous, sur la nomination de ladite Compagnie, ci-attachée sous le contre-scel des présentes, avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons ledit Sieur Dupleix, commandant des forts et établissemens françois dans les Indes Orientales, pour en ladite qualité y commander tant aux habitans, commis de ladite Compagnie et autres employés qui y sont ou seront établis, qu'à tous François et étrangers qui s'y établiront à l'avenir, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être ; ensemble aux commandans, gouverneurs, officiers et gens de guerre,

1. Ces Conseils furent régis et définis par les réglemens royaux des 27 octobre 1664 ; 31 janvier 1685 et 9 février 1718.

qui y sont ou pourront être en garnison ; leur faire prêter serment de fidélité qu'ils nous doivent, faire vivre les habitans en union et concorde les uns avec les autres ; contenir les gens de guerre en bon ordre et police suivant nos réglemens ; maintenir le commerce et trafic dans les comptoirs de ladite Compagnie aux Indes, et faire généralement tout ce qu'il jugera à propos pour la conservation des dits forts, établissemens et comptoirs, et pour le commerce et la gloire de notre nom.

« Mandons à tous nos sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient, gouverneurs, commandans, officiers, soldats, habitans, commis de ladite Compagnie et autres employés de reconnoître et faire reconnoître ledit Sieur Duplex en ladite qualité de commandant des forts et établissemens françois dans l'Inde, et lui obéir, sans y contrevenir en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de désobéissance : car tel est notre bon plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

« Donné à Versailles le vingt-troisième jour d'octobre, l'an de grâce mil sept-cent-quarante-deux, et de notre règne le vingt-huitième.

*Signé*, LOUIS,

et sur le repli est écrit : Par le Roi.

*Signé*, PHELYPEAUX,

et scellé du grand sceau de cire jaune.

Ces provisions revêtaient Duplex d'une autorité suprême et lui conféraient une véritable vice-royauté. Avec quel légitime orgueil il pouvait déjà embrasser du regard la carrière parcourue !

Il avait sous ses ordres directs, immédiats, Pondichéry, résidence du conseil supérieur et trois comptoirs particuliers, Mahé, Karikal et Chandernagor. Cette situation lui avait été faite pour réunir en ses seules mains toute l'administration coloniale des Indes Orientales.

Connaissant à merveille le caractère hindou, et d'après les sages conseils de Joanna Begum, Duplex, afin d'avoir plus de prestige sur les princes, ses futurs voisins, voulut se présenter devant eux non comme un riche marchand, lieutenant il est vrai du roi de France, mais comme l'égal des grands vassaux de l'empereur mogol.

Avant de quitter Chandernagor, il prit, au milieu d'une superbe pompe asiatique, le titre de masoubdar conféré à

Dumas et frappa l'esprit des masses indiennes par un luxe royal. Paré de cette dignité et de ses insignes, il va jusqu'à Ougly, sur l'un des bras du Gange, visiter le gouverneur musulman, espérant ainsi flatter les sectateurs de Mohammed et confondre les colons hollandais. Les premiers ne virent pas, en effet, sans une profonde émotion, l'officier du Grand-Mogol se prosterner humblement devant Dupleix, qui recevait avec une souveraine dignité ces témoignages de respectueuse déférence.

Lors de son installation à Pondichéry, Dupleix se fit aussi rendre, en présence d'une multitude immense, les honneurs réservés jusqu'alors au nabab d'Arcate. Ces cérémonies imposantes rehaussées par les nobles et belles figures de Joanna Begum et de Dupleix, firent considérer désormais les Français et leur chef comme les égaux des seigneurs mogols. La renommée aux cent bouches développa et affirma bientôt cette opinion dans tout l'Hindoustan.

Quelques années plus tard, ces scènes magnifiques, dictées non par l'ambition mais par le mieux compris des patriotismes, feront le sujet de comédies de salon. L'auteur, le chevalier de Boufflers, raillera stupidement « ces rêves de grandeur asiatique ». Ces comédies seront jouées à la cour, à la ville ; le sentiment populaire s'y trompera, croira à un simple mirage et Dupleix sera même honoré des attaques de Voltaire ! L'insulteur de Jeanne d'Arc devait bien essayer de dénigrer aussi notre héros ! Plat valet du roi de Prusse, n'avait-il pas pour mission de chercher à salir toutes nos gloires nationales ?

Dès le lendemain de son entrée triomphale à Pondichéry, Dupleix examina l'état critique de la Compagnie des Indes. De grandes réformes s'imposaient ; pour les appliquer il fallait commencer par établir une balance générale des dépenses et des produits, entrer dans l'étude détaillée de chaque administration particulière, assurer tous les comptes et surtout épurer un personnel coupable, sauf de rares exceptions, d'une scandaleuse corruption. Une opération aussi multiple exigeait un

travail pénible, long, opiniâtre. Duplex se mit à l'œuvre avec toute l'ardeur de son patriotisme ! Plus de quarante gros volumes in-folio de lettres d'affaires, de mémoires, écrits de sa propre main, attestent notre dire.

Il s'occupa en même temps de la question militaire ; instruisit sa petite armée ; lui enseigna les notions du devoir et les principes de la discipline ; créa des cadres plus solides et facilita le recrutement des cipayes ou soldats indigènes ; enfin il fit tous ses efforts pour moraliser les contingents si défectueux envoyés d'Europe.

Des dépenses considérables étaient nécessaires. Il communiqua ses découvertes, ses réflexions, ses espérances, à Paris. Les marchands aux faibles cœurs qui composaient le conseil des directeurs, refusèrent de sanctionner les réparations de défenses qui, tombées dans un délabrement complet, laissaient nos principaux établissements à la merci du premier assaillant venu !

On lui adressa les intructions suivantes, le 18 septembre 1743 :

«..... Réduire absolument toutes les dépenses de l'Inde en général de moitié... Suspendre toute dépense des bâtimens et fortifications..... L'intention du ministre et de la Compagnie seroit de réduire la dépense des Indes sur le pied qu'elle étoit fixée par l'état du 7 mai 1721, ce qui doit être plus que suffisant pour faire ses affaires dans la situation actuelle. Elle sent parfaitement que, lorsque la dépense est montée sur un certain ton, il est difficile d'en descendre ; mais comme c'est une nécessité absolue de le faire, elle a pensé que cette opération ne pouvoit être en de meilleures mains que dans les vôtres, dont elle connoit le zèle et la sagesse (1). C'est ce qui la détermine à vous charger seul de l'exécution de cette opération et à n'entrer à cet égard dans aucun détail avec le conseil. Ce n'est pas qu'elle manque de confiance pour ceux qui le composent ; mais elle a pensé qu'elle ne devoit s'ouvrir là-dessus qu'à vous, afin que vous exécutiez ses ordres sans éclat, et qu'en conséquence

1. Il nous semble voir sourire Joanna, en apprenant combien le zèle et la sagesse des mains de Duplex sont connus de la Compagnie. Jamais nous n'avions rencontré encore un exemple aussi singulier de synecdoche. Pauvre Compagnie des Indes elle ne savoit même plus écrire en français.

vous donniez les vôtres sans aucun retardement dans les divers comptoirs de l'Inde...! (1). »

Dupleix était donc seul chargé d'une opération rendue indispensable par les circonstances elles-mêmes, mais qui pouvait produire des effets fâcheux, soit dans les établissements de la Compagnie, soit dans l'esprit des étrangers et surtout dans celui des Hindous.

On lui enjoignait de suspendre toutes dépenses pour les fortifications! Pondichéry protégée maintenant du côté de la terre par une enceinte bastionnée selon le système de Vauban, était ouverte du côté de la mer, exposée à être enlevée par une simple compagnie de débarquement! Une guerre prochaine était, au surplus, annoncée comme certaine au gouverneur général. La Compagnie lui interdisait-elle formellement d'entourer d'ouvrages, de couvrir Pondichéry? Non! Et du sort de cette place devait dépendre celui de tous les comptoirs français dans l'Inde, mieux encore la réalisation des projets de Dupleix! Il n'hésita pas à tourner la difficulté! il ouvrit sa bourse et y prit cinq cent mille livres; bientôt grâce à cette généreuse manœuvre, le chef-lieu des possessions françaises fut à l'abri de toute insulte.

Les fonds manquant à la Compagnie pour les expéditions ordinaires de son commerce, Dupleix sut, par le crédit inspiré, procurer des cargaisons à deux vaisseaux menacés de rentrer sur lest en France. La Compagnie témoigna de sa gratitude en lui écrivant, le 21 novembre 1743 :

« La Compagnie, suivant que vous le verrez par cette lettre, a été très satisfaite du zèle que vous et les conseils de Pondichéry et de Chandernagor lui avez témoigné pour ses intérêts, en procurant des cargaisons aux deux vaisseaux de l'escadre le *Fleury* et le *Brillant* envoyés de l'Isle de France. Comme c'est par vos soins que ces opérations se sont faites, c'est aussi sur vous que l'honneur en rejaillit principalement. »

---

1. *Mémoire pour le Sieur Dupleix, contre la Compagnie des Indes, avec les pièces justificatives*, Paris, chez P. AL. LE PRIEUR, imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques, à l'Olivier, 1759, p. 19.

Malgré ces embarras sans nombre, Duplex trouva le moyen d'éblouir ses voisins princiers et de conquérir sur eux une influence jusqu'alors inconnue, qui le mit en mesure de donner dans l'Inde, à la France, une position sans pareille. Cette position, le gouvernement dissolu de Louis XV ne sut pas la maintenir.

En octobre 1744, la colonie de Pondichéry apprit par la voie anglaise de Madras la déclaration de guerre de la France à la Grande-Bretagne. Cet événement, les directeurs de la Compagnie en avaient envisagé toujours avec terreur la possibilité.

Les jours, les semaines, les mois se passèrent, Duplex ne reçut aucune nouvelle de France !

Les misérables et sordides boutiquiers qui formaient le conseil des directeurs ne voulurent pas exposer un navire dans la crainte de le voir capturé en route ; ils préférèrent, dans leur égoïsme étroit, risquer la perte totale de leurs établissements et celle de leurs employés ou des Français établis aux Indes Orientales. Ils se bornèrent à faire parvenir à Duplex un avis l'engageant à tenter avec le gouverneur anglais de Madras, la négociation d'un traité de neutralité pour la sûreté du commerce respectif des deux compagnies. Ils firent espérer aussi l'arrivée d'une flotte de secours commandée par Mahé de la Bourdonnais, capitaine de frégate du roi et gouverneur des Iles de Bourbon et de France (1).

Cet espoir de secours le toucha médiocrement, dit-il dans ses *Mémoires*, à la vue des ordres donnés par la Compagnie. Il connaissait parfaitement les inconvénients et les difficultés d'un traité de ce genre. Cependant il fit des ouvertures auprès des gouverneurs de Madras, de Bombay et de Calcutta. Ceux-ci, munis des instructions contraires de leur cour et connaissant le projet de destruction de nos vaisseaux de l'Inde par l'escadre britannique sous les ordres du commandeur Barnet, refusèrent de consentir à cette neutralité.

---

1. Jamais la Bourdonnais n'arriva au grade d'amiral.

Les prises faites par Barnet sur nous, dans les parages des Indes, apprirent à Dupleix le véritable motif de son insuccès. Pour comble de malheur, La Bourdonnais, se conformant à la volonté du ministère, chose rare, avait renvoyé en Europe ou désarmé la plupart de ses navires. Les Anglais avaient, comme toujours, habilement choisi leur moment.

Réunissant le conseil supérieur de Pondichéry, Dupleix fit rédiger, le 15 janvier 1745, la lettre que voici pour La Bourdonnais :

« Sieur,

« Nous avons l'honneur de vous donner avis de la prise du vaisseau de la Compagnie, le *Favori*, faite en rade d'Achem, le 4 décembre dernier par deux vaisseaux de guerre anglois, l'un le *Midway* capitaine Peyton de 62 canons, 500 hommes d'équipage ; l'autre le *Dauphin*, capitaine Moore, 24 canons, 180 hommes. L'équipage du *Favori* qui (<sup>1</sup>), à l'exception de M. Deschesnayes Gilbert en son fils, a été relâché, nous assure que ces deux vaisseaux sont venus en compagnie de quatre autres ; qu'il y en a deux dans le détroit de la Sonde, l'un de 50 canons, l'autre de 60, pour attendre nos vaisseaux de la Chine ; les deux autres sont, dit-on, à la côte Malabare, et l'on pense que les deux qui ont pris le *Favori*, doivent garder le détroit de Malac.

« N'ayant ici aucune force, nous avons pris le parti de vous envoyer le vaisseau le *Fleury*, de l'Inde qui est armé en guerre à la côte Malabare, et nous donnons des ordres secrets à M. de Leyrit de vous l'expédier aussitôt qu'il les aura reçus. Nous ferons embarquer l'équipage du *Favori*, actuellement à Karikal, sur le premier vaisseau qui nous parviendra de Bengale, que nous vous expédierons sans retardement.

« Nous comptons, Monsieur, qu'au moyen d'un tel secours, vous serez en état d'armer quelques vaisseaux de force, pour venir soutenir le commerce de la nation dans ces mers, qui y court en vérité de grands risques, faute de secours, n'ayant eu nouvelle de cet armement des Anglois que par la prise du *Favori*. S'ils se fussent moins pressés, et qu'ils eussent attendu ce navire au sortir de cette rade, il eût pu arriver que tous nos vaisseaux d'Europe et de l'Inde eussent été pris, sans que nous en eussions rien sçu.

« Vous voyez, Monsieur, que le tems presse. Nous espérons que

---

1. *Mémoire pour le Sieur Mahd de la Bourdonnais 1750, pièces justificatives.* n° XI, p. 13. (Cette lettre est copiée mot à mot d'après la note placée au-dessous du texte.)

vous ferez d'autant plus de diligence, que nous savons que vous ne cherchez rien avec plus d'empressement, que d'être utile à l'État.

« Voilà la situation des affaires dans l'Inde, et tout ce qu'il nous est possible de faire de notre côté. C'est à vous, Monsieur, à achever d'y remédier. Nous ne doutons point de la réussite dès que vous y donnerez vos soins.

« A l'égard de la cargaison que nous destinions au *Favori*, nous n'avons pas cru qu'il fût prudent de la risquer sur un vaisseau de l'Inde, dans de pareilles circonstances; d'autant que nous ne sommes pas absolument sûrs de la croisière des vaisseaux anglois, ni de leur nombre, les Anglois pouvant fort bien avoir trompé notre équipage sur le plus ou le moins de cet armement.

« Nous avons appris d'Yanaon, où étoit arrivé un vaisseau de Bengale, que les Anglois armoient à l'ordinaire pour Gedda, Moka, Baffora, Golfe de Perse, Surate, et autres lieux de l'Inde. Nous vous informerons plus particulièrement par la suite, de ce que nous apprendrons de plus assuré. Nous ne voyons pas qu'à Madraz on se donne de grands mouvemens pour aucun armement. L'on assure que les François de Bengale arment à l'ordinaire pour toute la partie de l'ouest du cap Comorin : nous avons lieu de craindre pour tous ces vaisseaux.

« Nous sommes, etc.

« Signé : Duplex, le Goux, d'Esprémesnil, Barthélemy, Dulaurent, Guillard, Mirant, Le Maire. »

On sent quelles devaient être les mortelles inquiétudes de Duplex et de la colonie ! Les fonds envoyés de France ne pouvaient même, en raison de leur modicité, suffire à la moitié des dépenses exigées.

Dans cette conjecture, la Compagnie écrivait à Duplex, le 15 octobre 1745 :

« ..... La Compagnie ne s'attend pas avec des fonds aussi modiques, de voir revenir des Indes ces navires chargés, et elle n'a pris le parti d'expédier ces quatre vaisseaux, que pour vous porter l'argent qui vous sera nécessaire pour achever d'acquitter ses dettes, soutenir ses établissemens et payer ses troupes. Elle vous envoie en même tems les munitions de guerre et de bouche que ces quatre vaisseaux pourront charger. Elle sent parfaitement la situation étroite et les embarras dans lesquels vous pouvez vous trouver, et M. Dumas, qui est au fait du local et de la situation de tous les établissemens des Indes, n'a cessé de faire à ce sujet les représentations les plus fortes ; mais tout ce que la Compagnie peut vous

assurer en deux mots, c'est qu'il a été impossible de faire mieux, eu égard aux circonstances des tems et aux événemens fâcheux arrivés dans le courant de cette année. Nous sommes convaincus de votre zèle et de votre expérience, et persuadés que nous en recevrons de nouvelles preuves dans des circonstances aussi critiques, etc. »

Dupleix fit de son mieux pour suppléer à l'impuissance momentanée de la Compagnie et pourvoir aux besoins de ses établissemens. Il approvisionna Pondichéry de munitions de guerre et de vivres ramassés de tous côtés. Il envoya à l'île de France, à la Bourdonnais, tous les vaisseaux naviguant d'Inde en Inde et avisa la Compagnie de sa disposition et de ses besoins.

Elle répondit, le 25 novembre suivant, approuvant tout et attendant tout du zèle et de l'intelligence du gouverneur. Elle remit au ministre des copies de la lettre de Dupleix et y joignit un mémoire pour supplier le roi de faire passer aux Indes le nombre de vaisseaux nécessaire pour résister à l'ennemi, soutenir les établissemens et le commerce de la nation dans les Indes.

Dupleix réitérait ses appels à Paris. « Nous ne pouvons nous empêcher, écrivait-il, le 11 janvier 1746, de vous laisser voir notre douleur et notre étonnement de la conduite de la Compagnie à l'égard de ses colonies de l'Inde. Si le cri de notre conscience ne nous rassurait, nous pourrions croire que nous sommes des proscrits. Se peut-il que, depuis deux ans que la guerre est déclarée, la Compagnie n'ait même pas songé à envoyer un navire ? »

Puis un peu plus tard : « Si nous ne recevons dans le cours de cette année aucun secours sérieux, la Compagnie peut compter les établissemens de l'Inde comme perdus. Est-il possible qu'une seule année fasse perdre le fruit de vingt-cinq ? »

En présence de l'isolement où on le laissait, Dupleix entrevit une chance suprême de salut. Il évoqua auprès d'Anaverdikan, nabab du Carnate, les services rendus par les Français

lors de l'invasion des Mahrattes, insistant sur ses dispositions pacifiques et citant comme preuve sa démarche auprès du gouverneur de Madras, Morse. Les Anglais avaient repoussé les ouvertures de paix de l'ami des nababs, de l'officier et vassal de l'empereur de Delhy. C'était une insulte faite à tous les princes mogols. Anaverdikan notifia à Morse : « Qu'il ne permettrait aucune attaque des Anglais contre les établissements français de la côte de Coromandel ; qu'au reste il userait de la même autorité pour empêcher toute agression des Français contre Madras. » Morse se soumit ; Pondichéry fut sauvée, mais notre prestige bien amoindri auprès des Hindous.

Afin de donner une idée des sentiments professés alors par la Compagnie pour les mérites de Duplex, nous croyons devoir rapporter ici le *Mémoire* présenté par elle à M. de Machault, contrôleur général des finances et la lettre écrite par les directeurs au gouverneur général, pour lui annoncer les grâces accordées par Sa Majesté. Ces sentiments et les témoignages rendus n'avaient été inspirés à la Compagnie par aucun des amis ou parents de Duplex ; son frère aîné, M. de Bacquencourt, n'en avait eu aucune connaissance :

Mémoire présenté par la Compagnie à M. le contrôleur général.

« La Compagnie des Indes ayant lieu d'être extrêmement satisfaite des services que M. Duplex, actuellement gouverneur de Pondichéry, et commandant-général dans les Indes, lui a rendus depuis trente-deux ans qu'il est à son service, pendant lequel espace de tems il a toujours rempli les premiers postes d'une façon honorable et distinguée, en y augmentant considérablement le commerce de la nation et celui de la Compagnie des Indes, qu'il soutient même à présent par son crédit, et les ressources qu'il a trouvées dans sa bourse et celle de ses amis ; la Compagnie voit avec plaisir par les lettres qu'elle vient de recevoir des conseils des Indes, que malgré les fonds modiques qu'elle y a remis, M. Duplex, après avoir acquitté presque toutes les dettes contractées à Bengale, a trouvé de nouveaux emprunts pour faire fabriquer des marchandises pour le chargement des vaisseaux qui devoient lui parvenir dans le

courant de l'année 1745 ; de sorte qu'elle a lieu d'attendre des Indes deux cargaisons de marchandises blanches, par les vaisseaux qui viendront en 1747. Ce gouverneur a encore envoyé à l'Isle de France 730 milliers de café Moka, qui y sont bien arrivés, valant plus de deux millions de livres, achetés et payés avec ses propres fonds et ceux de ses amis.

La Compagnie vient aussi d'apprendre avec beaucoup de satisfaction que M. Dupleix, en conséquence des ordres qu'elle lui a envoyés, a fait pour tous les comptoirs des Indes les arrangemens les plus sages, pour y réduire toutes les dépenses à l'indispensable point essentiel qui lui avoit été particulièrement recommandé, et pour l'exécution duquel la Compagnie lui a promis de lui donner les plus fortes marques de sa reconnaissance.

« Toutes ces considérations ont déterminé la Compagnie des Indes réunie à supplier S. M. d'accorder au dit sieur Dupleix des Lettres de noblesse et la croix de l'Ordre de Saint-Michel (1), jamais sujet ne pouvant mieux mériter cette grâce que lui...

« Fait et délibéré à Paris, en l'hôtel de la Compagnie des Indes, le 22 février 1746.

*Signé* : « LAFFAYE, FONTPERTUIS, COLABAU, DUMAS, CAVALIER, DAVID, GODEHEU, D'ESPREMESNIL et SAINTARD. »

#### Lettre de la Compagnie des Indes au sieur Dupleix.

Du 12 mars 1746.

« Quoique la Compagnie, Monsieur, ait vivement ressenti dans le courant de l'année dernière les funestes effets de la guerre, ces contretems fâcheux ne l'empêchent pas de vous témoigner sa satisfaction sur les justes mesures qu'elle a vu par vos lettres, et celles du Conseil supérieur de Pondichéry qui lui sont parvenues par le vaisseau la *Favorite*, que vous avez prises pour soutenir son crédit dans l'Inde, pourvoir aux cargaisons des vaisseaux qui vous avoient été expédiés de 1743 à 1744, et effectuer ses intentions sur la réduction de toutes les dépenses en général, et pour vous en donner des marques, elle s'est portée à solliciter en votre faveur auprès de Sa Majesté des lettres de noblesse et la croix de l'ordre de Saint-Michel. Elle vous annonce avec plaisir qu'elle vient d'apprendre par une lettre de monseigneur le contrôleur général que le roi avoit bien voulu vous accorder l'un et l'autre. Elle sera charmée que l'expédition en soit faite entièrement avant le départ du vaisseau le *Penthivère*, par lequel vous parviendra la présente. Nous n'avons pas besoin d'exciter votre zèle. L'expérience nous a fait connoître ce

1. M. Tibulle Hamon, p. 27, fait à tort accorder, à cette époque, à Dupleix, la croix de Saint-Louis. Il s'agit de celle de Saint-Michel. Dupleix reçut seulement après la levée du siège de Pondichéry, en 1749, le cordon de Saint-Louis.

que nous en devons attendre dans un tems où il convient plus que jamais de redoubler d'attention pour ne pas perdre le fruit de tous les travaux passés. Nous sentons toute la délicatesse des opérations dont vous êtes chargé ; mais la confiance que nous avons en vous, nous tranquillise beaucoup, etc. »

Les démarches des approbateurs de Duplex se bornèrent donc à l'obtention d'honneurs stériles. Un ruban, des phrases flatteuses, furent toute l'aide qu'il reçut dans une œuvre formidable, et qui se compliquait déjà d'une manière écrasante.

A tout moment, l'apparition au large de la flotte britannique jetait l'effroi dans Pondichéry. L'appel à l'assistance mogole avait révélé aux Hindous la faiblesse des Français ; et les petits faussedars des environs, naguères encore inclinés devant le fastueux masoubdar de Pondichéry, le croyaient maintenant vassal comme eux de l'empereur de Delhy.

A la veille de succomber sous le poids du travail et des angoisses de toute nature, qui avaient altéré gravement sa santé, Duplex, sur le conseil de sa femme et de ses amis alarmés, demanda sa retraite. La Compagnie ne voulut pas y consentir et le pria de lui continuer ses services en lui écrivant :

« ... Quant à l'article délicat de vous procurer quelqu'officier distingué qui fût capable de vous seconder, si le cas de la guerre arrivoit, comme nous supposons que ce fâcheux événement sera, Dieu aidant, fort éloigné, et comme monsieur votre frère a demandé pour vous un congé à la Compagnie pour venir en France, soit pour vous y reposer tout à fait, soit pour un séjour passager et convenable à l'arrangement de vos affaires, nous attendrons ce tems pour délibérer avec vous sur une chose de cette conséquence, et nous souhaitons d'avance que l'état de votre santé vous permette de retourner aux Indes reprendre le timon des affaires de la Compagnie qui ne peuvent être en de meilleures mains qu'entre les vôtres... les talens et le zèle que nous vous connoissons nous tranquillisent beaucoup dans les circonstances critiques où nous sommes. De votre côté, soyez parfaitement assuré que nous ne vous perdrons point de vue, et que nous vous ferons passer des secours de toute espèce, et le plus qu'il nous sera possible. »

Nous anticipons sur les événements afin de publier encore à cette place le document suivant émanant de la Compagnie à la date du 30 novembre 1746 :

« La promptitude avec laquelle la ville de Pondichéry a été fermée du côté de la mer, nous a fait un vrai plaisir ; nous vous en avons bien de l'obligation... Nous n'avons pas vu avec moins de satisfaction tous les mouvemens que vous vous êtes donnés, tant pour vous mettre en état, malgré votre détresse, de procurer des cargaisons aux vaisseaux qui vous avoient été annoncés, que pour seconder M. de La Bourdonnais dans les opérations qu'il méditoit, etc. (1). »

« Dans une lettre à la Bourdonnais, dit M. Cartwright, datée du 23 avril 1746 et écrite au reçu de la nouvelle de l'arrivée de celui-ci sur la côte, Dupleix exprime dans un langage où se reflètent ses sentiments de piété vraie et de désintéressement, toute la légitime amertume dont son cœur est plein. La Bourdonnais, écrit-il, apprendra à Mahé tous les malheurs qui l'ont accablé, lui, Dupleix, mais la Providence ne l'a point abandonné, et, en dépit de l'abandon dans lequel l'a laissé la France, il a eu la satisfaction de mettre Pondichéry à l'abri de toute insulte, de répondre à toutes les demandes de la Bourdonnais, d'augmenter considérablement la garnison de la ville et de soutenir tous les comptoirs français des Indes. L'espérance ne l'a jamais quitté, et il espère encore que, grâce à Dieu et au concours de la Bourdonnais, la nation sera bientôt dans une situation tout autre que celle où lui-même s'est trouvé depuis dix-huit mois. La Bourdonnais, ajoute-t-il, peut compter sur toute assistance de sa part. L'honneur du succès appartiendra au capitaine de frégate, et il se tiendra pour satisfait, lui, d'y contribuer par des moyens qui devront toute leur valeur à la Bourdonnais. »

Ce même jour, 23 avril 1746, oubliant son mal à l'audition de la bonne nouvelle, Dupleix avait quitté le lit et s'était remis énergiquement au travail pour préparer le ravitaillement de la flotte si ardemment attendue !

---

1. La Bourdonnais était à ce moment aux îles, avec la première escadre dispersée par la tempête.

Par suite de fortunes de mer et de circonstances complètement indépendantes de sa volonté, La Bourdonnais arriva seulement le 8 juillet devant Pondichéry, après avoir rencontré la flotte anglaise sur la côte de Coromandel.

La joie de Dupléix n'eut point de bornes lorsqu'il reçut La Bourdonnais dans ses bras. En voyant ces soldats, ce chef renommé, prendre terre, il sentit s'évanouir toutes ses inquiétudes. Pondichéry n'avait plus rien à craindre de nos ennemis séculaires, le drapeau français allait flotter majestueusement sur les rivages de l'Hindoustan et les populations aborigènes allaient encore une fois être éblouies par le prestige de nos armes et de nos victoires !

Hélas ! le caractère de La Bourdonnais devait bientôt rendre tout accord impossible. « La légende, dit avec infiniment de raison M. Tibulle Hamon, créée autour de ce nom persiste encore... On ignorait sa conduite. On était ému par les infortunes, par la longueur de la captivité du marin à la Bastille. On était pris par l'adresse avec laquelle il exploite ses services dans ses mémoires. Il apparaissait comme un héros entouré de l'auréole du martyr. En réalité, la Bourdonnais n'est digne d'inspirer ni la pitié ni l'enthousiasme. La personnalité du gouverneur de l'Ile de France eut du brillant, elle n'eut pas de grandeur. Sur cette figure irrégulière et mobile, au nez busqué, dans ce front légèrement déprimé, d'une grâce féline, plissé par ces rides que creuse la passion, dans ce regard vif et dur, dans cette bouche tirée vers les coins par le rictus du dédain éternel, s'il y a un reflet d'énergie, de volonté, il y a aussi une teinte d'envie et d'astuce. Il y a plus du vautour que de l'homme. »

La Bourdonnais a pour unique vertu la bravoure ; mais il est dévoré par la plus basse des jalousies. Son orgueil, son entêtement, son égoïsme briseront une carrière qui s'annonçait si belle. Rusé, fertile en expédients, il usera de tous les moyens possibles pour dominer, mais ne saura jamais se plier sous la discipline.

Dupleix, au contraire, est modeste et simple. Affable dans la vie publique, appréciant les joies du foyer domestique ; il aura une prédilection pour le silence dont il a contracté l'habitude dans les méditations de sa jeunesse. Sa conversation variée revêtira cependant un charme particulier. Les idées jailliront en abondance, sa parole sera concise, entraînant. On sera séduit par les effluves magiques de son regard, par l'ensemble de ses traits d'une noblesse incomparable. On ne pouvait imaginer une tête plus belle, un front plus large, plus élevé, une physionomie plus ouverte....

La Bourdonnais rêvait l'extension de son pouvoir personnel en ruinant les flottes anglaises sur toutes les mers ; Dupleix cherchait à assurer l'empire des Indes à la France. L'un obéissait à une ambition toute personnelle ; l'autre envisageait, avant tout, le bien et l'avenir de la patrie !

Dupleix voulait chasser l'Anglais de l'Hindoustan. Pour cela il fallait d'abord détruire l'escadre de Barnet, puis prendre Madras, occuper le fort Saint-David ; de la côte de Coromandel, on irait ruiner Calcutta et enfin faire flotter le drapeau national sur Bombay.



## Chapitre quatrième.

Siège de Madras et prise de cette ville. — Intervention de madame Barnaval, belle-fille de Dupleix. — Conflit de juridiction. — Dupleix persiste à garder Madras, malgré La Bourdonnais. — Départ de ce dernier de l'Inde.

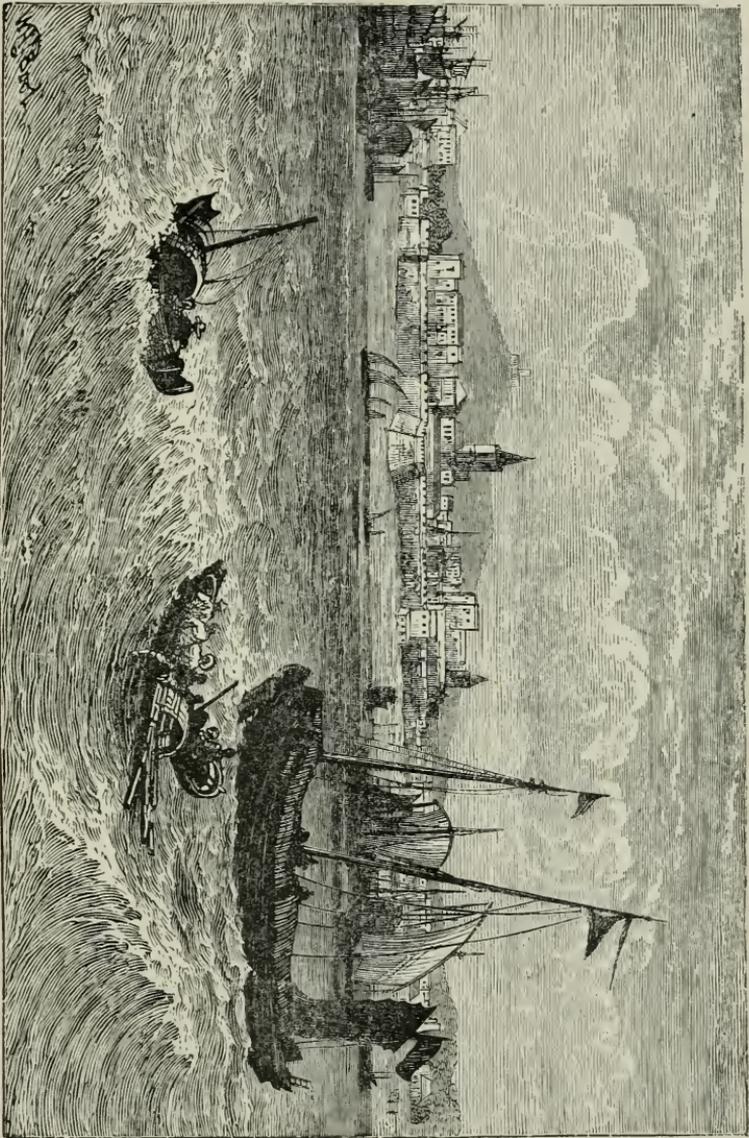
**L**A Bourdonnais avait déjà, en 1741, de concert avec Dumas, formé le dessein de s'emparer de Madras ; il fut bientôt d'accord avec Dupleix sur ce point. Ce projet fut arrêté dans la rade même de Pondichéry.

Alors commencent des tergiversations singulières inspirées à La Bourdonnais par le désir d'être le chef suprême, de ne pas obéir à Dupleix sur terre et de fouler ainsi aux pieds les instructions si formelles contenues dans la lettre de M. Orry, du 29 janvier 1745 : «..... Vous donnerez avis à M. Dupleix du parti auquel vous vous arrêterez. Je lui donne les ordres les plus précis de vous seconder en tout ce qui pourra dépendre de lui. Je vous recommande aussi très particulièrement d'en user avec lui avec les égards qu'il convient d'avoir pour un homme qui commande dans toute l'Inde (1)... »

La Bourdonnais rompt en visière avec Dupleix et essaie de le fatiguer, comme il le fera jusqu'au jour de son départ définitif pour l'Ile de France et... la Bastille, par une quantité de lettres auxquelles le commandant général répond toujours avec calme et sagesse.

Il parcourt la mer des Indes sous prétexte de chercher la flotte anglaise en ayant soin de l'éviter. Enfin, le 17 juillet, il écrit à Dupleix pour lui faire part de ses vues ; demande à emprunter soixante canons (Dupleix s'empressa de les lui fournir en dégarnissant même Pondichéry) ; manifeste l'intention, si le

1. *Mémoire pour la Bourdonnais, pièces justificatives*, n° VIII, p. 10.



VUE DE MADRAS.

succès le favorise, de tirer de Madras toutes les marchandises trouvées, de les embarquer sur ses vaisseaux et de rançonner la population. Il se refuse à détruire la ville dans la crainte de la voir d'ici à un an entièrement relevée et plus forte.

Toujours en quête de l'escadre britannique, La Bourdonnais la poursuit, dit-il, vers Négapatam et, le 26 août, il écrit de nouveau à Dupléix pour demander au conseil supérieur l'autorisation de faire le siège de Madras.

Le conseil, convoqué immédiatement, partage l'avis de Dupléix son président, et adresse au capitaine d'Espremesnil, Barthélemy et Bruyère, procureur général, pour le sommer au nom du roi de choisir entre les deux partis indiqués par la lettre de ce même conseil en date de la veille : prendre Madras ; ou joindre enfin l'ennemi et détruire ses vaisseaux mouillés à Ceylan, dans la baie de Trinquemalé.

Pour réponse, La Bourdonnais écrit :

« J'ai reçu la sommation et son contenu. Je n'ai consulté le conseil que sur l'affaire de Madras. Il dépendoit de lui, d'opiner décisivement pour ou contre. Quant à la destination de mon escadre, ce n'est pas à lui d'en prendre connoissance. Je sais ce que je dois en faire ; et mes ordres sont donnés pour qu'elle parte ce soir.

« A Pondichéry, ce 27 août 1746.

*Signé* : « MAHÉ DE LA BOURDONNAIS. »

Où conduisait-il ses vaisseaux ? Lui seul le savait et tenait à perpétuer ce regrettable conflit de juridiction !

Dupléix avait cependant formulé nettement ses volontés à la réception de la lettre de La Bourdonnais du 17 juillet : « Si Madras veut éviter les fâcheuses suites d'une attaque et d'un bombardement, vous devez en tirer le meilleur parti que vous pourrez. (Nous ne ferons pas ici l'énumération des articles exigibles, leur totalité montait à treize ou quatorze cent mille pagodes, c'est-à-dire, la pagode valant 11 livres tournois, à 153 ou 154,000,000) ; mais si Madras souffre un siège, et qu'on soit assez heureux pour s'en rendre maître, il y a bien

d'autres avantages plus considérables à en tirer. » Ces avantages étaient divers selon qu'on se déciderait à la conservation ou à la destruction de Madras ; leur importance pour le commerce en temps de paix, ou, en temps de guerre, pour la sûreté de nos établissements et particulièrement de Pondichéry, était indéniable. Dans tous les cas il n'était nullement question de rendre la place aux Anglais.

La Bourdonnais hésitait toujours lorsque Dupleix insista une dernière fois pour l'exécution du plan primitif. Le capitaine mit enfin à la voile dans la direction de Madras ; il partit de Pondichéry pendant la nuit du 12 au 13 septembre 1746, avec neuf vaisseaux et deux galiotes à bombes.

Le 14, il se trouva à quatre lieues de Madras et fit descendre à terre cinq à six cents hommes appuyés par deux petites pièces de campagne.

Le 15, il longea la côte réglant la marche de ses vaisseaux sur celle des troupes de débarquement. A midi, il était arrivé à une grande portée de canon de la ville. Il quitta alors la flotte avec onze cents Européens, quatre cents Cipayes, quatre cents Caffres des Iles. Dix-huit cents hommes restèrent à bord.

Les troupes de siège campèrent auprès d'une pagode sur une place environnée de maisons. Une batterie de mortiers fut immédiatement établie de manière à battre Madras tout en protégeant au besoin les navires.

Dans la soirée Barnaval, marié à Mademoiselle Marie-Vincent, fille de Madame Dupleix, vint de la part de Morse, gouverneur de Madras, prier La Bourdonnais de laisser sortir les femmes de la place avant d'ouvrir le feu. Cette permission lui fut accordée pour Mesdames Barnaval et Morse, mais refusée pour toute autre personne. Elles restèrent, ne voulant pas être seules à profiter de cette faveur.

Le 16, on approcha de la ville ; le camp fut transféré dans un village éloigné d'une demi-portée de canon de Madras. Cette journée fut employée à amener l'artillerie et à former les batteries.

Le 17, les soldats indigènes, à la solde des Anglais, échangèrent quelques coups de feu avec les postes avancés ; ils furent facilement repoussés et s'enfuirent dans les terres au lieu de rentrer en ville. Le même jour on s'empara d'un faubourg et de la maison de campagne de Morse, à demi-portée de carabine des murs de Madras. On s'y fortifia.

Le 18, la place fut battue du côté de la terre par douze mortiers et canonnée à la nuit par les trois plus gros vaisseaux.

Pendant cette nuit, La Bourdonnais fut avisé par Dupléix de l'apparition de vaisseaux suspects. Il prit donc ses dispositions pour donner l'assaut au plus tôt.

Le feu continua le 19 avec intensité. Les assiégés jugèrent à propos d'entrer en composition ; à huit heures du soir, La Bourdonnais reçut la lettre suivante :

Monsieur,

« M. notre gouverneur a reçu une lettre au soir de Señor Francisco Pereiro, dans laquelle il fait mention de quelque discours qui s'est passé entre vous et lui, et que vous avez paru être incliné à un accommodement, et que ledit Sieur viendrait à Madraz. La réponse qu'on lui a faite, étoit qu'il pouvoit venir ; mais M. le gouverneur, ne recevant point de lettres depuis, s'imagine que sa lettre ne lui est point parvenue ; ainsi M. le gouverneur vous prie de lui faire sçavoir vos sentimens, et si ledit sieur Pereiro a été autorisé par vous à traiter cette affaire.

« J'ai l'honneur, etc.

« Marie-Vincent BARNAVAL (1). »

La Bourdonnais répondit à Madame Barnaval n'avoir chargé ce Pereiro d'aucune mission, mais être disposé à recevoir des députés. A cet effet le feu devait cesser le lendemain de six heures à huit heures du matin.

On lui apporta bientôt une autre lettre :

Monsieur,

« Notre gouverneur vous enverra une personne de son conseil, avec un autre Monsieur, pour l'aider à interpréter la langue Française ; il aura l'honneur de vous saluer à l'endroit où vous aurez la

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° XLI, p. 75.

bonté de nommer et vous prie de leur faire donner un sauf-conduit, et à leur suite.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

*Signé*: « Marie Vincent BARNAVAL (1). »

Le 20, au matin, Monson et Hally-Burton, députés par Morse, se rendirent au camp français. Ils cherchèrent d'abord à intimider La Bourdonnais, Madras devait, disaient-ils, être en sûreté comme se trouvant sur les terres du Mogol. Le capitaine leur rappela la prise du *Favori*, dans une rade neutre, celle d'Achem, et l'incendie du *Pondichéry*, sous la forteresse de Trinquebar appartenant aux Danois.

Les députés rejetèrent ces fautes sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique.

La Bourdonnais répondit :

« Ces vaisseaux m'ayant échappé, Madras me répondra de tout. Vous rendrez votre ville, et tout ce qu'elle renferme, et je vous promets sur mon honneur de vous la rendre moyennant une rançon (2) : fiez-vous à ma parole. Quant à ce qui concerne l'intérêt vous me trouverez toujours raisonnable.

— « Mais qu'appellez-vous raisonnable ? »

La Bourdonnais prit le chapeau de l'un d'eux et dit : « Je suppose que ce chapeau vaut six roupies ; vous m'en donnerez trois ou quatre et ainsi du reste. »

Comme les députés n'entendaient pas assez le français, pour comprendre cette comparaison qui allait décider du sort de leur ville, La Bourdonnais fit appeler M. de Schenamille, autre gendre de Madame Dupleix, pour servir d'interprète. Puis il signifia aux délégués de rendre la ville ou de se résoudre aux plus affreuses extrémités. Il leur remit pour Morse une lettre contenant une vive peinture des horreurs dont était menacé Madras, faisant ressortir la férocité de ses Caffres et l'amour des Cipayes pour le pillage. Les députés se retirèrent.

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° XLII, p. 76. Francisco Pereiro était médecin d'Anaverdi-Kan, nabab de Carnate.

2. La Bourdonnais outrepassait ses pouvoirs pour empêcher Dupleix de tirer parti de cette conquête !

A peine ont-ils quitté le camp, La Bourdonnais écrit à Dupléix :

Monsieur,

« J'ai reçu une lettre de Madame Barnaval demandant permission de parler pour deux conseillers de Madraz que devoit m'envoyer M. le gouverneur. Je lui ai donné pour eux les sûretés ordinaires. Ils sont venus. Ces Messieurs m'ayant demandé quelle étoit ma résolution, j'ai répondu que je voulois me rendre maître de la place ; qu'à cette résolution, rien ne pouvoit s'opposer que la mort ; que la raison seroit mon guide dans les affaires d'intérêts, mais que l'honneur avoit des lois que je ne sçavois point transgresser. Ils ont paru désirer du tems pour assembler leur conseil.....

« Au camp devant Madraz, le 20 Sept. 1746.

*Signé* : « MAHÉ DE LA BOURDONNAIS (1). »

On voit avec quelle habileté la Bourdonnais évite de faire allusion aux paroles échangées entre lui et les députés au sujet de la remise ultérieure de Madraz aux Anglais ! Ces paroles sont indéniables et rapportées dans son *Mémoire* page 72, paragraphe 3 ! Après les avoir prononcées seulement, il eut recours à M. de Schenamille, gendre de Madame Dupléix !

Il écrit aussi à Morse :

Au camp devant Madraz, le 20 sept. 1746.

Monsieur,

« Le sieur Pereiro vous a mal à propos assuré que je ne tirerois point cette nuit. Ce n'est ni mon dessein, ni mon métier ; et j'aurois déjà commencé sans la crainte que ce mal entendu ne fût funeste à quelques Dames, je cesserai demain matin depuis 6 heures jusqu'à huit, pour donner le tems à vos députés de venir me trouver ; mais je vous avertis que s'ils n'apportent pas une parole décisive, je n'écouterai plus aucun pour parler. Votre fortune et la mienne décideront du sort de Madraz. J'ai l'honneur, etc.

*Signé* : « MAHÉ DE LA BOURDONNAIS. »

A huit heures du soir le feu recommença avec une violence plus grande et dura toute la nuit sur les vaisseaux et dans les batteries de terre. Le lendemain 21, les députés revinrent et

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° XLIV, p. 77.

consentirent à rendre Madras aux conditions énoncées la veille; ils allèrent soumettre au gouverneur les termes de la capitulation. En rapportant cette pièce, ils demandèrent encore à La Bourdonnais sa parole, pour surcroît de la promesse du rachat.

— « Oui, Messieurs, leur répondit-il, je vous renouvelle la promesse que je vous ai faite hier de vous rendre votre ville, moyennant une rançon dont on conviendra à l'amiable, et d'être raisonnable sur les conditions.

— « Vous nous en donnez donc votre parole d'honneur!

— « Oui, je vous la donne, et vous pouvez compter qu'elle est inviolable.

— « Eh bien, voici la capitulation signée de M. le gouverneur. Vous êtes le maître d'entrer dans la ville, quand il vous plaira!

— « Tout à l'heure, dit La Bourdonnais (1). »

Sur-le-champ, il ordonna de battre la générale. Les troupes étant assemblées, il fit battre un ban, pour défendre, sous peine de la vie, de rien piller dans la place et il marcha pour en prendre possession. Lorsqu'il fut arrivé à dix pas du pont-levis, le gouverneur avança à l'extrémité et lui présenta son épée. La Bourdonnais la lui rendit aussitôt et entra dans Madras.

Le pavillon anglais fut amené, celui de France arboré et salué par vingt et un coups de canon. La Bourdonnais s'occupa ensuite de la sûreté générale de la place, et reçut les clefs des différents magasins. Après quoi il écrivit à Duplex:

« A Madraz, ce 21 sept. 1746, à 2 heures après-midi.

« Je viens d'entrer dans Madraz à la tête de 500 François qui m'y ont accompagné. Le pavillon blanc y est viré : vous pouvez en toute sûreté établir une correspondance entre le gouvernement de Pondichéry et le mien. Je ne me trouve pas mal du titre de commandant de terre et de mer qu'on me donne dans le Nord de cette côte. Je me flatte que vous joindrez votre satisfaction à celle de toute la nation. Je suis comme vous charmé d'avoir mené à sa

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, avec pièces justificatives*, p. 75.

fin cette expédition si intéressante pour notre Compagnie. Cela n'empêche pas que vous ne m'envoyez nos vaisseaux, s'ils arrivent parce que je vous en enverrai d'autres dans le même tems. »

Pas un mot touchant la capitulation, mais toujours des puérilités ridicules : « le gouvernement de Pondichéry et le mien;... je ne me trouve pas mal du titre de commandant de terre et de mer, etc. » Cette singulière missive se croisa avec une lettre de Duplex lui recommandant madame Barnaval et son mari, et le priant de ne point trop s'exposer, de songer à sa conservation.

Duplex écrit au vainqueur pour le féliciter :

Ce 23 sept. 1746, à 10 heures du matin.

« Aussitôt que j'ai annoncé à la ville par une décharge de canons la conquête que vous venez de faire, l'affluence fut si grande chez moi, de tous les États qui composent cette colonie, que je ne pus trouver le moment de vous marquer la sincère joye que cette nouvelle m'a causée, et de vous remercier au nom de la nation, des peines, des soins, des travaux, des fatigues que vous vous êtes donnés pour la réussite d'une conquête qui vous comble de gloire et indemnise la nation, la Compagnie des pertes considérables que nos ennemis leur avoient occasionnées. Le ministre informé de cet heureux succès, récompensera dignement la gloire que vous acquérez dans l'Inde, aux armes de Sa Majesté et de la nation.

« J'ai l'honneur d'être avec autant de reconnoissance que de considération, etc.

*Signé* : « DUPLEX. »

Cette lettre fut remise le 24 à La Bourdonnais : Ce même jour Duplex lui écrit encore :

« Le Conseil supérieur a jugé convenable de vous députer MM. Dulaurens et Barthélemy, pour vous marquer sa reconnoissance ; ils vous serviront d'ailleurs à accélérer l'ouvrage et les écritures dont ils sont fort au fait. Vous sentez bien que vous et moi nous ne pouvons prendre trop de précautions, pour que les médisans et calomnieurs ayent la bouche close. Tout se faisant dans les formes prescrites et usitées, ils se tairont malgré eux. Ces messieurs sont porteurs de quelques notes que le Conseil leur a données, qu'ils auront l'honneur de vous communiquer. J'espère que vous leur accorderez un des pavillons qui servoient à la ville de Madraz, pour

être déposé dans notre église du Fort. C'est la seule récompense que je demande, pour tous les soins et veilles que m'a occasionnés cette entreprise. Ma femme, sensible à votre souvenir, vous fait bien des complimens et vous recommande sa fille et son gendre. J'en fais autant, et vous prie de croire, etc.

« Je vous prie de me renvoyer la cavalerie par terre. Si vous avez quelque chose à envoyer par cette occasion, elle pourra lui servir d'escorte. Ma femme demande sa fille ; elle pourra profiter de cette bonne occasion (1). »

La Bourdonnais accepta les remerciemens des conseillers d'Esprémesnil gendre de madame Dupleix, Dulaurens et Barthélemy, mais leur contesta tout pouvoir et avisa Dupleix dans ces termes, au sujet de madame Barnaval : « Je suis sensiblement obligé à madame votre épouse d'avoir bien voulu me chanter. Je compte aller l'en remercier bientôt. Je lui mènerai avec moi sa chère fille : je garde la cavalerie pour me servir d'escorte, lorsque je vous mènerai madame Barnaval et les otages (2). »

Dupleix apprit en même temps le traité passé avec les Anglais pour le rachat de Madras et l'intention de La Bourdonnais de s'opposer à l'installation d'un conseil à Madras ! De pareils actes entachés d'abus de pouvoir et de forfaiture méritaient une réprimande prompte et énergique, la voici :

A Pondichéry, le 25 septembre 1746.

A monsieur de La Bourdonnais,  
Monsieur,

« Suivant que j'ai eu l'honneur de vous le marquer par ma lettre du 23 du courant, j'ai communiqué au Conseil supérieur la votre de même date. Je vous prie de ne point le regarder comme mon conseil, mais comme celui qu'il a plu au roi et à la Compagnie d'établir dans les Indes. Il ne convient pas à un mince sujet comme moi d'avoir un conseil ; je me trouve honoré de le présider. Ce conseil, après avoir lu votre lettre, a trouvé qu'il ne pouvoit entrer en matière avec vous, avant que de savoir sur quel pied vous vouliez traiter avec lui. Il n'ignore point que vous faites peu de cas de ses décisions, et votre réponse, au bas de la sommation qu'il vous fit le

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° LXI, p. 92 et 93.

2. *Op. cit.*, n° LXIII, p. 94.

27 août dernier, l'arrête tout court. C'est donc à vous, Monsieur, à voir la façon dont vous voulez traiter avec lui ; pour peu que vous vouliez vous prêter aux arrangemens et aux ordres prescrits par le Roi et la Compagnie, vous pouvez compter qu'il sera le premier à vous seconder, dans tout ce qui pourra contribuer au bien de la Compagnie, à l'honneur du Roi et de la nation et de vous prévenir dans tout ce qui pourra vous faire plaisir. Il n'ignore point que vous avez eu l'année dernière un ordre du Roi, pour que tous les capitaines des vaisseaux eussent à suivre ceux que vous leur donneriez. Cet ordre, dont il sent comme moi toute l'importance, étoit absolument nécessaire pour vous donner plus d'autorité sur Messieurs les capitaines ; mais cet ordre ne change rien à celui prescrit de tout tems, qui veut que tout commandant des vaisseaux de la Compagnie, de quelque qualité et condition qu'il soit, demeure sous l'autorité du commandant de l'Inde et du conseil supérieur. Ni l'un ni l'autre ne vous ont fait sentir jusqu'à présent cette autorité. Aucun ordre n'a encore émané du Conseil supérieur ni de moi, touchant votre escadre.

« Je sens l'inutilité de toutes les représentations que j'ai l'honneur de vous faire ; mon devoir m'y oblige, et ce n'est en vérité que dans cette vue que je vous les ai présentées dans mes précédentes. Je vois le peu d'impression qu'elles font sur vous. Cependant mon expérience dans l'Inde, le tems que j'ai l'honneur d'y conduire les principales affaires, la confiance que le Roi, le ministre, et la Compagnie veulent bien avoir en moi, devraient vous engager à y avoir plus d'égard que vous ne le marquez. Aussi, Monsieur, seront-ce les dernières que j'aurai l'honneur de vous présenter ; je ne vous le ferai plus qu'avec le Conseil, lorsque vous aurez décidé de la façon dont vous voulez traiter avec lui.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

*Signé* : « DUPLEIX (1). »

Le 27 septembre 1746, d'Espremesnil, Dulaurens et Barthélemy s'opposèrent, par écrit, à la reddition de Madras aux Anglais : «...Nous protestons, disaient-ils, au nom du Roi et de la Compagnie, contre toute capitulation que vous pourriez faire ou avoir faite ; et nous nous opposons formellement aux dits noms que la ville de Madras soit rendue aux Anglois.

« Nous attendons, Monsieur, votre réponse sur ce que dessus, afin que, suivant les instructions dont nous sommes

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° LXIV, p. 94 et suiv.

porteurs ; nous puissions juger du parti que nous aurons à prendre. Nous avons ordre, Monsieur, de vous demander un des pavillons de cette place, pour envoyer à Pondichéry afin d'y être déposé dans l'église du Fort. Nous sommes d'autant plus persuadés que vous vous prêterez volontiers à cette demande, que ce sera un monument qui éternisera la conquête que vous venez de faire (1). »

Le 30 septembre, d'Espremesnil, Dulaurens et Barthélemy protestèrent au nom du roi, de la Compagnie, du commandant-général et du Conseil supérieur « contre tous les actes de La Bourdonnais, opposés aux intérêts de la France, de la Compagnie et aux ordonnances royales, notamment dans son refus de reconnaître l'autorité de Duplex sur Madras, où le pavillon du roi était arboré, et d'organiser un conseil (2) ».

Le 30 également, La Bourdonnais recevait de Duplex cette lettre admirable :

Monsieur,

*(Lisez en particulier.)*

« La nouvelle que vous m'avez donnée, que vous aviez conclu le traité de rançon avec les Anglois, m'empêche absolument de reposer. Souffrez, Monsieur, malgré la résolution que j'avois prise de ne plus vous faire de représentation, que je vous en fasse encore une comme je la ferois à mon frère. D'autre que moi n'en aura connoissance, vous écrivant de ma main la présente. Souffrez donc que je vous dise, que je ne suis point du tout votre ennemi ; que je n'ai cherché qu'à vous procurer de la gloire ; que j'y ai employé tout mon sçavoir, et vidé de façon ma bourse, que lorsque vous êtes arrivé, elle étoit absolument vuide. Que n'ai-je pas employé pour vous seconder ? Vous l'avez vu vous même, et vous n'avez pu vous empêcher de l'avouer : tout ce que vous avez souhaité vous a été donné, hommes, munitions, artillerie, mousqueterie ; j'ai dégarni la place, vous le sçavez, et je ne m'en repens pas, puisque l'affaire a réussi. Quelles difficultés n'ai-je pas trouvées pour vous dissuader de certaines inquiétudes et indécisions où vous paroissiez être, et qui ne vous étoient occasionnées que par des gens peu au fait et nullement portés pour votre gloire. Vos marins m'ont donné seuls

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° LXIX, p. 104 et 105.

2. *Id.*, n° LXXIX, p. 118 et 119.

plus de peine que tout le reste. A quoi a-t-elle abouti ? A rien du tout, et vous avez vu vous-même combien ils ont eu de peine à se résoudre à tirer sur une place, dont il sembloit qu'ils craignissent la reddition. Tant de soins, tant d'embarras, tant de prévoyance, tant d'avance, dont je ne suis pas encore payé, tant de veilles ont abouti à la vérité à la prise d'une place, la plus fameuse de l'Inde, mais dont nous ne tirons pas, comme on l'auroit pu, tout l'avantage qu'elle devoit procurer à vous, Monsieur, et à la Compagnie : et cela, parce qu'il ne s'est pas trouvé une personne auprès de vous qui pût vous faire sentir l'inutilité d'un traité de rançon fait avec des prisonniers, qui ne sont point autorisés pour la promettre, et dont tous les otages que vous en tirez deviendront par leur long séjour, dans quelqu'endroit qu'ils soient, à charge, et de vrais martyrs de l'inexécution d'un traité qui ne peut avoir lieu ni dans l'Inde, ni en Europe.

« Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous faites pas illusion à ce sujet. Vous êtes trompé, si vous pensez qu'il soit jamais exécuté. Les colonies éloignées se rançonnent à la vérité ; mais ce n'est jamais en billets, mais à beaux deniers comptans. Les souverains, les Compagnies sont en droit de désapprouver ceux qui les engagent sans ordre. Ils se moquent d'autant mieux de tous ces billets, qu'ils sont encore les maîtres des places rançonnées, et qu'il faudroit une nouvelle guerre pour les faire payer (1). François I traita dans sa prison, il signa tout ce que l'on voulut, ses enfans furent mis en otage, qu'en résulta-t-il ? Vous le savez. Le roi Jean, prisonnier en Angleterre, en fit autant ; le résultat fut le même. C'étoit pourtant des têtes couronnées qui traitoient, et sur la parole desquelles on devoit compter. Elles furent inutiles. On déclara qu'étant prisonniers, ils ne pouvoient s'engager. Qu'ils le pouvoient pour se tirer de presse, mais qu'ils n'étoient point obligés de tenir leur promesse et leurs sermens. Ces paroles royales, qui ne devoient jamais se rétracter, l'ont été cependant. Que ne devez-vous point attendre de particuliers, qui ne datent de rien dans le monde, qui ne sont point autorisés, et qui ne peuvent exécuter ni faire exécuter leurs promesses. Pour peu que vous vouliez faire quelques réflexions sur les inconvéniens qui résulteront de votre traité, je suis persuadé que vous en reconnoîtrez le faux. S'il étoit comptant, quoique l'on pût espérer des avantages plus considérables par la suite, je me rangerois plus facilement de votre avis : mais j'ai l'honneur de vous le dire en frère, en ami, il n'aura point d'exécution. Il est encore tems d'y apporter remède. Dites, Monsieur, je vous en supplie par tout ce que vous avez de

1. Le rançonnement de Dupléix étoit fort exact. L'expédition de Lally-Tolendal, contre le roi de Tanjouar eut pour objet de forcer ce dernier au paiement de sommes promises dans des conditions à peu près semblables à celles de Madras. Nous citons cet exemple entre mille.

plus cher au monde, que les réflexions que vous avez faites, ou si vous voulez qu'on vous a fait faire, vous arrêtent tout court. Vous pouvez vous disculper auprès des Anglois, rejeter toute la faute sur le Conseil supérieur de Pondichéry, qui ne veut ni se charger des otages, ni de la moindre chose qui aura rapport à ce traité. Vous pouvez faire cette déclaration, sans la moindre crainte que le Conseil ni moi voulions diminuer rien de votre autorité. On vous la laissera, Monsieur, tout entière à Madraz, tout le tems que vous voudrez y rester. On n'y laissera que ceux que vous jugerez à propos, et je vous promets en homme d'honneur de faire supprimer toutes les lettres qui vous ont été écrites par le Conseil depuis le 25 septembre. Il est nécessaire que celles de ce jour subsistent, afin qu'elles puissent, si vous le voulez, servir à prouver quelle est la véritable raison qui vous a empêché d'exécuter le traité de rançon. Cet aveu, Monsieur, vous attirera autant de gloire que la conquête de Madraz. Vous sçavez prendre des places, mais vous n'êtes pas obligé de sçavoir les précautions nécessaires pour la validité d'un traité de rançon : d'autant mieux qu'étant conclu sur la bonne foi et sur les promesses d'honnêtes gens en apparence, le guerrier, honnête homme, peut être facilement trompé. Que ne donnerois-je pas pour être auprès de vous ! Oui, Monsieur, je suis persuadé que j'aurois le don de vous persuader, et de vous convaincre que je vous parle en homme qui n'a d'autre but que votre gloire, et l'intérêt de ses maîtres. Soyez, Monsieur, persuadé de cette vérité ; soyez-le de l'envie que j'ai de faire cesser mille mauvais propos.

« Au nom de Dieu, Monsieur, au nom de vos enfans, de votre épouse, laissez-vous persuader à ce que j'ai l'honneur de vous dire. Finissez comme vous avez commencé, et ne ménagez pas un ennemi, qui n'a d'autre but que celui de vous réduire à la plus dure extrémité. Tels sont les ordres que l'escadre ennemie met en œuvre autant qu'elle peut. Si elle n'a pû faire mieux, c'est qu'elle ne l'a pû.

« La Providence nous a servi mieux qu'eux. Profitons-en, Monsieur, pour la gloire de notre Monarque, et pour l'intérêt général d'une nation qui vous regardera comme son restaurateur dans l'Inde.

« Fasse le ciel que je puisse parvenir à vous persuader et à vous convaincre de la nécessité d'annuler un traité, qui dans un moment nous fait perdre des avantages, dont toute l'étendue se connoitra incessamment pour peu que vous vouliez avoir égard à ce que j'ai l'honneur de vous représenter. Dépêchez-moi, s'il vous plaît, en toute diligence, pour sçavoir quelle sera votre résolution, afin qu'aussitôt que j'en serai informé, je vous renvoie vos dernières lettres, je supprime absolument les réponses et qu'il n'en soit plus parlé. Encore une réflexion, Monsieur, c'est au sujet du nabab. Vous allez me compromettre furieusement avec lui, et je ne serois point étonné

de le voir joint avec les Anglois, pour nous faire donner au diable dans ce pays, faute de lui avoir gardé ma parole (1). Joignez, Monsieur, cette réflexion à toutes les autres. Je vous écrirai par la suite, si vous le souhaitez, que je me charge en Europe de l'évènement, et que ce n'est que sur mes représentations et celles du Conseil que vous avez changé de sentiment. Vous pouvez de votre côté dire à ce sujet tout ce que vous jugerez à propos. N'allez point vous gêner contre le Conseil. La réponse que vous avez faite à la sommation, dont peut-être vous ne vous souvenez pas, lui a paru un peu dure. Laissez-moi faire, tout cela s'apaisera et vous ferez pendant votre séjour à Madraz tout ce qu'il vous plaira. On condescendra à tout ce que vous voudrez. Vous ne sçauriez croire avec quelle impatience j'attendrai votre réponse. Faites-la moi de votre main. Il est inutile que d'autres que vous la sçachent. Dites-la le plus bas que vous pourrez à Desprémesnil, c'est-à-dire, le parti que vous prendrez sur le traité. Si vous persistez à le soutenir, il est inutile que vous lui disiez rien.

« Fasse le Ciel que j'aye pû venir à bout de vous persuader : je regarderai cette réussite avec encore plus de complaisance que la prise de Madraz. Elle me sera d'autant plus chère, que votre complaisance me sera une preuve bien sensible de votre estime et de votre amitié pour moi. J'ai l'honneur d'être, etc.

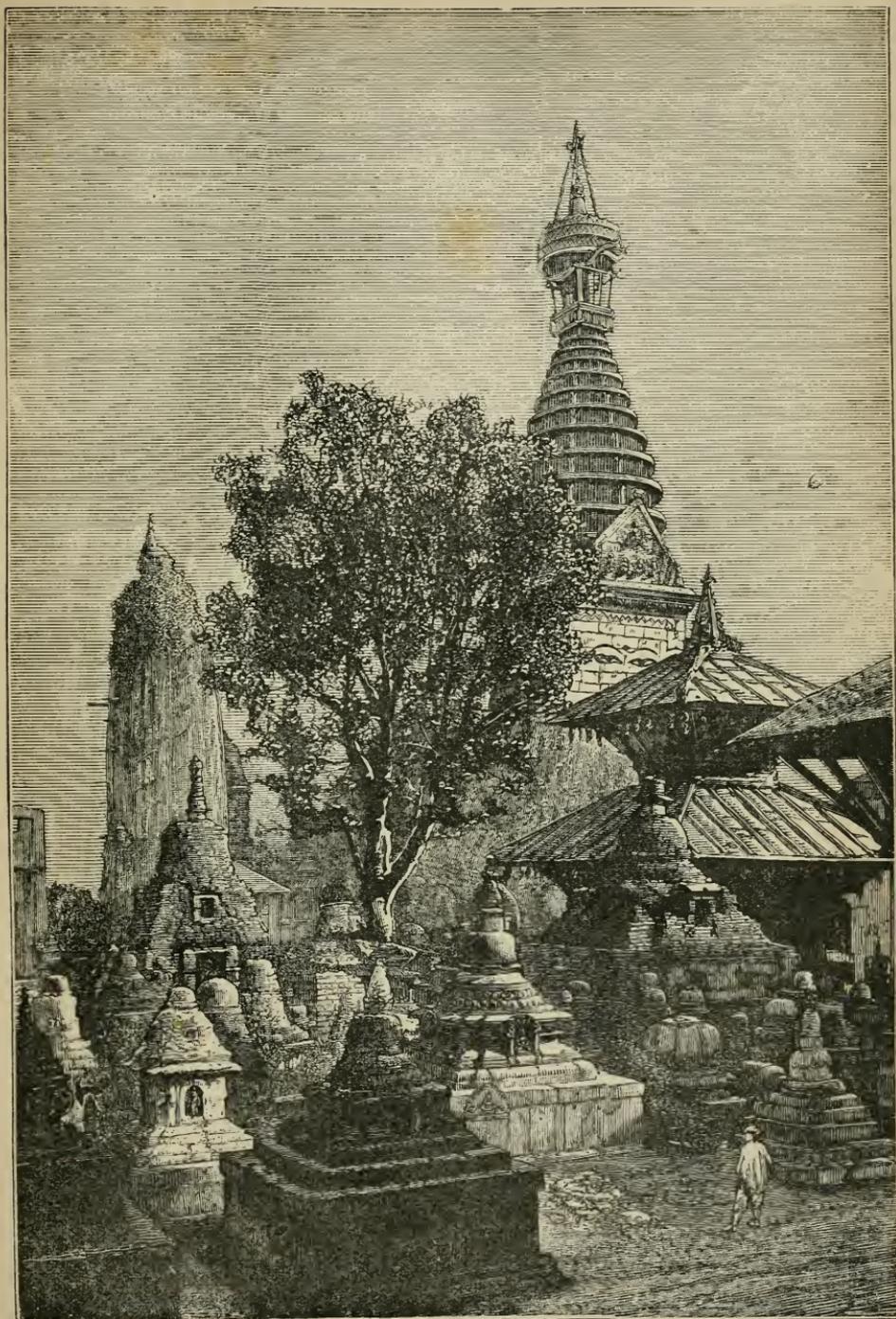
Signé : « DUPLÉIX. »

Contrairement à ces sages avertissements et aux instructions du Conseil supérieur, La Bourdonnais, aveuglé par la jalousie et le dépit, avait conclu le 26 septembre, avec Morse, une nouvelle convention l'engageant à rendre Madras le 15 octobre, moyennant une indemnité d'un million cent mille pagodes ! C'était de la folie !

Le 30 septembre une protestation fut remise à Dupléix le priant d'interposer enfin son autorité pour régler autrement les affaires de Pondichéry. Cette pièce reproduite in-extenso, dans le *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, pages 132 à 135, était signée par les notabilités de Pondichéry :

« F. Dominique, capucin, Missionnaire Apostolique, Supérieur et Curé. Frère François de Saumur, Capucin, Missionnaire Apostolique, L. Mathon, Prêtre Missionnaire. Le sentiment des RR. PP. Jésuites y était motivé comme suit : « Mon sentiment est que

1. Anaverdikan, nabab du Carnate, mécontent de la prise de Madras, venait de se déclarer pour les Anglais.



MINARET DE CHAITYA sur le sommet du Swayambhu.



M. Dupleix et MM. du Conseil Supérieur ont actuellement seuls toute l'autorité du Roi qu'ils représentent, et qu'il n'y peut être fait aucun traité valable soit avec les Anglois, soit avec quelqu'autre que ce soit que par eux. Signé, G. L. Cœur-Doux, M. Gargan de la Compagnie de Jésus. — MM. Le Goux, Miran, Guillard, Lemaire, Bruyère, Paradis (du Conseil supérieur); de Bury, Coquet, Deshaies, de Floissac, de Plaisance, de Ruvère, de Brain, Maurice, Pilavoine, de Solminiac, du Beausset, N. Auger, R. Drouet, Dubois, l'Hostis, Duquesne, Escapat Saint-Martin, Mirant, Cornet, le Bon, Bouteville, de la Rousselière, S. Puel, de la Haie, Desmarests, Porcher de Soulches, Duplan de Laval, Carfourg, de Saint-Sauveur, F. Nicolas, Robert et Minos. Pour copie, signé Desmarests, greffier. »

En conséquence de cette protestation, une lettre circulaire fut adressée aux officiers de tous grades ; — Dupleix et le Conseil supérieur déclarèrent solennellement nul de plein droit, annulé et non venu le traité de rançon de Madras ; — un Conseil Provincial fut nommé pour Madras, composé de d'Esprémesnil, Dulaurens, Barthélemy, Bonneau, Antoine Boucher, Desforges, Louis Bruyère et Paradis, ingénieur, tous conseillers au Conseil Supérieur de Pondichéry ; — d'Esprémesnil, second de Pondichéry, reçut de Dupleix des provisions de commandant et directeur pour la Compagnie à Madras ; — enfin, Bury, major-général des troupes de l'Inde, fut chargé de l'exécution des ordres du Conseil et de Dupleix.

Le 2 octobre, Bury remettait à La Bourdonnais la lettre du Conseil Supérieur l'investissant de pleins pouvoirs. Le capitaine pâlit et garda le silence.

Bury fit ouvrir aussitôt les portes ; officiers et gens de toutes qualités pénétrèrent dans la salle. Lecture fut donnée à haute et intelligible voix des pièces émanant du Conseil Supérieur.

La Bourdonnais avait cru d'abord à des ordres venant de France ; lorsqu'il entendit l'énoncé des signatures, il entra dans une colère violente et menaça Bury de le frapper. L'auditoire, indigné de cette conduite, à peine pardonnable à un simple matelot, murmura et montra une hostilité évidente. La Bourdonnais n'osa pas aller plus loin.

Quelques heures plus tard il eut avec Friel, neveu de Madame Dupleix, un entretien dramatique. Lisant la lettre de Dupleix sur les dangers de la reddition de Madras, il se mit à fondre en larmes.

— « Eh ! bien, s'écria-t-il, qu'on me mène à la potence ! »

Et se reprenant à la vue de la croix de Saint-Louis attachée sur sa poitrine :

— « J'irai porter ma tête sur un échafaud. J'ai cru bien faire ; je croyais avoir autorité absolue. J'irai porter mon désintéressement et mon innocence au pied du trône (1). »

« Et le voilà de nouveau à pleurer et dans une émotion dont on aurait pitié, dit Friel, si on le croyait innocent. »

La Bourdonnais endossait à ce moment son rôle de victime, de persécuté, mais ses actes n'allaient guère s'accorder avec ses exclamations.

Dès les premiers jours de son entrée à Madras, il avait tendu un piège à Dupleix au sujet des biens de Barnaval, gendre de Madame Dupleix et s'était attiré cette belle réponse :

« Vous traiterez MM. Carvalho, Barnaval et de la Métrie comme vous le jugerez convenable. La Compagnie seroit trop heureuse, si elle pouvoit tirer du sieur de la Métrie la solde de son compte.

« Quant à ce qui regarde Barnaval, après que l'on aura fait une juste estimation de ses effets, meubles, etc, que je vous prie de lui laisser, j'en tiendrai compte à la Compagnie, suivant l'état qui en sera dressé. Il n'est pas juste que l'alliance qu'il a contractée avec ma femme prive la Compagnie de ce que le sort des armes lui a acquis.....

Signé : « DUPLÉIX. »

A Pondichéry, ce 26 septembre 1746 (2).

Dans l'espoir de rendre Dupleix plus docile et de l'effrayer, La Bourdonnais menace, le 4 octobre, d'emmenner Madame Barnaval et son mari aux Iles, comme prisonniers. Cette conduite odieuse fut ainsi flétrie par le commandant-général :

1. M. Tibulle Hamon, *Dupleix*, p. 60.

2. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° LXXII, p. 107 et 108.

A Pondichéry, ce 5 octobre 1746.

Monsieur,

« J'apprends, par quelques lettres de Madraz, que vous avez menacé M. Barnaval et son épouse, de se tenir prêts pour marcher aux Iles (1). Cette démarche que vous faites sans doute dans le dessein de m'intimider et ma femme, ne nous touche point. Nous savons l'un et l'autre sacrifier notre tendresse à notre devoir. Entièrement dévoué au bien de l'État, à l'honneur de la Nation, aux intérêts de la Compagnie, en un mot, au service du Roi, cette menace ne m'ébranlera pas, et vous pouvez, Monsieur, à leur sujet donner toute l'étendue que vous jugerez à propos à votre façon d'agir et de penser. Non, Monsieur, je ne puis rien changer aux ordres que le Conseil supérieur a donnés avec connoissance de cause. Les troupes de Pondichéry qui pourroient suivre vos ordres, si vous le vouliez pendant votre séjour à Madraz, ne les suivront pas lorsqu'il faudra évacuer Madraz, et vous répondrez devant Dieu et les hommes, du sang François que vous voulez répandre à Madraz, pour soutenir un traité faux dans tous les points, qui n'est pas encore signé, et dont la rétractation vous eût fait un honneur infini, si vous vouliez moins donner à votre sens, et écouter le parti de la raison.

*Signé : « DUPLEIX. »*

Le 4, La Bourdonnais fit embarquer les troupes de Pondichéry et les fractionna sur chacun de ses vaisseaux, puis ajoutant folie sur folie, le même jour et sur ses ordres Bury, Paradis, la Tour, Dargy et Changea étaient arrêtés. Le lendemain ce fut le tour de Desmarets. d'Esprêmesnil, Dulaurens et Barthélemy purent quitter Madras à temps.

Le Conseil Provincial n'existait plus, et La Bourdonnais commandait enfin seul à Madras !

Ne pouvant faire appel au Roi ou au Ministre, il eût fallu un an pour cela, Dupleix et le Conseil Supérieur protestèrent une dernière fois et cessèrent toute relation avec ce rebelle (2).

Enfin, arrivèrent de France, le 10 octobre, à Pondichéry, les vaisseaux de la Compagnie : le *Centaure*, le *Mars* et le *Brillant*. Parmi leurs dépêches se trouvait une lettre de la Compagnie, du 6 octobre 1745, revêtue de l'autorité du Roi, par le visa et par la signature du Contrôleur général des finances. Cette lettre expliquait comment on devait traiter les

1. *Mémoire pour La Bourdonnais, pièces justificatives*, n° CXIX, p. 174.

2. *Id.*, n° CXXVI, p. 181 à 183.

matières concernant les Expéditions militaires : « La Compagnie, était-il écrit, juge qu'il est convenable, et même décent, que le commandant des escadres assiste dans les Conseils Supérieurs ; qu'il y soit appelé lorsqu'il s'y traitera des matières concernant quelques expéditions militaires, où ce commandant doit avoir la plus grande part ; qu'il y ait voix délibérative ; mais elle entend aussi que tout ce qu'on y aura délibéré, soit exécuté sans difficulté, de quelque nature d'affaire dont il s'agisse, quand même il seroit question de disposer de tous les vaisseaux de la Compagnie qu'il commanderoit. »

La Bourdonnais devait s'incliner !

Au reste, Dupléix n'abusa pas de sa victoire et, en communiquant ce fatal document au capitaine, il ajoutait : « Je vous fais passer en diligence cet extrait, afin que vous puissiez prendre le parti que vous jugerez convenable aux intentions de la Compagnie et du Ministre. Je suis prêt à me prêter à tout, pourvu que j'y trouve de la sûreté pour la Compagnie, qui veut bien, ainsi que le nouveau Ministre, me donner en particulier ses ordres, sur les diverses opérations que l'on peut faire dans l'Inde. »

La Bourdonnais lui répondit le 10 octobre : « Je viens de recevoir les lettres du Ministre, elles ne détruisent en rien mes précédents ordres (1). »

La lutte entre ce malheureux entêté et le Conseil Supérieur continua. Le 14 octobre, un orage, comme il s'en déchaîne, en cette saison, dans ces parages, éclata sur Madras, l'escadre ayant coupé ses amarres disparut en pleine mer. Le 16 il n'y avait plus de flotte ; sur les huit vaisseaux chassés par la tempête, quatre avaient coulé ; deux étaient démâtés et deux autres fort gravement endommagés, douze cents hommes avaient péri dans les flots !

Les capitaines du *Centaure*, du *Mars* et du *Brillant* refusèrent l'obéissance à La Bourdonnais, sachant qu'ils devaient être seulement aux ordres de Dupléix.

---

1. *Id.*, n° CXXX, p. 183.

Le 21 octobre 1746, La Bourdonnais signe avec Morse et les délégués anglais une nouvelle capitulation fixant la reddition de Madras au 15 janvier 1747, moyennant le paiement de onze cent mille pagodes de Madras à l'étoile. Cette capitulation comprenait primitivement dix-sept articles, cinq autres furent ajoutés et le traité définitif fut envoyé au Conseil Supérieur de Pondichéry.

Le 23, par dépêche, le Conseil sanctionna tous les autres articles mais refusa nettement de ratifier aucun traité limitant notre droit d'occupation.

La Bourdonnais, ayant en sa possession le rejet officiel de sa convention, eut l'audace de la confirmer et d'ajouter un préambule certifiant la pseudo-ratification !

« Alors emportant dans son âme, dit M. Cartwright, tous les démons de la colère et complètement indifférent à ce qui pourrait s'en suivre, il fit voile pour l'île de France, d'où il s'embarqua bientôt pour l'Europe. A Paris il fut enfermé à la Bastille (1) pour mauvaise gestion et péculat (2) ; mais grâce aux lenteurs cruelles des tribunaux français, qui le maintinrent en prison sans le juger, ses habiles justifications, basées sur des faits dénaturés, lui conquièrent dans l'opinion populaire le rôle intéressant de victime. »

En quittant Madras, il laissait Dupleix en face de difficultés terribles et sans grands moyens de défense !

1. Mahé de la Villebague, son frère et son second à Madras, fut arrêté par ordre du Roi à l'île de France et conduit en prison à Pondichéry, où il fut longtemps détenu. Gâtinais, officier de La Bourdonnais, fut également incarcéré comme Desjardins, commissaire des magasins de Madras.

2. Le 11 août 1747, un otage anglais, Savage, sur le point de quitter Pondichéry pour aller à Gondelour, accusa, devant Dupleix et Friel, La Bourdonnais, d'avoir accepté cent mille pagodes pour ne pas piller Madras. Sur cette somme quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix mille pagodes lui auraient été versées. D'Esprémesnil et Kerjean appuyèrent les dires de Savage.

On reprocha aussi à La Bourdonnais de s'être approprié l'argent de la Compagnie anglaise, d'avoir pris des meubles et objets précieux, et de les avoir fait embarquer pendant la nuit.

Après être sorti de la Bastille, La Bourdonnais garda un silence prudent et la mort ne tarda pas à le conduire devant le tribunal suprême de Dieu (1753) !



## Chapitre cinquième.

Situation de Dupleix, après le départ de La Bourdonnais. — Anaverdikan assiège Madras ; il est culbuté à San-Thomé. — Dupleix déclare Madras possession française par droit de conquête. — Mafouskan à Pondichéry. — Paradis à Saint-David. — Bouvet renforce la garnison de Madras. — Échec de Gondelour. — Arrivée de l'amiral Boscawen. — Siège de Pondichéry. — Joanna Begum. — Dupleix reçoit le cordon de l'Ordre de Saint-Louis.

LE départ de la Bourdonnais laissait Dupleix dans une situation critique.

Le gouverneur de Pondichéry prit aussitôt ses mesures pour conserver Madras, anéantir les projets des Anglais et défendre cette place contre Anaverdikan, qui voulait, à tout prix, s'en emparer.

L'armée du nabab, forte de plus de dix mille hommes<sup>(1)</sup>, investit Madras ; la flotte anglaise, intacte, était à l'ancre à l'embouchure de l'Hougly et le fort Saint-David, au sud de Pondichéry, restait seul comme base d'opération des troupes britanniques sur la côte de Coromandel. Parmi les officiers du fort Saint-David, se trouvait l'enseigne Clive, échappé de Madras. Ce Clive jouera bientôt un rôle considérable, mais n'anticipons point.

Pour lutter contre ces alliés, Dupleix possédait à Pondichéry, cinq cents Européens, quinze cents Cipayes ; à Madras, cinq cents blancs et six cents soldats indigènes.

Déjà des murmures se faisaient entendre dans son entourage. On l'accusait tout bas, d'imprudences téméraires. Vaincu, on l'aurait accablé, vainqueur ses pusillanimes adversaires allaient se courber devant lui avec une prodigieuse flexibilité d'échine.

1. M. Cartwright estime à cent mille hommes l'armée d'Anaverdikan ; Dupleix, dans ses *Mémoires*, p. 28, fixe ce chiffre à dix mille : nous avons cru devoir l'adopter.

Impassible devant l'imminence du danger, et confiant dans la Providence, Dupleix voulut tenter un coup décisif avant l'arrivée sur la côte de Coromandel des renforts anglais préparés à Bombay et à Calcutta. Grâce à la mousson, il avait deux mois de répit !

Il donna à Paradis le commandement des troupes disponibles à Pondichéry, et recommanda à d'Esprémesnil, gouverneur de Madras, de se garder d'abord de tout mouvement offensif.

D'Esprémesnil fit bonne garde, et les généraux hindous n'osèrent pas s'approcher trop près de la place. Paradis achevait ses préparatifs.

Mafouskan, fils d'Anaverdikan, construisit habilement une digue pour remettre la rivière de Montaron dans son lit primitif et priver ainsi d'eau les assiégés.

A ce moment, d'Esprémesnil reçut de Dupleix l'ordre de faire sortir quatre cents hommes avec deux canons et de marcher à l'ennemi. La petite troupe s'avança donc au milieu des cocotiers, des banyams et arriva en rase campagne. Déjà la cavalerie du nabab chargeait contre cette poignée de héros et croyait l'anéantir ; mais les canons, démasqués subitement, se mirent à vomir la mitraille et la mort dans les escadrons ! Après la quatrième décharge les troupes assiégeantes s'enfuirent en désordre et les Français rentrèrent triomphalement à Madras, sans avoir même un seul blessé !

A la fin de cette journée, Mafouskan apprit l'arrivée du corps de Paradis et résolut de l'attaquer le premier afin d'empêcher sa jonction avec la garnison de Madras.

Laissant quelques troupes devant la ville pour dissimuler son mouvement, Mafouskan alla s'établir sur les bords de l'Adyar, vers Saint-Thomé ou Méliapour (1).

Ce plan vraiment adroit aurait pu réussir sans les espions de Dupleix. D'heure en heure le commandant-général était

---

1. A deux lieues sud de Madras dans une petite baie. Le tombeau de saint Thomas se trouve sur une montagne voisine, à quelque distance du Sud-Sud-Ouest. On y a élevé une église.

renseigné sur les évolutions des forces du nabab. D'Esprémesnil et Paradis en furent avisés.

Le 4 novembre, au matin, Paradis atteignait l'Adyar. Il n'avait point d'artillerie, mais formant sa petite armée en colonne d'attaque et faisant mettre baïonnette au canon, il s'élança le premier en avant, l'épée à la main, et parvint sur la rive opposée, malgré l'intensité du feu de l'ennemi.

Les Hindous, culbutés, s'enfuirent en désordre vers Saint-Thomé. Paradis les poursuivit, entra aussi dans la ville et les força à en sortir par la porte opposée. Ils se heurtèrent alors aux troupes de Madras et furent pris entre deux feux. La garnison de Madras, prévenue soixante heures d'avance par Duplex, intervenait avec une remarquable exactitude et achevait la déroute d'Anaverdikan. Le nabab et ses gens prirent pêle-mêle la direction d'Arcate.

De tels succès donnèrent à nos armes un prestige immense. Les Hindous restèrent atterrés et leur arrogance fut abattue ! L'entourage de Duplex n'osa plus murmurer. Les Français apprirent par ces deux victoires le secret de leur vigueur et de leur supériorité !

Une proclamation répudia toute convention conclue sans autorisation par La Bourdonnais, et déclara Madras possession française par droit de conquête.

« Il n'est pas vrai, dit l'historien anglais Cartwright, et ce témoignage a une valeur indiscutable, — que les habitants eurent à subir de mauvais traitements. La fameuse histoire des prisonniers de Madras promenés en procession par les rues de Pondichéry, est une des mille méprisables faussetés que La Bourdonnais répandit à profusion dans ses libelles. »

Délivré de toute inquiétude au sujet de Madras, Duplex organisa pour assiéger le fort Saint-David, un corps expéditionnaire de neuf cents Européens, six cents Cipayes, cent Cafres, six canons et six mortiers. Les officiers ayant déclaré ne pas vouloir obéir à Paradis, d'origine étrangère (il était Suisse), Duplex fut réduit à en confier le commandement à

Bury. Dépourvu de tout talent, faible, âgé, fatigué par les maladies, le major-général des troupes françaises de l'Inde ne sut ni se garder, ni même empêcher la débandade de ses soldats et cela au moment où l'armée d'Anaverdikan se joignait aux défenseurs de Saint-David (19 décembre 1746).

Ces impardonnables imprudences nous furent fatales ; des espions, agissant pour le compte de l'ennemi, diminuèrent à dessein l'importance numérique des alliés. Une panique éclata pendant la nuit. L'armée surprise, accablée par plus de quinze mille assaillants, rétrograda. L'énergie des officiers subalternes procura une retraite honorable sur Pondichéry. Cet insuccès, prévu par Dupleix, nous coûta douze morts et cent vingt blessés. Les alliés perdirent sept cents hommes tués et eurent quinze cents blessés.

Dupleix remporta bientôt après une victoire diplomatique. L'arrivée subite à Madras de quatre vaisseaux commandés par Dordelin, avait excité l'inquiétude d'Anaverdikan. Revenu, Dupleix fit courir le bruit d'une prochaine expédition contre Arcate avec le concours de troupes de débarquement. Anaverdikan trembla et consentit à annuler la convention antérieure qui lui livrait Madras, à confirmer les Français dans la possession des territoires occupés et à s'engager à abandonner complètement les Anglais.

Mafouskan, fils du nabab, vint, en février 1747, à Pondichéry pour ratifier ce traité. Rien ne fut négligé pour le recevoir pompeusement ! N'était-ce pas aussi un triomphe inouï pour Dupleix de voir un nabab s'incliner enfin devant ces marchands naguères encore si méprisés par les Hindous ! L'effet moral de la visite de Mafouskan fut immense !

Dupleix avait le droit d'être fier ; cependant voici comment il rend compte de l'événement à la Compagnie : « Le fils du nabab Anaverdikan est venu lui-même nous demander la paix et notre amitié. Cette démarche fait un honneur infini à la Nation. Il en sera longtemps parlé dans l'Inde, et je ne crains pas que l'envie reprenne à cette nation de venir nous

attaquer. On n'a pu se dispenser de lui faire un présent, ainsi qu'à son père et autres seigneurs qu'il est bon de ménager. Les présents ont été faits en conséquence de la prise de Madras. Il étoit juste que le nabab s'en ressentit, et c'étoit comme une convention tacite avec lui. »

Dupleix envoya alors Paradis contre le fort Saint-David ; mais, le 14 avril, à l'instant où l'assaut allait être donné, la flotte anglaise de l'amiral Griffin déployait superbement devant la place les couleurs britanniques, et ce secours contraignait les Français à la retraite. L'amiral renforça la garnison de Saint-David et Dupleix, avec ses seules ressources, courut le risque d'être attaqué par mer et par terre.

Sans perdre de temps, Dupleix fait transmettre à Dordelin, à Goda, l'ordre de se rendre aux Iles de France et de Bourbon, d'y rassembler tous les vaisseaux disponibles, de les réunir à sa flotte et de venir concourir à la défense de Pondichéry. Plusieurs mois s'écoulèrent ! De leur côté les Anglais se bornèrent à conserver leurs positions.

Le 24 juin 1748, le capitaine Bouvet fut assez heureux pour débarquer trois cents hommes à Madras, à la vue de l'escadre anglaise stupéfiée par une semblable audace. A l'aide de ce nouveau contingent Madras pouvait tenir.

Sur ces entrefaites Dupleix reçut de la Compagnie une lettre datée du 15 décembre 1747 :

« Plusieurs lettres d'Angleterre, Monsieur, portent que l'amiral Boscawen est parti avec une quantité de présens, pour se rendre favorables à son arrivée aux Indes, les nababs et les officiers du Mogol.

« Ces avis pourroient être d'autant plus fondés, que les Anglois n'ignorent pas que les Hollandois se servirent de ce même moyen avec succès, lorsqu'ils assiégèrent Pondichéry en 1693.

« La Compagnie vous recommande de veiller avec la plus grande attention à la conduite que les Anglois ne manqueront pas de tenir pour vous susciter de nouveaux ennemis. Vous ne sçauriez vous appliquer avec trop de prudence et de sagacité à vous conserver, du moins, l'amitié des puissances qui vous avoisinent, si vous ne pouvez pas les engager de se joindre à vous contre les Anglois.

« Si des présens ménagés avec économie peuvent, dans une occasion critique, détourner de vous l'effet de leurs intrigues et les empêcher de vous nuire, la Compagnie vous autorise à donner jusqu'à cent mille pagodes, et même quelque chose de plus (plus d'un million de notre monnoye), si vous le jugez absolument nécessaire, soit au nabab, soit à telle autre puissance qui vous mettroit à couvert des forces angloises, et les obligeroit de se retirer sans aucun succès... Mais nous espérons que toutes ces spéculations seront vaines, et qu'au moyen du secours que la Compagnie vous envoie, vous serez en état de vous défendre par vous-même et de repousser l'ennemi.

« Que ne devons-nous pas attendre en effet du bon état où se trouve Pondichéry par vos soins, et nous promettre de vous-même?... Cette assurance que nous vous marquons ici, n'exclut cependant pas les idées et les expédiens que nous vous avons présentés dans cette lettre ; nous vous confirmons au contraire d'en faire usage si les circonstances l'exigent, pour conserver à l'État et à la Compagnie une ville qui les intéresse infiniment. Ni l'un, ni l'autre ne regarderont à une dépense mûrement réfléchie, qui dans un cas extrême leur assurera cette possession. C'est à vous d'y veiller sans relâche, et à nous d'espérer favorablement de votre prudence, de votre zèle et de votre amour pour la gloire du Roi et de la Nation, etc. (1). »

La flotte de l'amiral Boscawen, composée de vingt-six vaisseaux, parut le 4 août 1748 devant Gondelour. Anaverdikan se joignit aussitôt aux Anglais, avec un corps de trois mille hommes.

Le 18 août, trois vaisseaux ennemis jetèrent l'ancre devant Pondichéry ; ce même jour, trois mille sept cent vingt Anglais, plusieurs milliers de Cipayes et les troupes d'Anaverdikan quittèrent le fort Saint-David pour venir prendre position non loin d'Ariancoupam.

Dans ses *Mémoires*, Dupleix mentionne seulement le siège de Pondichéry, et n'en détaille pas les circonstances.

« Tout le monde a eu, dit-il, dans le tems ces détails intéressans dans les nouvelles publiques, et l'on scait que malgré le secours des Maures, les Anglois furent obligés de lever le siège, et de se retirer le 17 octobre 1748, avec une perte très considérable. Le sieur Dupleix dira seulement, que malgré toute la fermeté avec laquelle il soutint les efforts des ennemis pendant 42 jours de tranchée

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 10 et 11.

ouverte, et malgré toute la confiance qu'il tâchoit d'inspirer à la garnison et aux habitans de cette grande ville, il se trouva plusieurs fois fort embarrassé. Il avoit au commencement du siège le sieur Paradis pour ingénieur, homme intelligent, connoissant bien sa partie, et surtout le local et les défauts de la place. Il s'étoit préparé à toutes les chicanes qu'il pouvoit faire aux ennemis, surtout dans les endroits foibles ; mais malheureusement il fut tué dans les premiers jours du siège, et le sieur Dupleix avouera que l'étude que son père lui avoit fait faire des mathématiques, et surtout de la partie des justifications, lui fut alors d'un grand secours ; il fut assez heureux pour se rappeler dans ce moment les connoissances qu'il avoit acquises en ce genre, en sorte que toutes ses opérations lui réussirent au-delà même de ses espérances.

« Ce que la Compagnie souhaitoit si ardemment, et ce qu'elle offroit même d'acheter si cher, lui réussit d'autant mieux, comme on vient de le voir, qu'il ne lui en coûta rien ; il est vrai, comme on le dira dans la suite, qu'Anaverdikan, nabab d'Arcate, avec qui nous venions de traiter, ne fut pas longtemps fidèle à ses engagemens. Aussi le sieur Dupleix, qui connoissoit depuis longtemps son caractère perfide, et la haine naturelle qu'il portoit aux François, prit-il toutes ses mesures et toutes les précautions possibles pour tirer diligemment parti d'un traité, sur lequel l'expérience ne lui avoit que trop appris à ne point compter. Il se hâta donc de profiter de la liberté des communications par terre, pour faire entrer dans Madraz et dans Pondichéry, toutes les provisions qu'il put ramasser, persuadé que s'il paroisoit à la côte, quelque escadre angloise, comme on s'y attendoit, le nabab violeroit le traité fait avec nous et que dès lors il nous couperoit les vivres (1). »

La lettre des directeurs de la Compagnie des Indes, renfermait, nous l'avons vu, des conseils assez timorés.

Dupleix envoya huit cents hommes pour s'emparer de Gondelour, le seul point de débarquement possible des Anglais vers le fort Saint-David. Une ingénieuse manœuvre de Laurence força les François à regagner en désordre Pondichéry. Les soldats reprirent seulement du courage et du sang-froid en rencontrant le gouverneur, près d'Ariancoupam, et en se sentant appuyés par les solides remparts du chef-lieu de nos établissemens.

L'activité de Dupleix tenait du prodige ; s'inspirant, comme

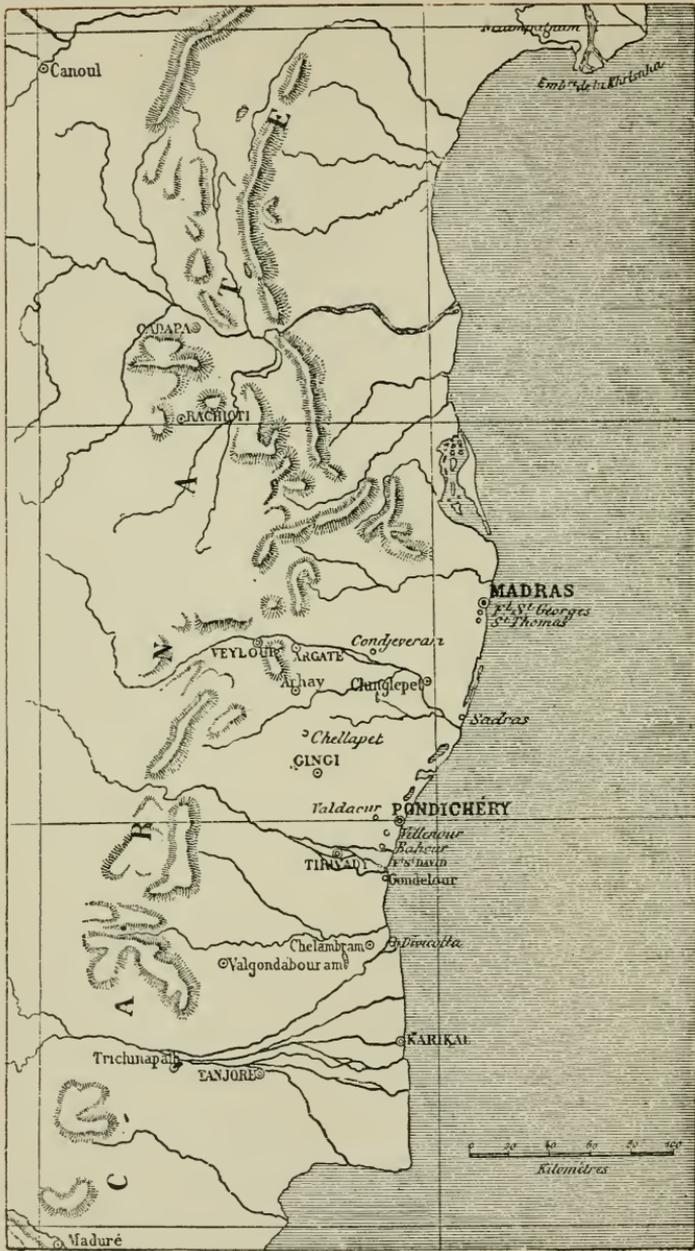
1. *Mémoires de Dupleix*, p. 31 et 32.

nous l'avons vu, des traités de fortifications étudiés pendant sa jeunesse il préparait un habile plan de défense.

Protégée par une enceinte continue et bastionnée à la Vauban, Pondichéry ne possédait cependant pas des ouvrages assez parfaits pour résister à des assiégeants européens conduits d'après les derniers principes de l'art militaire. Les bastions de l'est étaient parallèles à la mer des Indes, ceux du sud à la rivière d'Ariancoupan; ils formaient ensuite un angle droit pour gagner l'ouest; l'angle nord-ouest, manquant de feux était d'une grande faiblesse. En dehors de la ligne ouest des fortifications, dominée par une citadelle pentagonale, s'étendait une plaine fertile et légèrement accidentée, coupée par des canaux servant aux rizières, par des étangs, des marais, le tout agrémenté de grands cocotiers. Des allées ombreuses conduisaient à Ariancoupan, à Circé ou formaient les limites du territoire de Pondichéry. Un ruisseau qui descendait du nord au sud-ouest, tributaire de la rivière d'Ariancoupan, pouvait contribuer à la défense; mais le plus précieux auxiliaire de Dupleix devait consister dans la nature même du terrain créacé qui s'étend autour de la ville et dans les grosses fautes commises par l'amiral anglais peu accoutumé à la direction d'un siège.

D'après le plan de Dupleix, l'action devait se passer en plaine, sous la protection de la forteresse jouant le rôle de batterie de position, et autour des nombreuses redoutes élevées dans la campagne. Dans l'hypothèse de la prise ou de la destruction de ces ouvrages, on se replierait sur Pondichéry, et alors l'ennemi devrait commencer un véritable siège en règle. On le fatiguerait, on gênerait ses pionniers, on détruirait ses travaux par des sorties continuelles. Dupleix créa enfin un parc d'artillerie de réserve afin d'augmenter rapidement, selon les circonstances, l'intensité du feu sur un point ou sur un autre sans dégarnir la place de ses pièces ordinaires.

Nous empruntons au *Journal de Verdun*, du mois de mai



CARTE DE LA CÔTE DE COROMANDEL.

1749, le récit de ce mémorable fait d'armes, qui eût suffi à lui seul pour immortaliser la mémoire de Dupleix :

« On a appris par des lettres de Londres le mauvais succès de l'entreprise formée pendant la dernière guerre par les Anglois contre Pondichéry. Ces nouvelles ont été confirmées en partie par des lettres de M. Dupleix, commandant général des établissemens possédés par la Compagnie des Indes, mais elles ne contiennent encore que les premiers détails de l'expédition dont on a appris les suites par la *Gazette d'Angleterre*.

« M. Dupleix mande que l'amiral Boscawen ayant fait ses approches du côté Archiouack, attaqua au mois d'août dernier, avec quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille noirs, le camp retranché que les François y tenoient depuis six mois, et de la défense duquel on avoit chargé des Cipays; ces derniers quoiqu'il leur eût été ordonné de ne faire que quelques décharges de mousqueterie, et de se replier ensuite sur un corps de troupes posté à Ariancoupan, soutinrent l'assaut avec la plus grande intrépidité, et repoussèrent trois fois les Anglois, qui en cette occasion firent une perte considérable. L'ordre ayant été récidivé aux Cipays de se retirer, ils firent une fort belle retraite. Ce premier échec découragea les troupes noires des Anglois, et eux-mêmes ne le furent pas moins par le mauvais succès de l'attaque du fort d'Ariancoupan, dont ils avoient tenté de s'emparer sans échelles et sans grenades; cette témérité leur coûta au moins cent de leurs plus braves soldats et la plupart de leurs meilleurs officiers; depuis cette action ils s'occupèrent à élever une batterie qui battoit en même tems le fort d'Ariancoupan et deux batteries établies par les François. M. Dupleix fait de grands éloges de la conduite de MM. Prévôt de la Touche, Law (1), et de la Borderie, qui ont deffendu Ariancoupan. »

« Voici ce que la *Gazette Angloise* nous apprend de la suite du siège, depuis le jour de la date des dépêches de M. Dupleix : Le fort d'Ariancoupan ayant sauté, et les Anglois ayant passé la rivière qui étoit entre eux et Pondichéry, l'amiral Boscawen ordonna à sa flotte de s'avancer vers le nord, et après avoir établi une communication de ce côté, il fit ouvrir la tranchée devant la place le 30 du mois d'août au soir. Le premier septembre, les assiégés firent une sortie de trois cens Européens et de sept cens noirs, mais ils furent repoussés. Trois de leurs officiers furent tués et M. de Paradis, leur ingénieur en chef, fut blessé mortellement. Divers obstacles nuisant aux progrès des travaux des assiégeans, ils ne purent achever l'établissement de leurs batteries que le 25 septembre. Elles étoient au nombre de quatre, la première de cinq gros mortiers et de quinze

1. Law de Lawriston, neveu du célèbre financier de ce nom.

royales, la seconde de quinze Cochorns, la troisième de huit pièces de canon, dont six de vingt-quatre livres de balles et deux de dix-huit, la quatrième de quatre pièces, dont deux de vingt-quatre. Deux batteries que les assiégés élevèrent de leur côté, et qui incommodèrent fort la tranchée, mirent les Anglois dans la nécessité d'en établir deux nouvelles, l'une de trois pièces de canon, l'autre de deux. Afin que leurs ingénieurs ne fussent point détournés de la conduite des autres ouvrages, leurs officiers d'artillerie se chargèrent de la direction de ce travail. Dès le tems de l'ouverture de la tranchée, l'amiral Boscawen avoit fait approcher une galiotte à bombes pour bombarder jour et nuit la citadelle. Les François coulèrent à fond la chaloupe amarrée à la poupe de cette galiotte, et ils l'accablèrent d'un tel feu, qu'elle fut obligée de s'éloigner. Cependant la saison s'avançoit, et les assiégés étant parvenus à former une inondation sur le front de l'attaque, il fut impossible aux Anglois de la pousser plus loin. Ces raisons déterminèrent l'amiral Boscawen, à tenter un dernier effort pour contraindre la ville de se rendre. Il fit étendre en croissant les vaisseaux de la flotte, qui commencèrent tous en même tems à canonner la place, dont l'artillerie répondit par un feu très vif. Comme les vaisseaux Anglois consommoient une grande quantité de poudre, sans produire beaucoup d'effet, l'amiral Boscawen donna l'ordre de se mettre hors de la portée du canon, mais un vent de mer qui s'éleva pendant la nuit, les empêcha de se retirer assez loin, et le lendemain au matin ils souffrirent quelque dommage du feu de la ville. Un homme fut tué sur *le Vigilant*, et M. Adam, commandant *le Warwick*, ayant eu la cuisse emportée d'un boulet de canon, mourut de sa blessure. Les jours suivans, les batteries des assiégeans continuèrent de tirer et renversèrent plusieurs ouvrages. L'amiral Boscawen se proposoit de faire brèche à la courtine du front de l'attaque, mais cela fut impossible, les assiégés ayant démasqué une batterie de six pièces de canon dans cette même courtine, et une autre dans la courtine voisine. Le 14 octobre, les commandans de la flotte Angloise tinrent un conseil de guerre, dans lequel il fut décidé que la perte faite par les assiégeans dans les différentes attaques, montant déjà à près de sept cens hommes, leurs troupes s'affoiblissant tous les jours par les maladies, les vaisseaux de guerre n'étant d'aucun secours pour le siège, et le tems des pluies approchant, ils couroient risque, en s'obstinant à demeurer géant la place, de perdre leurs munitions et leur artillerie; que peut-être les chemins deviendroient impraticables, même pour les troupes de terre, si elles attendoient plus longtems à se retirer; que d'ailleurs il étoit à craindre que la flotte ne fût chassée de la côte; qu'ainsi les Anglois ne pouvoient faire rien de plus sage que de renoncer à leur entreprise, pendant qu'ils étoient encore sûrs de pouvoir rega-

gner le fort Saint-David. En conséquence de cette décision, ils rembarquèrent leur artillerie, et le 16 ils mirent le feu à leurs batteries. Le 17, au matin, leurs troupes de terre commencèrent à reprendre la route du fort Saint-David, où elles arrivèrent le même jour. Les rivières qu'elles eurent à passer, étoient si grosses, et les chemins si rompus, par une forte pluie qui étoit tombée la nuit précédente, qu'il n'y a point de doute que la retraite ne fût devenue impossible si elle avoit été différée de quelques jours. La garnison de Pondichéry étoit composée de dix-neuf cens Européens et de trois mille noirs. Les forces de l'amiral Boscawen, quand il partit du fort Saint-David pour assiéger cette place, consistoient en deux mille six cens quatre-vingt-dix soldats, cent quarante-huit hommes du corps de l'artillerie, mille quatre-vingt-dix-sept de marine, et deux mille noirs, qui n'ont été que de peu d'utilité<sup>(1)</sup>. Cet amiral a perdu pendant le siège sept cens cinquante-sept soldats, quarante-trois canonniers, et deux cens soixante-cinq matelots. »

M. Tibulle Hamon, relate l'anecdote suivante : « Dupleix se multipliait et se portait partout où il y avait du danger ; la veille de la levée du siège, voyant un groupe de soldats et de cipayes effarés devant une bombe dont ils attendaient en tremblant l'explosion, avança froidement vers le projectile et l'éclatement produit, le nuage de fumée et de poussière dissipé, dit avec le plus grand calme : « Vous voyez bien, enfans, que cela ne fait pas de mal. »

Joanna Begoum fut à la fois l'aide-de-camp et le ministre des affaires étrangères de son mari. L'ascendant exercé par elle sur les Hindous et même sur les cipayes anglais lui procura d'excellents espions qui la renseignèrent exactement et sûrement sur tous les agissements de l'ennemi et permirent ainsi de renverser tous les projets de l'amiral.

Le *Journal de Verdun*, de mai 1749, publiait cette note :

« En actions de grâces des heureux succès du chevalier Dupleix, commandant des forts et établissemens françois aux grandes Indes, M. Dupleix son frère, fermier général, marie douze filles qu'il a fait choisir depuis 18 jusqu'à 26 ans entre les plus pauvres de ses paroisses du Soissonnois. Il dote chaque ménage de 150 livres en

1. Ces chiffres ne concordent pas avec ceux de Dupleix et de M. Tibulle Hamon; ils leur sont inférieurs, probablement dans le but de diminuer l'importance de l'échec subi par les Anglais.

argent, outre l'habillement uniforme complet, et le linge double, tant des filles que des garçons qu'elles épouseront de leur gré. Il se charge des frais des contrats, et des noces qui se feront toutes le même jour et à la même messe..... Voulant en même tems exciter l'industrie, et l'économie dans ces familles, il donnera dans dix ans, 20 pistoles au premier, et 100 livres au second des deux ménages les plus aisés, dans l'état des biens qu'ils produiront alors, les enfans qu'ils auront élevés, évalué chacun à 10 écus par an, en sorte qu'un enfant de 5 ans sera porté dans cet état pour 150 livres ; un autre de 8 ans pour 240 livres ; et ainsi des autres suivant leur âge. »

C'était unir la charité à l'affection fraternelle.

L'heureux vainqueur de Pondichéry célébra son succès par une pompe critiquée ensuite comme un acte de vaine jactance. M. Cartwright en donne ainsi la raison :

« La vérité est qu'à ce moment les conséquences morales de cet heureux dénouement de la défense de Pondichéry étaient immenses, en raison de son effet sur les Indiens. Dupléix, le fait est certain, avait, par suite de son amour naturel du luxe, un goût instinctif pour l'apparat ; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que le grand déploiement de faste auquel il se livrait parfois, avait chez lui pour premier mobile, le besoin de frapper l'esprit des indigènes de l'idée de sa puissance.

« Les Asiatiques avaient surveillé d'un œil curieux le siège de Pondichéry. Pour eux, ce siège était l'événement qui devait prouver si le grand gouverneur français qu'ils avaient commencé à craindre, était vraiment l'homme invulnérable qu'ils s'étaient imaginé ou s'ils pouvaient impunément se tourner contre lui. Donc, en célébrant très haut sa victoire par de splendides *Te Deum* et en annonçant son triomphe au Grand-Mogol lui-même, en des termes qui, pour nous autres Européens, sentiraient fort l'exagération, Dupléix ne faisait absolument que ce qui, à ce moment critique, devait le mieux frapper des imaginations orientales. Les résultats de son succès n'étaient pas non plus en eux-mêmes chose de mince valeur. Les Anglais conçurent de leur échec un tel découragement, que, s'enfermant dans le fort Saint-David, ils renon-

cèrent à toute hostilité et laissèrent le champ libre à Dupleix. Malheureusement pour la France, celui-ci n'avait pas à sa disposition les forces nécessaires pour en profiter. »

Dupleix reçut des lettres de félicitation du nabab d'Arcate, du nizam d'Hyderabad, de l'empereur de Delhy ; enfin de Machault, Contrôleur-général des finances et des directeurs de la Compagnie. Machault lui écrivit en date du 8 avril 1749 :

« Nous avons appris, il y a 15 jours, Monsieur, par les nouvelles parvenues en Angleterre, que l'amiral Boscawen, nonobstant toutes ses forces réunies, a été contraint de lever, le 17 octobre, le siège de Pondichéry. Cet évènement, dont le succès vous est dû, est glorieux pour le Roi, honorable pour la Nation, et très avantageux pour la Compagnie, qui doit être aujourd'hui en grande considération aux Indes. J'en attends avec impatience les détails, que sans doute vous vous serez pressé de m'envoyer par la première occasion que vous aurez pû vous procurer. — Vous devez être persuadé que je me ferai un plaisir, lorsque je les aurai reçus, d'en rendre compte à Sa Majesté qui est déjà disposée à récompenser la conduite que vous avez tenue depuis le commencement de cette guerre, et le service essentiel que vous venez de rendre à la Compagnie. Elle vous marque sa reconnaissance, et je ne puis que louer les dispositions où elle est à votre égard (1). »

Le 11 avril, la Compagnie faisait écrire à Dupleix :

« Ce ne sont plus des Maures ou des Marates, Monsieur, c'est une des plus belliqueuses nations de l'Europe, qui confiant ses intérêts et son ressentiment à deux amiraux de réputation, passe aux Indes avec des frais immenses, sur la plus nombreuse flotte qui ait jamais paru dans l'Océan Oriental, et qui après y avoir joint à ses troupes celles de ses alliés, vient avec tant de forces réunies, d'échouer aux pieds des murs que vous défendiez, et se trouve obligée, après un siège de quarante-sept jours, qui lui a coûté bien du monde, de se retirer avec confusion.

« Quel trait plus marqué de cette Providence, dont vous avez tant de fois reconnu la protection ! Mais en même tems quelle gloire pour vous, Monsieur !

« Tout ce que vous aviez fait jusques-là devoit à la vérité nous tranquilliser sur le sort de Pondichéry, et vos dernières lettres du 28 août, écrites dans le même temps que les Anglois avoient com-

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 35.

mencé l'attaque de vos postes avancés, ne nous laissoient rien à désirer, ni sur les précautions que vous aviez prises, ni sur les dispositions courageuses que vous aviez inspirées à la garnison et à tout le monde, mais nos démonstrations de joye devoient-elles être moindres, lorsque le 20 du mois passé un courrier dépêché par M. Durand, notre agent à Londres, vint annoncer à la cour ce nouveau triomphe pour les armes de la Nation.

« S'il étoit déjà bien satisfaisant pour vous, que la Compagnie pût dire que la prise de Madraz étoit dûe aux secours que vous aviez fournis à M. de La Bourdonnais : que c'étoit votre fermeté, la justesse de vos mesures, et le choix des braves officiers que vous aviez employés, qui avoient réduit les Maures à vous demander la paix ; que vous eussiez même enlevé le fort Saint-David aux Anglois, sans l'arrivée inopinée de l'amiral Griffin, et qu'enfin malgré la difficulté des communications pendant toute la guerre, vous aviez trouvé les moyens de pourvoir à la subsistance et à l'entretien des comptoirs de Chandernagor, de Karikal et de Mahé ; quels éloges ne méritez-vous donc pas aujourd'hui lors que par l'utile et le glorieux usage que vous avez fait des secours que vous aviez reçus de M. David, vous venez de repousser les plus puissans efforts de nos ennemis, et conserver à la Compagnie tous ses établissemens.

« Nous attendons avec impatience les intéressans détails que vous nous aurez vous-même écrits sur ces heureux événemens ; et en priant le Ministre de vouloir bien en rendre compte au Roi, nous le solliciterons d'obtenir de Sa Majesté quelque marque d'honneur proportionnée à l'importance d'un service aussi éclatant.

« Le Ministre a déjà approuvé que nous vous annoncions qu'il voudra bien encore demander au Roi une place pour vous dans la direction de la Compagnie, place que personne n'a mieux méritée que vous, et qui, en vous associant à notre administration, flatte également tous les membres qui la composent. Comme cette place se trouve quant-à-présent être surnuméraire, c'est une preuve de notre empressement à vous la procurer, parce que vous serez le maître de rester ou de retourner aux Indes avec ce titre, ou quand le cas arrivera, de venir en France occuper la première place vacante qui par cet arrangement vous sera destinée.

« Comme nous devons supposer que plusieurs actions passées sous vos yeux, auront mérité quelques récompenses, afin d'encourager, nous approuvons à cet égard tout ce que vous aurez fait ; et vous pouvez encore assurer ceux qui se sont distingués (et dont vous n'aurez pas manqué de nous envoyer l'état), que la Compagnie se portera avec zèle à leur faire obtenir les grâces dont ils seront susceptibles.

« Nous sommes touchés, de vous marquer dans une lettre de

félicitation, nos inquiétudes sur le sort de M. Paradis, que les nouvelles d'Angleterre ont dit avoir été blessé à mort dans une sortie et nous souhaitons qu'il ait pu être guéri de ses blessures.

« Nous sommes, etc. (1). »

Dupleix reçut en récompense de sa défense de Pondichéry le cordon de l'ordre militaire de Saint-Louis.

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 33, 34 et 35. — M. Tibulle Hamon rapporte ainsi la mort de Paradis : « Dupleix, aux premiers coups de pioche des Anglais, courait aux remparts, et, après une reconnaissance minutieuse, donnait l'ordre aux grenadiers de la Tour, aux dragons d'Authueil, aux volontaires de Bussy de marcher en avant et de bouleverser les travaux de l'ennemi. Malheureusement et par la faute de l'officier qui servait de guide, la colonne prit le chemin le plus long, le plus difficile, et fut aperçue de l'ennemi bien avant de pouvoir prononcer le plus léger mouvement offensif. La lenteur de la marche, causée par l'état bourbeux du sol où les canons et la cavalerie restaient enfoncés, servit encore les Anglais. Aussi, quand nos troupes arrivèrent près de la tranchée, ils la virent garnie par l'armée de Boscawen tout entière.

« Cependant l'élan était donné. Les Français entrèrent bravement dans le village qui constituait la première ligne des assiégeants. Un feu effroyable, partant des deux côtés à la fois, dispersa nos soldats. Beaucoup d'officiers étaient tués, et malheureusement Paradis était au nombre des morts. La défense venait de perdre un de ses meilleurs auxiliaires. Dupleix restait sans ingénieur, et tout le fardeau du siège allait peser sur ses épaules.

« Par bonheur, il était de taille à le porter. Voyant l'ennemi remuer, en face du bastion Saint-Joseph, des masses de terre de plus en plus volumineuses, craignant de voir démasquer toute une artillerie qui aurait raison des pièces de position du rempart, Dupleix fit élever une série de batteries établies sur les deux courtines et sur les glacis en face ; on en construisit une autre à cent soixante toises de la porte de Madras, destinée à prendre la tranchée en écharpe. Et toujours préoccupé de garder la supériorité de feu sur l'ennemi, il arma de canons deux nouveaux ouvrages. Il avait rassemblé ainsi une trentaine de pièces dont l'ennemi ne soupçonnait pas l'existence. Dès les premières salves, dans ce duel d'artillerie, il fut évident que la place aurait l'avantage.... La nuit on faisait sortir les pièces de campagne qui canonnaient le camp sans relâche. Déplacées sans cesse, elles ne souffraient point. Et puis c'étaient des attaques sur les convois qui portaient les munitions de la flotte à l'armée. »



## Chapitre sixième.

Traité d'Aix-la-Chapelle. — Madras rendue aux Anglais. — Dupleix entreprend la conquête des Indes. — Chanda-Saëb : Mouzaferzingue. — La Compagnie reçoit en présent Villenour et quarante aldées ou villages. — Situation de la Compagnie avant la guerre de 1749. — Défaite et mort d'Anaverdikan à Ambour. — Entrée de Chanda-Saëb et de Mouzaferzingue à Pondichéry. — L'empereur de Delhy demande la main de Mademoiselle Marie-Françoise-Gertrude Vincent, fille de Madame Dupleix ; le gouverneur refuse adroitement. — Mouzaferzingue donne à la Compagnie Mazulipatam et Bahour. — Dupleix et les princes hindous. — Traité avec le roi de Tanjaour. — Jalousie des Anglais. — L'armée alliée, au lieu de marcher sur Trichinapaly, revient à Pondichéry.

**L**E secours mentionné dans la lettre de la Compagnie, envoyé à Pondichéry par David, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, consistait en deux cents hommes de troupes. Ce renfort arriva après la retraite des Anglais.

Au moment où Dupleix allait prendre l'offensive, il reçut notification du traité d'Aix-la-Chapelle. Madras était restituée à l'Angleterre ; en échange cette puissance nous rendait Louisbourg et l'île du Cap Breton, dans l'Amérique septentrionale, golfe de Saint-Laurent. Heureusement cet événement ne diminua en rien le prestige de Dupleix aux yeux des Hindous et la paix conclue entre la France et l'Angleterre allait lui permettre de poursuivre la conquête des Indes.

Nizam-El-Moulouk était toujours soubab du Dékan et Anaverdikan commandait encore au Carnate. Ces deux princes haïssaient foncièrement le gouverneur français comme s'ils avaient eu un pressentiment de son rôle prochain.

De son côté, Dupleix ne voulait rien entreprendre ouverte-

ment pendant leur règne, mais ne négligeait aucun procédé diplomatique pour préparer ses voies. Il eut soin de garder tout son effectif de troupes : deux mille Européens, trois à quatre mille Cipayes ; perfectionna et augmenta une artillerie déjà excellente.

Les Anglais, M. Cartwright le reconnaît lui-même, se préoccupaient peu du traité de paix ; réduits à leurs dernières ressources au fort Saint-David, ils acceptèrent les avances d'un prétendant au trône de Tanjaour qui leur offrait une cession de territoire, s'ils lui prêtaient un secours matériel et en armes.

Au nord de la péninsule hindoue, les Mahrattes faisant coïncider leur mouvement avec les révoltes de petits chefs locaux, menaçaient encore le sud d'une nouvelle invasion.

Leur célèbre Ragodjhi Bosla (nous l'avons consigné plus haut) avait emmené en captivité Chanda-Saëb, nabab de Trichinapaly. Ce rusé personnage avait su se concilier peu à peu les bonnes grâces du vainqueur. A l'aide de négociations secrètes avec Ragodjhi Bosla, Dupleix (comme il le dit formellement dans ses *Mémoires* (1), et n'en déplaie à M. Cartwright qui soutient le contraire), réussit à obtenir la mise en liberté du nabab.

Par une lettre curieuse (2), adressée du pays des Mahrattes et datée du commencement de l'année 1749, Chanda-Saëb raconte à son libérateur les événements survenus depuis la prise de Trichinapaly et les tentatives d'un arrangement avec le chef mahratte ; il annonce être parvenu à une entente et devoir arriver bientôt à la tête d'une puissante armée pour lutter contre Nizam-El-Moulouk.

Dupleix envisagea sur-le-champ les conséquences possibles d'une situation pareille et résolut de se substituer à Ragodjhi-Bosla, de prêter aide et assistance à Chanda-Saëb afin d'en faire tout simplement le vassal de la France.

Sous sa propre responsabilité et avec cet esprit de décision,

---

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 42, § 3.

2. Cette lettre fait partie de la collection Ariel. (*Biblioth. nationale.*)

qui fut le caractère de son génie, Dupleix s'engagea à intervenir. Il prévint la Compagnie le 29 janvier et lui écrivit encore sur le même objet le 31 mars :

« Les Anglois conservent toujours plus de dix vaisseaux de guerre et toutes leurs troupes à Gondelour, tant blanches que noires, ce qui m'arrête pour réformer les nôtres. Je ne sçais quel peut être leur dessein. Sans doute que leur Cour leur aura donné ordre de ne point désarmer jusqu'à la paix, dont on ne peut tarder d'apprendre la conclusion. Je voudrais bien exempter à la Compagnie des dépenses, qui ne sont utiles à présent, que parce qu'il plaît à l'ennemi de continuer les siennes, et qu'il ne convient pas que nous nous trouvions dépourvus, si la paix, par malheur, ne se concluait pas. Je fais cependant de jour en jour de petites réformes ; et Chanda-Saëb, qui approche, dit-on, de cette province, s'est chargé de la dépense qu'occasionne le nombre des cipays et de cavalerie qui paroissent être toujours à notre service. Ainsi si ce seigneur arrive incessamment, et se rend maître de la province (du Carnate) comme il y a toute apparence, les troupes passeront à son service, si nous n'en avons plus besoin, et il tiendra compte de la dépense, à commencer du premier du courant (1). »

Dans le même temps Nizam-El-Moulouk mourut presque centenaire. Cette mort occasionna des troubles. Anaverdikan se raffermi à Arcate ; Nazerzingue, fils naturel du défunt, se saisit des trésors considérables de son père et les utilisa pour se gagner les principaux officiers et dignitaires du Dékan, et se faire enfin reconnaître comme soubab. Par testament, El-Moulouk avait institué pour son successeur et seul héritier Mouzaferzingue, son légitime petit-fils. Ce prince fut confirmé dans cette souveraineté par l'empereur de Delhy. Nazerzingue reçut du grand Mogol l'ordre de venir à la Cour rendre compte de sa conduite. Il se garda bien d'obéir.

Mouzaferzingue, dans ces délicates conjectures, crut devoir s'assurer tout d'abord l'amitié de Dupleix. Il se servit de Chanda-Saëb pour lui demander conseil et secours contre l'usurpateur. Chanda-Saëb fut trop heureux de pouvoir, par la même occasion, servir les intérêts, « du grand nabab de Pondichéry ; avec qui, dit M. Tibulle Hamon, il entretenait

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 43.

une correspondance suivie, dont madame Dupleix était l'inspiratrice. »

Dupleix engagea Mouzaferzingue à user de ses droits en nommant un autre gouverneur du Carnate en remplacement du rebelle Anaverdikan, ennemi de la France, dévoué à Nazerzingue, et sur sa proposition, le choix du soubab tomba sur Chanda-Saëb (1).

Ce nabab paya donc l'entretien des troupes de la Compagnie des Indes depuis le 1<sup>er</sup> mars jusqu'au mois de juillet 1749. La Compagnie fit les avances de ces frais, mais le prince donna sa parole de tout rembourser.

Arrivé, avec son armée, près d'Amour ou Ambour, non loin d'Arcate, Chanda-Saëb en informa Dupleix et ordonna à Aly-Reza-Kan, son fils, qui résidait à Pondichéry, de le joindre avec les troupes disponibles. Aly-Reza-Kan alla trouver le commandant-général. Celui-ci le présenta au Conseil Supérieur, où il fut fait lecture des dépêches du nabab.

Voici copie d'un extrait du registre des délibérations du Conseil Supérieur de Pondichéry, commençant au 25 janvier 1746, folio 62 :

Du 13 juillet 1749.

**M**ONSIEUR le Gouverneur ayant voulu, le premier mars dernier, congédier tous les Cipayes, entretenus au service de la Compagnie depuis la guerre, le fils de Chanda-Saëb, qui étoit toujours ici, et attendoit journellement le retour de son père, pour venir prendre possession de la nababie, ou gouvernement de cette province, le pria par ordre de son père, de vouloir bien lui céder tout ce qu'il y avoit de troupes au service de la Compagnie, en continuant cependant jusqu'à son retour de les faire payer et fournir à leurs autres dépenses à l'ordinaire par la caisse de la Compagnie, et comme s'ils étoient encore à son service, tant parce qu'il n'étoit pas pour lors en argent comptant, que pour en dérober la connois-

1. « Dupleix, d'après M. Tibulle Hamon, p. 101, avait dans les mains une lettre de Saunders, le gouverneur de Madras, qui offrait à Mouzaferzingue deux mille hommes de troupe à *chateau*, à la condition que le nabab donnerait à Anaverdikan le gouvernement de Pondichéry, de Diry et de Saint-Thomé, et qu'il retirerait aux Français les terres entre Tévénapatam et Pondichéry. »

sance aux rivaux et ennemis de son père ; mais sitôt qu'il seroit en possession du gouvernement, il rembourseroit toutes les dépenses qu'ils auroient occasionnées depuis ledit jour premier mars. Monsieur le Gouverneur, que la seule vue et considération des grands avantages qui ne pourroient qu'en résulter à la Compagnie, si ce seigneur réussissoit et parvenoit à avoir le gouvernement de la province, a engagé non-seulement de continuer à entretenir une exacte et étroite correspondance avec ce seigneur ; mais même à employer ses bons offices et sollicitations en sa faveur, tant auprès des Marates, qu'à la cour des Maures ; malgré les embarras et surchargemens de travail et d'occupations où il s'est trouvé dans ces derniers tems, n'a pas cru, puisqu'il avoit tant fait pour lui jusqu'à présent, et sur le point de voir enfin décider cette affaire, qu'il convint de reculer dans cette occasion, et de lui refuser encore cette grâce, dont le refus lui faisoit perdre et à la Compagnie le fruit de toutes les peines et travaux qu'il s'est donné jusqu'à présent pour ce seigneur, d'autant encore que cela procureroit à la Compagnie une porte honorable pour congédier et se défaire de toutes ses troupes, des services desquelles nous n'avons que lieu d'être contens, tant pendant le siège, que dans les diverses actions qui se sont présentées depuis la guerre, et qu'ils sont au service.

« Le fils de Chanda-Saëb ayant eu avis que son père étoit arrivé à Ambour, qui n'est qu'à deux journées de chemin d'Arcate, dont il vient prendre possession, et lui marquait de venir le trouver avec les Cipays, et autres troupes, qu'il lui avoit donné ordre de lever, ce jeune seigneur est venu faire part de cette nouvelle à Monsieur le Gouverneur, et lui a demandé de lui remettre nos Cipays.

« Par l'arrêté du compte des dépenses qu'ils nous ont occasionnées depuis le premier mars dernier, elles se sont trouvées monter, tant en payes, qu'en fournitures du magasin, etc., à la somme de 30516 pagodes, qui à raison de 320 roupies pour cent pagodes, font 97,651 roupies 1 fan. 32 cach., dont il a fait son billet, ne se trouvant point en état de rembourser comptant, et dont en suit la teneur :

« J'ai soussigné Aly-Reza-Kan, fils de Chanda-Saëb, reconnais et  
 « confesse devoir à la Compagnie des Indes, la somme de trente  
 « mille cinq cens seize pagodes, à raison de trois cens vingt roupies,  
 « pour cent pagodes pour gages de cinq mois aux Cipays de Mouza-  
 « ferkan, Cheikassem et Cheikybrahim, qui ont passé à mon service

« depuis ce tems, suivant les ordres d'Ussein-Dosikan ; laquelle  
« somme pour les gages ci-dessus mentionnés, a été payée par la  
« Compagnie, par ordre de Monsieur Dupleix, gouverneur de Pon-  
« dichéry, que je promets rembourser, en retirant le présent billet,  
« que j'ai fait à Pondichéry, le 26 du mois de Rajeb, de la seconde  
« année du règne d'Iameicha, ce qui se rapporte au 12 juillet  
« 1749. »

« Lequel billet en original a été remis entre les mains de M. Guillard, l'un de nous, garde-magasin général des matières d'or et d'argent, pour le montant en être passé au débit du compte dudit Chanda-Saëb, et autant être déduit des dépenses des troupes. »

« Chanda-Saëb, qui comme il vient d'être dit, n'est plus qu'à deux lieues de chemin d'Arcate, dont il vient prendre possession, n'a cru pouvoir donner trop tôt à M. le Gouverneur des marques sensibles de sa reconnoissance, de tous les bons services qu'il lui a rendus, tant à lui-même, qu'à sa famille et ses enfans, qui sont toujours restés dans cette ville depuis sa détention chez les Marates, en lui envoyant copie du Paravana, en vertu duquel il vient prendre possession du gouvernement de la province, lui en a remis un, par lequel à ses titres et en sa dite qualité, il fait présent et donation à perpétuité de la ville de Villenour, et de quarante aldées en dépendantes, duquel Paravana ensuit la teneur :

*Paravana de Reza-Ali-Kan, pour la concession du Paraganat de Villenour et les aldées en dépendantes.*

« Tous les Deischemoukans, Deichepandran, Canoucomsam, Moukademan, et autres peuples et habitans de Paraganas de Villenour, dépendant de Valdaour, du Soubedary de Carnateek, doivent scavoir que M. Dupleix, Gouverneur de Pondichéry, ayant acquis par sa bravoure et les services qu'il a rendus, la bienveillance de mon maître Hametcha-Pacha ; à ces causes, pour reconnoître les susdits services et récompenser son mérite, je me suis trouvé obligé de lui donner en propre Villenour avec les aldées qui en dépendent dont les noms sont détaillés ci-après, non compris la part des Jacquirdarans, la présente donation lui a été faite pour qu'il en jouisse à perpétuité ; et s'en étant mis en possession, il observera de veiller à la conservation des habitans qui y sont établis, en retirera les rentes et revenus ordinaires, dont il jouira ainsi que ses descendans, de génération en génération, et ce à condition qu'il n'oubliera jamais le bienfait reçu et qu'il en rendra grâce au bienfaiteur. Il est expressément ordonné à tous les habitans, laboureurs et autres établis

dans le susdit paraganat de reconnoître mondit sieur Gouverneur comme maître, lui obéir, et lui payer les revenus ordinaires, car tel est mon intention, que je recommande de suivre de point en point.

*Nom des aldées dépendantes du Paraganat de Villenour :*

Villenour	⊕	Chettypattou
Odiampattou		Manadypattou
Tavalapattou		Tirivandar-Coil
Chelypattou		Calidator-coupon
Pouleatcoupam		Zripakam
Codatour		Tricangy
Chotaprapattou		Killeour
Vamoupattou		Chederapattou
Magalom		Couroumapattou
Vadanalour		Kirmanpakam
Coumichampattou		Chelianedou
Souramgalour		Arascicoussoum
Oullechymodou		Krouwapany-agapaleur
Soutouqueny		Oussoudou
Correadou		Chatta-magalam
Empalaur		Melechatta-magalam
Chaquilapattou		Madagry-pantou
Pirivapalem		Tetampakam
Chompattou		Nallaout
Tiriquenour	⊕	Pidarycoupam

40 aldées.

« Comme cette acquisition par sa situation et dont depuis long-tems l'on a sollicité d'ici la propriété, ne peut être qu'avantageuse à la Compagnie, tant par l'augmentation de son domaine, que par l'espérance, le commerce et la tranquillité se rétablissant, de pouvoir par la suite y établir des manufactures de toutes espèces de marchandises, et que d'ailleurs elle nous est donnée sans aucuns frais ni dépenses; il a été délibéré et arrêté d'accepter la donation que Chanda-Saëb veut bien en faire à la Compagnie, et pour lui en témoigner notre reconnaissance, il a été convenu que M. le Gouverneur continueroit à le favoriser en tout ce qui dépendroit de nous, et qu'il croiroit convenable, jusqu'à ce qu'il soit installé et tranquille possesseur de son gouvernement.

« Fait et arrêté en la Chambre du Conseil Supérieur à Pondichéry, les jour et an que dessus (1). »

Après cette délibération, Dupleix fit partir Aly-Reza-Kan avec un corps de deux mille Cipayes et d'environ quatre cents

1. Mémoires de Dupleix, pièces justificatives, n. I, p. 1.

soldats européens, commandés par le comte d'Autheuil. Par une lettre, du 28 juillet 1749, il instruisit la Compagnie de tout cela et des munificences de Chanda-Saëb :

« ... Chanda-Saëb accompagné du successeur de Nizam, étant sur la frontière de cette province, et m'ayant écrit de lui dépêcher son fils, avec tous les Cipayes, et d'y joindre 2000 soldats, je l'ai fait partir avec tous les premiers et lui ai donné 400 Européens, avec les officiers que lui-même m'a désignés, c'est le sieur d'Autheuil qui commande le détachement ; le tout est arrivé à Arcate sans avoir trouvé la moindre résistance, et j'attends tous les jours la nouvelle de la jonction de Chanda-Saëb avec son fils; le vieux nabab se tient à 20 lieues avec les débris de quelques cavaliers, qui, non plus que lui, ne songent qu'à fuir et à abandonner le pays en le ravageant autant qu'ils peuvent. Ce détachement de blancs est aux frais de Chanda-Saëb pour tout ce qui s'appelle vivres, transports, etc. Je n'ai pas cru qu'il convînt que les appointemens des officiers et le prêt du soldat fût pour son compte ; payer là ou ici la dépense est la même pour la Compagnie, et ce secours paroît être donné avec plus de générosité ; tous les Cipayes en général sont tous pour son compte, et avant le départ d'ici, les comptes depuis le premier de mars ont été arrêtés, il en a fait un billet payable aussitôt qu'il sera possible ; mais le but principal pour la Compagnie, et la principale condition pour obtenir de moi ces secours et ces avances, a été la cession pure et simple de Villenour, avec 40 aldées qui en dépendent, et dont le revenu avec le tems formera un objet de plus de 20 mille pagodes de rente, il ne monte actuellement qu'à 14 ou 15 mille pagodes ; la fuite de la plupart des habitans occasionnée par les vexations du gouvernement Maure l'a réduit à ce modique revenu, il n'y a pas de doute que sous notre gouvernement le nombre n'en augmente, et que toutes les terres seront cultivées comme elles le doivent être ; je compte aussi y attirer nombre de tisserans ; plusieurs de ces aldées ont des bois, que l'on appelle taupes dans ces contrées, qui sont très convenables à ces ouvriers, et en facilitant aux premiers les moyens de s'y établir, et leur procurant continuellement de l'occupation, ils abandonneront des lieux où une vexation continue les réduit toujours à la misère. Madrass n'ayant pû me servir à obtenir cette petite province, je me suis retourné d'un autre côté ; je souhaite que la Compagnie soit satisfaite de ma négociation (\*). »

Avant cette guerre de 1749, la Compagnie possédait aux Indes Orientales :

1. *Mémoires de Duplex, pièces justificatives*, n° II, p. 5 et 6. — Ces aldées ou villages environnaient pour la plupart Pondichéry, à l'ouest.

A la côte de Coromandel : Pondichéry ; son comptoir de Karikal ; une loge à Mazulipatam et à Yanaon ;

Au Bengale : Chandernagor et les loges de Balacor, Daka, Cassembazard, Jougdia et Patna :

A la côte de Malabar : Mahé et les loges de Surate et de Calicut.

La plupart de ces établissements, comptoirs ou loges subsistaient dès le temps de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales, excepté Mahé, Yanaon, Karikal et Patna, ajoutés par la Compagnie de 1719, dite des Indes.

Mahé était encore un établissement ruineux. Depuis quarante ans on ne faisait plus de commerce à Surate ; les employés résidents étaient uniquement occupés à liquider les dettes de la première Compagnie. Calicut était abandonné ; dans la saison favorable un commis s'y rendait pour procéder aux achats.

Karikal ne procurait aucun objet de commerce. Les revenus étaient de beaucoup dépassés par les dépenses, les frais de l'artillerie, munitions, armes, etc.

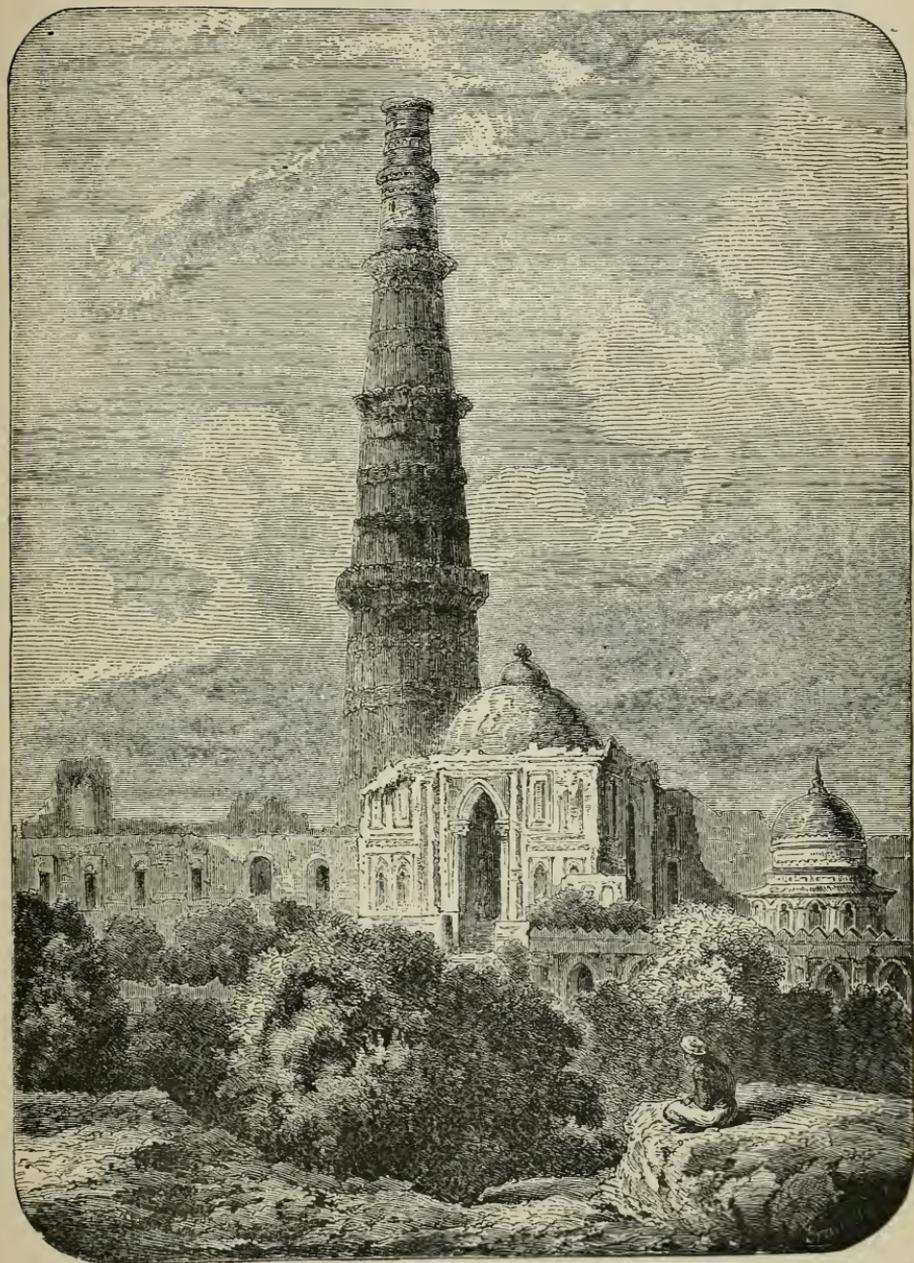
Le produit de Yanaon n'avait pas encore égalé la dépense.

Chandernagor et Patna brillaient grâce au génie de Dupléix.

Les revenus de Pondichéry n'avaient jamais dépassé vingt-cinq mille pagodes, soit deux cent mille livres tournois.

Avant la guerre de 1749, les livres de la Compagnie le constatent et le prouvent, ces établissements réunis ne fournissaient pas plus de cent vingt mille roupies (revenu fixe) et encore payait-on une redevance annuelle de 7,500 roupies au roi de Tanjaour !

La pensée de Dupléix en contribuant habilement aux hostilités du côté de Mouzaferzingue et de Chanda-Saëb était de ne pas rompre avec la cour de Delhy. Le gouverneur de Pondichéry était en même temps représentant du Grand-Mogol et masoubdar, il ne pouvait oublier ces titres et ces engagements, autrement la Compagnie eût été ruinée mora-



MINARET DE DELHI, CAPITALE DU GRAND MOGOL.



lement aux yeux des Hindous et matériellement par les Anglais à l'affût de toutes les fautes pour en profiter.

Afin de s'éviter tout reproche dans la suite, Dupleix se fit régulièrement autoriser par le Conseil Supérieur de Pondichéry. Et la Compagnie, à bout d'expédients pour ne pas lui payer ses dettes, fut bien mal fondée, plus tard, à lui reprocher, à lui contester son droit d'intervention dans les affaires de l'Hindoustan. Elle souleva cette objection après le rappel en France de Dupleix, quand elle cherchait à le couvrir de toutes les iniquités d'Israël !

L'auxiliaire fourni par Dupleix valut à la Compagnie une donation splendide, et de 1749 à 1751 cette Compagnie, nous le verrons plus loin, approuva continuellement la guerre. Il en fut de même du ministre et des commissaires royaux.

Cette levée de boucliers procura à la Compagnie des avantages réels montant à des revenus fixes et annuels considérables : 2,679,457 roupies, soit 6,430,696 livres, 16 sols, indépendamment du profit de son commerce.

Nous avons tenu à établir pièces en mains ces chiffres et ces merveilleux résultats, afin de faire complètement justice de certaines allégations émises encore injustement contre notre héros.

Parvenu avec son détachement sur la frontière du Carnate, le comte d'Authueil trouva réunies les forces des deux princes.

Désespérant de pouvoir se défendre dans Arcate, Anaverdikan s'était retiré avec ses troupes au pied d'une montagne couronnée par la forteresse d'Amour ou Ambour; l'usurpateur campé dans une situation avantageuse, couverte par de solides retranchements, se flattait de ne pas être inquiété. Il se trompa !

Le 3 août 1749, il fut attaqué avec la plus grande vigueur et se défendit en désespéré ! Après avoir été deux fois repoussés, nos soldats, plus heureux dans une troisième tentative, renversent enfin les obstacles amoncelés sous leurs pas et pénètrent dans le camp. L'armée d'Anaverdikan lâcha pied aussitôt et lui-même fut tué dans l'action ! Mafouskan son fils

tomba entre les mains des vainqueurs et le comte d'Autheuil, payant bravement de sa personne en tête du contingent européen, fut blessé à la cuisse d'un coup de feu.

Après cette victoire, les princes entrèrent sans résistance à Arcate et Chanda-Saëb fut installé dans son gouvernement par Mouzaferzingue. Les Anglais eux-mêmes le reconnurent en cette qualité et il fut complimenté par Floyer, gouverneur britannique de Madras. Cette ville avait été rendue par Duplex, le 12 juillet précédent.

Trichinapaly restait au pouvoir de Mamet-Alykan, second fils d'Anaverdikan; Duplex engagea Mouzaferzingue à nommer à cette place Aly-Reza-Kan, fils de Chanda-Saëb. Les deux princes avaient hâte de se reposer sur les lauriers cueillis par d'Autheuil à leur intention et de jouir des fruits éphémères d'un premier triomphe; ils prétextèrent la blessure du chef français et vinrent parader à Pondichéry. Duplex dut faire contre mauvaise fortune bon cœur. La faute commise fut irréparable!

Chanda-Saëb entra le premier à Pondichéry, accompagné de son armée triomphante, composée de 23,000 fantassins, 14,000 cavaliers, 216 éléphants et 6,000 arquebusiers ou arbalétriers, suivis d'un nombre considérable de gens escortant les bagages.

Autour du prince se trouvait une multitude de rajahs, officiers, seigneurs, aux riches et superbes costumes éclatant sous le magnifique ciel de l'Hindoustan.

« Ils firent leur entrée dans la ville, qui les salua de toute son artillerie, dit un témoin oculaire. Le gouverneur, qui vint les recevoir aux limites, était accompagné dans sa marche de toutes les marques de distinction attachées à ses dignités.

« En tête paraissait un éléphant portant un drapeau blanc dans lequel on remarquait cinq soleils (ce qui n'appartient qu'aux mousoudars<sup>(1)</sup>). Ensuite venaient deux autres éléphants, les nabates, espèce de timbales qui n'est affectée qu'aux nababs dans leur gouvernement. Après cela marchait un autre éléphant, portant aussi un drapeau blanc, avec un soleil brodé d'or. A ses côtés, deux

1. Soubab.

chameaux portaient deux autres timbales. Ils étaient suivis d'un officier à cheval, portant un étendard à fond blanc, brodé en rouge et en vert, et chargé d'une main d'or armée d'une épée. Cinq cents cavaliers s'avançaient ensuite l'épée à la main, suivis de soixante dragons français qui accompagnaient le palanquin de M. Dupleix. On portait à sa droite douze petits étendards blancs ornés au milieu d'un soleil d'or ; à sa gauche paraissait le palanquin de Chanda-Saëb, ayant à ses côtés huit étendards verts chargés d'un soleil d'or. La suite était composée : d'un éléphant, qui marchait en tête, sur lequel était son drapeau vert orné d'un soleil d'or ; de trois mille cavaliers ; de deux cents gardes de sa personne marchant l'épée nue, de quatre cents lanciers et arbalétriers. Son palanquin était entouré de douze chopdards ou porteurs d'ordres, armés de longues cannes et de six autres portant des masses d'argent.

« Ce cortège se rendit à la forteresse, où Chanda-Saëb fit à M. Dupleix son présent, composé d'une magnifique toque (emblème des hautes dignités), ornée d'un bouquet en forme d'aigrette d'or, garnie de diamants, d'une cabaye ou robe tissée d'or et de soie, et d'une ceinture brodée en or.

« Chanda-Saëb mit lui-même la toque sur la tête de M. Dupleix, et cette cérémonie fut accompagnée du bruit de l'artillerie de la forteresse. Le nabab demeura trois jours à Pondichéry, après lesquels il fut reconduit jusqu'à la porte de la ville avec les mêmes cérémonies qui avaient été observées à sa réception.

« Deux jours après, le gouverneur de Pondichéry sortit au devant de Mouzaferzingue, qui avait différé jusqu'alors de faire son entrée.

« M. Dupleix était accompagné de tout le Conseil Souverain et avec la même suite dont on a donné la description.

« Les deux premiers conseillers de Pondichéry avec M. Albert (<sup>1</sup>) qui parle la langue indoustane, furent députés pour complimenter Mouzaferzingue sur sa route, et aussitôt que M. Dupleix eut avis que ce prince approchait des limites, il s'avança pour le recevoir.

« Le soubab avait à sa suite cinq mille cavaliers, tous le sabre à la main. Son drapeau était blanc, chargé au milieu d'un côté de la moitié d'un soleil, de l'autre d'un croissant de couleur d'or. Il était porté par un éléphant ; mille lanciers marchaient ensuite accompagnés de deux éléphants qui portaient chacun deux petits canons et deux livres de balles. Ils étaient suivis de huit cents chameaux chargés de fusées armées, dont les Maures se servent dans le combat au lieu de grenades. Suivait un nombre infini de drapeaux et d'étendards, qui étaient les marques des dignités de tous les grands officiers, dont la suite de Mouzaferzingue était composée. On en compte plus de deux mille sept cents.

---

1. Frère de Madame Dupleix.

« Après cela, paraissait un éléphant portant un étendard noir, orné d'un côté d'une main armée d'un sabre d'argent. (Cet étendard était celui de Nizam-El-Moulouk, depuis qu'il avait vaincu le vice-roi de Golconde) ; sa devise était une main armée d'un sabre (1), et de l'autre d'un croissant et de la moitié d'un soleil. Cet éléphant était entouré de vingt-quatre autres, chargés de leur petite tour sur le dos, où étaient assis les principaux généraux qui accompagnaient Mouzaferzingue. Après quoi marchaient cinq cents cavaliers armés de flèches. Mouzaferzingue lui-même paraissait enfin sur son éléphant, prodigieusement grand, ayant à ses pieds son fils, âgé d'environ huit ans et celui de Chanda-Saëb. On conduisait à sa droite un éléphant qui portait l'étendard nommé : mainnavatte, et tous les petits étendards qui étaient la marque des dignités dont Nizam-Moulouk, son grand-père, était revêtu. Sa garde était composée de dix mille cavaliers, superbement vêtus, marchant l'épée nue. Il était environné de vingt-quatre soubdars, à masses d'argent, et de cent chopdars, armés de longues cannes.

« On portait devant lui un étendard à fond blanc, orné d'un croissant et d'un soleil.

« Douze éléphants fermaient la marche et portaient la mère, la femme et le reste de la famille du soubab dans leurs ckeiroses, ou petites tours couvertes. Elles étaient gardées par cinq mille arquebussiers, mille lanciers et arbalétriers et mille cavaliers. Le reste de l'armée campa dans les aldats de Villenour avec tous les prisonniers.

« Ce cortège étant arrivé à la tente de M. Dupléix — précédé du détachement victorieux des troupes françaises, — Mouzaferzingue mit pied à terre, entra dans la tente avec son fils, et complimenta M. Dupléix de la façon la plus polie et la plus honnête.

« De là, ils se mirent en marche avec toute leur suite et furent salués à leur entrée à Pondichéry de toute l'artillerie de la forteresse et des remparts. Les Maures, peu accoutumés à ce bruit, en furent épouvantés, et comme la plupart n'avaient jamais vu la mer, ils coururent avec empressement vers le port pour satisfaire leur curiosité.

« Il y eut, le soir, un grand souper au Gouvernement. La moitié de la table était servie dans le goût des Maures pour Mouzaferzingue et sa suite ; l'autre à l'européenne pour les Français.

« C'est l'usage qu'avant de servir les mets pour Mouzaferzingue, son majordome en fasse l'épreuve, qu'il les mette ensuite dans une boîte qu'il scelle de son cachet. C'est en cet état qu'ils sont présentés sur la table. Le soubab ayant reconnu le sceau de son officier, fait ouvrir la boîte et mange sans crainte. C'est un usage établi parmi les

1. Nizam signifie bras fort.

Maures pour éviter le poison. Mais tant qu'il demeura à Pondichéry, Mouzaferzingue n'usa de cette espèce de cérémonie que pendant les deux premiers jours. Le reste du temps, il voulut témoigner aux Français qu'il se croyait plus en sûreté chez eux qu'il n'eût pu l'être chez son propre frère. Cette marque de confiance frappa tous les seigneurs maures qui étaient à la suite du soubab. Elle leur parut d'autant extraordinaire, que Mouzaferzingue avait alors tout à craindre de Nazerzingue et de plusieurs autres ennemis.

« Mouzaferzingue est un jeune prince de vingt-cinq ans, d'une taille moyenne, aussi blanc qu'un européen, d'une figure prévenante et d'une politesse infinie.

« Quelques jours après son arrivée à Pondichéry, le Gouverneur le régala d'un très beau feu d'artifice, qu'il fit tirer, et dont le soubab qui n'en avait jamais vu de pareil, parut très satisfait. Il marqua aussi avoir quelque envie de voir un combat entre deux corps de troupe européens, et on lui en donna le plaisir. Les troupes commandées étaient accompagnées de quelques petites pièces de campagne, de celles qui tirent plusieurs coups à la minute. Après plusieurs évolutions, elles marchèrent à l'attaque de la forteresse, selon l'ordre qu'on leur en avait donné. En même temps deux vaisseaux d'Europe, qui étaient en rade, imitèrent entre eux un combat naval. Les Maures étaient dans l'admiration. On entendit dire à cette occasion à Mouzaferzingue lui-même, en langue indoustane, que, s'il avait à ses ordres mille dragons français, il ne balancerait pas un instant à aller attaquer Nazerzingue dans Golconde et Aurengabad, sans avoir besoin de ses propres troupes.

« Un autre jour, on fit jeter en sa présence quelques bombes, dont les Maures ont une très grande frayeur. Ils ont bien quelques fusées qu'ils lancent dans le combat contre la cavalerie pour y mettre le désordre; mais elles ne crèvent point et ne s'élèvent pas assez pour pouvoir être jetées dans une place ennemie.

« Après s'être délassé pendant quelques jours à Pondichéry, et s'être fait réciproquement des présents, Mouzaferzingue s'acquitta auprès du Gouverneur de la commission dont l'empereur l'avait chargé, de demander sa belle-fille en mariage (1).

« Dupleix s'excusa de répondre sur-le-champ sur une affaire aussi sérieuse: il dit seulement au soubab qu'il se tenait fort honoré de la demande de l'empereur; mais que la différence de religion semblait rendre cette union impraticable (2). »

---

1. Mademoiselle Marie-Françoise-Gertrude Vincent, fiancée, plus tard, au marquis de Bussy, l'un de nos plus brillants officiers de l'Inde. Nous devons à l'extrême obligeance de M. P. Margry, ancien archiviste du ministère de la Marine et des Colonies, l'indication des prénoms de M<sup>lle</sup> Vincent.

2. Collection d'Ariel, *Bibliothèque Nationale*.

Les princes signalèrent leur reconnaissance avec un faste tout asiatique, Dupléix en rendait ainsi compte à la Compagnie le 15 octobre 1749 :

« Depuis la glorieuse affaire <sup>(1)</sup>, dont j'ai eu l'honneur de vous faire part (par une lettre du 6 août), la terreur a été si grande, que tous les gouverneurs des places se sont soumis à Chanda-Saëb, et l'ont reconnu pour nabab, avec l'agrément du successeur de Nizam (Mouzaferzingue) de qui dépend ce gouvernement, ainsi que tous ceux que Nizam possédoit. La générosité de Chanda-Saëb s'est manifestée à l'égard des troupes: il leur a fait présent de 75 mille roupies (de notre monnoye 180,000 liv.) et d'une aldée à leur commandant (le comte d'Autheuil) d'environ trois à quatre mille roupies de rente. Après avoir réglé plusieurs affaires à Arcate, il est venu accompagné de ce seigneur (Mouzaferzingue) me rendre visite, et me remercier des services que la nation leur a rendus.

« J'ai fait à ce seigneur, dont le nom est Sadoula Bahadour Mouzaferzingue, une réception digne de lui et de la nation. Je ne sçaurois vous exprimer son affabilité et ses politesses envers nous. Il n'a rien négligé pour nous montrer sa gratitude et sa bienveillance. Changement de sa toque contre mon chapeau, en présence d'une assemblée considérable; habillement complet dont il a jugé à propos de me vêtir lui-même; mon amitié qu'il m'a demandée publiquement, en me jurant la sienne dans les termes les plus forts. Enfin Messieurs, jamais seigneur de cette qualité et naissance ne s'étoit familiarisé à ce point avec un Européen.... Son séjour ici a été de huit jours..... Enfin il a fallu se séparer; et ce n'est qu'avec les derniers regrets qu'il m'a quitté, en me renouvelant par écrit de sa propre main, ses promesses d'amitié. J'aurai l'honneur de vous en envoyer la traduction, ainsi que d'un paravana de la dernière conséquence, puisqu'il s'agit de la jouissance complète de Mazulipatam, et de toutes les terres qui en dépendent <sup>(2)</sup>..... Il a joint à cette donation les terres du district de Bahour <sup>(3)</sup>, composant 36 aldées, qui sont entrelacées et mêlées avec celles de Villenour; de sorte que votre nouveau domaine consiste à présent en près de 80 aldées, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous marquer les avantages. Cette augmentation est considérable par la bonté des aldées, qui composent le nouveau présent. Toutes ces aldées sont données en mon nom; c'est l'usage du pays de se servir toujours du nom de celui qui commande; mais je ne fais d'autre usage de cette coutume que celui de remettre dans vos archives des titres aussi honorables que profitables, et dont il est bien juste que la Compagnie ait toute la jouissance. »

1. La victoire d'Ambour. — 2. Auparavant la Compagnie avait seulement une loge à Mazulipatam. — 3. Bahour est à huit kilomètres au sud-ouest de Villenour.

« Depuis le départ de ce seigneur, qui est campé à quatre lieues d'ici avec une armée bien considérable (elle étoit d'environ 45 à 50,000 hommes), je travaille avec Chanda-Saëb à régler quelques comptes, et les nouveaux secours qu'il me demande en argent et en troupes pour aller à Trichinapaly pour se rendre maître de cette place, dont un des fils du dernier nabab d'Arcate (Mametalikan), est en possession. Je compte lui donner 500 blancs et 300 Cafres et Topases, avec un train d'artillerie de campagne, le tout à ses dépens et sans qu'il en coûte rien à la Compagnie. Cette expédition terminée, il y a lieu de penser que tout sera soumis depuis le cap Comorin jusqu'à la rivière de Krisna, au sud de Masulipatam. La Compagnie peut être assurée que dans toutes ces expéditions j'aurai toujours ses intérêts en vue, et que le nom françois acquière une grande réputation dans l'Inde. Pour ne point diminuer les fonds que nous avons actuellement en caisse, j'ai engagé les particuliers de la colonie à faire une avance de 200 mille roupies (de notre monnoye 480,000 liv.) remboursable sur le revenu de certaines terres qui seront à notre disposition jusqu'à remboursement. Je travaille d'un autre côté à lui faire trouver (à Chanda-Saëb) cent mille autres roupies. Ainsi ce seigneur aura obligation de tout à la nation et à la Compagnie. Il paroît bien reconnoissant, je souhaite qu'il continue dans les mêmes sentimens.

« Voilà où j'en suis avec ces deux seigneurs ; j'entrerai par une autre occasion dans un plus ample détail, etc. »

Dupleix veut donner au nom françois une grande réputation dans les Indes ! Il n'a point d'autre souci dans son ardent patriotisme et, connaissant la rapacité de la Compagnie, il prend toutes ses mesures pour lui éviter des frais de guerre afin de se conserver toute liberté d'action. Dans la crainte de nuire aux opérations journalières de la Compagnie en lui faisant faire par elle-même les avances demandées, il aide les princes de sa fortune personnelle et de son immense crédit ! Dupleix commettait en cela une faute grave ; il avait trop de confiance dans la Compagnie et, quelques années plus tard, elle devait lui montrer toute l'étendue de son erreur !

Depuis le mois d'octobre 1749, la Compagnie dépensa fort peu ; Dupleix suffit à tout. Pour le remboursement de ces avances, Mouzaferzingue et Chanda-Saëb établirent, dans la province du Carnate, un receveur spécial, nommé Papiapoulé avec ordre de remettre en leur acquit au gouverneur de Pon-

dichéry, une partie des fonds perçus dans cette nababie. Duplex, comme aujourd'hui Rothschild, était donc le banquier des princes Hindous, il leur avait ouvert un compte. Il se serait trouvé pleinement remboursé, comme la Compagnie le fut elle-même, et il n'aurait pas été dans la nécessité de demander à celle-ci son paiement, comme nous le verrons dans la suite, si par un abus inqualifiable de pouvoir, Godeheu n'avait, en 1754, fait emprisonner Papiapoulé et ne s'était emparé des revenus du Carnate, gage et sûreté de l'infortuné Duplex !

Les princes se remirent enfin en campagne dans les derniers jours d'octobre 1749.

En passant sur les terres du roi de Tanjaour, ils se souvinrent des dettes restées impayées jusqu'à ce moment par cet opulent vassal et tributaire du soubab du Dékan. Ils perdirent un temps précieux à assiéger sa capitale afin de lui faire rendre gorge, et refusèrent de déférer aux sages conseils et aux plans excellents de Duquesne, qui commandait nos troupes.

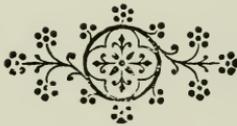
Le 31 décembre 1749, un traité fut signé. Il était assez avantageux. Le roi de Tanjaour s'obligeait : 1<sup>o</sup> à payer aux princes 17 millions ; — 2<sup>o</sup> à décharger la Compagnie des Indes de sa redevance annuelle ; cette clause avait été inspirée par Duplex ; — 3<sup>o</sup> à abandonner à la Compagnie et à la convenance de celle-ci 81 aldées dans la dépendance de Karikal. Duplex voulait obtenir pour ce comptoir l'extension acquise par Pondichéry. Ce traité fut mal exécuté grâce aux intrigues des Anglais.

Jaloux de notre prépondérance, les chefs britanniques mirent tout en œuvre pour traverser les projets des princes. Ils s'emparèrent de Saint-Thomé ou Méliapour, sans aucun prétexte, ni déclaration de guerre, contre les Portugais ou les Hindous. Ils se lièrent avec le roi de Tanjaour et l'engagèrent à regarder son traité comme lettre morte. Voyant notre armée et celle des princes se diriger sur Trichinapaly, ils

envoyèrent sous la conduite de Copes, des troupes, de l'artillerie et des munitions au secours de cette place. Ils négocièrent, en même temps, avec Nazerzingue pour l'attirer dans le Dékan en lui promettant un renfort de 3000 Européens et de 100 bouches à feu.

Ces faits sont irréfutablement prouvés par les documents originaux de Floyer, Lawrence, Tender, gouverneurs des établissements anglais.

Effrayés par cette intervention, les troupes indiennes refusèrent d'avancer et les princes durent les ramener à Pondichéry.



## Chapitre septième.

Nazerzingue menace le Carnate. — Dispositions habiles de Dupleix ; sa correspondance avec le comte d'Autheuil ; sa diplomatie avec Nazerzingue. — Révolte des officiers de la Compagnie. — Retraite de d'Autheuil. — Mesures prises par Dupleix. — Mouzaferzingue tombe entre les mains de Nazerzingue. — Bonne nouvelle annoncée par madame Dupleix. — Instructions du gouverneur-général à ses ambassadeurs auprès de Nazerzingue. — Héroïsme de Prévost de la Touche et de ses trois cents compagnons. — Victoire du comte d'Autheuil sur Mamet-Alykan, fils d'Anaverdikan. — Le marquis de Bussy à Gingy. — Dupleix ourdit un complot contre Nazerzingue. — Ce prince est vaincu et tué sur le champ de bataille. — Mouzaferzingue est proclamé soubab du Dékan. — Il vient à Pondichéry se faire couronner, nomme Dupleix nabab. — Lettre de Dupleix à la Compagnie. — Cadeau à madame Dupleix.

**G**ROUPEL, commandant des forces françaises en remplacement de Duquesne, mort d'une fièvre violente, étant aussi tombé malade, le comte d'Autheuil, guéri de sa blessure, se remit à la tête de nos troupes.

Dupleix très mécontent non seulement des troupes indigènes, mais encore des mauvaises dispositions manifestées sourdement par plusieurs officiers français, et informé de la marche de Nazerzingue, qui approchait avec son armée des frontières du Carnate, crut devoir essayer d'entamer des négociations, sans cependant interrompre les opérations arrêtées pour la campagne.

Chaque nabab, chaque rajah, avait dû envoyer son contingent pour grossir l'armée du rebelle. Resplendissant d'or, éblouissant de pierreries, Nazerzingue passa en revue, sous les murs de Gingy, cette immense multitude qui comprenait

plus de trois cent mille combattants, traînant, avec eux huit cents pièces de canon et treize cents éléphants. Il avait reçu des Anglais un secours de huit cents hommes, sous les ordres d'un officier fort distingué, le major Lawrence.



RAJAH ET SA FAMILLE.

Malgré la paix d'Aix-la-Chapelle, Français et Anglais étaient prêts à se mesurer encore sur le sol hindou.

« La façon d'agir de ces gens-là, qui préfèrent à l'alliance du plus grand monarque celle d'un gueux de nègre, est inouïe, disait Duplex. Mais aussi comment résister à l'appât d'une

somme de cent mille roupies, avec quoi Lawrence a jugé à propos de se boucher les yeux, tant sur l'intérêt de sa nation que sur l'atteinte formelle que des sujets aussi peu autorisés ont la hardiesse de donner aux alliances les plus solennelles? Floyer a eu la bonne part. Lawrence s'est fait tirer l'oreille, parce que la somme offerte n'étoit pas assez forte. Copes a aussi vigoureusement poussé à la roue. Ainsi deux sujets, qui en Europe seroient tout au plus lieutenants, ont l'audace de déclarer la guerre au roi de France. La chose est risible. »

A Pondichéry, l'épouvante étoit à son comble ; seul Dupleix conservait un imperturbable sang-froid. Cependant, sur les conseils de Lawrence, Nazerzingue pouvait marcher sur la ville, l'investir et la ruiner de fond en comble. Dupleix étoit assez habile diplomate pour tromper le plus roué des Asiatiques. Il endormit l'envahisseur et le plongea dans une inaction semblable à celle d'Hannibal à Capoue ; il imita le système temporisateur de Fabius Cunctator et sauva ainsi encore une fois son gouvernement.

Sur l'ordre de Dupleix, le comte d'Autheuil étoit allé camper à Valdaour. Le gouverneur général avait peu de confiance en ses alliés asiatiques ; il le marquait ainsi dans sa lettre du 26 février, à son lieutenant et ami : « Vos craintes sont fondées sur nos alliés, et en ce cas (ils étoient sur le point de conclure une paix particulière avec Nazerzingue) ; je ne vois pas d'autre parti à prendre que celui de l'accommodement. La demande ne se fera pas de ma part. Vos nababs peuvent agir seuls, s'ils ne veulent pas marcher à l'ennemi. Tout ce que je puis faire sera de les protéger jusqu'à la conclusion du traité. Pourtant le parti le plus sûr c'est de tomber sur l'ennemi ; votre artillerie seule est capable de le foudroyer... Vous avez plus de blancs que lui. La crainte que vous pouvez avoir au sujet de vos alliés est de même dans l'autre camp. »

Par des dépêches de David, commandant des Iles de France et de Bourbon, la Compagnie avait appris la nouvelle de la victoire d'Ambour et elle écrivoit, le 17 mars 1750, à Dupleix :

« M. David nous envoie une copie de la relation de l'action qui s'étoit passée le premier août (1749) entre nos troupes, sous le commandement de M. d'Autheuil, jointes à celles de Chanda-Saëb, et l'armée d'Anaverdikan, dans laquelle nous avons remporté une victoire complète. Nous attendons à être instruits par vous-même de toutes ses particularités, qui ne peuvent qu'être très intéressantes, surtout si, comme M. David le marque encore, le don de Valdaour et Villenour a été fait à la nation par le nouveau nabab que vous avez si efficacement servi. »

Le vaisseau de la marine royale, l'*Apollon*, apporta, vers la fin de mars 1750, le courrier de Duplex en France, la Compagnie répondit en ces termes le 31 du même mois :

« Si nous avons été agréablement surpris en apprenant une victoire qui couronne avec tant d'éclat tout ce que la Nation a fait aux Indes sous vos ordres depuis la guerre, nous ne devons pas aujourd'hui vous marquer moins de satisfaction, lorsque le succès de l'alliance et des négociations que vous avez si habilement entretenues avec Chanda-Saëb, procure à la Compagnie un don aussi considérable que celui de Villenour, et les aldées qui en dépendent. C'est, Monsieur, terminer avec autant d'utilité que de gloire des faits qui rendront pour jamais le nom françois respectable dans tout l'Orient.

« Il ne nous est pas possible d'entrer avec vous dans aucun détail sur cet article, ni sur ceux que traitent vos lettres des 31 mars et 28 juillet 1749, puisque nous craignons même que ce paquet n'arrive à l'Orient qu'après le départ de l'*Auguste* (1). Nous nous bornons donc à vous répéter ce que nous marquons au Conseil supérieur dans notre courte dépêche de ce même jour, c'est-à-dire, que nous solliciterons auprès du Roi les grâces que mérite ce nouveau triomphe, et que la Compagnie sera toujours parfaitement disposée à récompenser des services aussi signalés (2). »

Le 31 mars, Duplex écrivait encore à d'Autheuil :

« Je reçois une lettre de Chanda-Saëb. Il me fait part des propositions qu'on fait à lui et à Mouzaferzingue. A quoi je réponds qu'en particulier je n'ai pas de guerre avec Nazerzingne, que c'est pour leurs affaires propres que je me suis engagé avec lui, et qu'ainsi je serai toujours content qu'ils puissent s'accorder avec lui, en sauvant autant qu'il sera possible mon honneur et celui de la nation ; que nos troupes sont auprès d'eux, soit pour se battre, soit pour leur faire obtenir par négociation ce qu'ils souhaitent. Dans l'instant je reçois

1. *Mémoires de Duplex*, p. 192 et 193.

2. *Id.*, *op. cit.*, p. 193.

votre lettre. Je n'ai autre chose à répondre que de se tenir fermement aux propositions que fait Mouzaferzingue. L'honneur de la nation, le bien de ces seigneurs, tout est à l'abri et je ne souhaite autre chose. Aussi agissez en conséquence. Tâchez de vous trouver à toutes les conférences. S'il convient de traiter, vous tiendrez toujours votre armée et celle du nabab en état, car c'est dans ces circonstances là qu'il faut veiller plus attentivement. »

Dupleix cherchait toujours à gagner du temps, afin de ruiner l'influence de Nazerzingue et de le séparer des Anglais, néanmoins tout en négociant avec Nazerzingue qui hésita, rempli d'une peur secrète, il engageait d'Authueil à l'action.

« Le soldat français, lui écrivait-il avec un à-propos et une sûreté de vue partagée par nos plus grands tacticiens et stratégestes, ne vaut que pour l'offensive. Il s'impatiente et se gâte dans l'inaction. Vous n'ignorez pas l'avantage de celui qui attaque. Tâchez donc d'en profiter. Vous savez que les gens de ce pays sont aisés à surprendre. Donnez-leur alerte dès la plus petite pointe du jour... Quelle opinion a-t-on de ce Lawrence ? A-t-on oublié l'affaire d'Ariancoupan, celle d'Ambour, où trois cens braves gens ont sçû forcer l'ennemi retranché avec autant de canons qu'il en a à présent ? Vous n'aviez alors que cinq à six pièces ! »

Les deux armées s'étaient rapprochées d'assez près, pour avoir entre elles de fréquentes escarmouches. Les Anglais dirigèrent un feu violent sur notre camp. D'Authueil après l'envoi d'un parlementaire fort mal reçu par Lawrence, répondit en envoyant sur les ennemis une pluie de boulets ; l'armée de l'usurpateur recula d'une lieue. Un projectile passa tout à côté de Nazerzingue. Celui-ci s'empressa de descendre de son éléphant et de prendre la fuite après avoir supplié en vain les Anglais de faire tête à nos soldats. Désormais ce soubab de contrebande, plein d'un juste mépris pour les troupes britanniques, écouta volontiers Dupleix demandant pour Mouzaferzingue, Adony ; Rajpour et le Carnate pour Chanda-Saëb ; sans omettre bien entendu la confirmation des dons fonciers et concessions faits par Mouzaferzingue et Chanda-Saëb à la Compagnie.

Les envoyés français, Beausset et Larche, conseillers au Conseil supérieur de Pondichéry, attendaient la signature de

Nazerzingue comme ratification du traité lorsqu'une mutinerie sans précédent éclata dans l'armée du comte d'Authueil.

Treize officiers sacrifiant publiquement l'honneur aux sentiments les plus bas, quittèrent le service, après avoir semé dans toute la troupe les propos les plus séditeux et les plus propres à répandre partout l'alarme. Ils se retirèrent pendant la nuit, malgré tous les efforts de leur chef pour les maintenir dans la voie du devoir. Dix officiers seulement restèrent auprès du comte d'Authueil. Ce dernier dut songer à la retraite ; le bruit de cette dissension avait gagné le camp ennemi ; on prenait les armes pour nous tailler en pièces ! Et cela, au moment où Nazerzingue allait conclure le traité et où Dupleix supposait l'orage entièrement dissipé.

Dans la nuit du 3 avril, un messager spécial, porteur d'une lettre du comte relatant sommairement ces graves incidents, vint bride abattue à Pondichéry réveiller le gouverneur ! L'édifice presque achevé et si laborieusement construit allait-il s'effondrer ?

Le 4 avril à deux heures du matin, le comte d'Authueil commença son mouvement de retraite.

« Que puis-je vous dire, lui répondit Dupleix, puisque ma lettre ne peut vous parvenir qu'en route ?... Tout ce que je vous demande, c'est de vous arrêter sur les terres de Villenour qui sont à la Compagnie. Peut-être que les Anglais n'oseront pas venir vous y attaquer..... Il est surprenant qu'il se trouve des âmes aussi basses dans le monde. Faut-il que de mauvaises têtes soient la cause de la ruine de nos affaires ? »

D'Authueil se replia en excellent ordre avec sa poignée d'Européens, suivi de près par les centaines de mille de soldats ennemis. C'était une nouvelle édition, mais en plus petit comme effectif, de la retraite des Dix-Mille, il manqua un second Xénophon pour en faire le récit. Au lever du soleil la cavalerie de Nazerzingue, forte de plus de vingt mille hommes, se rua sur nos soldats. D'Authueil forma les carrés et continua à marcher en répondant aux attaques par un feu vif, nourri,

bien dirigé et meurtrier. Morari-Rao, chef mahratte, pénétra dans l'un de ces carrés et parvint néanmoins à en sortir par un singulier hasard (1) ! Les charges brillantes des cavaliers de Chanda-Saëb permirent à nos fantassins de respirer.

A Pondichéry, un serviteur hindou se précipita dans l'appartement de Dupleix en annonçant la mise en déroute totale de notre armée. Un instant plus tard, le cri : « Les Mahrattes ! les Mahrattes ! » poussé dans les rues, achevait d'affoler la population.

Dupleix ordonna en premier lieu l'arrestation des déserteurs ; puis, après avoir disposé aux entrées de Pondichéry des troupes fidèles, sûres, en leur donnant pour consigne d'empêcher les rebelles et les fuyards de pénétrer dans la place, il partit en toute hâte au devant des troupes. Il les trouva blotties comme un troupeau de moutons derrière les palissades qui entouraient le territoire de Pondichéry. Les pertes avaient été nulles, mais le découragement, l'accablement, la terreur stupide de ces hommes leur avaient fait oublier totalement le motif de cette traite nécessaire par la conduite de leurs officiers et non par les succès de l'ennemi.

« Tout pouvait se réparer, disait Dupleix, avec la ferme volonté de maintenir une discipline rigoureuse. »

Le 5, d'Authueil, le visage noirci par la poudre, les larmes aux yeux, les vêtements souillés, en désordre, vint annoncer lui-même à Dupleix un nouveau malheur : Mouzaferzingue, ayant négligé de suivre notre armée, était tombé entre les mains de Nazerzingue ! Le Gouverneur dissimula de son mieux l'accablement où le jetaient des nouvelles si désespérantes et parut seulement occupé du soin de rétablir la confiance dans nos rangs.

« Dupleix, dit M. Tibulle Hamon, pendant de longues heures, resta enfermé, sans vouloir recevoir personne, plein de

1. De tout temps, la formation en carré de l'infanterie contre la cavalerie, a toujours donné d'excellents résultats. Cette tactique sauva l'armée italienne à la bataille de Custozza (1866) et permit au général Vinoy de rentrer avec son corps d'armée à Paris (1870).

soucis, de douleur et de rage, « abîmé dans l'unique préoccupation de savoir comment on se tireroit d'affaires ». Il saisit enfin sa harpe et lança dans l'air les notes d'une symphonie passionnée et furieuse, qui était comme le reflet de son âme, Sa femme entra alors. Elle lui apprit que Mouzaferzingue était vivant, qu'un grand nombre de seigneurs du parti de Nazerzingue montraient de vives sympathies pour le prince vaincu, que ce mouvement d'opinion en avait imposé à l'usurpateur, qui paraissait tout éloigné d'un attentat à la vie de son rival. A ces nouvelles, Dupleix releva la tête ; rien n'était désespéré, puisqu'il restait un point d'appui. »

« J'ai des troupes et point d'officiers. J'en ferai, disait-il à son entourage. »

Le 20 avril, il adressa les plus fermes instructions à Beausset et à Larche ses ambassadeurs auprès de Nazerzingue ; il leur écrivait :

« Le nabab doit être fort irrité contre son neveu ; mais à dire vrai, la faute de ce que celui-ci a fait ne doit pas lui être tout à fait imputée. L'Empereur lui a donné l'ordre d'agir ; c'est en conséquence de ses ordres qu'il a agi. Si on trouve grande la faute de s'être conformé aux ordres d'un maître, ce même maître ne pourra-t-il pas aussi reprocher à Nazerzingue ce qui se passe aujourd'hui, et ne seroit-ce pas d'une bonne politique d'apaiser le prince en rendant à ce jeune homme une liberté perdue pour avoir obéi aux ordres d'un maître ? Plus la faute est grande, plus le pardon a de mérite. Et à qui accorderoit-il ce pardon ? A son neveu, au fils de sa sœur aînée, au petit-fils du Nizam. Ces titres seuls exigent la plus grande attention de sa part et encore plus la réputation qu'une telle action lui donnera dans le monde entier, la satisfaction en outre d'obliger une nation comme la nôtre, qui, en même temps qu'elle s'intéresse comme elle le doit à la liberté de Mouzaferzingue s'oblige à ne le soutenir jamais en quelque façon que ce soit contre le seigneur Nazerzingue. Au contraire, ce service, que nous regardons comme rendu à nous-mêmes, nous met dans le cas de lui offrir nos forces pour le soutenir envers et contre tous... Les Anglois pourroient prendre le parti de se retirer. Aussitôt que vous en aurez connoissance, il convient que vous fassiez offre à Nazerzingue, de ma part, de lui fournir le double et le triple des soldats que les Anglois lui ont amenés, s'il juge en avoir besoin pour son retour jusqu'aux Gaths. Je crois que cette offre lui fera plaisir, car on assure que les Mara-

tes viennent à grandes journées : ce qui l'inquiète fort. Vous sentez bien que l'offre de nos troupes ne pourra s'effectuer que lorsqu'on sera convenu des articles principaux, qui sont la délivrance de Mouzaferzingue, ses terres rendues et la nababie d'Arcate à lui ou à Chanda-Saïb..... Il y a là des jalousies à exciter, des haines mal endormies à réveiller. Si l'on sait jouer, d'ici à peu nous verrons sur le champ de bataille de grosses défections. Favorisez-les. »

Nazerzingue trop abandonné aux plaisirs pour prendre par lui-même aucune connaissance des affaires, était gouverné despotiquement par son principal ministre Chanavaskan, qui paraissait entièrement livré aux Anglais ; après nombre de conférences inutiles, on ne put arriver à aucune conciliation.

Imitant Dumas, Dupleix avait envoyé une quantité respectable de flacons de cognac à Nazerzingue ; de leur côté Beausset et Larche avaient su profiter de toutes ces lenteurs pour semer les germes d'une révolte qui coûta plus tard la vie à Nazerzingue !

Dupleix, parvenu à ses fins, avisa, le 27 avril 1750, le comte d'Autheuil du retour des conseillers et lui laissa toute latitude pour se venger. La négligence des sentinelles du nabab fut remarquée par cet excellent officier. Il détacha aussitôt trois cents hommes commandés par Trevost de la Touche (1), pour surprendre le camp ennemi pendant la nuit. Le détachement y pénétra fort heureusement ; après avoir passé environ douze cents hommes par les armes, il se retira à la pointe du jour sans avoir perdu plus de deux ou trois soldats (2). Ce coup hardi répandit l'effroi parmi les Hindous et fit surtout une impression très forte sur Nazerzingue. Le soubab qui ne se croyait plus en sûreté en rase campagne, se retira précipitamment à Arcate, en abandonnant les Anglais. Indignés de cette conduite, ils se dirigèrent en toute hâte sur le fort Saint-David.

Nazerzingue, n'osant plus paraître à la tête de ses troupes, se contenta d'envoyer des ordres pour se saisir de notre comp-

1. Le père de Trevost de la Touche, sous-doyen de la noblesse de Bretagne, mourut cette même année, âgé de 84 ans.

2. Les six cents Franchimontois avaient donné un pareil exemple dans les Flandres, lors des guerres de Charles le Téméraire. Mais ils périrent dans la lutte.

toir de Mazulipatam et nous chasser de Yanaon. Le fausseur de Mazulipatam et le nabab de Ragimendri furent chargés de cette double expédition. Dupleix profita de l'arrivée des vaisseaux de la Compagnie le *Fleury* et le *d'Argenson*; aussitôt leur faux chargement opéré, ils reprirent la mer comme pour se rendre au Bengale, mais allèrent droit à Mazulipatam pour s'emparer de cette place. Les Français s'en rendirent maîtres sans coup férir.

En même temps Dupleix, par d'habiles mouvements de troupes, obligea Nazerzingue à envoyer un gros détachement joindre les Anglais près de Gondelour. Le comte d'Authueil fit avancer son corps d'armée et s'empara de la pagode de Tiravady, où il laissa une petite garnison.

Le 25 juillet 1750, la Compagnie faisait part à Dupleix de certaines appréhensions : « Quelques soient les succès des opérations de Chanda-Saëb, dont nous devons juger favorablement et par l'efficacité des secours dont vous nous parlez et par la justesse de vos dispositions, nous ne pouvons nous refuser à quelques réflexions que vous avez certainement faites vous-même avant vos nouveaux engagements avec ce nabab. » La Compagnie envisageait l'incertitude des événements dépendant de la guerre et craignait des revers de fortune. Le siège de Trichinapaly devait être trop lourd pour Dupleix et les princes Hindous ne s'accoutumeraient-ils pas à regarder nos troupes comme une ressource dans toutes leurs querelles personnelles, mais aussi comme des médiateurs dangereux ? « Il résulte de ces courtes réflexions que la Compagnie extrêmement intéressée à l'enchaînement de votre alliance avec Chanda-Saëb, doit attendre avec impatience les détails que vous nous promettez et souhaiter au nabab un succès rapide dans toutes ses expéditions... » « Elle n'a rien à désirer, Monsieur, sur la façon dont vous vous expliquez par rapport à la cession des aldées faites en votre nom ; nous connoissons depuis longtemps votre façon de penser (\*). »

---

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 192.

Ce passage visait la partie du deuxième paragraphe de la lettre de Duplex, du 15 octobre 1749 touchant la donation de ces aldées au nom du Gouverneur.

La Compagnie répétait à Duplex combien ses actions dans l'Inde lui paraissaient utiles pour elle et honorables pour la France.

Le 30 juillet 1750, vingt mille hommes de secours envoyés par Nazerzingue, quatre cents Européens et cinq cents Cipayes fournis par les Anglais renforcèrent les troupes de Mamet-Ali-Kan, devant Tiravady. Le 1<sup>er</sup> août l'action s'engagea sur toute la ligne. Après six heures de combat, les Hindous et les Anglais furent mis en déroute par le comte d'Autheuil et perdirent beaucoup de monde (1).

Les ennemis s'étant retirés du côté du fort Saint-David, au sud de la rivière de Pouniar, notre armée resta dans son camp jusqu'au 14 août, épiant le moment pour profiter de la division entre les Anglais et Mamet-Ali-Kan. Enfin ce moment arriva. Duplex, informé du départ des Anglais mécontents, donna promptement ordre au comte d'Autheuil de joindre, pendant la nuit, le corps commandé par Trevost de la Touche, afin d'attaquer Mamet-Aly-Kan. Chanda-Saëb arriva de son côté avec deux mille cinq cents Cipayes et mille chevaux. Ces ordres furent promptement exécutés, les troupes du fils d'Anaverdikan furent surprises et entièrement défaites ; Mamet-Aly prit la fuite, abandonna son camp où nous trouvâmes beaucoup de vivres, une grande quantité de munitions de guerre, trente pièces de canon et deux mortiers aux armes d'Angleterre. Il se retira à plus de quinze lieues (2).

La nouvelle de cette victoire fut accueillie à Pondichéry avec une joie délirante ! Duplex écrivit de suite à d'Autheuil qui était entré, à la tête de ses soldats, dans les bataillons enne-

1. M. Tibulle Hamon fixe à dix heures la durée du combat, Duplex écrit six heures.

2. M. Tibulle Hamon, p. 125, reproche à d'Autheuil ses lenteurs ; Duplex les explique au contraire dans ce paragraphe emprunté à ses *Mémoires*, p. 57, et paraît même en être la cause. — M. Cartwright ne mentionne pas la victoire de Tiravady, cela nous surprend ; serait-ce en raison des canons et mortiers britanniques laissés sur le champ de bataille par Mamet-Ali ?

mis, en s'écriant : « Qui m'aime, me suive ! » Voici la dépêche caractéristique du gouverneur-général :

« Honneur, gloire et salut à la Divine Providence et à vous. Les nouvelles que je reçois de tous côtés m'annoncent un grand succès ; j'en attends les détails avec la plus vive impatience. Je vous embrasse. J'embrasse La Touche, Bussy, Puy-morin et tous vos braves officiers. La joie de ma femme est comme la mienne sans réserve. »

Bussy ! Voilà enfin son nom sous notre plume ! « Il était, dit M. Cartwright, doué des plus brillantes qualités de l'homme de guerre et du politique... Ayant perdu son père tout enfant et n'ayant à peu près pour tout bien que son blason, il était venu chercher fortune dans les Indes, où il avait servi dans l'origine à l'île de France sous La Bourdonnais, qu'il avait suivi à Madras. Le marquis de Bussy offrait un frappant contraste avec la plupart de ses camarades, les officiers de la Compagnie. Aux manières les plus séduisantes, à l'esprit le plus entreprenant, il joignait un grand amour de l'étude et il avait fini par connaître à fond l'histoire, les mœurs et la langue de l'Inde. Les éminentes qualités du jeune officier éveillèrent toutes les sympathies du cœur de Dupleix ; il lui donna toute sa confiance et le traita comme un fils (1).

« La promptitude à apprécier le mérite et à le reconnaître ouvertement, sans le plus petit sentiment de jalousie personnelle, était, en effet, un des traits saillants du grand caractère de l'illustre Gouverneur. »

Nous ne pouvions laisser ignorer à nos lecteurs ce double hommage rendu par l'auteur anglais aux deux plus constants ennemis de sa nation. Bien longtemps après le rappel de Dupleix, après les aventures de Lally-Tollendal, Bussy combinant ses mouvements avec ceux de l'amiral bailli de Suffren, fut le dernier officier français qui ait essayé d'arracher un lambeau de l'Inde, un vestige de nos anciennes pos-

1. Charles-Joseph Patissier, marquis de Bussy-Castelneau, était né en 1718, au village de Bury, près Soissons.

sessions, à la domination britannique triomphante. Il mourut lieutenant-général, à Pondichéry, en 1785. M. Cartwright n'ignorait rien de tout cela, aussi doit-il être loué sans réserve pour son respect de la justice et de la vérité !

La victoire de Tiravady devait amener l'occupation de Gingy, formidable citadelle assise sur un rocher à pic et réputée imprenable par les Hindous. Située dans les montagnes, à quatorze lieues ouest de Pondichéry, elle avait deux lieues de tour ; ses murailles étaient bien bâties ; défendue par des Européens, cette place, au dire de Dupléix, pouvait résister à toutes les forces de l'Asie.

Le Gouverneur-Général reçut de Bussy un plan d'attaque complet contre Gingy. Il écrivit, sans tarder, à d'Authueil : « Bussy veut marcher sur Gingy ; cela rentre absolument dans mes idées : il nous faut cette place, Bussy y tient, et puis peut-on refuser ce plaisir à Bussy ? Concertez-vous donc pour les détails de l'opération. Je fais fabriquer des échelles pour l'escalade. »

Le comte d'Authueil fit partir vers Gingy un fort détachement, sous les ordres du marquis de Bussy ; d'Authueil devait suivre lui-même quelques jours après avec toute l'armée. Le neuvième jour de sa marche, ce détachement campa à une lieue de Gingy et le même jour, 11 septembre 1750, Bussy fut informé d'une attaque probable de Mamet-Ali-Kan, qui croyait cette avant-garde trop éloignée de l'armée pour être secourue à temps. Les ennemis parurent en effet ; ils formaient un corps de dix à douze mille hommes, parmi eux se trouvaient mille Cipayes anglais. Leur artillerie se composait de huit pièces de canon.

Bussy se mit en bataille à la tête d'un petit village, où il plaça quelques compagnies d'infanterie ; il attendit de pied ferme les Hindous, soutenus par le feu de leur artillerie servi par des Européens. Les soldats de Mamet-Ali-Kan s'approchèrent à portée de pistolet. On en vint alors aux mains et l'action fut fort vive. La cavalerie indienne ne put soutenir

nos feux de mousqueterie et d'artillerie (4 pièces de canon), elle commençait à se rompre lorsque le comte d'Autheuil parut avec le gros de l'armée. L'épouvante se répandit parmi les ennemis, nos troupes profitèrent de leur désordre pour s'emparer de leur artillerie. Tous les Européens qui la servaient furent tués ou faits prisonniers. La déroute devint générale. On poussa les Hindous, l'épée dans les reins, jusque sous le canon des forts de Gingy. Rien n'arrêtant Bussy, il s'avança jusqu'aux portes de Gingy, les força et entra dans la ville où il fut suivi le soir même par toutes nos troupes.

La citadelle restait à prendre. Pour ne pas donner aux ennemis le temps de respirer, Bussy prit aussitôt ses dispositions pour l'assaut. Il forma plusieurs détachements, indiqua les forts à conquérir et donna le signal de l'attaque. Il s'élança lui-même avec un peloton contre la redoute la plus forte. A l'aurore nous étions maîtres de tous les ouvrages ; nous avons perdu l'un de nos plus braves officiers et une vingtaine de soldats. Toutes les troupes indiennes trouvées dans la place furent passées au fil de l'épée, à l'exception du gouverneur de la citadelle, qui fut fait prisonnier. On recueillit une grande quantité de beaux canons de fonte, de vivres, de munitions de toute espèce, et un prodigieux amas de plomb équivalant à la charge de trois mille bœufs.

Dupleix, dans sa profonde connaissance du caractère hindou, pressa immédiatement le comte d'Autheuil de rejoindre Nazerzingue : « Il ne faut même pas, écrivait-il, laisser penser à l'ennemi que l'on s'amuse à Gingy ; il faut lui faire voir qu'on veut le poursuivre partout, même à Arcate. Il est donc de toute nécessité de pousser en avant. Comme ces chiens de Maures changent facilement de sentiment, il faut toujours les tenir dans la crainte. Ainsi mettez-vous donc en mouvement. »

Tant de succès en si peu de temps achevèrent de jeter le désespoir dans le parti de Nazerzingue, surtout à la nouvelle de la marche des Français sur Arcate. Pressé et par les murmures de son armée et par les représentations de ses prin-

cipaux officiers, il parut déterminé à nous livrer bataille. Il décampa d'Arcate et s'avança jusqu'à quatre lieues de notre armée. Mais les pluies continuelles commençant alors à tomber, les débordements des rivières rendirent la campagne impraticable; de part et d'autre, on fut obligé de rester pendant deux mois dans l'inaction. Depuis le mois de septembre jusqu'aux premiers jours de décembre, nos troupes demeurèrent campées à une lieue de Gingy, le seul endroit où elles pouvaient recevoir facilement des vivres soit de cette ville, soit de Pondichéry. Malgré le mauvais état des chemins et les partis hindous répandus çà et là, Duplex trouva toujours moyen de pourvoir à la subsistance de l'armée.

Le 30 septembre, la Compagnie s'expliquait ainsi auprès de Duplex :

« Nous avons peu de choses à ajouter aux réflexions dont nous vous avons fait part dans notre lettre du 25 juillet dernier, sur le nouveau secours que vous aviez donné à Chanda-Saëb. C'est pour répondre aux engagements que vous avez pris avec lui, et avec le successeur de Nizam, que nous n'avons pas hésité à vous faire passer par les vaisseaux de cette expédition les 300 soldats que vous nous demandez.....

« Si l'exécution de vos projets nous annonce les espérances les plus flatteuses, et des revenus bien considérables pour la Compagnie, les moyens qui doivent être employés pour les faire réussir, nous font en même tems connoître que l'ennemi, qu'il est question de vaincre, paroît redoutable, dès que le Mogol, malgré sa puissance secondée de l'armée du soubab, est encore obligé d'avoir recours au rajah des Marates. Il faut, comme vous l'observez vous-même, que ce soubab et ce rajah ayent en effet une idée bien avantageuse de nos troupes, lorsqu'ils comptent moins sur la réunion de tant de forces, que sur la jonction de cette poignée d'hommes que vous pouvez leur fournir et rien n'est plus honorable à la nation....

« Nous attendons avec impatience les nouvelles du succès de l'expédition de Trichinapali qui aura décidé les opérations qui la devoient suivre; et nous devons croire par ce qui s'est passé après la capitulation de Tanjaour, que le successeur de Nizam remplira avec la même fidélité tout ce qu'il nous a promis, s'il exécute tous les projets dans lesquels vous devez le seconder....

« Nous avons eu un vrai plaisir à vous accorder le congé que vous nous avez demandé, et de la façon qu'il pourroit vous convenir. Si

votre santé vous permet de rester avec nous, nous ferons un usage avantageux des lumières que vous avez acquises; et si vous étiez obligé de retourner aux Indes, nous pensons, comme nous vous l'avons déjà dit, Monsieur, que les affaires de la Compagnie ne peuvent y être mieux administrées que sous vos ordres. La situation où vous vous trouvez, et l'enchaînement de vos obligations avec les seigneurs Maures dont nous venons de parler, nous font désirer que vous puissiez voir vous-même l'heureuse fin d'un ouvrage que vous avez si bien commencé, et que tout autre que vous auroit bien de la peine à conduire....

« Rien de plus satisfaisant que le tableau de comparaison que vous nous remettez, puisqu'il en résulte que toute la dépense de nos (\*) comptoirs de la côte Coromandel payée, il doit y avoir un excédent assez considérable pour augmenter les cargaisons que vous nous enverrez chaque année. Cet excédent joint à la somme qu'il falloit prélever jusqu'ici pour ces mêmes dépenses, est un objet important pour la Compagnie, et le fruit de vos opérations, dont elle doit conserver un souvenir bien précieux (\*). »

Par sa lettre du 21 novembre 1750, la Compagnie engage Dupleix à rester dans l'Inde afin de conduire en personne les opérations épineuses entraînées par son alliance avec les princes.

« Si, comme nous l'espérons, Monsieur, notre première dépêche du 25 septembre vous a trouvé à Pondichéry, vous avez vu combien il vous paroissoit important que vous puissiez y prolonger votre séjour, jusqu'à voir finir les affaires du souba et de Chanda-Saëb.

« C'est à vos conseils, c'est aux secours que vous leur avez donnés, c'est à la justesse des mesures que vous avez concertées, qu'ils ont dû jusqu'ici tous leurs succès. Et que deviendroient tous les avantages que la Compagnie a déjà retirés de leur alliance, si quelque revers éprouvé pendant votre absence, suspendoit ou changeoit la suite de leurs opérations ?

« Quelques lumières et quelque bonne volonté que puissent avoir ceux à qui vous remettiez l'administration, quelque'étendues que fussent les instructions que vous ne manquerez pas de leur laisser, il n'est pas possible de prévoir tous les cas qui peuvent arriver, et encore moins de transmettre tous ces talens personnels, qui remédient aux inconvénients, déterminent les incertitudes et savent vaincre les obstacles.

---

1. Le texte des *Mémoires de Dupleix*, p. 195, porte à tort *vos*, c'est une faute d'impression.

2. *Mémoires de Dupleix*, p. 194 et 195.

« L'expérience que vous avez acquise dans vos différentes négociations par le manquement suivi des affaires, la connoissance parfaite du caractère des chefs avec lesquels vous avez traité et l'entière confiance qu'ils ont en vous, voilà des avantages réels qui n'appartiennent qu'à vous seul, que vous ne sauriez communiquer, et sans lesquels il est bien difficile d'employer avec habileté les moyens que les différentes circonstances peuvent exiger.

« Nous pouvons encore vous représenter que les personnes que vous avez engagées à prêter de l'argent à Chanda-Saëb, vous regardent comme une caution certaine de leurs avances, et que le soldat que vous détachez pour soutenir ses troupes se croit assuré des succès lorsque vous dirigez sa marche. Mais cette confiance commune de l'étranger, de l'habitant, de la garnison et de la colonie entière, sera-t-elle la même pour celui qui vous succédera? On en jugera favorablement par l'intérêt même que vous avez eu à le bien choisir; mais il n'aura pas encore fait ses preuves et dès-là la Compagnie pourroit-elle vous déguiser ses inquiétudes (1)? »

La Compagnie ne pouvait pas mieux témoigner de sa satisfaction pour les négociations entretenues par Duplex avec les princes, négociations terminées par une triple alliance. Elle ne pouvait pas mieux reconnaître combien elle se sentait intéressée à l'enchaînement de cette alliance! Elle ne pouvait pas mieux le convaincre de sa résolution de répondre aux engagements pris pour elle avec Chanda-Saëb et Mouzaferzingue, puisqu'elle n'hésitait pas à lui faire passer trois cents hommes devant aider à remplir ces engagements. Pouvait-elle mieux faire l'éloge des opérations de Duplex, quand elle avouait et déclarait: « Qu'elle en devoit conserver un souvenir bien précieux, et qu'elle seroit toujours parfaitement disposée à récompenser des services aussi signalés? » Enfin pouvait-elle mieux marquer sa pleine satisfaction, sa plus entière confiance, si ce n'est en écrivant à Duplex: « les affaires de la Compagnie ne peuvent être mieux administrées que sous vos ordres etc. »

Les commissaires royaux ne tenaient pas un autre langage dans leurs lettres au gouverneur:

« La guerre de l'Inde, lui écrivait Montaran, dans sa

1. *Mémoires de Duplex*, p. 195-196.

lettre du 22 novembre 1750, vous fait tout l'honneur imaginable; et sur le compte que j'en ai rendu au Ministre, il a porté lui-même au Roi l'idée flatteuse dont vous nous avez envoyé le tableau, suivant lequel les revenus de l'Inde doivent suffire à la dépense.... Nous sommes heureux dans cette occasion d'avoir un homme aussi éclairé que vous pour nous conduire, etc. (1). »

Toutes ces lettres signées par tout le corps administratif de la Compagnie, étaient encore visées et signées du ministre; l'approbation de la Compagnie était donc expressément confirmée par celle du ministère.

Les deux mois d'inaction de nos troupes près de Gingy ne furent pas perdus diplomatiquement parlant.

Dupleix avait d'abord essayé, mais en vain, d'après M. Tibulle Hamon, d'exciter d'Autheuil à se porter en avant.

« Les maladies dont vous me parlez, lui écrivait-il, m'annoncent ce que j'ai toujours craint, que vos peines et mes inquiétudes n'aboutissent à rien. Je voudrais, je vous le jure, vous voir tous rentrés et paisibles dans vos maisons. Je n'apprends vos incommodités qu'avec peine et voudrais vous les épargner.

« Mais pensez-vous que cette raison soit suffisante pour tout abandonner? Les longs séjours à Tiravady, à Gingy, les pluies! je connois le Maure; il ne lui faut pas davantage pour lui faire faire semblant de reprendre courage. Battre le fer pendant qu'il est chaud est le seul parti convenable avec cette race indigne (2). »

Le Gouverneur avait entretenu bien des correspondances secrètes avec les principaux chefs de l'armée de Nazerzingue et il était parvenu à mettre dans nos intérêts les chefs des

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 197.

2. Nous empruntons, sous toutes réserves, cet extrait à M. Tibulle Hamon, p. 32 et 33. Le même auteur cite ensuite le passage suivant d'une seconde lettre de Dupleix au comte d'Autheuil: « Au lieu de m'encourager, il semble que vous ne cherchiez qu'à me dégoûter et à m'engager à jeter le manche après la cognée. Duquesne lui aussi a des pluies et les supporte. » — Comment dans le deuxième semestre de 1750, Dupleix pouvait-il invoquer auprès du comte d'Autheuil l'exemple de Duquesne mort au commencement de cette même année? Voir les *Mémoires de Dupleix*, p. 52, § 3<sup>e</sup>.

Patanes et des Mahrattes, qui commandaient la plus grande partie des troupes du soubab. Leur mépris pour ce dernier et leur estime pour les Français les disposèrent de suite à accueillir favorablement les ouvertures de Duplex. Ils étaient fort irrités contre Nazerzingue qui retenait, au mépris de la parole donnée, Mouzaferzingue en prison. Ils ne lui pardonnaient pas d'avoir, contre leurs avis, refusé les propositions de paix. Ils désiraient ardemment voir finir une guerre qui ne leur procurait ni gloire ni profit. Enfin, Duplex avait fait scintiller à leurs yeux honneurs, dignités, récompenses, pensions, de la part de Mouzaferzingue et les trésors de l'usurpateur, trouvés dans son camp, devaient être partagés entre eux et le soubab légitime.

L'entente conclue, Duplex leur envoya secrètement un pavillon ou drapeau aux armes de France, qui devait être arboré sur un éléphant, dans un lieu d'où il pût être vu des deux armées, en cas de nouveau combat, et à ce signal les troupes des deux chefs devaient, ou mettre bas les armes, ou soutenir les nôtres.

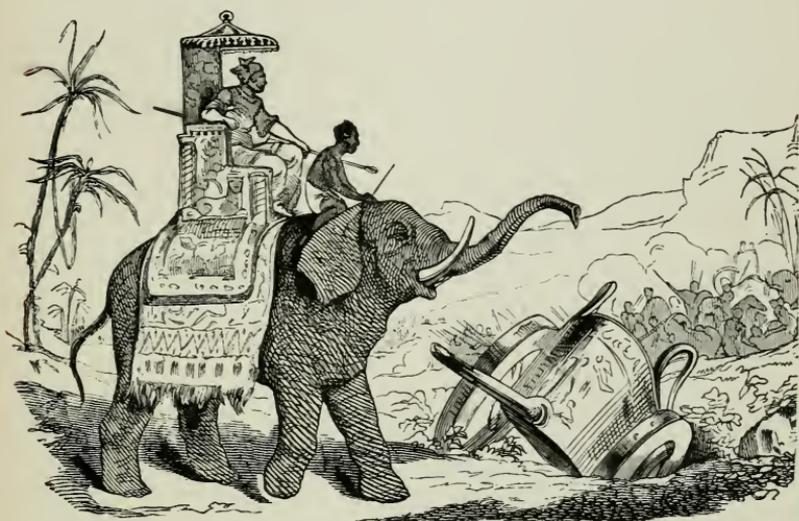
A la fin de la saison des pluies, Nazerzingue envoya trois officiers à Pondichéry pour traiter avec Duplex. Le soubab craignait une défaite.

Duplex écrivit à La Touche, qui commandait à la place du comte d'Autheuil, retenu au lit par la goutte, de suspendre toutes hostilités jusqu'à réception d'ordres contraires.

Il était trop tard ! La Touche était arrivé au camp français dans la nuit du 15 novembre ; réglant sa conduite sur les instructions données verbalement par le Gouverneur Général, il fit prendre les armes aux cinq cents soixante-cinq soldats européens et aux deux mille Cipayes. A l'aube, il atteignit les avant-postes hindous. L'alarme fut répandue par des cavaliers de grand'garde, les troupes de La Touche chargèrent immédiatement et rencontrèrent une résistance solide. Nazerzingue prit position au centre de son immense artillerie. Celle-ci, maladroitement servie, ouvrit néanmoins un feu formidable contre

les Français, une poignée d'hommes, dit M. Cartwright, — blesant entre autres le marquis de Bussy.

A côté de lui le soubab avait fait placer l'infortuné Mouzaferzingue, avec menace de le tuer au premier signe de trahison. Au plus fort du combat, Nazerzingue aperçut un de ses corps d'armée battant en retraite, c'était celui des conspirateurs. Exaspéré, le prince dirigea son éléphant vers eux pour les apostropher et leur reprocher une pareille conduite. Un coup



ÉLÉPHANT ARMÉ EN GUERRE.

de feu du nabab de Canoul le précipita du haut de son houdah, trois balles l'atteignirent en pleine poitrine. Bientôt après sa tête était promenée à l'extrémité d'une pique, au milieu des acclamations enthousiastes accueillant Mouzaferzingue, hissé sur l'éléphant caparaçonné luxueusement, d'où venait de tomber Nazerzingue, et proclamé, au bruit de tous les instruments, soubab du Dékan.

Dix mille hindous de l'armée de Nazerzingue avaient été tués. Les chefs firent serment de soumission à Mouzaferzingue

et l'accompagnèrent à Pondichéry. Les vœux de Duplex étaient réalisés.

Le Gouverneur célébra sa victoire par une pompe dépassant toutes les précédentes, il alla même, pour éblouir davantage l'imagination hindoue, jusqu'à fonder sur le champ de bataille une ville destinée à en perpétuer la mémoire à tout jamais. Cette ville s'appela : Duplex-Fatey-Abab. (Cité de la victoire de Duplex.) Des médailles furent frappées à cette occasion.

A Pondichéry, Mouzaferzingue fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Il fut ravi des témoignages de déférence des Français et devint lui-même pour toutes les affaires essentielles une machine dans les mains expérimentées du gouverneur, qui jouait le rôle de nos anciens Maires du palais, auprès des derniers Mérovingiens.

Le prince hindou témoigna ostensiblement de sa reconnaissance envers un pareil protecteur, et lui remit le trésor de Nazerzingue, en le priant d'en faire la distribution aux conjurés. Duplex, s'étant acquitté de ce soin, rendit au soubab ses monceaux de pierres précieuses et de bijoux, sans en garder la moindre part.

Sous une tente splendide plantée sur la place principale de Pondichéry, ornée des plus riches tissus de l'Inde, rehaussée de tout le luxe asiatique, Mouzaferzingue fut investi de la dignité de soubab, devant une assemblée de rajahs, nababs, zémidars, faussedars, kélidars, isardars et leurs suites ; sa dépendance envers la France ne fit de doute pour aucun des assistants.

Prenant le pas sur tous ces grands seigneurs, Duplex lui offrit les vingt et une pièces d'or habituelles et le salua du titre de soubab. Mouzaferzingue se précipita dans les bras du Gouverneur et le conduisit ensuite vers un siège placé à côté du sien. Tous les grands personnages, fonctionnaires et généraux, hindous, mogols, mahattes défilèrent devant eux, se prosternèrent aux pieds du soubab en déposant non seulement leurs hommages, mais encore de splendides présents.

Cette cérémonie accomplie, Mouzaferzingue se leva, déclara

à haute et intelligible voix se contenter pour lui-même de la région située au-delà de la Khrishna et nommer Dupleix nabab de tout le pays compris entre cette rivière et le cap Comorin, lui accorder à titre de fief personnel Valdaour, un *jacquir* ou pension annuelle de 100,000 roupies, confirmer les droits de la Compagnie des Indes sur Mazulipatam et le privilège de frapper monnaie, prérogative de l'autorité souveraine dans l'Inde. Se tournant vers Dupleix, il protesta ne jamais accorder dans la suite la plus petite faveur sans être au préalable approuvé par Zapher-Zingue-Bahadour (toujours brave et victorieux) : ainsi appelle-t-il Dupleix, selon la coutume des princes asiatiques, en le revêtant du serpeau (robe à la maure, toque, ceinture, avec sabre, rondache et poignard) donné par l'empereur Aureng-Zeb à Nizam-El-Molouk.

Dupleix prit la parole pour répondre de son mieux à toutes ces marques d'estime et de considération. Il alla ensuite tirer Chanda-Saëb de la foule des princes et l'amena devant le soubab en déclarant, pour son premier acte de pouvoir comme nabab du Carnate, déléguer à ce vieil ami les privilèges et les bénéfices de cette dignité.

L'impression produite par cette détermination si politique, qui avait pour les assistants le mérite de la spontanéité, fut inoubliable. « Quels qu'en aient été les motifs, dit M. Cartwright, cet acte est un trait caractéristique de la généreuse nature et du grand cœur de son auteur. Jamais Dupleix n'oublia ni ne négligea ses amis ; et on le vit plus tard, quand il fut réduit à la misère par l'ingratitude de ceux qu'il avait si bien servis, partager son dernier écu et son dernier morceau de pain avec les hommes qu'il avait involontairement entraînés dans ses désastres. »

Mouzaferzingue distribua 1,250,000 aux troupes françaises et fit remettre une somme égale dans les coffres de la Compagnie, à compte des dépenses occasionnées pour et par lui.

Les émotions de Dupleix sont exprimées avec une touchante simplicité dans sa lettre à la Compagnie du 15 février 1751 ; il finissait ainsi :

« Les revenus immenses que ces nouvelles possessions vont vous produire, exigent de vous, Messieurs, et des Ministres, les attentions les plus marquées. Que pouvoit-il arriver de plus heureux à la nation, que de faire son commerce dans toute l'Asie sans dépense de sa part? et quelle satisfaction pour moi que d'avoir contribué à lui procurer cet avantage? Je ne vous rappellerai point les peines, les soins, les veilles et les contrariétés que j'ai rencontrées de toutes parts, sans en excepter qui que ce soit.

« Je me suis roidi contre tout, j'y ai mis jusqu'à mon dernier sol, et la Providence a bien voulu couronner mes travaux, que je compte pour rien, trop heureux qu'ils aient pu être avantageux et glorieux à ma Patrie et à mon Roi: seul et unique but où j'ai tendu <sup>(1)</sup>. »

Nous nous sommes permis d'intervertir l'ordre chronologique afin de placer cette lettre immédiatement après le récit des fêtes de Pondichéry.

La gloire de Dupleix atteignait son apogée, et nous ne saurions trop féliciter M. Fagel, auteur de la statue de Landrecies, d'avoir choisi pour sujet de l'un des bas-reliefs du monument, la scène si majestueuse et si grandiose du couronnement de Mouzaferzingue à Pondichéry et de la remise, par le soubab, de la dignité de nabab du Carnate au gouverneur-général.

Joanna Begum reçut aussi du soubab Mouzaferzingue un *jacquir* de quatre aldées, situé près de Gingy. Plus tard ses sujets désirant se soustraire à l'autorité anglaise, réclamèrent leur qualité de français. Ils ne s'adressèrent pas à l'administration coloniale, mais présentèrent leur requête à l'Évêque et aux missionnaires de Pondichéry <sup>(2)</sup>. Il fut impossible de trouver aux archives du gouvernement ou à la direction des domaines un seul document en leur faveur <sup>(3)</sup>.

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 61 et 62.

2. Lazaristes et Jésuites.

3. Voy. le voyage dans l'Inde par V. Fontainier, vice-consul de France à Bassora, p. 331, chap. XIV, 2<sup>e</sup> partie. Paris, 1846.



## Chapitre huitième.

Dupleix et Mamet-Aly-Kan. — Mouzaferzingue veut regagner le nord du Dékan. — Il demande un détachement français pour l'escorter. — Départ du marquis de Bussy et de M. de Kerjean. — Mort de Mouzaferzingue. — Bussy fait nommer soubab Salabetzingue. — Générosités de ce souverain envers la Compagnie. — Les Français à Hydérébad, à Golconde, à Aurengabad. — Bussy commande en maître. — Présent de Salabetzingue à Joanna Begum. — Bussy imite le luxe des Asiatiques. — Projets de Dupleix. — Les Mahrattes. — Victoire due à une éclipse de lune. — Traité avec le Peishwa. — Mamet-Aly-Kan à Trichinapaly. — La Compagnie et Dupleix. — Law à Trichinapaly. — Assassinat de Chanda-Saëb. — Désastre du 1<sup>er</sup> juin 1752.

**P**OUR terminer tous les troubles et assurer enfin la paix dans le Carnate, il fallait encore réduire un rebelle, c'est-à-dire chasser de Trichinapaly, Mamet-Aly-Kan ; sans cela, on devait s'attendre à voir continuellement la guerre rallumée par les intrigues anglaises, comme la Compagnie en convient dans ses lettres à Dupleix.

Le Gouverneur-général préparait tout pour cette importante expédition, lorsque le second fils d'Anaverdikan chercha à éloigner l'orage en lui faisant des propositions. Le chef mahratte Raja-Janogi fut chargé par Mamet-Aly-Kan de cette négociation. Dupleix désirait ardemment la paix depuis longtemps et fit part à Mouzaferzingue des avances de l'insurgé. D'accord avec son protecteur, le soubab convint : « que Mamet-Aly-Kan remettrait à Chanda-Saëb la ville de Trichinapaly avec toutes ses dépendances, à condition qu'il demeureroit quitte de tout ce qu'il pouvoit devoir, tant du chef de son père que du sien, au *cazena* ou trésor du soubab, qui s'engageoit

d'ailleurs de lui donner un autre gouvernement dans le royaume de Golconde (1).» Raja-Janogî instruisit Mamet-Aly-Kan de l'heureux succès de ses ouvertures ; de son côté Duplex ne négligea rien pour hâter la signature d'un traité si intéressant pour la tranquillité du Carnate.

En même temps, le gouverneur fit sonder les dispositions de Chanazas-Kan, ancien premier ministre de Nazerzingue, retiré depuis la défaite et la mort de son maître à vingt lieues de Pondichéry, dans la forteresse de Chelepette. Chanazas-Kan avait un certain crédit sur les Hindous, c'était donc un homme à ranger parmi les amis de la France. Duplex lui écrivit dans les meilleurs termes et lui offrit sa médiation auprès de Mouzaferzingue. Chanazas-Kan professait beaucoup d'estime pour le Gouverneur, il n'hésita pas à venir lui-même à Pondichéry se jeter aux pieds de Mouzaferzingue. Ce prince le reçut avec bonté, lui accorda le *caoul* ou pardon le plus satisfaisant ; ses lettres de grâce furent accompagnées de dignités et d'une pension proportionnée à l'opinion conçue du mérite de Chanazas-Kan et à l'intérêt qu'on avait de se l'attacher.

Mouzaferzingue, supposant tout le Carnate pacifié, communiqua à Duplex son dessein de repasser dans la partie septentrionale du Dékan pour y affermir sa puissance et travailler à l'arrangement d'affaires embrouillées par suite de la guerre.

Pour entreprendre un voyage aussi long, au milieu de provinces de fidélité très douteuse, le soubab demanda le secours des troupes françaises, seules capables de tenir en respect les mutins. Il promit de se charger entièrement de l'entretien de ces forces et de les renvoyer après leur avoir donné des preuves de sa gratitude.

Cette demande paraissait de prime abord trop naturelle pour essayer un refus, elle concordait d'ailleurs avec les projets de Duplex. C'était cependant une entreprise grandiose et périlleuse ; car enfin, il s'agissait d'exposer une faible troupe

---

1. *Mémoires de Duplex*, p. 64.

de braves gens à combattre contre toutes les hordes de l'Inde à des centaines de kilomètres, dans des régions inexplorées encore, sans aucune communication assurée avec Pondichéry. « Depuis Alexandre, dit M. Cartwright, il n'avait pas été conçu d'expédition aussi audacieuse que celle dans laquelle Dupleix avait la témérité de se lancer et que Bussy ne craignit pas de tenter avec trois cents Européens, deux mille Cipayes et dix pièces de canon pour toute armée. »

Le détachement commandé par le héros de Gingy et en second par Kerjean, neveu de Madame Dupleix, devait accompagner le soubab jusqu'à Aurengabad, capitale du Dékan. « Je ne vous donne l'appui de tels hommes, avait dit Dupleix à Mouzaferzingue, que parce que vous m'avez assuré que les François seroient dans vos États plus considérés que vos sujets. Votre reconnoissance pour eux ne doit pas avoir de bornes. Souvenez-vous qu'ils ont tout sacrifié pour votre fortune, et ne perdez jamais de vue leurs services et vos sermens. »

Enfin le Gouverneur lui avait trouvé un ministre, le brahme Ragnoldas, son élève et sa créature. C'était un diplomate habile, qui ne partageait ni les théories, ni les prétentions ambitieuses des Mahométans.

Comme il ne restait pas à Mouzaferzingue de fonds suffisants pour subvenir aux dépenses de son armée pendant une marche pareille, le gouverneur lui prêta 300,000 roupies (720,000 livres); 200,000 furent prises dans la caisse de la Compagnie des Indes et 100,000 avancées par Dupleix sur ses propres deniers. Pour le remboursement de cet emprunt, le soubab laissa une rescription de pareille somme sur son *cazena* ou trésor. Enfin, tous ces arrangements terminés, il quitta Pondichéry, le 7 janvier 1751, et se rendit à son corps d'armée; il fut rejoint le 15 par le détachement du marquis de Bussy (1), et ils prirent aussitôt la route de Golconde.

1. Voici les noms des neuf autres officiers : Vincent, major; Dugray et Aimard, lieutenants; Ligny, Féac, le Normand, Aumont et Clérac, enseignes; Gaveau, maître-canonnier.

Mouzaferzingue était accompagné par son fils et les enfants de Nazerzingue.

Par sa lettre à la Compagnie du 15 février (1), Dupleix informa les directeurs de tous ces événements.

Après environ un mois de marche, Mouzaferzingue entra sur les terres du nabab de Cadapé. Ce dernier, à la suite de la défaite et de la mort de Nazerzingue, avait juré une fidélité inviolable au nouveau soubab; cela ne l'empêcha pas de prendre les armes contre lui. Des coureurs qui devançaient l'armée ayant mis le feu à quelques aldées, cette imprudence fut le prétexte de la révolte. Le nabab de Cadapé tomba sur l'arrière-garde du soubab et pillà ses bagages. Bussy, consulté, fit tous ses efforts pour calmer le prince et terminer l'affaire par la voie de la négociation. L'insolence du nabab empêcha tout accommodement, et Mouzaferzingue donna à ses troupes l'ordre de châtier les rebelles.

Le traître nabab avait cherché un prétexte pour déguiser sa conduite. On se trouva avoir affaire à ses troupes et à celles des nababs de Savanoul et de Canoul. Cette perfidie reconnue, Bussy n'hésita plus à seconder de tous ses efforts le soubab si indignement trahi par des sujets récemment comblés de tant de faveurs.

L'action fut des plus vives entre les Hindous et les Patanes; de part et d'autre on tua beaucoup de monde; le détachement français décida de la victoire. Les Patanes s'enfuirent, laissant parmi les morts les deux nababs de Savanoul et de Canoul. Mais la consternation se répandit bientôt dans notre armée triomphante: Mouzaferzingue blessé d'un coup de flèche au-dessous de l'œil en poursuivant l'ennemi venait de rendre le dernier soupir! Il fut aussitôt abandonné, les Français seuls demeurèrent auprès du cadavre et le rapportèrent au camp.

Sans perdre la tête à cette terrible nouvelle, Bussy assembla sur-le-champ les chefs de l'armée du soubab défunt, et les

1. Nous avons reproduit une partie de ce document, *supra*.

invita à choisir immédiatement un Maître parmi les descendants de Nizam-El-Moulouk ; il leur fit entrevoir combien, dans ces circonstances difficiles, Salabetzingue, cousin de Mouzaferzingue, convenait pour prendre les rênes du gouvernement (1). Ce prince fut sur l'heure proclamé au milieu des troupes soubab du Dékan.

Prévenu par des courriers montés sur des dromadaires. Dupleix approuva sans réserve les actes de ses adroits lieutenants, dénouant avec tant de bonheur et de profit une situation presque désespérée.

Le 18 février 1851, Kerjean, en présence de toute l'armée hindoue et du détachement français, déclara ennemis de notre nation les adversaires de Salabetzingue, soubab du Dékan et roi de Golconde. Au nom de Dupleix, il offrit au nouveau souverain, le salami, c'est-à-dire les vingt et une pièces d'or accoutumées. La noblesse jura ensuite fidélité à Salabetzingue.

Les premiers soins du prince furent de marquer sa reconnaissance aux Français. Il confirma d'abord toutes les donations faites par son prédécesseur à la Compagnie ; afin de rendre plus important notre établissement de Mazulipatam, il y ajouta la donation de toutes les terres dépendant de Nizapatam, Condour, Alemenava et Narsapour, situées aux environs de Mazulipatam ; il donna ordre de rétablir, à ses frais, les bâtiments de notre comptoir de Yanaon, ruinés pendant la guerre. Enfin voulant faire sentir à Dupleix personnellement, combien il était sensible à tous les services rendus à sa famille, il lui céda, en toute propriété, le territoire de Mafousbendere,

1. Dans ses *Mémoires*, p. 68, Dupleix indique Salabetzingue comme oncle de Mouzaferzingue. M. de Tibulle Hamon, en fait le neveu du soubab et s'appuie sur son discours au marquis de Bussy : « Dupleix regardait Mouzaferzingue comme son frère ; le nabab était mon oncle. Je suis le neveu de Dupleix. » M. Charles Canivet (*Colonies perdues*, p. 192,) le donne, avec exactitude, comme fils aîné de Nazerzingue. M. Cartwright, auteur postérieur aux deux précédents, le considère comme frère de Mouzaferzingue. M. Tibulle Hamon fait encore dire à Salabetzingue, dans le discours précité : « S'il (Dupleix) cessait d'être généreux, je voudrais moi-même renoncer à l'héritage de mon frère. » *Frère* est assurément une faute d'impression, étant donnée surtout la première phrase. Le mot père doit probablement lui être substitué.

Salabetzingue, l'aîné des fils de Nazerzingue, était, à notre avis, le cousin et non l'oncle, le neveu ou le frère de son prédécesseur.

dans la province de Chicacol. Les *paravanas* contenant les actes de ces libéralités furent expédiés dans la forme la plus authentique. Pour assurer l'état du donateur et des donataires, on envoya à la cour du Mogol solliciter auprès de l'empereur la confirmation de Salabetzingue, dans le soubdary du Dékan. Un firman ratifia tout dans la suite.

Salabetzingue, reprenant le plan de Mouzaferzingue, continua sa route vers Golconde. Le 17 mars 1751, l'armée arriva en vue de Canoul où s'étaient retirés, après leur déroute, les débris des Patanes. Canoul était une belle ville, ceinte d'un mur solide et défendue par une puissante citadelle. Elle était bâtie sur une grande rivière, dont les eaux fortement débordées l'hiver, lui avaient causé de sérieux désastres, renversant plus de 400 maisons et plus de 265 mètres des murs. Les Patanes au nombre de 3000 hommes avaient abandonné la ville pour défendre la citadelle. Kerjean l'emporta d'assaut et par escalade ; les troupes patanes furent massacrées, à l'exception des notabilités du pays, réfugiées dans le palais du nabab avec sa veuve et ses deux enfants. Ils se jetèrent aux pieds de Kerjean et lui demandèrent la vie. Présentés au soubab, par cet officier, ils furent traités très humainement.

Salabetzingue ne se lassait pas d'admirer le courage héroïque de nos soldats et la puissance de « son oncle Dupleix » qui disposait de semblables guerriers.

Bussy écrivait au commandant-général : « Le jeune nabab n'est que votre esclave, et dit que si vous lui donnez quelques terres, il les prendra de vous, sinon qu'il s'en ira vivre à Pondichéry... Tout le Dékan vous appartient, et on vous laisse le maître d'y installer qui vous voudrez. Tout le pays en deçà de la Khrishna est à vous, et encore une fois pour l'autre partie le nabab ne se regarde que comme votre *isardar* (fermier). »

De Canoul l'armée traversa la Khrishna et s'approchait d'Hyder-Abad, capitale de Golconde quand on signala, l'attendant sur sa route, un corps de 25,000 hommes commandés par le Peishwa Bajirao, général mahratte. Comme nous pos-

sédions dans notre état-major un autre général mahratte, Raja Janogi, fort attaché au soubab et à la France, on l'employa pour négocier. Le traité fut promptement conclu moyennant un présent fait au Peïshwa, de deux laks de roupies (480,000 livres). Il repassa les montagnes avec ses troupes en promettant d'être toujours l'ami de Salabetzingue et de la France.

Le soubab entra dans Hyder-Abad, le 12 avril 1751, il y séjourna avec son armée pendant un mois.

La Compagnie écrivait le 5 mai 1751 à Dupleix :

« Nous étions dans une grande impatience d'apprendre ce qui s'étoit passé à votre côte depuis le départ du vaisseau le *Prince*. Nous avons vu avec plaisir les avantages que vous avez eus sur Nazerzingue, nous n'avons qu'à applaudir à la sagesse de vos dispositions, ainsi qu'à la valeur des troupes et des officiers qui les ont conduites. Mais nous ne pouvons regarder ces avantages comme parfaitement réels, qu'autant qu'ils vous auront conduit à une paix solide, seule capable d'opérer le bien des affaires du commerce, dont le Ministre et la Compagnie désirent, et vous recommandent de vous occuper essentiellement, etc. (1). »

Le même jour le ministre, accusant à Dupleix réception de ses lettres et des relations qui les accompagnaient, s'exprimait comme suit :

« J'ai vu avec plaisir dans ces relations, les preuves du courage de nos troupes et de la bonne conduite des officiers qui les commandoient. Il sera juste de procurer des récompenses à ceux qui se sont si bien distingués, et j'en rendrai compte au Roi. Mais je vous avoue que je verrai avec beaucoup plus de plaisir, la relation des conférences, et le traité de paix que vous m'annoncez devoir suivre de près vos derniers succès. Je ne sçaurois trop vous répéter que vous devez mettre tout en usage, non seulement pour faire la paix, mais encore pour éviter avec soin toute occasion de rentrer en guerre, etc. (2). »

Ces lettres flatteuses pour Dupleix ne laissaient pas de lui donner de sérieuses inquiétudes. La paix, la paix ! tel était le refrain général ! Comment concilier le désir de la mercantile Compagnie et les vœux du Ministre avec la continuation

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 62.

2. *Id.*, *op. cit.*, p. 62 et 63.

d'opérations militaires destinées à nous assurer la possession de la péninsule hindoue ?

Salabetsingue se remit en route, vers le 15 mai 1751, pour Aurengabad, où il arriva le 29 juin et reçut le firman du Grand-Mogol lui assurant la possession de ses états.

« Aurengabat, dit Dupléix, à la page 70 de ses *Mémoires*, est une ville fort belle, fort riche, très peuplée, située à 60 lieues de Surate. Cette ville fut bâtie sur la fin du siècle dernier, par le fameux Aurengzeb, empereur mogol, à dessein de former de cette place une barrière capable d'arrêter les courses des Marates. Une forteresse construite sur un des flancs de cette ville et qui la commande, fut assignée au sieur de Bussy, pour le logement de ses troupes. Il y plaça son artillerie, et y disposa son détachement de manière que dans ce fort toutes nos troupes étoient sûrement et commodément logées. Il profita de cette situation avantageuse qui les tenoit dans un quartier à part et séparé de la ville, pour maintenir entr'elles la discipline la plus exacte ; en sorte qu'aucun soldat ne pouvoit sortir du fort qu'à des heures réglées, pour un tems marqué, et avec une permission par écrit du commandant, qu'il falloit montrer à l'officier de garde en sortant, et lui remettre en rentrant. Tous ceux qui contrevenoient à l'ordre, étoient punis par la prison ou autrement, selon la nature des fautes. Cette police exactement observée, produisit un excellent effet. Il n'y eut ni querelles, ni vol, ni yvrogerie dans la ville, et les François devinrent l'admiration de tous les Maures, de qui ils se firent autant aimer par leur douceur et la sagesse de leur conduite, qu'ils avoient sçu s'en faire craindre et estimer par leur valeur. »

Salabetsingue ne pouvait assez leur témoigner ses sentiments de profonde reconnaissance. Ayant remarqué leur attachement pour le Roi il crut avoir trouvé une occasion de leur faire plaisir en célébrant avec grande pompe la Saint-Louis. « Dès la veille, il ordonna à ses sujets de solenniser dans le plus grand cérémonial, le jour consacré, disait-il, au

Roi de France, son protecteur. Ces ordres furent exécutés par des salves d'artillerie et par toutes les marques de joie qui sont en usage dans ce pays. »

Le jour de son entrée solennelle à Aurengabad, il avait envoyé à Madame Dupleix un *paravana*, lui octroyant pour elle et sa postérité l'aldée de Cadapa ; un véritable petit royaume.

Bussy dominait en maître et il écrivait au Gouverneur : « Il faut soutenir la réputation de nos armes. Si vous m'envoyez des renforts, l'empereur lui-même tremblera au nom de Dupleix. » Puis, le 13 octobre 1751 : « L'affaire du Carnate vient d'être terminée (1). Je vous avois promis sur ma tête de vous faire nabab de cette contrée, la voilà dégagée. Le divan m'en a promis le *paravana* en votre nom et après vous à la nation françoise... On a envoyé cent mille roupies à Delhy pour les présens nécessaires, afin d'avoir la confirmation de cette cour. Je crois qu'il convient à la réception du *paravana*, que vous fassiez venir Chanda-Saëb père et fils pour leur dire : « Soyez les bienvenus, restez tranquilles, je suis nabab du Carnate, vous pouvez prendre à votre compte toutes les troupes. »

Dupleix ne partagea point la manière de voir de Bussy. Possesseur du *paravana*, il n'en parla à personne.

La Compagnie, par sa lettre du 27 octobre 1751, revient sur la victoire qui précéda la mort de Nazerzingue. Cette mort semble devoir terminer les troubles de la côte et rendre Chanda-Saëb paisible maître de la nababie d'Arcate. Pour mettre Dupleix en état de dissiper les débris des factions ennemies, elle lui promet un secours de 700 soldats, en ajoutant : « l'année prochaine nous tâcherons de vous en envoyer davantage. »

Le 4 décembre, dans une autre lettre, elle lui annonce qu'elle portera à 27 compagnies au lieu de 19, l'effectif des troupes annoncées. Le 10 décembre, elle lui promet l'expédition de

---

1. Dupleix avait voulu être porteur d'un document officiel, afin d'exercer en cas de besoin l'autorité la plus absolue.

canons de 24 et ajoute : « Quelque satisfaction que nous eussions à vous voir ici, et à conférer avec vous sur une infinité d'articles importants, nous pensons bien que vous ne vous déterminerez pas à quitter Pondichéry avant de voir la tranquillité parfaitement rétablie à votre côte (1). »

Silhouette écrivait encore à Duplex, le 20 décembre 1751 (2) : « J'ai appris avec toute l'Europe, Monsieur, les avantages que vous avez remportés. Il n'y a rien de plus beau et de plus grand que ce que vous avez fait. Je suis bien persuadé que vous donnerez désormais votre application et votre attention à faire jouir la Compagnie des fruits de la paix, et à étendre son commerce par des alliances d'une bonne amitié et d'une correspondance sûre et solide (3). »

Sur les conseils de Duplex, le marquis de Bussy imite le luxe du Commandant général. « Il se plaît, dit sir Mutakherin, à mêler la pompe asiatique à l'élégance française. Il porte des habits de brocart, couverts de broderies, un chapeau galonné... des souliers de velours noir richement brodés. Quand il se laisse voir en public, c'est au fond d'une immense tente haute de trente pieds, assez vaste pour contenir six cents hommes. Il est alors assis sur un fauteuil orné des armes du Roi de France, et placé sur une estrade élevée, couverte elle-même d'un tapis brodé en velours cramoisi; à droite et à gauche, mais sur des chaises, on voit une douzaine de ses principaux officiers. A l'entrée de la tente se tiennent la garde européenne et la garde hindoue. La table était toujours servie en vaisselle plate, à trois ou quatre services Il montait pendant les revues un magnifique éléphant, tandis qu'une troupe de poètes et de musiciens le précédait, chantant ses louanges et les récents exploits des Français ou bien de vieilles ballades guerrières. » Tout cela frappait l'imagination des indigènes et préparait les scènes suivantes de ce magnifique et incomparable drame.

1. *Mémoires de Duplex*, p. 199.

2. Silhouette était alors syndic de la Compagnie des Indes. Nous retrouverons ce singulier personnage contrôleur-général des finances, en 1759, par la grâce de Choiseul.

3. *Mémoires de Duplex*, p. 199.

Des instructions arrivèrent à Bussy de Pondichéry, qui, pour la première fois, mettaient en pleine lumière les superbes plans de Dupleix.

- Ces deux hommes, créés pour se rencontrer et se comprendre, s'entendaient à merveille. Ils connaissaient la formidable puissance des Mahrattes, ils savaient combien cette puissance pouvait nuire à l'influence française. Il fallait donc la briser en se servant de la position militaire conquise au cœur de l'Inde, grâce à la faiblesse de Salabetsingue.

Dupleix et Bussy n'étaient pas gens à croire à la durée des faveurs de la fortune, ils avaient donc hâte de frapper un coup décisif et d'assurer, par une victoire sans précédent, l'existence de l'œuvre édifiée avec tant de peine et de patience.

Le gouverneur-général voulait transformer Surate, où nous possédions seulement un modeste comptoir, en une place forte de première classe, et en un centre commercial de premier ordre. D'un côté cette ville serait devenue un rempart inexpugnable arrêtant à tout jamais les Mahrattes, de l'autre, un marché destiné à ruiner promptement celui des Anglais à Bombay.

Faire payer par le vaincu les frais de son esclavage : telle était au point de vue de la population indienne la maxime favorite de Dupleix ; ne l'avait-il pas admirablement mise en pratique en suggérant, par l'intermédiaire de Bussy, au faible Salabetsingue l'idée de s'appuyer continuellement sur un détachement français, chargé spécialement de la garde de sa personne ?

Le pauvre soubab, incapable de soulever l'épais bandeau placé habilement sur ses yeux, ne se doutait nullement qu'il implantait ainsi dans la capitale du Dékan, au cœur même de l'Inde, un corps dévoué avant tout aux intérêts de la France et de la Compagnie ! Ce qu'avait fait Dupleix, c'est ce que firent les Anglais plus tard dans les mêmes circonstances et les mêmes régions.

Le traité conclu avec le Peishwa avait augmenté les convoitises et les arrogances de ce dernier.

Il a toujours été fort dangereux, l'histoire le prouve, d'acheter la paix avec du numéraire : Ragnar-Lodbrog, par exemple, conduisit trois fois sous les murs de Paris ses terribles Normands alléchés par les monceaux d'or donnés, à chacune de leurs incursions, par Charles le Chauve, pour les décider à épargner sa capitale (1), et ces faiblesses indignes ramenèrent encore ces cruels envahisseurs aux pieds des murs de la cité, sous le règne de Charles le Gros, assez lâche pour payer leur retraite 700 livres d'argent (2). Le général Mahratte Bajirao crut avoir effrayé Salabetzingue et les Français. Peut-être espéra-t-il toucher à nouveau quelques laks de roupies, bref il envahit le Dékan, vers Beder.

Bussy, après avoir rassuré de son mieux Salabetzingue terrifié par cette invasion, marcha sur Pounah, la capitale des Mahrattes. Apprenant le danger couru par le chef-lieu de ses États, Bajirao perdit de son audace et envoya des ambassadeurs proposer un arrangement. Sans se donner le temps ni la peine de les écouter, Bussy fit continuer la marche en avant dans l'ordre suivant : avant-garde, Kerjean avec une compagnie de grenadiers, 60 Cafres, 500 Cipayes et 4 canons ; la droite était formée par une compagnie française, 300 Cipayes, 3 canons et 600 Hindous, Dugray la commandait ; la gauche, aux ordres de Ruffet, comprenait un nombre égal de combattants pris dans les mêmes éléments ; l'arrière-garde, donnée à Vincent, réunissait une compagnie de grenadiers, 500 Cipayes, 4 canons, 20,000 indigènes. A sa suite et pour ne pas gêner les mouvements du véritable corps d'armée, s'avançaient les troupes indiennes, les éléphants, les cavaliers et les irréguliers.

On atteignit les Mahrattes en sortant des défilés d'Ahmed-Nagar. Les Français formèrent aussitôt le carré, les canons au centre. La cavalerie de Bajirao chargea avec impétuosité,

1. 845-853-856 ans ap. N.-S. J.-C.

2. 885-887 de l'ère chrétienne.

mais vint se briser sous nos feux de mousqueterie. Cruellement éprouvée, elle tourna bride et s'enfuit. Les troupes de Salabetzingue, spectatrices du combat, reprirent confiance en voyant la déroute de ces Mahrattes si redoutés!

Bajirao sollicita la paix ; Bussy refusa, voulant le punir davantage.

Le 9 décembre, à onze heures du soir, le brahme Ragnoldas, devenu ministre de Salabetzingue, réveilla Bussy et Kerjean. Une éclipse de lune commençait. Le brahme, au fait des coutumes de l'ennemi, prévint les deux chefs du désordre inmanquable qui devait bientôt se produire chez les Mahrattes, occupés à frapper sur leurs cymbales et à pousser de grands cris contre le dragon pour l'empêcher de dévorer l'astre. Il était bien facile de les surprendre. Bussy fit rassembler sans bruit les troupes et les mit en marche. La prédiction du brahme se réalisa en tous points. Bajirao lui-même se sauva sur un cheval abandonné qu'il trouva par hasard. « Si au lieu de canonner le camp on l'eût emporté à la baïonnette, dit Kerjean, rien n'eût échappé. »

Les Français avaient anéanti le prestige des Mahrattes, et



BRAHMA, VISCINOÛ, SCHIVA, divinités indiennes.

les Hindous, quelques jours après, voulurent attaquer seuls le Peïshwa ; mal leur en prit, ils furent lestement culbutés. Vincent et ses grenadiers intervinrent à temps, reprirent à l'ennemi plusieurs canons, le mitrillèrent et lui firent prendre la fuite.

Devinant la pensée de Duplex, Bussy ne prit pas Pounah, mais conclut un armistice ; l'une des clauses concédait à perpétuité à la Compagnie la riche province de Condavir, limitrophe de son territoire de Mazulipatam.

Le grand gouverneur avait atteint le faite de la puissance : nabab du Carnate, il régnait sur cette région ; et le Dékan était à son obéissance. Son pouvoir moral s'étendait sur les royaumes de Maïssour, Tanjaour, Maduré, Tinively. Il n'était pas souverain titulaire de ces villes, car l'un des principes constants de sa politique consistait à occuper toujours le second plan, afin de mieux faire manœuvrer les princes de ces pays.

Les Anglais, surpris par tous ces événements, par ces victoires, ces succès vraiment légendaires, restaient stupéfaits.

Mamet-Aly-Khan tenait toujours à Trichinapaly avec quelques soldats.

Duplex pouvait s'appuyer fièrement sur la hampe du drapeau de son pays qu'il avait planté si avant dans le sol hindou. Il avait souhaité de donner à la France l'empire de l'Inde; ce souhait sublime était exaucé. Son génie avait suppléé à tout, s'était joué de toutes les difficultés. Désormais il avait son nom écrit parmi ceux des héros! Oui! mais aussi devait-il le voir bientôt inscrire près de ceux des martyrs! Les officiers vont lui manquer; seule l'Angleterre en aura de capables. D'accord avec l'Angleterre et notre honteux ministère, la Compagnie obtiendra l'ordre de rappel de Duplex, signé de Louis XV! Godeheu se chargera du rôle de Judas! Les Anglais profiteront de toutes ses conquêtes, anéantiront notre puissance coloniale, en s'inspirant de la politique de Duplex incomprise par les incapacités qui présidaient aux destinées de notre patrie! Ses seules récompenses ici-bas seront la

misère, les chagrins les plus cruels et une mort prématurée !

La conduite de Dupleix vis-à-vis de Mouzaferzingue ne fut point approuvée par les aveugles actionnaires de la Compagnie des Indes, incapables de comprendre l'entreprise vraiment française du Commandant-général ; et l'inepte ministère de Louis XV se mit à la remorque des directeurs et des commissaires du roi.

Montaran, l'un de ces derniers, écrivait à Dupleix, le 20 janvier 1752 :

« Vous avez été grand pendant la guerre, les ressources que vous avez fournies pour la conquête de Madraz, celles qui vous ont mis en état de défendre si glorieusement Pondichéry, enfin la manière dont vous avez terminé les troubles de l'intérieur de l'Inde, en assurant la supériorité aux amis de notre nation et de notre commerce, sont des traits qui dénotent toute l'étendue et toutes les ressources de votre génie ; continuez à être grand pendant la paix en la cimentant d'une façon indissoluble et en poussant notre commerce (1). »

Et il ajoutait : « Il est impossible que la Compagnie approuve le détachement que vous avez donné à Mouzaferzingue (2). »

Mieux éclairée ensuite sur ses véritables intérêts, la Compagnie sut bon gré à Dupleix d'avoir différé l'exécution de ses ordres ; elle approuva les faits accomplis et le Ministre pensa de même. Par sa lettre du 29 janvier 1752, la Compagnie annonçait l'envoi de fort beaux présents destinés à Mouzaferzingue et à Chanda-Saëb. Le vaisseau chargé de les porter aux Indes Orientales fit naufrage pendant la traversée.

Cependant, le 1<sup>er</sup> février 1752, la Compagnie écrivait encore à Dupleix :

« Quant à l'escorte que vous avez donnée à Mouzaferzingue, nous ne pouvons approuver le détachement que vous avez fait de vos Cipayes, et principalement de 300 François qui doivent conduire Mouzaferzingue, et rester à sa solde jusqu'à ce qu'ils soient remis dans un de nos comptoirs. Ce détachement paroît inutile, si tout ce pays est tranquille et soumis, et il ne paroît pas suffisant s'il y avoit

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 63.

2. *Id.*, p. 67.

des révolutions à craindre (1). Nous sommes d'ailleurs effrayés de la longueur du voyage et de l'incertitude du retour. Qu'est-ce que pourront faire ces troupes, si Mouzaferzingue leur refuse les secours nécessaires pour traverser la grande étendue de pays qui sépare Aurengabad de nos comptoirs (2)? Et si ces troupes sont forcées de rester à Aurengabad, ne craignez-vous pas comme nous que leur discipline et leur exemple ne tendent à aguerrir ces peuples au préjudice de notre commerce, et même de notre sûreté (3)? Beaucoup d'autres raisons nous feront apprendre avec un sensible plaisir, le retour de ce détachement, si Mouzaferzingue vous tient à cet égard la parole qu'il vous a donnée. Mais s'il y manquoit, et qu'il voulût retenir nos troupes, ne manquez pas de leur faire intimé l'ordre du Roi de rentrer dans nos comptoirs ; et prenez toutes les mesures les plus efficaces pour en venir à bout, etc. (4). »

La Compagnie ajoutait cependant dans un autre passage de cette même lettre :

« Nous sommes très satisfaits de l'arrondissement que vous avez procuré à notre domaine par la donation des aîdés de Karikal et de celles de Vilnour et de Bahour ; nous sentons toute l'importance de l'acquisition de la forteresse de Valdaour avec ses dépendances, et nous ne doutons pas que la donation de Mazulipatam ne soit infiniment importante, tant pour l'étendue, que pour la sûreté de notre commerce. Nous attendons avec impatience les éclaircissemens que vous nous promettez sur l'isle de Divy et ses dépendances (5). »

La Compagnie, sous pli spécial, adressait encore à Dupléix, les réflexions suivantes :

« L'objet de cette lettre particulière, Monsieur, est de vous instruire de la décision du Roi et de la Compagnie sur le secours de 5,000 hommes demandé par Mouzaferzingue. Vous avez bien senti vous-même tout l'inconvénient de cette demande ; mais il me semble que vous soyez seulement porté à la réduire au nombre de 1,000 hommes, et que vous ne trouviez pas un grand inconvénient à accepter la proposition sur cette réduction. Nous pensons autrement sur

1. La Compagnie semblait révoquer en doute la véracité et l'exactitude des dépêches de Dupléix.

2. Surate, l'un de nos comptoirs, était situé seulement à 60 lieues d'Aurengabad.

3. Autant de mots, autant de sottises dont le bon sens fait justice.

4. *Mémoires de Dupléix*, p. 66 et 67.

5. *Id.*, p. 199.

Les mots *dîb*, *diu*, *divc*, *divi* ou *divy*, sont synonymes. Ils signifient *île*, dans le langage hindou. Ils sont toujours relatifs à une île lorsqu'on les rencontre dans l'Inde : *Maldive*, *Laquedive*, *Selendîb*, *Divy-Cotta*, etc. Chose étonnante le substantif *divc* sert sur les côtes d'Angleterre à exprimer une île et sur les anciennes cartes de France, l'île *Dieu* se nomme *Diu*!

cet article ; nous voyons toute la peine que vous avez eue à terminer les troubles de l'Inde... Nous craignons tout ce qui pourroit aguerrire les naturels du pays. Y a-t-il quelque chose plus capable de les discipliner, que d'avoir toujours sous les yeux un corps de troupes françoises, qui deviendroit lui-même inutile si on ne le maintenoit dans une exacte discipline ? Les naturels du pays, une fois aguerris, ne deviendraient-ils pas nos maîtres ? et devons-nous hasarder de nous trouver dans un état aussi dangereux ?... Il est tems de borner l'étendue de nos concessions de l'Inde. La Compagnie craint toute augmentation de domaine, son objet n'est pas de devenir une puissance de terre... Le parti que nous devons prendre est celui d'une exacte neutralité... Se lier avec Mouzaferzingue et Chanda-Saëb dans des engagements ultérieurs, ce seroit s'exposer à servir leur ambition et à perpétuer dans l'Inde des troubles qui ne pourroient jamais manquer d'être funestes à notre commerce. Un revers seul peut suffire pour nous faire perdre la supériorité que nous avons acquise : et vous avez pu voir par les dernières lettres, tant du Ministre que de la Compagnie, qu'une paix solide et durable étoit le seul but où vous deviez tendre, en écartant avec soin tout ce qui seroit capable de la troubler. Tout se réunit donc pour refuser à Mouzaferzingue les troupes françoises qu'il demande à sa solde, et vous ne pouvez manquer de raisons pour adoucir et pour lui faire même approuver ce refus. »

Montaran accompagna cette lettre de plusieurs observations personnelles :

« Les avantages que la Compagnie avoit remportés ne fermoient pas les yeux sur les inconvéniens qui étoient résultats des troubles de l'Inde ; on voyoit avec douleur que deux années de paix n'avoient servi en rien à relever notre commerce à la côte de Coromandel et on craignoit que la continuation des troubles ne s'opposât à son rétablissement ; une paix solide et le rétablissement de ce commerce étoient cependant le vœu général de toute la France ; les succès mêmes n'étoient véritablement succès qu'autant qu'ils conduisoient à ces deux objets désirés... « Que répondre, ajoutait-il, à ceux qui prétendent que nous préférons la qualité de conquérans à celle de commerçans (1) ? J'ai beau dire que vous êtes éloigné de cette erreur séduisante, j'ai beau en rapporter le traité que vous avez fait avec les Maures après la prise de Madraz, et les démarches auxquelles vous vous êtes porté dans toutes les occasions pour pacifier les troubles ; j'ai beau dire qu'on doit être assuré de la paix quand on n'a plus d'ennemis ; on me répond toujours qu'on n'a point de nou-

1. La maxime favorite de la Compagnie étoit : « Les hommes d'épée doivent toujours passer après les hommes de plume. »

velles certaines de la paix, que le commerce n'est point rétabli, qu'il y a des mécontents dans le pays, que les Marattes peuvent les soutenir... Vous ne devez point être étonné de cette façon de penser de la part d'une Compagnie commerçante, qui souffre nécessairement de tout ce qui trouble son commerce ; et vous ne devez pas croire que le ministère puisse avoir d'autres sentimens. »

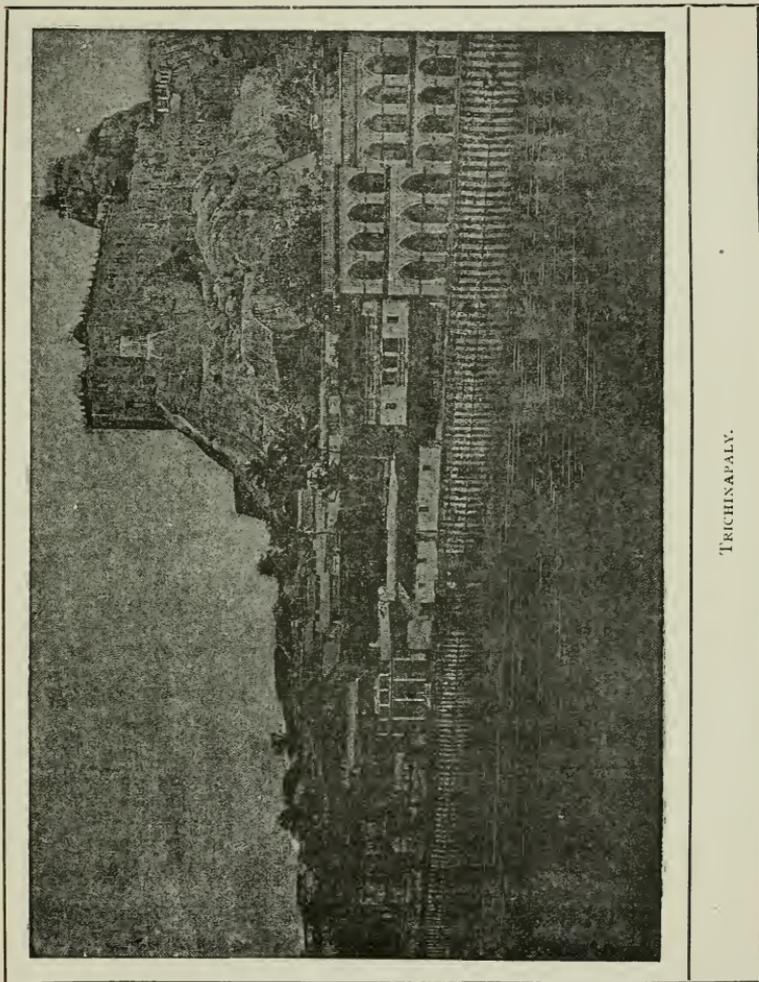
Enfin Montaran résumait sèchement ses instructions :

« Les troupes que la Compagnie envoie sont destinées uniquement à la conservation et à la défense des établissemens. Vous ne devez point faire sortir de troupes de l'étendue de nos concessions... L'intention de la Compagnie est d'éviter soigneusement d'entrer dans aucune guerre auxiliaire... Il est tems de borner l'étendue de nos concessions, la Compagnie craint toute augmentation de domaine... Son objet n'est point de devenir une puissance de terre. Notre parti doit être celui d'une neutralité absolue, etc. »

Cependant l'affaire de Trichinapaly ne se terminait pas. Mamet-Aly-Kan, toujours aussi fourbe, essayait encore de tromper Dupléix. Toutes les voies de la conciliation et de la douceur étant devenues impraticables, il fallut recourir à la force. Le gouverneur réunit aux troupes indigènes de Chanda-Saëb 400 Européens, des Cafres, de l'artillerie ; et la dépense de ce détachement, commandé par le comte d'Authueil, incombait au nabab. Ce prince se mit en marche avec son armée et perdit un temps précieux en forçant certains chefs subalternes à lui fournir de l'argent.

Les Anglais s'aperçurent du danger qui menaçait Trichinapaly ; ils s'unirent à un corps d'armée de Mamet-Aly-Kan afin d'arrêter nos troupes. Ils essayèrent, dans ce but, de s'emparer du fort de Valgondabouram. L'officier hindou, chargé de sa défense, montra une rare bravoure et les repoussa avec perte. Notre armée, prévenue à temps, les poursuivit et les contraignit de passer le Colram, alors fortement débordé. Cette opération leur coûta beaucoup de monde, six pièces de canon, grand nombre de fusils, toutes leurs tentes, quantité de munitions. Si nos soldats avaient été mieux dirigés il ne se serait pas échappé un seul ennemi ; mais le comte d'Authueil souffrait de la goutte et se trouvait hors d'état de voir

les choses par lui-même. Il se plaignait amèrement de la majorité de ses officiers, qui paraissaient servir à regret et par contrainte. Mais il était impossible de les remplacer. La



TRICHINAPOLY.

maladie ayant exigé le retour du comte d'Autheuil à Pondichéry, le commandement fut remis à Law de Lawriston.

De son côté, le gouverneur de Madras avait traité avec le

chef mahratte Morarao. Il se joignit aux Anglais pour dévaster la province; ces troupes commirent toutes sortes de cruautés. Les Anglais voyant nos soldats continuer leur route sur Trichinapaly, espérèrent modifier nos plans en attaquant Arcate. Un secours envoyé par Dupleix à cette place fut obligé de se retirer prudemment sous les murs de Veylour, après avoir inutilement tenté de débloquer Arcate.

Peu de jours après les Mahrattes essayèrent d'arrêter un convoi parti de Pondichéry pour ce détachement; ils furent surpris par les troupes de Veylour et complètement battus; on prit leur camp, le butin fait depuis leur entrée dans la province et 300 chevaux. Les Mahrattes rejoignirent les Anglais à Arcate et vinrent avec eux pour reprendre une revanche. Nos troupes étaient avantageusement établies à Arhay, les alliés n'osèrent pas les attaquer. Les Mahrattes mécontents et mal payés par les Anglais, se retirèrent dans le Mayssour.

Ces diversions n'ayant pu détourner les Français de Trichinapaly, la prise de la place paraissait certaine; mais le sort en décida autrement.

Aussitôt les approches achevées, Law la bloqua étroitement: Notre armée, y compris les troupes de Chanda-Saëb, était alors de trente mille hommes. Les assiégés commençaient à souffrir de la famine quand les Anglais y envoyèrent un convoi considérable, escorté par 250 blancs et 1000 Cipayes, commandé par Clive, alors lieutenant.

Aux premières nouvelles du départ de ce convoi, Dupleix en avisa Law et lui ordonna de faire tous ses efforts pour l'arrêter. Au lieu de se conformer aux instructions précises du Gouverneur, Law détacha, pour aller au devant du convoi, 200 Européens et 400 Cipayes, c'est-à-dire un effectif inférieur à celui de l'ennemi. L'affaire fut manquée et Trichinapaly ravitaillée. Law se mit en devoir de l'attaquer, dans le moment même où il était arrivé à portée du canon de la ville. Cette tentative rendit plus suspecte encore sa conduite.

Cet officier se comporta plus singulièrement encore. Il

voulut contraindre Chanda-Saëb à se retirer avec son armée dans l'île de Sheringam située au milieu du Cavery, à une grande portée de canon de Trichinapaly et manifesta sa résolution d'y passer aussi avec nos troupes. C'était lever le blocus, rendre à la ville ses communications avec le dehors, abandonner tous nos ouvrages, enfin renoncer à la prise de ce boulevard. Chanda-Saëb et ses officiers s'y opposèrent, Dupleix le fit aussi par lettres. Rien ne put modifier le parti pris de Law. Il déclara à Chanda-Saëb qu'il passerait seul avec les Français dans l'île. Les postes avancés furent aussitôt relevés et Law se rendit avec son détachement dans la grande pagode élevée au milieu de l'île. Abandonné ainsi, Chanda-Saëb se crut forcé de faire comme Law et fit mettre le feu aux vivres amassés pour empêcher l'ennemi d'en profiter. Cette malheureuse mesure acheva la ruine de l'armée ; elle se trouva bientôt réduite à la dernière extrémité.

Les troupes de Mamet-Aly-Kan et les Anglais augmentant de jour en jour, l'assiégèrent étroitement. Law, sous prétexte de sauver la personne de Chanda-Saëb, remit lui-même cet infortuné nabab, sans traité aucun, sans otages à Manogi, l'un des généraux du roi de Tanjaour.

Le commandant anglais Lawrence assembla dans sa tente les chefs de son armée pour statuer sur le sort du prince. Cette convocation n'avait pas d'objet, les conditions verbales de la reddition de Chanda-Saëb étaient son passage chez le roi de Tanjaour, aussi plusieurs généraux refusèrent d'assister à ce conseil. Morarao, général des Mahrattes, devinant l'intention formelle de Lawrence de se défaire du prisonnier, ne voulut pas s'y rendre non plus. Lawrence représenta Chanda-Saëb comme un agitateur perpétuel et la cause vivante de tous les troubles, comme aussi de la prépondérance française ; il obtint un arrêt de mort et la tête du nabab tomba dans le même instant.

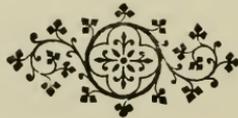
Peu de temps avant cette infâme exécution, le 1<sup>er</sup> juin 1752, Law avait signé avec Lawrence une capitulation sacrifiant

son armée ; les officiers avaient seuls la liberté moyennant l'engagement d'honneur de ne jamais servir contre Mamet-Aly-Kan et ses alliés ; les soldats devaient rester prisonniers ; les déserteurs anglais furent rendus, les armes, l'artillerie, cinquante canons, les munitions remis fidèlement au commandant britannique.

\* Nos ennemis naguères aux abois, reprirent ainsi la supériorité sur nous, « la guerre fut perpétuée dans un temps où rien ne nous manquoit pour assurer la paix à tout le Carnate par la réduction d'une place qui n'auroit pas tenu encore huit jours devant nos troupes, si celui qui les commandoit, ne les avoit pas ouvertement livrés à l'ennemi (\*). »

Tous ces faits, toutes les circonstances étranges d'une pareille conduite furent constatés dans les formes par Dupléix. Sa correspondance avec Law et Chanda-Saëb renfermait déjà bien des preuves ; il y ajouta le résultat d'une enquête sérieuse, rendit compte à la Compagnie de ce fatal événement et lui adressa les pièces, mémoires et procédures propres à l'instruire et à l'éclairer sur le parti à prendre. En attendant, il tint Law aux arrêts et ramassa le peu de troupes qui lui restaient encore pour défendre les terres et les établissements français contre les insultes des Anglais et des hordes de Mamet-Aly-Kan.

1. *Mémoires de Dupléix*, p. 200. Mille Radjpoutes s'enfermèrent dans la pagode de Sheringham et jurèrent de se faire tuer jusqu'au dernier. Les Anglais n'osèrent pas y entrer.







## Chapitre neuvième.

Rôle de la Compagnie des Indes à Paris et à Londres. — Mémoire présenté en faveur de Dupleix et de ses collaborateurs à Machault. — Dupleix est nommé Marquis. — Il essaie de réparer les fautes de Law. — Madame Dupleix continue à être un personnage politique; ses succès diplomatiques. — Le Dékan menacé par Gadzendi-Kan, frère de Nazerzingue. — Curieuse lettre de Dupleix au colonel de Bussy. — Dévastations commises par les Anglais. — Mission du comte d'Autheuil en France. — Lawrence et Kerjean. — Gazendi-Kan est assassiné. — La situation s'améliore au Dékan. — Sédition dans l'armée du soubab. — Exaspération de Bussy. — Il va refaire sa santé à Mazulipatam. — Saïd-Lasker-Kan. — Dupleix ordonne à Bussy de rejoindre son poste. — Le soubab donne à la France les provinces de Moustafanagar, Ellore, Rajمندرية et Chicacole. — Bussy règne sur le Dékan. — Défaite de Rajah-Saëb. — Tactique de Dupleix. — Lawrence et d'Astruc. — Succès de Kerjean à Gingy. — Lettre de Mamet-Aly-Kan à Dupleix.

**Q**UEL était le rôle de la Compagnie des Indes à Paris à ce même moment? Elle provoquait, au mois de juillet 1752, la Compagnie anglaise à entamer certaines négociations et lui soumettait, avec l'approbation de Machault et après l'examen du fameux Silhouette, un mémoire rempli d'utopies et bien digne d'elle comme de ces deux néfastes hommes d'État.

Le premier août 1752, la Compagnie disait à Dupleix, en lui parlant de ses nouvelles possessions du côté de Mazulipatam :

« Si des donations aussi considérables méritent, comme vous l'observez, toute notre attention, elles ne méritent pas moins, et la reconnaissance de la Compagnie et l'éloge de tout ce que vous avez fait pour elle. Nous ne pouvions guère nous attendre qu'un événement tel que la mort de Mouzaferzingue, opérât en votre faveur un

changement aussi heureux, et nous pensons bien que le cas particulier que font de votre personne et de vos talents la famille de Mouzaferzingue et tous les principaux seigneurs Maures, a plus contribué que toute autre chose à d'aussi favorables dispositions. Nous vous en faisons ici nos remerciemens sincères.

« Nous rendons également à M. de Bussy toute la justice qu'il mérite pour la conduite qu'il a tenue dans cette délicate révolution, et pour la façon dont il a su captiver, par vos ordres, la bienveillance et la générosité de Salabetzingue.....

« Nous vous avons marqué par nos précédentes dépêches au sujet de la dernière expédition, combien nous serions flattés que le Roi fasse pour vous ce qui peut vous flatter le plus, nous réitérons nos instances auprès du ministre, pour que vous ayez plus tard cette satisfaction.....

« Nous n'avons rien à ajouter à ce que vous nous avez marqué pour le cas de votre absence de Pondichéry. Nous concilierons toujours difficilement le plaisir que nous aurions de vous avoir en France, et la satisfaction de vous avoir à la tête de nos affaires dans l'Inde, etc. »

Voici copie du *Mémoire* présenté à Machault, en faveur de Dupléix et de ses collaborateurs par la Compagnie.

« Les grands succès de la nation française à la côte de Coromandel, et la pacification générale qui a fixé l'état du souba de Golconde, légitime souverain de la plus grande partie de la presqu'Isle, après douze ans de troubles, sont des évènements d'une importance extrême, et qui promettent les plus grands avantages pour l'augmentation du commerce de la Compagnie des Indes. Ils sont dûs à l'intelligence, à la fermeté et au zèle du sieur Dupléix, gouverneur de Pondichéry, et commandant général de tous les établissemens français sur les côtes de Coromandel et de Malabar, qui s'est rendu l'arbitre des prétentions d'un grand nombre de seigneurs, après avoir dirigé les mouvemens des troupes françaises, conduites successivement par les sieurs d'Auteuil et de la Touche, tous deux capitaines d'infanterie au service de la Compagnie, et chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, qui ont été vaillamment secondés par tous les officiers nommés dans les relations, dont, entr'autres, le sieur Law, capitaine d'infanterie (1). »

« Ces braves gens ont soutenu l'honneur de la nation, et ont eu principalement pour but la gloire du Roi et celle du nom français. »

« La Compagnie des Indes reconnoissante, comme elle le doit, de services aussi importans, ne peut le témoigner qu'en suppliant

1. La Compagnie ignorait bien entendu, à ce moment, la conduite de Law, à Trichinapaly.

Monseigneur le garde des sceaux de représenter très humblement, et avec les plus vives et les plus respectueuses instances à Sa Majesté, la justice qu'il y a d'accorder aux sus-nommés des grâces distinguées, capables d'inspirer une noble émulation à tous ceux qui sont à portée de rendre de pareils services. »

« La défense de la ville de Pondichéry par le sieur Dupleix, lui a fait obtenir de Sa Majesté le cordon de l'ordre militaire de Saint-Louis, et aux officiers qui ont servi sous ses ordres, d'autres récompenses militaires.

« Si dans les derniers événemens le sieur Dupleix n'a pas payé de sa personne, tous les François qui sont aux Indes certifient que c'est cependant lui qui a dirigé les troupes, et que c'est en exécutant ses ordres qu'elles se sont couvertes de gloire.

« De telles actions exécutées par un gouverneur-commandant breveté de Sa Majesté, décoré de récompense militaire, semblent lui mériter le grade de maréchal de camp, ou autre récompense aussi distinguée.

« Les sindics et directeurs de la Compagnie, chargés de son administration, se présentent à Monseigneur pour le prier instamment d'obtenir cette nouvelle marque de faveur et de protection de Sa Majesté. Ils supplient également Monseigneur de demander des brevets de lieutenants-colonels réformés de même date, pour les sieurs d'Autheuil et de la Touche, et la croix de Saint-Louis pour le sieur Law; et ils attendent ces grâces avec d'autant plus de confiance, que les privilèges de la Compagnie lui font espérer que Sa Majesté avancera les officiers qui la servent à la solde de la Compagnie, et dans les pays qui lui ont été concédés, de la même manière que ceux qui sont employés au service de ses armées en Europe (1). »

Imitant les félins qui font patte de velours avant de griffer, Silhouette écrivait, le 13 septembre 1752, à Dupleix :

« Je me suis fait plus d'une fois des reproches, Monsieur, d'avoir différé un si long tems à vous écrire. La grâce que le Roi est disposé à vous accorder en érigeant en marquisat la terre que vous êtes dans l'intention d'acheter (2), m'offre l'occasion de vous en faire mon compliment et je vous le fais aussi sur tous les succès que vous avez eus jusqu'ici. Il s'agit de les couronner par la paix. C'est ce que le ministre et le public attendent avec impatience.

« On préfère généralement ici la paix à des conquêtes, et les

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 200, 201 et 203. Le marquis de Dussy avait été nommé cette année lieutenant-colonel, à l'âge de trente-quatre ans.

2. Un gouvernement ayant quelque sentiment de pudeur aurait évité à Dupleix le paiement même déguisé de ce titre.

succès n'empêchent pas qu'on ne désire un état moins brillant, mais plus tranquille et plus favorable au commerce. C'est dans cet esprit que j'ai toujours parlé à M. de Savalette et à M. votre neveu, lorsqu'ils m'ont fait l'honneur de me venir voir. On va jusqu'au point de craindre des possessions qui pourraient engager la nation dans les guerres des princes de l'Inde. On désire de n'y être mêlé pour rien et de n'y avoir aucune part. La vérité et la franchise dont je fais profession m'engagent à ne pas vous dissimuler que tout système qui paraîtra s'éloigner de ces vues de neutralité n'aura pas l'approbation du roi, du ministre et du public. On ne veut pas se rendre une puissance politique de l'Inde; on ne veut que quelques établissements en petit nombre, pour aider et protéger le commerce: point de victoires, point de conquêtes, beaucoup de marchandises et quelque augmentation de dividende (1). »

Comme toujours, *in cauda venenum*.

Le 16 septembre la Compagnie, se lavant les mains des ouvertures faites à sa rivale anglaise, écrivait au gouverneur-général:

« Nous apprenons avec plaisir, Monsieur, le succès de nos sollicitations auprès du ministre. Nous l'avions prié avec instance de demander au roi une grâce distinguée en votre faveur, et Sa Majesté vous a accordé le titre de marquis, titre réversible à votre famille, même dans la ligne collatérale, ce qui rend cette faveur précieuse. Nous vous en faisons notre compliment sincère et nous partagerons toujours avec vous la reconnaissance des grâces que le roi vous accordera (2). »

Le 20 septembre Montaran ajoutait à sa lettre :

« La façon dont M. le garde des sceaux s'est porté à vous obtenir cette grâce, a été des plus agréables; et je puis vous confirmer de nouveau que tous les efforts de vos ennemis n'ont point détruit dans l'esprit des ministres les bonnes dispositions qu'y ont fait naître votre probité, votre capacité, la justesse de vos vues, et l'importance des services que vous avez rendus à la Compagnie, etc. (3) »

Les ennemis de Dupléix étaient ceux de la France. Il est triste de voir La Bourdonnais à leur tête, ne négligeant aucune occasion pour reprendre sa revanche de Madras en foulant aux

1. *Mémoires de Dupléix*, p. 78.

2. *Id.*, p. 77.

3. *Id.*, p. 78.

pieds les intérêts les plus chers de la nation. Ce pauvre capitaine entassait pamphlets sur pamphlets, mensonges sur mensonges contre Dupleix ! Bacquencourt était mort, et le gouverneur de Pondichéry avait perdu en lui tout à la fois son frère aîné et son plus constant défenseur.

Voici les félicitations de Montmorency-Laval, en date du 14 octobre 1752 :

« C'est avec bien du plaisir, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous faire mon compliment sur la grâce que le roi vient de vous accorder. J'aurois bien désiré pouvoir en ajouter une autre sur un grade militaire qui vous est si justement dû, mais j'espère qu'il me fournira bientôt une nouvelle occasion d'entretenir une correspondance avec vous, que je souhaite ardemment qui soit établie. On nous annonce votre retour dans ce pays ici ; mais quelque envie que j'aie de vous connaître personnellement, je suis trop bon François, et trop attaché au bien de l'État, et de la Compagnie pour ne pas le craindre, et ne pas souhaiter votre séjour dans l'Inde (1). »

Le désastre de Trichinapaly, dû absolument à Law de Lawriston, habilement grossi par les ennemis du marquis Dupleix, allait bientôt changer les esprits, les indisposer contre l'innocent et renverser toutes les idées. « Les propos de la faction d'Hamnon (2) courant de bouche en bouche, on ne trouva plus dans le sieur Dupleix qu'un ambitieux qui sacrifioit à sa vanité le commerce et la fortune de Carthage. C'est ce qu'on verra dans la conduite que la Compagnie tint à son égard. Quant à lui, les revers qu'il éprouva ne servirent qu'à redoubler son zèle et à lui faire épuiser tous ses efforts et toutes ses ressources pour le rétablissement des affaires (3). »

Dupleix songea un instant à contracter une paix boîteuse qui lui eût donné le temps de réorganiser ses troupes, mais c'eût été s'abaisser aux yeux des Hindous, et il préféra lutter à outrance avec les faibles renforts amenés par le convoi annuel de la Compagnie.

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 78.

2. Dupleix aurait-il songé à faire un jeu de mot ? On nous pardonnera cette simple remarque. Déjà en 1727, on colportait l'anagramme suivant sur la Compagnie des Indes Orientales (ce dernier mot avait été ajouté à dessin) : « Indigne atelier composé d'ânes. » — 3. *Mémoires de Dupleix*, p. 79.

Le péril le plus grand était un nouveau siège de Pondichéry par Mamet-Aly-Kan; mais seul, le rebelle n'oserait le tenter, et les Anglais craindraient de franchir les limites du territoire de la Compagnie, la France et la Grande-Bretagne n'étant pas en guerre.

Dupleix d'ailleurs comptait sur un auxiliaire: la discorde! Ses prévisions devaient bientôt se réaliser; le roi de Mayssour devenait d'une exigence sans égale, et les Mahrattes ne voulaient pas contribuer à lui édifier un empire.

Rappeler Bussy d'Aurengabad, c'était abandonner le Dékan, c'est-à-dire l'axe de tout le système. « Je serais fou ou traître en agissant ainsi, disait Dupleix. C'est à la fois mon plus redoutable moyen de défense, mon plus solide instrument de domination. Mon devoir est de m'y cramponner <sup>(1)</sup>. »

Il eut bientôt arrêté un nouveau plan: La vice-royauté de Salabetzingue devait rester à l'abri de la révolution de Delhy; le changement d'empereur n'amoindrirait pas notre influence à Aurengabad; on s'allierait avec Bagirao, le Peishwa de Pounah, et dans le Carnate on lutterait contre Mamet-Aly-Kan. Il envoya ces instructions à Bussy.

Madame Dupleix, Joanna Begum, redevint un personnage politique et ses relations avec les chefs hindous rendirent à son mari et à la France des services inoubliables. Elle parvint à détacher du parti de Mamet-Aly-Kan, le roi de Mayssour et Morarao le chef des Mahrattes.

Le Dékan était plongé dans la plus complète anarchie. Gazendikan, frère de Nazerzingue, menaçait Salabetzingue, et Bussy était découragé; ses lettres au gouverneur-général étaient de plus en plus désespérées. Le soubab voulait se réfugier à Mazulipatam et même à Pondichéry pour échapper à son oncle.

Dupleix savait comment prendre Bussy; il l'encouragea, le raffermir, lui indiqua les voies à suivre et expédia à Aurengabad un renfort de quatre cents hommes pris parmi

---

1. M. Malleon, *Les Français dans les Indes*

les recrues arrivées le 28 juillet sur le *Bourbon* et le *Centaure*, vaisseaux de la Compagnie. En même temps un courrier monté sur dromadaire portait au colonel la lettre suivante de Dupleix :

« La retraite du nabab à Pondichéry nous couvrirait de honte, la retraite à Mazulipatam seroit plus convenable. Mais même ce parti-là ne doit être pris qu'à la dernière extrémité; et avec l'aide du Seigneur, vous n'y serez pas réduit. Les secours reçus par vous vous feront perdre cette idée de retraite. Soyez persuadé que Gazendi-Kan tressaillera de peur à tous les avis qui lui viendront de l'augmentation de vos forces.

« Au cas où des négociations s'engageroient, il faudroit faire les propositions suivantes à Gazendi-Kan : 1° Laisser au soubab le Dékan, moyennant une somme versée tous les ans; 2° en cas de refus, proposer de faire le partage de cette contrée; 3° si ces deux propositions étoient rejetées, il faudroit se contenter du titre de nabab pour Salabtingue.

« Si ces offres n'étoient pas acceptées, il faudroit s'accorder. A cause de notre réputation, l'ennemi cédera sans doute. Car enfin, ne prenant pas le parti de se battre, il ne nous resteroit plus que celui de la retraite, et pourriez-vous la faire en présence de l'ennemi? Le moindre pas en arrière avec les gens de ce pays fait dissiper ceux du parti qui recule, et augmente le courage de ceux de l'autre. S'il y a risque à livrer bataille, il vaut donc mieux faire les offres de loin, que d'attendre à les faire en présence de l'ennemi.

« Si le nabab nous étoit enlevé par trahison ou autrement, il faudroit faire offre de vous et de vos soldats à Gazendi-Kan, au moyen de la confirmation de tout ce que nous possédons et même plus, si vous pouvez, en lui faisant entendre que jusqu'à présent la nation n'a travaillé qu'à la conservation de sa famille. Il est nécessaire de lui faire voir que, dès que nous aurons quitté le Dékan, les Mahattes en seront bientôt les maîtres. Si Gazendi-Kan n'accepte pas vos offres, faites-les sans balancer à Bagirao et tombez avec lui sur Gazendi-Kan. La victoire vous est alors assurée. »

Ce dernier paragraphe est d'un machiavélisme achevé.

Dupleix attendit vainement le vaisseau le *Prince* qui avait embarqué à Lorient des renforts et le colonel de la Touche. Ce bâtiment prit feu en mer; tous ses passagers périrent!

Les Anglais et les bandes de Mamet-Aly ravageaient les propriétés de la Compagnie, dévastaient tout et brûlaient Villenour. On pouvait suivre, du haut des remparts de Pon-

dichéry, les progrès lugubres de l'incendie. En apprenant l'entrée en campagne de Gazendi-kan à la tête de cent mille hommes, Naud-Rajah, le roi de Maysour, avait suspendu ses relations avec Dupleix et Joanna Begum.

C'est à ce moment que le gouverneur reçut les diverses lettres de la Compagnie et des personnages de la cour, publiées, ci-dessus, selon leur ordre de date.

Personne à Paris, à la Cour et en France ne semblait pouvoir le comprendre, nul ne croyait à la possibilité de la fondation d'un empire national aux Indes Orientales ! On l'avait nommé marquis ! c'était tout ! cela ne vidait pas les caisses de l'État ni celle de la Compagnie ! On lui tressait des couronnes de lauriers, procédé fort économique aussi, mais parmi les guirlandes, comme dans le panier de fruits destiné à Cléopâtre, des aspics avaient été cachés !

Un seul parti restait à Dupleix ! Envoyer l'un de ses officiers en France pour y représenter « le vray des choses et le nécessaire ». Il écrivait à ce sujet à Savalette :

« Après cette démarche, si on ne veut pas m'écouter, je prends congé de la Compagnie et de tout ce qui a rapport à elle. Il y a trop longtems que je suis sa victime, et je ne trouve chez elle que de l'ingratitude ; c'est assez l'ordinaire de tout ce qui s'appelle Compagnie, où chacun ne regarde que son intérêt particulier. D'Authueil ira se présenter à vous pour, de concert avec vous, se déterminer sur les démarches qu'il doit faire pour percer un labyrinthe qu'il connoit peu et pour lequel il a besoin d'un guide. Vous lui en servirez.

« L'honneur et la gloire du roi, les avantages de la nation, sont les deux seuls points qu'il aura à traiter ; mais les uns et les autres sont peu connus par la plupart de ceux qui composent la Direction, et je ne crois pas que ce soit là où il doit le plus frapper. Il faut que le ministère agisse, que le Roi donne des ordres, et qu'en se prêtant à l'activité de la Compagnie, il ait en même tems soin de sa gloire, à quoi je ne vois pas que les directeurs se pressent...

« Je ne vous dirai rien sur la lenteur que l'on affecte pour me faire obtenir le grade d'officier-général. Je sçais que la Compagnie a présenté un mémoire à ce sujet ; mais je sçais en même tems qu'il n'a pas été appuyé comme il le devoit être par ceux mêmes qui y sont obligés par devoir. »

Le même jour, il écrivait encore à Montaran :

« On a affecté de n'avoir aucun égard à mes lettres. On n'ignoroit pourtant pas que les Anglois faisoient passer des forces dans l'Inde. Cette connoissance seule eût suffi pour engager d'envoyer le double de ce qui m'étoit destiné en hommes, et en prenant le même parti que les Anglois, de faire passer ici tous vos vaisseaux de Chine, vous pouviez, sans aucun dérangement dans votre commerce, me jeter ici quinze cens hommes, qui m'eussent mis sur l'eau, moi et la Compagnie... Mais l'on ne veut pas me croire et l'on pense en sçavoir plus que moi. Je le veux ; mais au moins je suis en état de donner de bons conseils et ceux que je donne n'ont point pour but un intérêt particulier. C'est de quoi je vous prie d'être persuadé ; j'ai été à même d'avoir cent millions de biens. Je les ai sacrifiés à l'honneur et à la réputation du Roi et de la Nation. Je ne vous en dirai pas davantage pour le présent. D'Autheuil vous dira le reste et dira vray ; je souhaite qu'on l'écoute. »

Dupleix voulut alors rendre public le *paravana* de Salabzingue qui le nomma t souverain du Carnate. Bussy l'en détourna, ce fut une faute. Le gouverneur se serait montré plus puissant que jamais dans l'instant où les princes Hindous le croyaient à deux doigts de sa perte !

Mararao et Naud-Rajah bloquaient toujours Trichinapaly. Afin d'empêcher toutes communications entre cette place et le fort Saint-David, Dupleix confia à Kerjean quatre cents Européens, quinze cents Cipayes et cinq cents cavaliers ; il devait, avec ces forces, intercepter la route de Trichinapaly au fort anglais, en s'avançant par Bahour, vers le Pounar.

Le 27 août 1752, Lawrence alla à la rencontre des Français. Dupleix ordonna à Kerjean de se replier sur Villenour et de s'y établir fortement.

Lawrence attaqua le 6 septembre et fut repoussé. On le poursuivit, et la nuit les Français campèrent en oubliant de se couvrir ; Lawrence, prévenu, les surprit dans les ténèbres et les mit en déroute. Nos fuyards ne s'arrêtèrent que sous les remparts d'Ariancoupan.

« L'œuvre est surhumaine ; il a trop embrassé, s'écriaient les adversaires de Dupleix ! » — « Non, répond avec raison

M. Tibulle Hamon, l'œuvre n'a pas grandi outre mesure, ce sont les instruments qui ont rapetissé ! »

Le gouverneur-général reçut la nouvelle de l'invasion du Dékan par Gazendi-Kan. Salabetzingue avait abandonné Aurengabad et se repliait sur Golconde, puis sur Hydérabad, où la lettre de Dupleix trouva Bussy au moment où le colonel oubliait sa propre valeur et ses victoires précédentes. Il était seul, le brahme Ragnoldas ayant été assassiné.

Un événement imprévu changea tout à coup la situation : Gazendi-Kan avait été empoisonné à Aurengabad !

Bagirao signa un traité avec Salabetzingue et Dupleix termina ses négociations avec Naud-Rajah fortement ébranlé par la fin si tragique du frère de Nazerzingue ! Naud-Rajah dut fournir au gouverneur quinze laks de roupies, mille cavaliers et cinq cents fantassins, destinés à opérer contre Mamet-Aly. Par contre, Dupleix promit de lui faire remettre le *paravana* de la nababie de Trichinapaly.

Délivré de ces soucis, Dupleix s'occupa de la réalisation de ses projets.

Une sédition éclata alors dans l'armée du soubab et malgré Bussy, écumant de colère, Salabetzingue, au lieu de gagner le sud, reprit le chemin du nord. Le colonel exaspéré écrivit à Dupleix :

« Je vous le répète, il est impossible de soutenir plus longtemps Salabetzingue. Dans les dispositions où sont actuellement les esprits, s'il paraissoit quelque nouveau compétiteur, il est hors de doute que tout le monde se rangerait de son côté !

« Je souhaiterais bien que vous prissiez des mesures pour éviter l'extrême embarras où vous jetteroit encore une pareille révolution...

« Nous sommes à bout de ce que nous avons entrepris ; car apparemment nous ne nous sommes pas engagés à rendre éternelle la domination de Salabetzingue et de sa postérité. Il n'appartient pas aux hommes de rendre leurs ouvrages immuables. Je pense donc qu'après avoir conduit le nabab à Aurengabad ou dans quelque autre endroit qu'il veuille se retirer, il conviendrait que je prisse avec toutes nos troupes la route de Mazulipatam. Vous en laisseriez

dans ce comptoir le nombre que vous en jugeriez nécessaire... le reste se rendroit auprès de vous... je vous prie de me donner là-dessus des ordres précis, qui ne me mettent point dans la nécessité de rien prendre sur moi, et de me prescrire aussi ce qu'il faudra faire, si le nabab se trouve hors d'état, comme cela va arriver, de donner la paye à nos troupes. »

Ainsi Bussy, en présence de la désagrégation générale, tenait à voir sa responsabilité couverte par les ordres précis de son supérieur ? Comme tout le monde, il en était arrivé à douter de Dupleix !

Cette missive parvint à Pondichéry au moment où nos troupes partaient pour Trichinapaly. Joanna Begum ne permit pas à Dupleix d'y répondre sur-le-champ ; elle calma d'abord la douleur et l'irritation de son mari, puis tous deux se concertèrent et Dupleix, redevenu calme, prit la plume. La lettre fut longue et cordiale, elle faisait connaître sous un jour vrai Saïd-Lasker-Kan, ministre de Salabetzingue, traître à Bussy et au soubab.

Le colonel, en raison de sa santé de plus en plus chancelante, dut quitter Hydérabad pour venir à Mazulipatam respirer l'air de la mer et reprendre des forces sous un climat meilleur ! Il laissa le commandement du détachement au brave mais incapable Goupil.

Saïd-Lasker-Kan eut beau jeu. Il profita de l'absence de son ennemi mortel pour correspondre assidûment avec Saunders, le gouverneur de Madras, et pour essayer de perdre les Français dans l'esprit des Hindous, comme dans celui de Salabetzingue. Goupil laissa relâcher la discipline et bientôt nos troupes furent exécrées. Saïd-Lasker-Kan cessa de payer leur solde, les Français, contre son attente, se bornèrent à de froides et courtoises réclamations. Alors, le misérable inventa quelque chose de diabolique : il envoya des escouades européennes toucher soi-disant les impôts. Leurs chefs se heurtaient à des difficultés, des vexations quotidiennes concertées à l'avance entre Saïd-Lasker-Kan et ses comparses ! Nos officiers devinrent odieux et ridicules !

Saïd-Lasker-Kan songea ensuite à ramener à Aurengabad le faible et borné Salabetzingue, et à se débarrasser de Goupil. Le soubab consentit, de bon gré ou de force, à regagner sa capitale. Joinville l'accompagna, Goupil resta à Hydérabad.

Cependant le ministre de Salabetzingue, entouré par les espions de Dupléix, ne continua pas longtemps à marcher dans cette voie néfaste pour nous. On saisit une de ses lettres à Saunders, elle renfermait un plan complet et fut aussitôt envoyée à Dupléix. Le gouverneur en prit connaissance et intima au marquis de Bussy, toujours souffrant à Mazulipatam, de retourner de suite au Dékan reprendre son commandement.

Bussy électrisé obéit, rassembla les troupes éparpillées de tous côtés, rétablit une discipline sévère et partit pour Aurengabad, en laissant une garnison à Golconde. Ce retour inopiné modifia heureusement la situation de Salabetzingue, car Bagirao, agissant déjà pour son compte et croyant les Français bien loin et désormais incapables, voulait en imposer au prince.

Saïd-Lasker-Kan trembla à l'arrivée soudaine du marquis Bussy. Le service de la garde française auprès de la personne du soubab fut immédiatement rétabli. Le colonel, muet, froid, impassible, donnait au traître des terreurs perpétuelles. Pour essayer de sauver sa tête, fortement compromise, Saïd-Lasker-Kan, qui se sentait à la discrétion du chef français, rédigea un projet de traité donnant à notre nation les provinces de Moustafanagar, Ellore, Rajimendrie et Chicacole, les plus belles de la côte de Coromandel et s'engageait à ne jamais rien faire sans l'avis du colonel. Bussy pardonna et accepta tout. Cette convention nous rendait maîtres des plus grands et des plus riches domaines possédés par des Européens. « L'influence française, dit M. Tibulle Hamon, sortait de la crise plus forte que jamais. Bussy était désormais le véritable souverain du Dékan. »

Par suite de la défection de Salabetzingue, Dupléix avait

modifié ses plans de campagne. D'abord il avait dû refaire ses troupes et les aguerrir. Les dernières recrues envoyées de France avaient été ramassées, par l'agent de la Compagnie, au milieu de bandits ou de galériens évadés du bagne !

Le 25 novembre 1752, Clive avec ses Anglais, ayant attaqué Arcate sans succès, se vengea en taillant en pièces l'armée de Rajah-Saëb, fils de Chanda-Saëb. Il avait habilement profité du moment où les troupes de ce prince célébraient l'anniversaire de la mort d'Hassan !

Le 14 janvier 1753, Maissin et Morarao quittèrent Valdaour avec une petite colonne composée de cent soixante Français, deux mille Cipayes, quatre mille cavaliers mahrattes. Ils avaient pour mission de harceler les Anglais et leurs alliés, d'attaquer tous les convois et d'affamer ainsi Tiravady. Cette tactique due au génie de Dupleix, réussit à merveille ; peu à peu les soldats s'enhardirent et Mamet-Aly, ne se sentant plus en sûreté, se disposa à fuir. Les Anglais ne pouvaient croire à ces événements surprenants.

Lawrence vint offrir le combat à nos troupes et se briser contre nos ouvrages de campagne. Il amena du canon, ses boulets s'enfoncèrent dans nos fortifications passagères et sa poudre fut brûlée en pure perte ! A tout prix il fallait secourir Trichinapaly. Lawrence espéra tromper le capitaine de Maissin, en dissimulant son départ, et en formant un convoi pour ravitailler la place en détresse.

Maissin s'empara de Tiravady, de Chelambram et de Valgondabouram. La fortune nous redevenait favorable. Mamet-Aly se réfugia à Trichinapaly augmentant ainsi le nombre des personnes à nourrir. Son armée le suivit dans un désordre indescriptible.

Un autre corps français, commandé par d'Astruc, arriva à Sheringham, un jour avant Lawrence, se réunit aux troupes de Naud-Rajah et manœuvra contre Lawrence. Il fut bientôt rejoint par Maissin. Notre effectif, supérieur à celui des Anglais, s'éleva à quatre cent cinquante Européens, quinze

cents Cipayes, huit mille cavaliers Mayssouriens et quatre mille fantassins irréguliers.

D'Astruc et Lawrence étaient dignes l'un de l'autre au point de vue militaire.

Toujours docile aux instructions de Dupleix, d'Astruc se mit aussitôt à élever, malgré Lawrence, des travaux d'art en serrant étroitement la place; il prit les cinq rocs (anciennes positions de Law) et le Rocher d'Or que Lawrence lui reprit à l'aide d'un mouvement tournant.

D'Astruc, obligé de partir pour Pondichéry, laissa le commandement à Brenier; Lawrence le sut, sortit de la place, fit semblant de prendre la direction de Tanjaour, et, combinant ses manœuvres avec celles de la garnison, attaqua nos lignes dont le développement était trop considérable. Brenier essaya un échec. D'Astruc revint à temps de Pondichéry avec quatre cents Européens, deux mille Cipayes, six canons et trois mille Mahrattes.

Le 27 septembre, Lawrence, nous tournant encore, s'empara de onze canons et fit cent onze prisonniers.

Il fallut encore une fois réorganiser l'armée! Dupleix choisit pour commandant Mainville, et l'escalade de Trichinapaly fut décidée. La tentative eut lieu dans la nuit du 27 au 28 novembre et ne nous fut pas favorable. Huit de nos officiers y trouvèrent une mort glorieuse; nous eûmes quatre cent vingt soldats tués ou faits prisonniers.

Fidèle à son habitude, Dupleix abandonna le sort des armes pour revenir sur le terrain diplomatique et reprit activement ses négociations avec Saunders. La lettre suivante de Mamet-Aly-Kan l'y engagea encore plus fortement; elle avait été provoquée par les succès de Kerjean, à Gingy :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, par laquelle vous me marquez que vous êtes bien mortifié d'avoir pris inutilement la peine de demander au nabab Salabetzingue Bahadour, le *kaoul* (pardon) que j'avais demandé, et d'avoir daigné m'honorer de vos sages conseils

jusqu'à présent. Ces reproches m'affligent beaucoup, ne m'imputez, je vous prie, aucune faute; vous sçavez que je ne suis plus le maître de mes actions etc. (1). »

La paix était donc à négocier seulement avec les Anglais. Mais Saunders multiplia à dessein les obstacles et les difficultés. Enfin, on convint de part et d'autre d'envoyer des députés à Sadras (2). Les Anglais arrivèrent dans cette ville le 20 décembre 1753 et les délégués français : Le Père Lavaur, de la Compagnie de JÉSUS, Kerjean et Beausset, le 21 janvier 1754, Saunders ayant oublié de leur faire parvenir des passeports.

Avant d'aller plus loin, nous devons jeter un coup d'œil rétrospectif sur d'autres projets de Dupleix et sur les agissements de la Compagnie des Indes, aidée cette fois par le Conseil supérieur de Pondichéry.

---

1. *Mémoires de Dupleix.*

2. Bâtie sur les ruines de Mailaparam, prise par les Portugais, en 1545.



## Chapitre dixième.

Vues de Dupleix sur l'Indo-Chine; la Compagnie s'y oppose. — Firman de l'empereur de Delhy et lettre du nabab de Bengale à Dupleix. — Le Gouverneur voudrait envoyer une ambassade au Grand-Mogol; refus de la Compagnie. — Lettre secrète du Conseil supérieur de Pondichéry, à la Compagnie. — Négociations à Londres. — Godeheu est nommé commissaire du Roi; ses instructions. — Les Anglais exigent l'ordre de rappel de Dupleix; Louis XV le signe. — Machault et la famille Dupleix. — Lettre de Godeheu à Dupleix. — Instructions secrètes de la Compagnie. — Bussy demande en mariage Mademoiselle Marie-Françoise-Gertrude Vincent; Madame Dupleix et son mari lui répondent favorablement. — Conférence de Sadras. — Lettre de Godeheu, envoyée à Dupleix de l'île de France. — Lettre du Gouverneur-Général à ses subordonnés. — État de l'Hindoustan.

**D**UPLEIX voulait expulser le pavillon anglais de toutes les mers de l'Inde. S'appuyant sur notre ancienne influence et sur le retentissement donné à nos victoires jusque dans l'Indo-Chine, il chercha à négocier près du roi de Pégu et à obtenir un établissement.

La Compagnie approuva ce projet; puis, sous la pression d'un ministère timide, elle modifia complètement ses sentiments, et, le 2 janvier 1753, les Directeurs écrivirent à Dupleix :

« Pour mieux connoître la nature des engagements que vous étiez dans le dessein de contracter avec le roi du Pégu et des conditions sous lesquelles vous pouviez lui donner les secours que vous nous invitez à vous mettre en état de lui fournir, nous nous sommes fait représenter tout ce que vous nous avez écrit sur ce projet par vos lettres des 30 janvier et 30 octobre 1750, par celles des 10 juin et 15 octobre 1751 et enfin par votre dernière du 19 février 1752.

« En mettant vis-à-vis de ces lettres (comme nous le faisons dans un cahier ci-joint), nos lettres ou réponses du 30 septembre 1750, du

28 décembre 1751, et du 25 septembre 1752, nous n'y trouvons rien de notre part qui ait pu vous engager à donner ou à promettre aucun secours, ni en hommes, ni en munitions de guerre et encore moins à vous emparer de la rivière de Siriam.

« Nous n'avons approuvé en aucune façon que vous vous rendiez de force ou de bon gré maître exclusivement du commerce du Pégu, ni que vous entriez dans le pays, parce qu'il étoit ouvert au premier qui s'y présenteroit ou parce que l'usurpateur n'y a aucun droit; c'étoit (disiez-vous) dans ces occasions que le plus fort l'emporte, sauf à faire, quand on est en possession, son traité avec l'usurpateur ou avec le souverain légitime.

« De pareilles maximes sont bien éloignées de nos principes et nous voyons avec une vraie peine que c'est là précisément le même esprit de la proposition, que vous nous aviez ci-devant faite, de conquérir le Tanjaour, parce que les revenus de ce royaume sont considérables.

« Vous nous dites, par votre dernière, que le sieur Bruno ayant été bien reçu du roi et de son père, il y avoit lieu de croire que l'on pourra terminer à l'amiable avec les Peguans.

« Que devons-nous conclure de cette façon de vous exprimer, sinon qu'au cas que le sieur Bruno n'eût pas trouvé certaines facilités dans sa négociation, vous vous réserviez la faculté d'entrer au Pégu de vive force?

« Vous ne nous avez point envoyé de copie des instructions que vous lui aviez données; et outre que par cette omission vous semblez vous soustraire au compte exact que vous devez rendre à la Compagnie, ne nous mettez-vous pas dans le cas d'en porter le même jugement lorsque nous voyons que le sieur Bruno finit son journal par dire qu'il a examiné les forces du pays, qu'il s'est informé des dispositions des peuples, et qu'avec 5 à 600 François bien commandés on peut se rendre maître de la rivière, en se munissant d'une certaine provision de vivres et en trouvant les moyens de s'en procurer par Merguy?

« Nous n'avons pu voir avec plus de satisfaction, dans ce même journal, que lorsque le sieur Bruno a tâché de rendre les Anglois suspects, le frère du roi a affecté de répondre qu'il ne les craignoit pas s'il avoit les François pour amis.

« Des dispositions de cette nature entraînent des engagements trop étendus; et si le sieur Bruno a fait quelque chose de sage dans sa mission, c'est d'avoir laissé tomber l'offre qu'on paroissoit lui faire de Negrailles, qui ne peut convenir, et de n'avoir pas accepté du roi le terrain ci-devant concédé aux Anglois (1). »

---

1. Les Directeurs voulaient écrire: Négraïsse.

« Il s'est borné avec raison à celui que nous avions antérieurement possédé, lequel a 225 toises de long sur 155 de profondeur, ce qui est bien suffisant pour les commodités d'une loge et pour la construction des vaisseaux, objet principal de cet établissement.

« Il ne doit pas absolument être question d'autre chose à Siriam que de cette simple loge. La nature du commerce que l'on y pourra faire d'abord n'exige pas beaucoup d'employés ; et, si ce commerce devenoit plus considérable, on pourroit alors en augmenter le nombre.

« Vingt à trente soldats au plus suffisent pour la garde de cette loge, parce que dès que l'on fait construire des vaisseaux, il s'y trouvera toujours une partie des équipages qui leur sont nécessaires, et cette augmentation de monde se renouvelle chaque année.

« La Compagnie, nous le répétons, s'en tient uniquement là. Elle ne veut en aucune façon d'alliance offensive ni défensive avec le légitime souverain ou avec l'usurpateur. Ils peuvent vider leur querelle sans que nous nous en mêlions et sans que nous fournissions dorénavant aucune espèce de secours ni à l'un ni à l'autre.

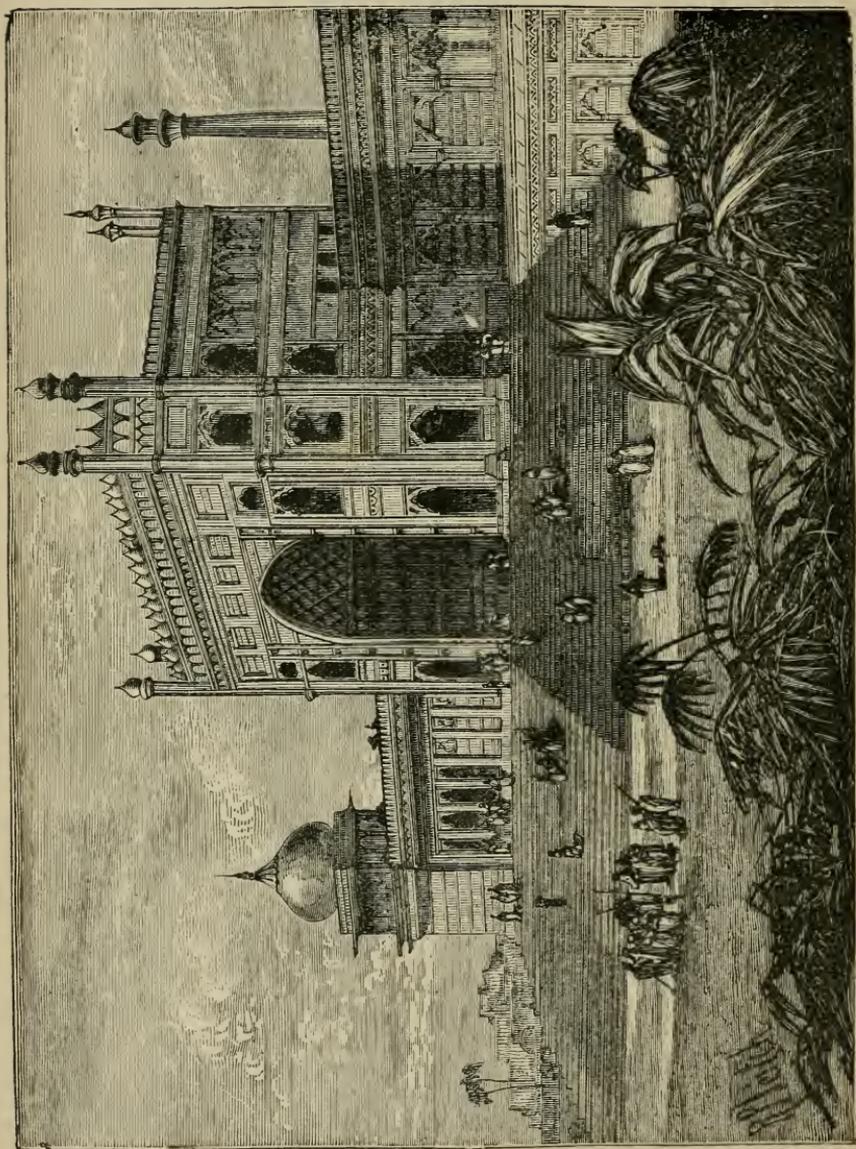
« S'ils jugent à propos de rappeler les Anglois, de quel droit vous opposeriez-vous à la volonté des maîtres du pays ? Les Anglois auront leur loge comme nous aurons la nôtre ; et il seroit bien plus avantageux, là, comme pour toute l'Inde, que les nations européennes eussent des ordres positifs de leurs souverains respectifs de s'aider réciproquement, et de ne jamais entrer dans les discussions que peuvent avoir entre eux les différens princes de l'Asie.

« Voilà ce que nous pensons, Monsieur, sur l'établissement au Pégu, et nous désapprouvons tout ce que vous pourriez faire de contraire à ces dispositions. »

Sous ces apparences de modération, la Compagnie voulait cacher encore à Dupleix ses projets d'entente avec l'Angleterre ; comment les Directeurs pouvaient-ils juger de Paris les affaires orientales ? Cette lettre aurait dû ouvrir les yeux du commandant-général : elle l'accuse de vouloir se soustraire au contrôle, lui reproche d'avoir fait prendre par Bruno des renseignements cependant bien naturels sur les forces du pays. Autant de mots autant de chicanes !

Notre présence au Pégu aurait été efficace. Alompra, empereur birman, secondé par des aventuriers français, essayait de chasser les Anglais de Bassêm et du cap Négraïss. Dupleix leur fermant l'Hindoustan, les Anglais cherchaient à pénétrer dans l'Indo-Chine ! En 1757, les Birmans s'emparèrent de la





PALAIS DE DELHI

capitale du Pégu, et la ravagèrent ; le roi fut fait prisonnier. Tous les monuments ou édifices sauf les temples furent détruits (1).

L'Angleterre, exécutant lentement mais sûrement à son profit le magnifique plan de Dupleix, a aujourd'hui la Birmanie pour vassale, comme elle possède l'Hindoustan.

Non seulement le commandant-général désirait étendre nos possessions à l'Indo-Chine, mais il avait formé le projet de prendre Macao !

Quand il communiqua ses vues à la Compagnie, le nom français éblouissait l'Asie ! Les documents suivants prouveront encore la puissance de notre influence à cette époque et méritent d'être reproduits dans cet ouvrage :

*Firman du Très-Puissant (2). Au nom du gouverneur-général, Bahadour-Zaferzingue Dupleix.*

Dieu est le victorieux,

« Que le Très-digne-de-ma-faveur-et-de-mes-grâces, le capitaine  
 « gouverneur-général, Bahadour-Zaferzingue, espère toujours en la  
 « faveur royale, et sache que par plusieurs requêtes de mon disciple  
 « bien-aimé, l'appui de mon empire, Assez-Daoula-Bahadour-Sala-  
 « betzingue, j'ai appris tout ce que le Très-digne-de-ma-faveur a fait  
 « pour mon service, pour lesquels je n'ai point pu m'empêcher de  
 « donner mon approbation et toutes les louanges que pareils services  
 « méritent ; c'est pourquoi comptant toujours sur ma faveur royale,  
 « et espérant qu'elle augmentera de plus en plus, je lui recommande  
 « très expressément d'être le compagnon de mon disciple bien-aimé,  
 « de l'aider et le soutenir en tout ce qui dépendra du Très-digne-de-  
 « ma-faveur ; lui promettant de regarder tout ce qu'il fera pour lui,  
 « comme fait à moi-même ; en outre, je lui ordonne que lorsque  
 « mon disciple bien-aimé se rendra auprès de Ma Haute Puissance, il  
 « s'y rende aussi avec lui, pour y recevoir toutes les récompenses et  
 « les bienfaits que le Très-digne-de-ma-faveur puisse désirer ; en  
 « attendant, je confirme par ces présentes, tout ce que mon sujet  
 « bien-aimé a fait, et me marque avoir fait en sa faveur.

« Donné le 11 du mois de Rajab, le cinquième de mon règne (3). »

1. Ces temples ont été fort négligés depuis, sauf celui de Chou-Madou, existant depuis plus de deux mille ans, d'après les chroniques locales. Commencé par deux négociants il fut continué par les rois du Pégu.

2. L'empereur de Delhy.

3. *Mémoires de Dupleix, pièces justificatives*, p. 115.

*Soujar-El-Moulouk, Assahamet-Daoula, Mahemet-Aly, Vardikan, Bahadour, Mametzingue, Nabab de Bengale, à Dupléix.*

« Au respectable Vasir (Ministre militaire), le très illustre, le très grand, le très brave et le très heureux ; à celui qui occupe le premier rang d'entre les plus grands Omraos (généraux d'armée), le seigneur-gouverneur, Nabab Zaferzingue-Bahadour, (titre et nom donnés à Dupléix par Mouzaferzingue) : le Dieu Tout-Puisant vous conserve en parfaite santé :

« Votre réputation, votre capacité, votre valeur sans égale, votre exactitude à tenir vos promesses, votre probité, enfin les belles qualités dont vous êtes doué, sont exaltées par tout l'univers, et m'inspirent une envie extrême de vous voir ; si je voulois m'étendre sur vos éclatantes qualités, j'aurois de quoi faire des volumes. Je suis en extase d'apprendre tous les jours les effets que produit l'amitié que vous voulez bien accorder au Nabab Salabetzingue Bahadour, et je suis résolu à faire mon possible pour la mériter plus qu'aucun autre ; je désire d'entretenir avec vous une correspondance de lettres ; je me flatte que vous y correspondrez ; je fais les avances comme vous voyez, considérant l'attachement que j'ai pour vous et l'envie que j'ai de recevoir souvent de vos nouvelles ; vous ne sauriez trop m'en donner, et me marquer en quoi je puis vous être utile ; en faisant ainsi, vous me ferez plaisir et la liaison qui règne entre nous durera toujours ; je vous promets de rendre tous les services qui dépendront de moi à vos messieurs de Casinbazar et d'Ougly ; ils sont contents et en bonne santé ; ils font leur commerce (1). »

Pour répondre au désir de l'empereur de Delhy, Dupléix se proposait, avec l'agrément de la Compagnie, de lui envoyer une députation. Il en écrivit à Paris :

« Dans les dernières lettres de M. de Bussy, il est fait mention d'une ambassade auprès du Grand-Mogol. Je sens à merveille le bon effet qu'elle produira, mais pour m'y déterminer il me faut des présens. Si ceux que je vous ai demandés arrivent par les vaisseaux de cette année, je m'y déterminerai, et l'on ne peut mieux faire que d'en charger M. de Bussy, qui possède tout ce qu'il faut pour la faire réussir.

« Je n'ose vous promettre d'avance tout l'effet qu'elle fera ; mais vous aurez lieu d'en être surpris, ainsi que toute l'Europe. Le tems de la récolte est venu, il faut en profiter. Mettez-moi en état de la faire promptement, et d'assurer en même tems ce à quoi vous ne vous seriez jamais attendu. »

1. *Mémoires de Dupléix, pièces justificatives, p. 109.*

La Compagnie répondit :

« L'enthousiasme de toutes ces expressions nous peint sans doute la vive satisfaction, dont vous pénétrât cette flatteuse perspective de votre agrandissement ; car elle est telle enfin que, si le *Prince* vous fût heureusement parvenu au mois de juillet dernier, les présents dont il était chargé seroient, il y a quelques mois déjà, rendus à la cour de Delhy, sans lettre de la Compagnie et sans attache du Ministre, qui seul peut parler au nom du Roi et de la Nation et autoriser une démarche aussi solennelle et d'un semblable éclat.

« Nous ne nous trompons certainement pas, Monsieur, en vous représentant qu'il y a au moins de l'indiscrétion à prendre sur votre compte une démarche de cette importance.

« Nous avons remplacé quelques-uns de ces présens qui ont péri sur le *Prince*, et nous vous écrivons une lettre particulière à ce sujet. Vous savez que ces présens étoient dans l'origine destinés à Mouzafzingue, et ensuite à Salabetzingue ; la Compagnie n'a pas eu jusqu'ici l'idée d'en envoyer au Mogol et c'est une dépense à lui éviter. »

Le ton de cette lettre devait mettre Dupleix en garde contre la Compagnie, et le préparer à une prochaine catastrophe. Le gouverneur, représentant le Roi de France, avait le droit d'envoyer des ambassades aux souverains ses voisins, et la Compagnie lui cherchait une mauvaise querelle. Elle avait assez de lui !

A Pondichéry même, la faction hostile au commandant-général l'emportait et le Conseil supérieur écrivait secrètement aux directeurs, le 19 février 1753 :

« Loin d'avoir un fonds d'avance, comme la Compagnie le présu-  
moit, elle redoit près de deux millions ; ce vuide a fait épuiser toutes les ressources ; on manque de fonds pour acheter les caffés, il n'y en a point pour les dépenses courantes ; enfin on a été obligé d'emprunter, à vingt pour cent, trois cent mille roupies, pour renvoyer l'*Hercule* et le *Fleury*, charger des poivres à la côte de Malabar. »

La Compagnie n'avait pas besoin de cette perfide dénonciation. Les Anglais ne s'étant pas pressés de répondre à ses ouvertures, elle avait envoyé à Londres les frères Duvelaer pour activer les choses. Sur les représentations de ces délégués, la Compagnie britannique consentit à entamer des négocia-

tions officielles. La France fut représentée par l'incapable duc de Mirepoix, ambassadeur du roi près de Georges II ; la Compagnie anglaise confia ses intérêts au duc de Newcastle et à lord Holderness.

Au mois de septembre 1752, Machault écrivait de Versailles, au maréchal de Mirepoix, une lettre qui donne la mesure de l'intelligence et du patriotisme de ce triste personnage. Il déplorait la guerre ouverte dans l'Inde entre les deux Compagnies et la déclarait nuisible à leurs commerces respectifs. Il regrettait la jalousie et la défiance réciproques, l'intervention dans les démêlés des princes hindous, l'obligation d'entretenir une force armée dans ces régions. Ces divisions affaiblissaient les Compagnies et permettaient aux Asiatiques de leur faire des avanies. Ces alliances, ces ligues, ces secours, envois de troupes, de munitions, d'artillerie, d'argent nuisaient aux commerçants. Par leurs mésintelligences, les Compagnies anglaise, française et hollandaise, facilitaient, d'après lui, l'établissement des autres nations européennes. Pour s'affranchir de ces inconvénients, Machault recommandait un traité, en huit articles, émanant de la Compagnie française des Indes. En voici le résumé :

1° Constatation des possessions actuelles à une époque fixée d'un commun accord. Maintien, à perpétuité, de chacune des trois nations dans ces possessions, en renonçant à tous droits et prétentions sur d'autres propriétés.

2° Chaque nation pourrait seule commercer dans ses possessions. Toutes trois auraient la liberté de fréquenter les lieux, côtes, rades et forts où aucune d'entre elles n'aurait d'établissement.

3° Aucune des trois nations ne pourrait, à l'avenir, faire d'établissement tendant à exclure les autres Compagnies, ni se fortifier à leur préjudice.

4° On renoncerait à tous traités de commerce avec le roi de Perse, le Grand-Mogol et les princes hindous. Tout traité avec eux serait interdit à l'avenir.

5° Égalité du traitement général des marchandises au point de vue douanier.

6° Engagement réciproque de ne point intervenir dans les guerres des princes indigènes ; défense expresse de prendre part à leurs guerres. Annulation de tout traité antérieur sur cet objet.

7° Neutralité entre les trois nations, dans le cas de guerre entre elles, pour tous les vaisseaux, marchandises, personnel et établissements des Compagnies commerciales.

8° Ligue défensive commune entre les trois Compagnies pour les faire mutuellement maintenir dans leur possessions actuelles et dans la jouissance de tous les privilèges communs touchant le commerce, accordés par les princes hindous, le roi de Perse et leurs gouvernements.

Ces articles étaient suivis d'éclaircissements établissant, sans conteste la... naïveté de la Compagnie, de Silhouette et du ministre Machault.

Les Anglais voyant à qui ils avaient à faire se montrèrent plus difficiles encore.

Et le gouvernement de Louis XV se montra aussitôt disposé à abandonner toutes les conquêtes de Dupleix!!

Silhouette offrit la cession de Bahour (entre Pondichéry et le fort Saint-David) et de Tiravady « énormément à la bienséance des Anglais parce qu'ils servent à couvrir leur établissement de Gondelour et seraient des remparts contre les entreprises des Mahrattes ou des Maures ; » il offrait aussi Chinglepet, vers Madras, et Majulipatam. Les Anglais ne firent aucune réponse par écrit.

Le sentiment public blâma cependant une paix achetée par d'incessantes concessions. « Jamais, dit le colonel anglais Wilkes, aucune nation n'a fait d'aussi grands sacrifices à l'amour de la paix que la France à cette occasion ! »

Le duc de Newcastle et lord Holderness désiraient que l'on traitât sur place, aux Indes mêmes ; ils s'emportèrent contre Dupleix : « Cet homme, dirent-ils, manifeste vis-à-vis de notre

nation, on ne sait trop pourquoi, une espèce de haine qui ne lui permet pas de conclure avec nous aucune affaire de sang-froid. Tous les chefs de nos comptoirs s'en sont constamment plaints ; aussi, sommes-nous assurés qu'il sèmera partout des obstacles et que peut-être lui seul empêchera d'arriver à une entente définitive. »

Ils avaient raison ! Duplex seul les effrayait ! et à bon droit.

Duvelaer donna tête baissée dans ce piège grossier et incrimina Saunders, le gouverneur anglais de Madras. « Alors, firent les délégués britanniques, nous rappellerons Saunders ; mais vous ferez revenir Duplex ! »

Duplex fut dès lors sacrifié en principe. C'était la conséquence des lâches faiblesses de Silhouette et de Machault !

Le 3 septembre 1753, Machault, garde des sceaux et contrôleur-général, annonçait au maréchal de Mirepoix la nomination de Godeheu, comme commissaire du roi et, à son défaut, en cas de mort ou accident, de son frère le commandeur de Malte Igoville ; Godeheu irait aux Indes et se ferait obéir de Duplex. Machault ajoutait sous forme de péroraison :

« Cette démarche doit rassurer les esprits en Angleterre contre ce qu'ils auraient à appréhender des vues de M. Duplex, puisqu'il sera lui-même subordonné au commissaire, et que ce sera le commissaire qui sera chargé de l'exécution de ce qui aura été arrêté, ou de ce qui sera à faire pour le rétablissement de la paix. J'espère que la nouvelle de cette résolution donnera un peu plus de chaleur et d'activité à vos négociations. Dès que M. Duplex sera guidé et dirigé par une autorité supérieure, ses connaissances, ses talents, ses ressources, peuvent alors devenir d'une utilité réelle pour la Compagnie, et il peut être essentiel d'en tirer parti. J'ai cru devoir vous faire part de ce qui a été résolu, pour que vous y conformiez vos discours et vos démarches (1). »

Le 15 octobre 1753 l'Assemblée d'administration de la Compagnie donna à Godeheu les instructions suivantes :

---

1. *Archives du ministère de la marine et des colonies.*

« La première chose dont Monsieur Godeheu doit être instruit, c'est de ses pouvoirs :

« Sa qualité de directeur de la Compagnie des Indes, lui donne déjà une supériorité décidée sur tous les employés et officiers de la Compagnie, de quelque rang et condition qu'ils soient, et quelques fonctions qu'ils aient à exercer, d'autant plus que, nommé par la direction, il représente toute l'administration ; cependant pour éviter toute difficulté, le roi sera très humblement supplié de lui accorder un brevet, pour commander à terre et à la marine dans l'Inde, et aux Isles de France et de Bourbon, pendant le séjour qu'il y fera et pour que ses ordres y soient exécutés dans toutes les possessions de la Compagnie, et par tous les officiers et employés soit de terre, soit de mer, auxquels il jugera à propos de les adresser.

« Dans cette qualité, monsieur Godeheu présidera aux Conseils dans les lieux où il se trouvera, et comme il représente toute la Compagnie, à laquelle Sa Majesté a bien voulu accorder les droits de souveraineté dans l'Inde, sa voix sera prépondérante à tout ce Conseil, avec la formalité dont sera ci-après fait mention en parlant des Conseils.

« La confiance que la Compagnie a dans monsieur Godeheu, l'assure qu'il se conformera dans ses démarches et dans ses décisions aux instructions qui lui sont données ; mais comme il est impossible de tout prévoir, et que les circonstances locales peuvent donner lieu à plusieurs décisions auxquelles on n'auroit pas pu penser en Europe, la Compagnie donne à monsieur Godeheu un pouvoir général sur tout ce qui ne sera point contenu dans ses instructions.

« Quoiqu'en général les décisions des Conseils et des commandans dans l'Inde ne doivent être exécutées qu'après qu'elles ont été approuvées par la Compagnie, les circonstances présentes la déterminent encore à ordonner l'exécution provisoire des décisions de monsieur Godeheu, sauf à la Compagnie à y apporter dans la suite telle restriction ou modification qu'elle croira convenable pour les cas qui en seront susceptibles.

« L'importance des matières que monsieur Godeheu aura à traiter dans l'Inde, l'étendue des comptoirs et les distances qui les séparent, la longueur du voyage, ainsi que les risques qui en sont inséparables, sont autant de raisons qui déterminent la Compagnie à autoriser monsieur Godeheu à subdéléguer telle personne qu'il jugera convenable pour l'exécution de ses ordres dans les différens comptoirs et établissemens françois dans l'Inde, et à lui communiquer ses pouvoirs pour l'exécution desdits ordres seulement (1). »

---

1. *Mémoires de Duplex, pièces justificatives*, p. 123 et 124.

Sur les instances de Godeheu, la Compagnie écrivait le même jour à Duplex :

« L'état d'incertitude où vous nous laissez sur les moyens de terminer une guerre onéreuse depuis longtems et toujours fatale à la prospérité du commerce <sup>(1)</sup>, et l'ignorance où nous sommes des fonds considérables que nous avons envoyés dans l'Inde depuis la paix faite en Europe, et qui n'ont pas été épuisés à beaucoup près par l'achat des retours <sup>(2)</sup>, nous ont engagés à avoir recours à M. le garde des sceaux pour diriger notre conduite. La nomination d'un commissaire a paru à ce ministre le seul moyen de dissiper toute incertitude et d'apaiser tous les troubles.

« Le choix est tombé sur monsieur Godeheu. Nous ne doutons pas que vous ne l'aidiez autant qu'il sera en vous dans l'exécution de sa commission, et nous comptons que vous prouvez par votre conduite que vous avez toujours tourné vos vues et dirigé vos démarches sur ce que vous avez pensé être le bien et le véritable intérêt de la Compagnie. »

Mais les Anglais avaient exigé le rappel de Duplex <sup>(3)</sup>, et Machault n'avait eu garde de leur désobéir, l'ordre cependant était resté secret même pour la Compagnie. Voici les pièces dont Godcheu était porteur à ce sujet :

« Il est ordonné au sieur Godeheu, commissaire de Sa Majesté et commandant-général des établissemens françois aux Indes Orientales, et en cas de décès au chevalier Godeheu, de faire arrêter le sieur Duplex et de le faire constituer sous bonne et sûre garde, dans tel lieu qu'il jugera convenable, et de le faire embarquer sur le premier vaisseau qui partira pour la France.

« Fait à Fontainebleau, le 22 octobre 1753.

*Signé* : « LOUIS,

*Contre-signé* : « ROUILLÉ. »

Machault ne trouvant pas ce mandat d'arrêt suffisant s'en prit encore à mesdames Duplex ; nous nous abstiendrons de qualifier cet acte.

1. C'était un mensonge, la guerre ne coûta rien à la Compagnie.

2. La lettre du Conseil supérieur de Pondichéry avait-elle déjà produit son effet ?

3. Saunders s'était amèrement plaint aussi de l'influence prise par Joanna Begum sur les princes Hindous. Lord Holderness avait dit au maréchal de Mirepoix, en présence des frères Duvelaer : « Si cependant nous nous déboutonnions tout à fait, nos alarmes ne cesseraient que quand Monsieur et Madame Duplex ne seront plus dans un pays toujours facile à remuer par leurs intrigues. »

« Si le sieur Dupleix obéit à l'ordre de reconnoître le sieur Godeheu et de lui remettre le commandement, il sera inutile de faire usage du premier; mais s'il en étoit autrement et qu'il se prévalût de la modération avec laquelle on en use à son égard, le sieur Godeheu lui feroit remettre alors la lettre qui porte son interdiction et en feroit publier l'ordonnance. Si contre toute apparence, le sieur Dupleix ne déféroit pas à cette interdiction, le sieur Godeheu le feroit arrêter. Si le sieur Godeheu se trouvait obligé de faire arrêter le sieur Dupleix, il s'assureroit en même tems de la personne de la dame et de la demoiselle Dupleix (1), par le danger qu'il y auroit de laisser en liberté des personnes aussi immensément riches, qui pourroient tout tenter pour remettre en liberté le sieur Dupleix, et il observeroit que les dames et sieur Dupleix n'eussent aucune communication les uns avec les autres.

*Signé : « MACHAULT. »*

Le Garde des sceaux avait tort de juger la famille Dupleix et Dupleix à son aune ou à celle de Godeheu, qui faisait semblant de craindre une révolte de la part du gouverneur-général, afin de donner plus d'importance à sa mission! Pourquoi serions-nous surpris de l'attitude de ce ministre, n'écrivait-il pas naguères au duc de Mirepoix :

« Vous pouvez déclarer que l'on ne projette ici, ni d'avoir dans l'Inde des possessions plus vastes que celles de l'Angleterre, ni de s'y faire neuf millions de rente, ni de se conserver la faculté exclusive du commerce de Golconde, encore moins celui de toute la côte du Coromandel. Nous envisageons nous-mêmes ces projets comme des chimères et des visions. »

Machault s'était constamment refusé à croire les rapports de Dupleix et les récits authentiques de ses succès indéniables!

Avant son départ pour l'Inde, Godeheu avec toute « l'impudence éhontée de son âme de sycophante (2) » avait écrit à Dupleix : « qu'il espéroit bien ne pas le voir faire la folie de suivre l'exemple de ses prédécesseurs et rendre à la Compagnie les donations à lui faites par les princes indigènes! » Cette preuve d'excitation à la révolte ayant été rendue publi-

1. M. de Machault faisait erreur, il n'existait point alors de demoiselle Dupleix, Mademoiselle Marie Françoise Gertrude Vincent vivait avec sa mère Madame Dupleix et son beau-père. Le ministre l'avait oublié comme tant d'autres choses.

2. L'expression est de M. Cartwright.

que, Godeheu déclara, dans un *Mémoire* imprimé, n'en éprouver aucune contrition, ayant écrit cette lettre pour tendre un piège à Duplex et l'amener à révéler ses intentions coupables.

Les instructions secrètes reçues par lui doivent être insérées ici pour la honte de la Compagnie des Indes et du gouvernement de Louis XV :

« L'intérêt de la Compagnie est de se faire respecter, mais non pas de se faire redouter, ni d'intervenir dans toutes les querelles du pays; ce seroit le moyen de la rendre odieuse et de la constituer dans des dépenses capables de ruiner son commerce. Son but doit être de pourvoir solidement à la sûreté de ses établissemens, de ne les multiplier ni de les étendre qu'autant que la sûreté de ses comptoirs et l'extension de son commerce pourront l'exiger...

« On suppose toujours le cas où monsieur Godeheu, ne pouvant parvenir à faire la paix, seroit obligé de continuer la guerre pour tirer de ce cas malheureux tous les avantages qu'il lui seroit possible...

« En indiquant à monsieur Godeheu ce qu'il pourra faire, on n'entend point lui rien prescrire de positif à cet égard; les circonstances doivent décider des partis qu'il aura à prendre pour remplir, soit plus tôt, soit plus tard, l'intention où l'on est de ne point exposer des troupes dans le centre de l'Inde, de ne point prendre part aux guerres des indigènes et d'éviter de les aguerrir par la jonction des troupes françoises aux leurs.

« Au milieu des plus grands succès, monsieur Godeheu ne doit jamais perdre de vue l'idée et le désir de se concilier avec les Anglois.

« Monsieur Godeheu, en arrivant dans l'Inde, donnera nouvelle de son arrivée au gouverneur anglais, des ordres qu'il a de pacifier les troubles, et du désir qu'il auroit de voir la tranquillité rétablie entre les deux nations sur un pied stable et solide..... Il lui proposera une trêve et une suspension générale d'hostilité pendant deux mois, afin d'entrer en pourparlers, sauf à la prolonger; cependant, si la Compagnie se trouvoit avoir une supériorité décidée dans l'Inde, il ne proposeroit point de trêve; mais il n'en écriroit pas moins au gouverneur Anglois pour l'exciter à entrer en négociation de paix, car on ne la fait jamais plus avantageusement que dans les tems de succès; pour s'en préparer les voies et commencer à ramener les esprits, monsieur Godeheu, dès son arrivée, renverra au gouverneur de Madraz les quatre-vingt et tant de Suisses qui ont été arrêtés par le sieur Duplex sur des chélingues angloises. La crainte, qui seroit

même fondée, que le renvoi de ces hommes ne fasse aucune impression sur l'esprit des Anglois, ou qu'ils l'interprètent mal, n'empêchera pas monsieur Godeheu d'user de ce procédé vis-à-vis d'eux. La différence de quatre-vingts hommes dans les forces des Anglois ne sauroit balancer l'avantage qu'il y a en général de prévenir son ennemi par des procédés généreux; il aura même l'attention de faire bien traiter ces soldats avant leur départ et dans leur route ou passage, afin qu'ils puissent se louer de la nation à leur retour chez les Anglois...

« Monsieur Godeheu exécutera ou suspendra l'exécution du traité, suivant la nature des stipulations qu'il renfermera; ce qu'il ne pourra cependant faire en cas de conventions déshonorantes, auxquelles la Compagnie est déterminée à ne point adhérer.

« Le traité sera exécuté, 1<sup>o</sup> si la disproportion entre l'étendue des concessions de la Compagnie et celles de la Compagnie d'Angleterre n'est pas telle qu'il en puisse résulter un danger éminent pour la sûreté des établissemens que conserveroit la Compagnie; 2<sup>o</sup> si la conservation de Karikal et d'une partie au moins des aldées qui l'environnent est assurée à la Compagnie; 3<sup>o</sup> si la concession de Villenour et de Valdaour est confirmée à la Compagnie; 4<sup>o</sup> si l'on conserve un établissement dans le Nord et le droit d'avoir des loges à Mazulipatam et à Divy, qui doivent au moins rester neutres...

« On ne doit pas se faire une difficulté de renoncer en général aux concessions soit de Nizampatam, de Divy, de Mazulipatam ou de Nazapour, sauf celui de ces endroits que l'on choisira pour en faire un point d'appui dans cette partie septentrionale de la côte.

« Si monsieur Godeheu pouvoit terminer la guerre dans l'Inde en consentant à rendre la plus grande partie de ces concessions et n'en conservant que le bien qui seroit le plus convenable à former un point d'appui, avec un territoire de deux ou trois lieues d'étendue aux environs, dans ce cas la Compagnie se rapporte au choix qu'il en feroit.

« Il seroit contre les principes qu'on a établis de conserver à l'établissement du Nord une étendue qui rendroit la Compagnie puissance de terre, qui exciteroit la jalousie des autres nations de l'Europe et les regrets des indigènes sur la concession qui en auroit été faite; il faut à la Compagnie, non des États, mais un point d'appui avec un territoire circonscrit, d'environ deux ou trois lieues d'étendue...

« S'il étoit possible de conserver Gingy, monsieur Godeheu n'en doit pas manquer l'occasion; mais il ne doit pas cependant s'opiniâtrer à la poursuite de la guerre dans l'unique voie de faire concéder cette place à la Compagnie.....

« Monsieur Godeheu pourra regarder comme une paix convenable

celle qu'il pourroit faire en obtenant Villenour, Valdaour, le point d'appui dans le Nord et des loges à Divy et à Mazulipatam. On estimeroit très glorieux si les succès permettoient à monsieur Godeheu de garder toutes les concessions faites à la Compagnie, encore que les Anglois dussent garder Tiravady, avec un territoire assez étendu pour rester en proportion avec celui qui est de Pondichéry à Gingy. »

Ces instructions avaient été inspirées évidemment par la nouvelle du désastre de Law à Trichinapaly, mais la Compagnie aurait dû avoir meilleure opinion de Duplex, le supposer capable de tout réparer dans l'intervalle et donner à Godeheu des ordres en conséquence!

Tandis que Duplex résistait de son mieux à la tempête, sans pouvoir prévoir encore les mesures prises, en France, contre lui, les siens et son œuvre, des liens plus intimes les resserraient au marquis de Bussy. Le héros de Gingy et du Dékan, sollicita la main de Mademoiselle Marie Françoise-Gertrude Vincent, refusée, nous l'avons vu, à l'empereur de Delhy. Madame Duplex et son mari consentirent à cette union, à la condition expresse de conserver le jeune couple près d'eux.

« Votre lettre du 17 janvier, écrit Bussy, le 9 mars 1754, à son futur beau-père met le comble à mon bonheur; je suis pénétré de la plus vive reconnoissance pour l'agrément que vous voulez bien donner pour obtenir Mademoiselle Chonchon (1). J'ose me promettre que vous trouverez dans cette alliance toute la satisfaction que vous pouvez désirer et que je ne cesserai de vous donner tout le tems de ma vie. La première condition que vous exigez de moi est conforme à mon inclination, vous assurant que je sacrifierai tout au monde pour vivre avec vous et auprès de vous; — pour la seconde je vous donne ma parole d'honneur de faire à cet égard tout ce que vous exigerez de moi. Souffrez donc que je vous prie de me regarder dès aujourd'hui comme votre enfant (2). »

1. Cette appellation familière équivalait au nom de Françoise. Note communiquée, sur notre demande, par l'obligeant M. P. Margry. M. Cartwright écrit à tort: Chouchou.

2. Les descendants de Duplex possèdent l'original de cette lettre.

Pauvres jeunes gens, pauvres parents ! Ils ne devaient jamais se retrouver ici-bas !

La conférence de Sadras n'avait donné lieu à aucun résultat en raison du mauvais vouloir systématique des Anglais. Nos délégués avaient insisté sur la validité du titre de nabab conféré à Dupleix ; les commissaires britanniques firent de la reconnaissance de Mamet-Aly à cette dignité une condition *sine qua non* ! On se retira de part et d'autre après avoir perdu plusieurs semaines en tergiversations inutiles. Le commandant-général reprit les armes.

Arrivé à l'Ile de France, Godeheu fut assez hypocrite pour écrire à Dupleix, le 31 mars 1754 :

« Avec une santé assez délicate et fixé depuis longtems comme je l'étois au port de l'Orient, dont je me faisais un plaisir et mon unique occupation, je ne m'attendois pas à me voir chargé d'une mission dont je sens plus qu'un autre tout le poids, et à être obligé d'entreprendre un voyage pénible que l'on a enfin exigé de mon obéissance, après trois mois d'une résistance qu'il ne m'a pas été possible de prolonger plus longtems.

« Presque étranger dans les affaires de l'Inde, et uniquement occupé de celles de la Marine, j'aurais plus eu lieu de craindre de me voir revêtu du titre de commissaire du roi et de la Compagnie, que d'en être flatté, si je ne l'avois regardé comme un moyen de m'instruire et de profiter de vos lumières, pour me mettre à portée de répondre avec satisfaction aux vues du ministre et de la Compagnie.

« Ces vues d'ailleurs ne regardent pas les affaires de Pondichéry particulièrement, mais tous les autres comptoirs que je dois parcourir ; et peut-être cet exemple que je donne pourra-t-il être quelquefois continué dans la suite. Au reste, Monsieur, j'aime à me flatter que le choix n'est tombé sur moi, que parce que l'on connoit mes sentimens et ceux que vous m'avez témoignés jusqu'à présent, que nous ne le démentirons pas, et qu'aidés de connoissances aussi étendues que les vôtres, nous ne donnerons en cette occasion que des preuves de l'amour pour le bien public, qui doit seul nous animer.

« Il est nécessaire que je vous prévienne de bonne heure, que peut-être recevrons-nous par les vaisseaux, qui doivent nous suivre, des nouvelles certaines d'un accord commencé à Londres, entre les deux Compagnies, sous l'autorité des deux rois, qui y ont aussi employé leurs ministres, afin de parvenir à une paix désirée depuis

longtems, et qui peut seule couronner vos travaux et vos veilles pour l'agrandissement de notre Compagnie.

« Dans cette incertitude, vous jugerez aisément qu'il n'y a rien de mieux à faire pour le présent, qu'à vous maintenir dans l'état où vous êtes, assurer nos possessions anciennes et nouvelles contre les courses de nos ennemis, et faire prendre des postes avantageux à nos troupes, où elles puissent se communiquer, se soutenir aisément contre l'ennemi, et n'être point forcées à combattre; mais aussi sans leur faire tenter des conquêtes nouvelles; ce qui pourroit animer les esprits de part et d'autre, n'importe pour quel parti la fortune se seroit déclarée.

« Nous avons cette année 2000 hommes de troupes nouvelles dans l'Inde à joindre à celles que vous avez déjà avec des armes et des munitions de guerre, etc.

« Je vais hâter notre relâche pour avoir plus tôt le plaisir de vous voir ainsi que madame Dupléix et mademoiselle sa fille, à qui j'ai l'honneur de présenter mon respect <sup>(1)</sup>. »

Était-il assez misérable ce Godeheu ?

Dupléix reçut cette lettre le 29 juillet 1754 seulement. Il s'empressa de mander aux chefs de nos comptoirs :

« Le Ministre et la Compagnie ont pris la résolution de faire passer dans l'Inde Monsieur Godeheu, pour y prendre connoissance exacte de tous les établissemens et faire son rapport en France...

« N'allez pas regarder cette résolution de la Compagnie comme une marque de son ingratitude à mon égard. Je la regarde, au contraire, comme un service essentiel qu'elle me rend, et surtout d'avoir fait le choix de monsieur Godeheu, qui est le plus cher de mes amis. Je l'attends avec impatience ! »

La naïveté du gouverneur, en cette occasion, égalait son génie; il allait l'apprendre à ses dépens quatre jours après. Il croyait, le 29, au succès de la mission du comte d'Autheuil et ne pouvait déguiser sa joie de ce secours de 2000 hommes! Jamais la Compagnie ne s'était montrée si généreuse! Cette fois c'était pour soutenir en cas de besoin par la force Godeheu contre lui!

Mainville, après son échec lors de la tentative d'escalade de Trichinapaly, résolut de ménager son monde et de réduire la ville par la famine. Il brûla les magasins de l'ennemi dans

1. *Mémoires de Dupléix*, p. 100 et 101.

le Tonduman, s'empara du fort de Kolery, fit rompre la digue du Cavery pour empêcher le roi de Tanjaour de procurer des vivres aux assiégés. Ces manœuvres affamèrent, en effet, la cité. Le commandant anglais écrivit à Mainville de lui envoyer de la nourriture pour les prisonniers français, s'il ne voulait les laisser tous mourir. Telle était la situation au Carnate, le 31 juillet 1754. Au Dékan, la paix régnait partout ; nos troupes étaient bien logées, bien entretenues et bien disciplinées. Le Peishwa des Mahrattes avait passé un traité avec Salabetzingue, au mois d'avril, et Bussy avait quitté le soubab, à Hydérabad, pour aller hiverner dans les quatre provinces récemment concédées. Le jour de la séparation un grand conseil fut tenu en présence des ministres et principaux seigneurs vassaux de Salabetzingue. Bussy s'y trouva. Le vice-roi du Dékan, la cour et les officiers le remercièrent de ses bons offices et le déclarèrent l'instrument de leur fortune et de la tranquillité du pays. Ils jurèrent reconnaissance éternelle à la nation française et exigèrent un serment solennel de la part du colonel, sur l'Alcoran des chrétiens, de leur continuer sa protection et de revenir à leur secours, s'ils étaient menacés par les Mahrattes ou un autre ennemi. Bussy se fit apporter le Livre des Évangiles et fit le serment demandé.



## Chapitre onzième.

Arrivée de Godeheu en rade de Pondichéry; sa lettre à Dupleix.

— Il débarque à Pondichéry, le 2 août 1754. — Révocation de Dupleix. — Noble conduite du marquis. — Son dernier acte de pouvoir. — Lettre de Bussy. — Correspondance entre Godeheu et Dupleix. — Godeheu retire le commandement de l'armée de Trichinapaly, à Mainville. — Arrestation de Papiapoulé, receveur du Carnate. — Dupleix présente ses comptes pour les faire arrêter. — Refus formel de Godeheu afin de ruiner son ancien ami. — Lettre de Godeheu à Madame Dupleix. — Le 14 octobre 1754. — Godeheu fait lever le siège de Trichinapaly et rentrer l'armée à Pondichéry. — Instructions apportées par la *Fièvre* et le *Machault*. — Traité conditionnel et traité de trêve signés par Godeheu et Saunders, gouverneur de Madras. — Godeheu quitte l'Inde.

LE *Duc de Bourgogne* qui portait Godeheu, jeta l'ancre dans la rade de Pondichéry, le 1<sup>er</sup> août 1754. Une chelingue apporta aussitôt à Dupleix une lettre du commissaire royal, ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette rade, et de celle de mon frère en très bonne santé. Je souhaite qu'il en soit de même de la vôtre et que votre incommodité n'ait aucune suite. Je céderois dès à présent à l'impatience que j'ai de vous embrasser et de faire ma cour à Madame Dupleix et à Mademoiselle sa fille, si je n'étois retenu ici jusqu'à ce que j'aie le logement que je vous ai demandé. Peut-être trouverez-vous cette résolution assez extraordinaire. Je suis pourtant pénétré de reconnoissance pour l'offre que vous voulez bien me faire (1), Clouet vous en dira de bouche les raisons.

« D'ailleurs, Monsieur, les titres dont j'ai l'honneur d'être

1. Dupleix avait offert de le loger au palais du Gouvernement.

revêtu exigent une décence qui entraîne un logement particulier. »

Il terminait en annonçant la présence de la *Reine*, vaisseau de la Compagnie, arrivé avec le *Duc de Bourgogne* et l'arrivée prochaine de la *Compagnie des Indes*, du *Duc d'Orléans* et du *Prince de Conti*.

Godeheu voulait, dans la crainte d'un mouvement en faveur de Dupleix ou d'une rébellion de celui-ci, faire coïncider sa descente à terre avec le débarquement des deux mille hommes de troupes embarqués sur ces navires.

Le lendemain 2 août 1754, l'exécuteur des basses œuvres de la Compagnie et du gouvernement, appuyé par ces forces considérables, entouré d'un grand appareil militaire, descendit enfin sur le quai de Pondichéry.

Dupleix, averti, s'empressa de courir à sa rencontre en lui tendant les mains ! Godeheu, sans répondre à ce témoignage public d'amitié et d'estime, sortit de sa poche un autographe et le présenta froidement au gouverneur. Dupleix lut :

« En vous rappelant, avec toute votre famille, l'intention du Roi n'est que de mettre la Compagnie plus à portée de vos lumières. Cependant, comme un rappel semble faire naître des soupçons dans l'esprit du public, presque toujours aveugle dans ses jugemens, je peux aider à les détruire en m'accordant avec vous pour répandre partout que vous prenez de vous-même le parti de retourner en France, suivant la permission que vous en avez demandée ci-devant, et que vous attendiez quelqu'un pour vous remplacer, quoique vous n'eussiez rien témoigné. Je m'y prêterai très volontiers, pour vous marquer jusqu'où va ma parfaite considération pour vous. C'est même une espèce de dédommagement de la peine que j'ai ressentie en me voyant chargé de cette commission, et de ce que le choix est tombé sur moi plus que sur tout autre, puisque je me trouve par là en état de vous rendre un service qui ne seroit pas venu dans l'esprit de bien d'autres. »

Dupleix allait interroger le traître, quand celui-ci pour

éviter tout colloque et tremblant de frayeur, glissa deux documents dans la main de sa victime : l'Ordre du Roi révoquant le grand homme ; une demande de rapport détaillé sur l'état des affaires.

Les témoins nombreux de cette scène émouvante, quoique muette, virent pâlir le gouverneur à cette lecture et l'entendirent répondre :

« Je ne sçais qu'obéir au Roi et me soumettre à tout ! »

Puis ajouter bientôt :

« Si vous avez encore d'autres ordres, donnez-les moi ; je les recevrai avec la même constance que les premiers ! »

Il fixa Godeheu, eut « un geste d'étonnement », puis un sourire de mépris et se redressa de toute sa hauteur.

Avec une dignité suprême, maîtrisant une émotion facile à comprendre, il prit avec Godeheu le chemin du gouvernement et pénétra de son pas calme et ordinaire dans les galeries conduisant à la salle du Conseil supérieur, pièce magnifique « exposée à tous les vents, où circuloit un air frais au travers d'une colonnade plus blanche que l'albâtre ». La salle était envahie par une foule compacte, aux poitrines oppressées, l'ordre de rappel était connu de tous, cette nouvelle s'était répandue dans Pondichéry comme une traînée de poudre ! Tous les mousses et matelots savaient ce rappel, annoncé dans toutes les lettres d'Europe apportées par l'escadre.

Lecture faite officiellement de sa commission, Godeheu fut installé.

« Pendant la lecture, dit un témoin oculaire, il régna un profond silence: *Conticuere omnes intentique ora tenebant*. Ce silence allait continuer après qu'elle eut été faite, lorsque M. Dupléix le rompit par le cri de « Vive le Roi ! » auquel tout le monde répondit. Il était prévenu de l'arrivée du commissaire, mais il ne l'était pas de l'étendue de ses pouvoirs. Il reçut le coup entier avec cette fermeté et cette constance qui l'ont fait admirer tant de fois et qui sont ses vertus dominantes (1). »

1. Lettre communiquée par M. P. Margry à M. Cartwright.

« La conduite de Dupleix, ajoute M. Cartwright, fut en vérité des plus nobles. La mortification qu'il était au-dessus de la nature humaine de ne pas ressentir, il la dévora complètement et, dédaignant avec le sentiment du vrai patriotisme le manque d'égards étudié et quotidien de Godeheu, il s'empressa de mettre à sa disposition tous les renseignements qu'il possédait et de lui prêter tout le concours possible. »

Dans ses *Mémoires* (1), Dupleix parle ainsi de Godeheu au sujet de la lettre remise sur le quai de Pondichéry :

« Tout ce qu'on peut dire sur cet article affligeant, c'est qu'il ne cherchoit qu'à adoucir l'amertume de la situation de son ancien ami, et que l'envie extrême de le servir ne lui permettoit pas de faire toutes les réflexions qui devoient naturellement se présenter à son esprit. »

Le 3 août, Godeheu fut reconnu par les troupes comme gouverneur-général, le même soir on lui remit les clefs de la citadelle et il donna le mot d'ordre. Il eut pu choisir Judas et pour mot de ralliement prendre son nom !

Le dernier acte de pouvoir de Dupleix consista à faire savoir au marquis de Bussy sa disgrâce et la nomination de Godeheu. Il lui écrivit dignement, courageusement, l'adjura de fouler aux pieds tout ressentiment personnel, de commander même à son amour pour sa fiancée et de rester aux Indes, où il pouvait encore être utile et rendre de grands services à la France ! Une seule chose devait désormais le préoccuper et régler ses actions, le devoir !

Voici un extrait de la lettre de Bussy :

De l'armée française à Rajehmandrie, le 23 août 1754.  
Monsieur,

« Je réponds à la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 4 août : votre départ pour l'Europe est un coup de foudre qui m'a atterré et consterné. Vous m'exhortez en partant de continuer à servir la nation, et à soutenir un ouvrage qui est sur le penchant de sa ruine. Croyez-vous sincèrement que je ne serai pas enveloppé dans la même disgrâce que vous ; le coup n'est peut-être différé ou

---

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 102.

suspendu que pour être frappé avec plus d'éclat. Quoi qu'il en soit, je me suis toujours fait un devoir de déférer à vos conseils et de suivre vos lumières. Je ne me départirai en aucune conjoncture de ce respectueux et inviolable attachement, qui a fait jusqu'ici mon bonheur et ma gloire, et qui la fera toujours. J'attends les réponses de M. le Godeheu pour me déterminer ; quoique je sois persuadé comme vous, qu'il est à propos que j'attende dans l'Inde les réponses de M. de Conflans. Si cependant je n'ai pas dans le poste que j'occupe la liberté d'agir, et qu'on veuille me gouverner par les idées de gens ignorans et sans expérience, mon propre ouvrage dépérira entre mes mains, et l'on en concluera, ou que je l'ai détruit moi-même par pique, ou qu'il n'étoit, ni si beau ni si bien établi que vous et moi l'avons fait entendre. D'un autre côté, si la confiance dont vous m'avez honoré est la même dans M. le Godeheu, j'avoue que je ne puis me dispenser de me prêter encore aux besoins de la nation et de la Compagnie ; ce n'est pas que je m'attende que mes services seront récompensés, ni même avoués ; mais j'aurai comme vous l'avantage d'avoir servi la patrie sans autre émolument que la gloire de lui avoir été utile et la consolation de n'attribuer ses mépris et son ingratitude qu'à la faction des envieux, trop dépourvus eux-mêmes de mérite pour ne pas chercher à obscurcir celui des autres.

« Comme vous me faites la grâce de me promettre encore de vos nouvelles avant votre départ, j'aurai l'honneur de vous écrire encore plus au long. Ma réponse à M. le Godeheu ayant occupé mon tems, j'ai été obligé de différer cette lettre particulière. Faites-moi part, s'il vous plaît, de ce que vous aurez découvert de ses vues et dispositions par rapport aux affaires du Dékan. Je roule toujours le projet de tout abandonner et de passer en France. J'attends vos réponses et vos avis. Je suis si accablé que je ne puis vaquer aux affaires. L'armée crie la faim ; personne ne paye et l'on veut que j'agisse (\*). »

Dupleix aurait voulu voir terminer promptement l'affaire de Trichinapaly à l'aide des nouvelles troupes arrivées d'Europe ; il écrivit le 4 août, à Godeheu, pour lui recommander ce moyen sûr d'accélérer la conclusion de la paix.

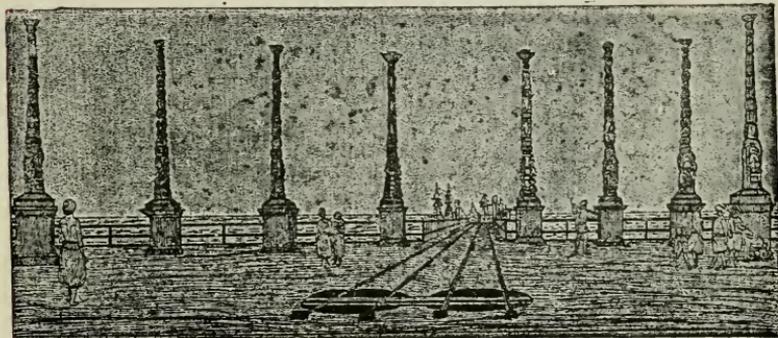
Godeheu ne répondit rien, mais le 7 août, par lettre, il demandait à son prédécesseur des éclaircissemens sur d'autres objets. Les chefs de corps ou de postes réclamaient des ordres pour leurs opérations et il n'était pas en état de les leur donner, n'ayant pas de plan du pays et ne sachant même pas le nom des positions. Il désirait savoir aussi si la caisse de la

*I. Mémoires de Dupleix, pièces justificatives, p. 7 et 8.*

Compagnie payait les troupes de Gingy, Villenour, Valdaour, Chalembon, etc.

Dupleix lui répondit, également par lettre, le même jour :

« La caisse de la Compagnie n'a que peu servi aux opérations de la guerre, et surtout depuis le mois de juillet de l'année dernière, qu'elle n'a fourni que neuf à dix mille roupies par mois, pour un certain nombre de Cipayes, qui se trouvent répandus soit à Gingy, soit ailleurs; et comme je fournissois en général toutes les dépenses, j'ai porté en recette tout ce que j'ai reçu pour cet article. Tout sera détaillé dans les comptes auxquels je fais travailler. Cette modique somme (fournie par la Compagnie) n'étoit pas suffisante pour les garnisons de Gingy, Chalembon et autres lieux, comme il vous est



COLONNES DE GRANIT SCULPTÉ, offertes par le rajah de Gingi à Dupleix, ayant servi d'abord à l'embellissement du palais de ce gouverneur et ornant maintenant l'entrée de Pondichéry, par mer.

aisé de le voir par les états que je vous ai envoyés de ces deux places, qui seules emportent (par mois) plus de vingt-deux mille roupies, les revenus des terres dont nous pouvions jouir, c'est-à-dire, le produit des revenus de la province du Carnate, régie pour les princes Maures par Papiapoulé, et que ce receveur avoit ordre de remettre au sieur Dupleix à compte de ses avances, ma bourse et mon crédit ont servi, non seulement pour ces articles de dépense, mais encore pour l'armée et pour les divers détachemens répandus à droite et à gauche. Les comptes que je produirai démontreront l'étendue de ces dépenses, etc. (1). »

x. *Mémoires de Dupleix*, p. 103 et 104.

Le 8 août, Dupleix envoya à Godeheu le tableau de l'état des affaires ; rappela lui avoir remis auparavant les cartes du pays, les lettres et mémoires concernant les troupes et leurs chefs. Les soldats se mutinaient faute de solde, Dupleix insistait pour leur paiement et ajoutait :

« Le roi de Maysour qui s'étoit chargé de cette dépense ralentit ses paiemens et l'armée en souffre beaucoup. C'est moi qui, jusqu'ici, quand les ressources du Maysourien ont manqué, ai soutenu l'armée ; mais mon rappel m'ôtant tout crédit, et altérant la confiance de nos alliés, et généralement de tous ceux qui pouvoient m'aider, c'est à vous de pourvoir aux besoins pressans. Je ne peux plus rien par moi-même, puisque le bruit de mon rappel, qui ne sçauroit manquer de causer une révolution, me met dans une impuissance absolue de rien faire..... »

« Telle étoit, Monsieur, la situation des affaires dans cette partie (le Carnate) à votre arrivée. J'ai eu l'honneur de vous marquer hier les ressources que l'arrivée des vaisseaux et des troupes, m'auroient fournies, mais dont il ne m'est plus possible de faire usage. Mon départ pour la France a décidé de la perte de mon crédit et de mon pouvoir dans l'Inde. Il ne me reste qu'à vous indiquer les voies qui peuvent empêcher la ruine totale des affaires. J'ai eu l'honneur de vous les présenter. C'est à vous de décider ; mais le tems presse (1). »

Godeheu étoit joué ! Il lui étoit impossible de prendre contre sa victime des mesures de rigueur ; rien dans la conduite de Dupleix ne les aurait justifiées et elles auraient pu faire naître au contraire des incidents incalculables.

« La confiance, disait-il, dans son journal, du 10 août, a peine à se rétablir à Pondichéry, par le bruit que le sieur Dupleix fait courir qu'il reviendra dans dix-huit mois. Tout le monde se tait, personne n'ose se livrer, et je sens mieux que jamais qu'un coup d'autorité auroit remédié à tout ; mais j'ai les mains liées, parce qu'il ne paroît se refuser à rien ouvertement, que je ne peux exiger de lui que ce qu'il veut faire paroître, et qu'enfin, s'il a des menées sourdes contre mes opérations, je ne puis l'en convaincre. Si le ministre avoit été convaincu de l'embaras dans lequel l'ordre mitigé devoit me jeter, je suis persuadé qu'il l'auroit laissé subsister tel qu'il

1. *Mémoires de Dupleix*, p. 104 et 105.

étoit. C'étoit le moyen de découvrir tout et de me mettre en état d'agir avec fruit. »

Malgré tous ses efforts et ses regrets, Godeheu ne pouvait trouver un coupable où il n'y en avait pas !

Godeheu retira à Mainville le commandement de l'armée devant Trichinapaly et le donna à Maïssin. Ce dernier pour ses débuts laissa entrer un fort convoi de ravitaillement dans la place.

Le changement de gouverneur produisit une impression désastreuse sur les princes hindous : Naud-Rajah, Mararao, Salabetzingue. Ce dernier, d'après une lettre du 12 septembre 1754 jointe à celle de Bussy à Dupleix, accueillait forcément les ouvertures des Anglais et de Mamet-Aly-Kan. De son côté, Moracin, le 22 septembre 1754, annonçait de grands embarras à Mazulipatam.

Continuons la lecture du journal de Godeheu :

« Je n'ai point d'ordre de le (Dupleix) punir de son imprudence, et je ne puis, après qu'il m'a assuré de son impuissance, attribuer l'état dans lequel je me trouve à sa mauvaise volonté...

« Je tirerai peut-être meilleur parti de Papiapoulé, dont je suis le maître. »

Godeheu fit arrêter le receveur du Carnate, malgré l'intervention de Dupleix. Ses comptes justifèrent son administration et l'ex-gouverneur ! Néanmoins ce malheureux fut jeté dans un cachot ; il y resta jusqu'à l'arrivée de Lally-Tollendal, en 1758. Ce lieutenant-général ordonna sa mise en liberté.

Incapable de relever un fait délictueux contre Dupleix, Godeheu entreprit de le ruiner et il y réussit.

Dupleix présenta ses comptes, avec pièces justificatives, à Godeheu, chef et président de tous les Conseils ; ils furent reçus, et suivant l'usage, deux conseillers du Conseil supérieur de Pondichéry, Guillard et Bourquenoud, furent nommés commissaires pour les vérifier : ils joignaient à leur qualité de membres du Conseil, l'un celle de caissier, l'autre celle de teneur de livres de la Compagnie. Ils opérèrent en présence des conseillers au Conseil supérieur, Larche et du Beausset,

mandataires de Dupleix. Vérification faite, la Compagnie devait des millions à son ancien commandant-général. Cette nouvelle mit Godeheu au désespoir! Commettant une iniquité sans exemple et un déni de justice caractérisé, il fit venir devant lui Guillard et Bourquenoud, et leur défendit expressément d'arrêter définitivement le compte. Ceux-ci eurent le courage de protester et de déclarer ne vouloir ni ne pouvoir se dispenser de constater la vérification. Godeheu leur dicta alors le certificat suivant, avec ordre de le copier et de signer au pied du compte au lieu et place de l'arrêté :

« Nous soussignés Noël-Michel Guillard, et Claude-Joseph Bourquenoud, conseillers des Indes, nommés d'office par Monsieur Godeheu, commissaire-général, pour assister à la vérification, tant en françois que dans les langues du pays qui ont rapport aux comptes au nombre de trois, que Monsieur le Marquis Dupleix a produits à Monsieur le commissaire-général (Godeheu) qui sont les doubles des trois sur lesquels nous avons écrit la présente, par laquelle nous certifions que toutes les pièces cotées et paraphées depuis le n° 1, jusques et compris celui de 443, ont toutes rapport auxdits comptes dont il est fait ci-dessus mention.

« A Pondichéry, le 28 septembre 1754.

*Signé* : « GUILLARD et BOURQUENOUD. »

Dupleix se contenta, faute de mieux, de demander le dépôt des originaux de ses comptes, avec toutes les pièces justificatives au secrétariat du Conseil. Godeheu autorisa ce dépôt le 2 octobre 1754, et fit insérer dans l'acte « que les sieurs Guillard et Bourquenoud n'avoient été par lui nommés commissaires que pour compter et coter lesdites pièces (justificatives des comptes de Dupleix), et certifier seulement que toutes ont rapport auxdits comptes ».

Nous avons vu plus haut Chanda-Saëb et Salabetzingue, débiteurs envers Dupleix des sommes avancées par ce dernier sur sa fortune personnelle ou celle de ses amis, établir dans le Carnate Papiapoulé, pour recevoir certains revenus et les remettre en à-compte à Dupleix. Papiapoulé avait été appréhendé au corps par ordre de Godeheu, et celui-ci avait fait

pillier sa maison, saisir meubles, papiers et argent ; puis s'était emparé des revenus comme s'ils appartenait à la Compagnie. Dans les premiers jours de son incarcération à Pondichéry, Papiapoulé fut renfermé à dessein dans une maison louée tout exprès sur l'ordre du commissaire royal, sous les fenêtres de Dupleix !

Ces procédés laissant Dupleix sans ressource et incapable de satisfaire ses créanciers dans l'Inde, c'est-à-dire, les personnes qui avaient prêté de l'argent pour le service de la Compagnie et ne voulaient pas l'avoir pour débitrice, il pria Godeheu de faire au moins payer un billet de 500,000 roupies dû par la Compagnie à un marchand indien nommé Cassida Boucougi. Godeheu refusa net et défendit au Conseil de payer ce billet à Dupleix avant son départ. Les dettes de Dupleix pour le compte de la Compagnie s'élevaient à 4,000,000 de livres, il dut quitter l'Inde sans pouvoir faire honneur à ses engagements.

Godeheu ouvrit enfin un paquet de lettres adressées par Dupleix au Père Lavour, et se glorifia de cette ignominie auprès de Machault comme d'une véritable victoire diplomatique.

La mesure était comble. Il reprit son ton mielleux et écrivit à *Joanna Begun* !

« La saison qui s'avance, Madame, et la crainte des révolutions ordinaires (il s'agit ici des moussons), m'obligent de presser le départ des vaisseaux, le *Duc d'Orléans*, le *Duc de Bourbon* et le *Centaure*. Je compte que les deux premiers seront prêts à appareiller du 8 au 10, et j'ai chargé monsieur Lobry de vous en parler, ainsi qu'à monsieur Dupleix. Si j'en juge par moi, je crois allier votre inclination au bien du service, car il est bien doux d'aller en France et de n'être point exposé aux accidents qui, retardant un départ, empêcheroient de rendre une traversée aussi agréable que j'ai envie de vous la procurer, par des relâches commodes qui rendent le voyage moins pénible.

« Je vous demande donc, Madame, d'être de moitié dans mes bonnes intentions et je vous prie de faire vos efforts et d'engager monsieur Dupleix à faire les siens pour que rien ne puisse retarder le départ des vaisseaux au jour indiqué. Je voudrais bien que le

poids des affaires que j'ai ici ne fût pas augmenté par celles que me donneroit un accident imprévu et irréparable. J'en ai même assez de mon inquiétude à ce sujet. »

Le 14 octobre 1754, Dupléix et sa femme, mademoiselle Vincent, Saint-Paul, beau-frère de madame Dupléix, et Kerjean, son neveu, trouvé trop riche pour rester aux Indes, mais bon pour être aussi dépouillé par la Compagnie, s'embarquèrent sur le *Duc d'Orléans*.

« Il emporta avec lui les regrets des principales puissances de l'Inde, des officiers et employés de la Compagnie et de tout le peuple de Pondichéry, qui, malgré tout ce qu'on pût faire, le suivit jusqu'au bord de la mer avec des démonstrations de douleur qui lui arrachèrent des larmes à lui-même.

« Tout ce que la colonie avait d'hommes honorables manifesta hautement ses regrets, dit M. Cartwright. Il partit soutenu par la conviction qu'il ne pouvait être que la victime momentanée d'une intrigue, et sûr d'obtenir justice des mains de son souverain ! C'était hélas ! à une planche pourrie et vermoulue, que le malheureux se rattachait pour ne pas couler au fond. »

Godeheu restait enfin maître de toutes ses actions. Il débuta par faire lever le siège de Trichinapaly pour donner aux Anglais un témoignage de sa modération. Maissin revint à Pondichéry avec ses troupes. Saunders consentit à une trêve de deux mois ! Quels succès pour le commissaire royal ! Le gouverneur de Madras demandait la réunion d'une conférence à Sadras ! Pourquoi ? Godeheu voulut traiter directement et par écrit avec lui ! Saunders accepta et lui envoya un projet de traité ! Godeheu allait y apposer orgueilleusement son paraphe quand la *Fière* mouilla à Pondichéry, le 21 décembre 1754. Elle avait remplacé à l'Ile de France la frégate l'*Utile*, mauvaise marcheuse. Parmi les dépêches se trouvait un dossier très circonstancié, officiel et relatif aux questions indiennes. Dupléix était chargé de s'en occuper. Cette pièce fait partie

de la collection Ariel (*Bibliothèque nationale*); Dupleix, dans ses *Mémoires*, p. 125 et 126, cite des fragments de lettres à lui adressées par des conseillers de Pondichéry et concordant en tous points avec ce document : « Par la lecture qu'il (le sieur Godeheu) fit au Conseil de la lettre du Ministre, il étoit dit que MM. Dupleix et Godeheu se concilieroient pour lui donner tous les éclaircissemens nécessaires sur le bilan général qui avoit été envoyé. Monsieur le commissaire (le sieur Godeheu) eût bien voulu n'avoir pas prononcé votre nom ; mais il n'étoit plus tems, et nous avons tous jugé avec raison que le ministre et la Compagnie auront été étonnés de vous voir à Paris. »

Si ce courrier avoit été remis à un meilleur voilier, il serait arrivé à Pondichéry avant le départ de l'ancien gouverneur, et le conquérant des Indes eût peut-être vu la réalisation et non la ruine totale de ses superbes projets. Godeheu fut excessivement embarrassé en outre par certaines restrictions : le ministre recommandait expressément de garder Divy et Mazulipatam ; de ne rien négliger pour attacher de plus en plus les princes indigènes à la Compagnie ! La levée du siège de Trichinapaly venait de faire passer du côté des Anglais nos derniers alliés ! La Compagnie annonçait l'envoi de secours, mais aussi le départ d'une forte escadre britannique devant probablement l'attaquer avec les nombreuses troupes embarquées à bord. Godeheu ne se sentait pas de taille décidément à jouer désormais les Dupleix ! De pareils rôles se copient difficilement ! Si Godeheu n'avait ni le courage, ni les vertus, ni le génie de son prédécesseur, il possédait une force immense puisée dans la connaissance profonde de la lâcheté des actionnaires, des directeurs de la Compagnie des Indes, ses compères, et de la faiblesse du gouvernement ! Il s'enferma et demeura invisible ; il se crut même obligé de tomber légèrement malade. Enfin il supplia Saunders de vouloir bien terminer cette affaire.

Saunders rédigea aussitôt ses dernières volontés, les pré-

sentant, avec infiniment d'adresse, sous forme conditionnelle. S'écartant totalement des prescriptions des dernières instructions reçues par l'entremise de la *Fièrè*, et où il était dit « le vœu de la Compagnie et la volonté de Sa Majesté sont que la Compagnie des Indes de France ne reçoive point la loi de la Compagnie anglaise », Godeheu passa honteusement par les fourches caudines anglaises :

Articles conditionnels conclus et signés entre la Compagnie française à Pondichéry, le 26 décembre 1754, et à Madras, le 31 desdits mois et an.

« ARTICLE I. — Les deux Compagnies française et anglaise renonceront à jamais à toutes dignités maures et ne se mêleront jamais dans les différends qui pourroient survenir entre les princes du pays : toutes les places, excepté celles qui seront dénommées dans le traité définitif pour rester en la possession de chacune desdites nations anglaise et française, seront rendues aux Maures. »

L'œuvre de Duplex était anéantie ! Les Anglais n'avaient jamais obtenu aucune dignité de l'empereur de Delhy, de ses soubabs et nababs. Cette renonciation était de la part de Godeheu l'abdication volontaire et coupable d'un droit acquis, dans la seule vue de plaire ou d'obéir à Saunders. Nous encourrions l'indignation légitime du grand Mogol en rejetant ainsi une de ses plus honorables grâces. Nous donnions la plus désavantageuse idée de nous dans l'Inde, et nous perdions la considération, appui essentiel et primordial des Européens en Asie. Nous faisons encore un autre sacrifice également en pure perte : Salabetzingue avait établi à Pondichéry une caisse générale ou le trésor de la nababie du Carnate. Cet établissement était une source d'avantages immenses pour la ville et pour la Compagnie, soit pour le débit constant de marchandises indiennes faisant partie de nos cargaisons pour l'Europe, soit par le crédit sans borne et permanent procuré exclusivement aux Français par cette caisse. Désormais, tout cela disparaissait, grâce à Godeheu. On offensait gratuitement Salabetzingue. Ce même article nous obligeait à l'abandonner.

après avoir juré des traités d'alliance perpétuelle ! Et ainsi du nabab du Carnate, et des autres ! Les Anglais s'empresèrent au mépris de cette clause de conclure des alliances avec ces princes !

« ARTICLE II. — Dans le pays de Tanjaour, les François posséderont Karikal, et les Anglois Divi-Cotta, avec chacun leurs districts égaux.

« ARTICLE III. — Sur la côte de Coromandel les Anglois posséderont le fort Saint-Georges, et le fort Saint-David, dont les districts doivent être spécifiés dans le traité définitif. Les François posséderont Pondichéry avec les districts, qui doivent pareillement être spécifiés. Les François formeront un établissement dont le lieu sera choisi entre Nizampatam et la rivière de Goudekama exclusivement, comme équivalent de la différence des possessions de Divi-Cotta et du Fort Saint-David, joint ensemble Karikal.

OU BIEN :

« Les districts de Pondichéry seront rendus égaux avec ceux du Fort Saint-Georges et du Fort Saint-David ensemble, et en ce cas les François abandonneront le point d'appui proposé ci-dessus. L'alternative sera laissée à la décision des deux Compagnies. »

« C'étaient là, dit M. Malleson, des conditions non seulement désavantageuses aux intérêts français mais encore dégradantes pour l'honneur de la France. » Karikal n'était pas l'équivalent de Divi-Cotta, comme ville de commerce. Les Anglais proposaient de prendre un district appartenant à la France, de lui en laisser une portion et de rendre le reste aux Hindous. Toute la côte de Nizampatam à Jaggernaut était alors française. Enfin égaliser les districts de Pondichéry à ceux des forts Saint-Georges et Saint-David était une proposition perfide tendant à nous faire abandonner les quatre grandes provinces de Moustafanagar, Ellore, Rajimendrie et Chicacole, dues au marquis de Bussy.

« ARTICLE IV. — Mazulipatam et Divy seront neutres, laissant aux deux nations angloise et française le soin de les partager.

« Chaque nation aura une maison pour leurs affaires à Mazulipatam, avec un nombre égal de soldats pour la garder, en cas que cette ville soit décidée neutre ; si les François se réservoient Mazulipatam, on remettra Divy aux Anglois ; Si les François gardent Divy, les

Anglois auront Mazulipatam. Dans ces deux derniers cas, ces possessions seront annexées de districts égaux. »

On voit comme Saunders règle le sort de nos propriétés ! Ce seul article renfermait pour nous la perte de plus de quatre millions de revenu fixe. Cette clause était la plus injurieuse pour nous.

« ARTICLE V. — La navigation de la rivière de Narzapour sera libre. Les Anglois pourront porter leurs établissemens sur les bords de cette rivière, ou garder Bandermalanka, mais ils ne posséderont qu'un de ces deux endroits. Les François auront un établissement sur cette même rivière, et les districts seront égaux pour les deux nations. »

La rivière de Narzapour nous appartenait sans conteste ; on nous oblige à nous en dessaisir et les Anglais pourront y faire des établissemens, mais nous aurons seulement le droit d'en avoir un.

« ARTICLE VI. — L'entrée de la rivière d'Ingeram sera libre, ni les François, ni les Anglois n'occuperont les Isles de Coringé et d'Imalalipary. Les Anglois auront leur comptoir à Sunneropalam avec ses districts, et un magasin à Netepelly, dont les fortifications seront rasées. Les François auront leur comptoir à Yanaon, avec ses districts égaux à ceux de Sunnerapalam, et il leur sera libre d'avoir sur terre ferme un magasin, en cas qu'ils le jugent nécessaire pour la commodité de leurs opérations de commerce. »

La rivière d'Ingeram et les terrains en question faisaient partie de la province de Rajimendrie cédée par le soubab pour l'entretien de nos troupes. L'article 1<sup>er</sup> du traité nous forçait de la rendre avec les trois autres, puisque nous devions retirer nos soldats préposés à la garde de Salabetzingue. La Compagnie perdait un bénéfice assuré annuel de 1,200,000 livres de revenu. Joignant l'absurdité à la folie, Godcheu disposait d'une portion de province ne nous appartenant pas à titre définitif, et les Anglais nous forçaient à partager avec eux cette même portion d'un tout, après nous avoir fait renoncer à sa propriété par l'article 1<sup>er</sup>.

« ARTICLE VII. — Dans le pays de Chicacole, les Anglois ayant Vizigapatam, les François pourront établir un comptoir où bon leur semblera, au sud de Pondemarkha, ou au nord de Bimelpatam, soit à Ganjam soit à Mafousbender, sur le pied d'égalité avec Vizigapatam. »

Cet article provoque des réflexions identiques à celles de l'article VI ; la situation est la même.

« ARTICLE VIII. — Ces conditions reçues de part et d'autre, quoiqu'elles ne doivent pas faire loi pour un traité définitif en Europe ; cependant elles auront pour effet une trêve entre les deux nations et leurs alliés, jusqu'à ce qu'on soit instruit dans l'Inde des réponses faites d'Europe suivant cet accord ; lesquelles réponses nous promettons *bona fide*, de nous communiquer, dès qu'elles seront arrivées par les vaisseaux de l'une ou de l'autre nation.

« ARTICLE IX. — Il sera défendu aux deux nations d'acquérir pendant la trêve aucune nouvelle concession, de bâtir des forts pour la défense des nouveaux établissemens qu'elles possèdent, mais il leur sera seulement permis de les réparer pour empêcher leur ruine entière.

« ARTICLE X. — Jusqu'à l'arrivée des réponses d'Europe sur ces articles, lesquels y seront envoyés par les premiers vaisseaux prêts à partir, pour y être soumis à la décision des deux Compagnies, sous le bon plaisir et l'approbation des deux couronnes, les deux nations ne procéderont à aucune cession, ni rétrocession les choses devant demeurer dans les termes *uti posseditis*.

« ARTICLE XI. — Quant aux dédommagemens que les deux Nations pourroient prétendre pour les frais de guerre, cet article sera terminé à l'amiable dans le traité définitif.

Suivant l'article VIII, nous étions obligés de faire exécuter la trêve aux Mahrattes, au roi de Mayssour, à Salabetzingue, nos alliés. Mamet-Aly-Kan, suivant l'article X, conservait la possession des villes ou territoires usurpés depuis sa rébellion!

Godeheu ne crut pas devoir consulter un seul de nos alliés, avant la signature de ce traité ! Les Anglais nous faisaient désormais la loi, ils la faisaient aux princes Hindous ; et nous, nous devons rester garants de la soumission de ces princes aux volontés britanniques ! (Voir *infra*, les articles III et IV du Traité de trêve, accompagnant le Traité conditionnel et rédigé, bien entendu, à l'avenant.)

Articles et conventions d'une Trêve conclue entre les deux Compagnies Angloise et Française à Pondichéry, le 26 décembre 1744, et à Madras, le 20 desdits mois et an.

« ARTICLE I. — A compter du 11 janvier 1755, jour de l'expiration de la suspension d'armes, proclamée le 8 octobre 1754, tout acte d'hostilité cessera entre les Anglois et les François.

« ARTICLE II. — Pendant la durée de la trêve, qui aura lieu jusqu'à ce qu'on soit informé dans l'Inde des réponses faites d'Europe touchant ledit traité conditionnel, les troupes des deux nations angloise et françoise n'agiront les unes contre les autres ni comme parties principales, ni comme auxiliaires.

« ARTICLE III. — Les deux nations angloise et françoise, s'engagent à obliger leurs alliés d'observer tout ce qui est stipulé pour l'accomplissement de la trêve en vertu du traité conditionnel, et quiconque osera l'enfreindre sera réputé l'ennemi commun, et sera forcé par la voie des armes à rentrer dans le bon ordre.

« ARTICLE IV. — Si aucune des deux nations angloise ou françoise, ou leurs troupes auxiliaires ou alliées, commettoient quelque hostilité, s'emparoiert de quelques places, ou que l'une causât quelque dommage à l'autre pendant la trêve, toutes deux s'engagent à des réparations proportionnées au dommage ou à l'entière restitution de ce qui aura été pris. »

Ainsi, si les Mahrattes, le roi de Mayssour, le soubab Salabetzingue, s'avaient de continuer la guerre et refusaient de reconnaître l'autorité anglaise, nous étions garants, non seulement envers les Anglais, mais encore envers Mamet-Aly-Kan de tout le mal occasionné par ces puissances et responsables de tous les dommages causés. Par l'article III et l'article IV, nous nous obligions à leur faire nous-mêmes la guerre dans ce cas. Cela n'était ni proposable, ni acceptable!

« ARTICLE V. — Si les alliés ou autres troupes à la solde de l'une ou de l'autre nation, commettent quelque hostilité ou exercent quelque pillage sur les terres, dont l'une ou l'autre nation sont en possession actuellement, il sera libre à l'une et à l'autre de repousser les insultes par la force, sans que pour cela la nation offensée puisse être censée avoir contrevenu au présent accord.

« ARTICLE VI. — Si les alliés où les troupes auxiliaires de l'une ou de l'autre nation, prenoient les armes ou insultoient les pays dont la nation avec laquelle ils seroient liés, est actuellement en possession, en ce cas les deux nations se prêteroient secours et assistance pour s'opposer à cet ennemi qui deviendroit alors commun à tous deux.

« ARTICLE VII. — Les troupes des deux nations seront employées pendant cette trêve à la garde de leurs établissemens et possessions présentes. Elles pourront être transférées sans nulle difficulté librement d'un endroit dans un autre, suivant la volonté des gouverneurs-

généraux, commandans de chaque nation ; et toutes personnes actuellement sous la protection de l'un ou l'autre pavillon, pourront également aller et revenir où bon leur semblera sans être inquiétés ni en leurs biens ni en leurs personnes.

« ARTICLE VIII. — Le commerce sera libre dans tout le Carnate et dans tous les pays du nord de la côte de Coromandel pour les deux nations contractantes. Elles pourront tirer des marchandises de tous les endroits dépendans de l'une ou de l'autre, les faire transporter librement, sans rétribution quelconque au travers des Jaquirs et terres respectives.

« ARTICLE IX. — Tous les ennemis communs ou les ennemis particuliers de l'une ou de l'autre nation qui viendront attaquer les Anglois et les François dans leurs possessions actuelles, et troubler la tranquillité qui doit régner dans le pays de l'Inde, seront repoussées par la force des deux nations angloise et françoise.

« ARTICLE X. — Aussitôt après la trêve proclamée, on travaillera à l'échange mutuel des prisonniers, à nombre égal, et l'on se déterminera sur les moyens de soulager ceux qui ne seront point échangés.

« ARTICLE XI. — Il sera nommé de part et d'autre des commissaires, pour examiner les contraventions de part et d'autre, commises par les troupes auxiliaires et alliées, et faire rendre toutes les places prises pendant la trêve, contre la teneur de la suspension d'armes, comme aussi tout ce qui pourroit leur avoir été enlevé par les dites troupes auxiliaires, en marchandises, denrées, ou argent, etc. mais encore pour convenir d'une manière stable pour tout le tems de la trêve, des noms et de l'étendue de tous les pays, paragandes et aldées qui sont au pouvoir et en la possession de chacune des deux nations angloise et françoise.

« ARTICLE XII. — Il a été convenu que dès qu'il aura été formé, pendant le cours de la trêve, quelque plainte par l'une des dites nations contre la teneur de l'article IX, lesdits commissaires nommés de part et d'autre, vérifieront et examineront le fait, pour y être ensuite fait droit envers la nation lésée, soit par la restitution, soit par dédommagement, suivant la nature du tort qu'elle aura souffert.

#### Articles ajoutés :

« ARTICLE I. — Si quelque nation entreprenoit de former un établissement dans l'étendue des présentes possessions de l'une ou de l'autre Compagnie angloise et françoise, les Anglois et les François se joindront pour s'y opposer et empêcher toute entreprise semblable. »

Ainsi dans le cas où Salabetzingue, indigné contre nous et contre les Anglais, aurait accordé aux Hollandais, aux Portugais ou aux Danois, les terres et les places concédées à notre Nation, ou celles usurpées par les Anglais ou Mamet-Aly-Kan, nous aurions été forcés de prendre les armes avec les troupes britanniques et celles du rebelle contre les souverains légitimes du pays, Salabetzingue et l'empereur de Delhy ! L'article IX du traité conditionnel inspire la même réflexion.

« ARTICLE II. — Les douanes et les Joukans (péages) demeureront sur le même pied qu'ils étoient avant la guerre. Il ne sera pas fait d'innovation dans les droits payés sur l'importation ou l'exportation des marchandises de fabrique, ou du crû du pays. »

Nous ne pouvons ici analyser et comparer les différents articles de ces deux traités, nous livrer aux observations critiques, et signaler les bévues et les contradictions renfermées dans ces traités. Toutes ces conditions sont autant d'armes contre la France et la Compagnie. Godeheu seul était capable d'y souscrire et de consommer ainsi la ruine de nos établissements et le déshonneur de notre patrie !

Les difficultés semblaient naître sous les pas de Godeheu. Saunders s'était embarqué pour l'Europe afin d'aller recevoir en Angleterre le prix de ses éclatants services. Godeheu tint à le suivre le plus tôt possible, pour se disculper auprès du gouvernement et de la Compagnie. Il avait entassé fautes sur fautes !

Dans sa lettre au ministre datée du 7 janvier 1755, il s'excuse de ne pas s'être conformé aux instructions données.

Monseigneur,

« Je profite du départ d'un vaisseau anglois pour l'Europe, sur lequel monsieur Saunders doit s'embarquer, pour avoir l'honneur de vous remettre une expédition du *Traité conditionnel* que j'ai fait avec lui, et une autre expédition d'un traité de trêve, conclu en conséquence jusqu'à la réception de ces traités en Europe. J'ai trop peu de tems, Monseigneur, pour vous détailler les raisons qui m'ont déterminé à prendre ce parti. »

Suit un tableau erroné et effrayant du déplorable état où il a trouvé l'Inde.

« Voilà en raccourci, Monseigneur, les raisons qui m'ont engagé à conclure ce *Traité conditionnel*, qui met la Compagnie en état de se décider pour la paix ou pour continuer la guerre avec plus de vigueur, si elle n'acquiesce pas aux articles. Je dois vous prévenir, Monseigneur, que sur les dépêches du *Machault*, que je reçus ici de Mahé le 5 novembre 1754, je m'étois déjà avancé avec monsieur Saunders, fondé sur la déclaration que vous aviez fait faire par M. le duc de Mirepoix, dans votre lettre du 11 mars dernier (1754), que le roi n'entendoit pas que la Compagnie françoise eût de plus vastes concessions, et j'ai peine à croire en effet que l'on puisse traiter autrement (1). »

Dans sa lettre du même jour au comité secret de la Compagnie des Indes, Godeheu s'exprimait ainsi :

« J'ai reçu, Messieurs, par le *Machault*, arrivé à Mahé, le 13 octobre dernier (1754), un paquet dont le capitaine étoit chargé pour moi. Comme la frégate la *Fière* a été substituée aux isles à l'*Utile*, qui a été obligée d'y relâcher, j'ai reçu aussi par cette première frégate le paquet du comité secret, dont le sieur de Brimanière étoit chargé. La *Fière* a mouillé ici le 21 décembre, les circonstances ne m'ayant pas permis de me conformer totalement à vos instructions, Messieurs, je prie Monseigneur le garde des sceaux de vous communiquer les raisons qui m'ont engagé à faire un *Traité conditionnel* avec M. Saunders qui part dans cinq ou six jours pour Europe. C'est ce qui m'empêche de m'étendre davantage, parce que le peu de tems que j'ai à moi, ne me permet pas de mettre en chiffre le détail dans lequel je serois obligé d'entrer (2). »

Sans attendre l'arrivée de Chandernagor de Leyrit, nommé par la Compagnie gouverneur de Pondichéry, Godeheu remit à un comité secret, pris dans le Conseil supérieur, l'expédition des affaires, et, le 16 février 1755, débarrassa pour toujours notre colonie de sa néfaste présence. Il avait cependant promis d'y rester au moins quatre ans !

1. *Mémoires de Duplex*, p. 127.

2. *Id.*, p. 128.



## Chapitre douzième.

Dupleix à Lorient, à Paris. — Il réclame à la Compagnie le règlement de ses comptes. — Moras. — Lettre de Madame Dupleix ; sa mort. — Décès de Mademoiselle Vincent. — Dupleix seul. — Lettre de M. de Kerjean. — Requête de Dupleix contre la Compagnie ; fin de non recevoir de celle-ci. — *Mémoire* de Dupleix. — Il épouse Mademoiselle de Chastenay-Lanty. — Lettre du Marquis contre ses détracteurs. — Arrêt de Louis XV. — Nouveau *Mémoire* de Dupleix. — Dupleix et le *Digeste*. — Il a une fille. — Lettre de Dupleix. — Lettre de Kerjean. — Phrases recueillies dans le dernier *Mémoire* de Dupleix. — Mort de Dupleix, le 11 novembre 1763. — Les descendants de Dupleix.

DUPLEIX arriva à Lorient le 21 juin 1755, à la grande surprise de la Compagnie et du gouvernement. Les préposés de la Compagnie, par excès de zèle, s'emparèrent de ses effets. Tout fut séquestré dans les magasins de la Compagnie, coffres, malles, cassettes, habits, linge ; rien ne fut excepté. Sans attendre ou demander la remise des clefs, on brisa les serrures et on procéda à une recherche curieuse. Après une visite exacte, Dupleix obtint avec la plus grande difficulté une petite malle où était son linge. Il sollicita ensuite longtemps, et sans jamais pouvoir l'obtenir, la délivrance de ses autres effets et papiers.

Il prit le chemin de Paris et raconte ainsi son voyage dans une lettre communiquée par M. P. Margry à M. Cartwright :

« Croiriez-vous que sur la route de l'Orient à Paris, j'étois obligé de fermer les stores de ma chaise de poste pour pouvoir m'échapper de la foule ! Dans tous les endroits où nous changions de chevaux, j'entendois des propos qui auroient pu flatter le plus présomptueux, mais dont, grâce à Dieu, je me suis garanti autant qu'il a dépendu de moi. Ma femme a été dans le même cas. Elle et moi, n'osions paroître dans l'Orient par l'affluence du peuple qui vouloit nous voir et nous bénir. Dieu soit loué, ce sont de vraies satisfactions pour ceux qui savent tout reporter à Dieu.

---

« Partout où nous avons passé, on venoit nous voir comme des animaux bien singuliers ! »

L'enthousiasme populaire, né du récit de ses exploits, faisait à Dupleix une juste ovation ; pourquoï la Compagnie, le ministère et le roi agirent-ils autrement !

Pendant les premiers jours de son arrivée à Paris, il conserva encore intactes ses illusions.

« Je n'ai lieu, disait-il dans la lettre déjà reproduite en partie, que de me louer du contrôleur-général <sup>(1)</sup>. Il nous accable d'attentions toutes les fois que ma femme et moi nous nous y présentons... Je laisse à d'autres le soin de vous dire sur quel pied nous sommes ici (à la Cour) et combien les seigneurs et le public veulent bien nous être favorables. Jé suis en vérité pénétré. »

Un vaisseau apporta les lettres de Godcheu, le gouvernement approuva le traité conclu avec Saunders, le remplacement de Dupleix fut regardé comme un événement fort heureux, comme une habileté du ministre ! Dupleix fut considéré comme un personnage gênant, brouillon ; sa présence devint importune. Il le comprit et resta dans la retraite.

Dupleix réclama à la Compagnie le règlement de ses comptes, car il lui fallait vivre, et il était sans ressources.

Au mois de mars 1756, Moras, contrôleur-général, l'assura, dans une audience, à haute voix et de manière à être entendu de plusieurs personnes, s'être occupé de son affaire et avoir choisi Claessen, Michel de Roth et un directeur de la Compagnie pour étudier sa demande de restitution de treize millions environ de notre monnaie actuelle. Il voulait en être le seul juge, Montaran et Silhouette ne pouvant entrer, d'après le contrôleur-général, dans cet examen.

La Compagnie intrigua et demanda pour juger la question, susceptible, à son dire, des plus grandes difficultés, la nomination de commissaires pris au Conseil d'État du roi. La résolution d'engager ainsi l'affaire fut arrêtée durant le voyage de la Cour à Fontainebleau.

---

1. Seychelles, remplacé, malheureusement pour Dupleix, par Moras.

Joanna Begum rentre une dernière fois en scène. Dans les archives de la famille Dupleix se trouvent deux lettres écrites à Moras par cette femme héroïque quelques jours avant sa mort :

*A Monsieur de Moras, contrôleur-général.*

Monsieur,

« Vous m'avez fait l'honneur de venir me voir, et l'on m'a dit que vous avez été sensible de l'état où vous m'avez trouvée, ce qui me flatte beaucoup. Permettez que je prenne la liberté de vous souvenir de la promesse que vous avez bien voulu me faire pour la lettre de change que M. Dupleix vous a demandée pour l'Inde, et souffrez aussi, Monsieur, que je vous rappelle la promesse que vous m'avez aussi faite de nous rendre tous les services qui dépendront de vous ; nous ne vous demandons pour toute grâce que de nous rendre justice. Les chagrins dont je suis dévorée m'ont conduit au bord du tombeau, je suis à la veille d'y descendre..... la cause de ma maladie n'est point mortelle, quoi qu'on en dise, puisque je ne meurs que de chagrin ; je suis réduite dans un état digne de compassion et d'autant plus cruel que je me vois à la veille de me séparer, pour jamais, d'un mari estimable, qui n'est malheureux que parce qu'il est trop zélé sujet du roi et trop bon citoyen, et d'une fille qui mérite la tendresse que j'ai pour elle, et qui est l'innocente victime de la haine ou plutôt de l'envie qu'on nous porte, pour avoir agi dans tout ce qui a eu rapport à la gloire de notre auguste souverain, et aux intérêts de la Compagnie, avec un zèle et un désintéressement peu connus. J'aurais bien des choses à vous dire à ce sujet, mais je les passe sous silence, d'autant plus que je n'ai pas la force de prendre la plume et que j'ai été obligée de me servir de la main de ma fille pour vous écrire. Je ne puis cependant finir cette lettre, qui est la dernière que je vous écrirai, Monsieur, selon les apparences, sans vous supplier de me donner au moins la consolation, avant de mourir, de faire cesser la persécution manifeste que les ennemis de M. Dupleix lui font, et de m'épargner le cruel déboire de le voir conduire en prison par ses créanciers, et surtout par M. de Bussy (1) qui l'a fait assigner deux fois.

« Votre très humble et très obéissante servante,

« Albert DUPLÉIX. »

3 novembre, 1756.

---

1. Frère du Marquis de Bussy.

*A Monsieur de Moras, contrôleur-général.*

A Paris, ce 27 novembre 1756.

Monsieur,

« Souffrez que je vous prie de vouloir bien m'apprendre ce que je dois faire pour vous persuader de la vérité de notre effroyable situation. Un honnête homme, qui a toujours vécu comme tel et qui a fait voir dans plus d'une occasion qu'il étoit aussi fidèle sujet du roi que zélé citoyen, qui a toujours vécu dans l'abondance, son épouse partageant ses sentiments et sa prospérité dans l'Inde, une fille unique, l'objet de leurs plus chers désirs; tous les trois transportés en France, le mari délaissé injustement et persécuté, pour avoir eu trop de zèle pour le service du roi et de la nation, la femme au lit de la mort accablée de chagrin de voir son mari et son bienfaiteur si cruellement persécuté pour prix de son bon service; sa fille sans pouvoir s'établir avantageusement comme elle pourroit être, si les affaires de son beau-père étoient terminées avec la Compagnie des Indes; enfin, Monsieur, toutes ces raisons, et bien d'autres que je pourrais vous représenter, qui nous rendent malheureux, ne vous engagent-elles pas à nous tirer de l'affreuse position où nous nous trouvons? Hélas! pourquoi n'ai-je pas perdu le jugement avec la santé, je ne serais pas aussi sensible que je le suis à ma malheureuse situation, mais je m'aperçois que je la sentirai jusqu'au dernier moment de ma vie que je verrai bientôt arriver.

« J'ai l'honneur d'être, avec bien de la considération, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

« Albert DUPLEIX. »

« Je vous supplie, Monsieur, de faire attention et de vous laisser toucher de notre situation et de nous en rendre justice: toutes les choses dans la vie ont une fin; mettez-y une, Monsieur, à notre position, elle est affreuse. »

M<sup>lle</sup> Vincent écrivit le corps de la lettre; sa mère signa et traça de sa main défaillante le post-scriptum. Quelques jours après elle avait cessé de vivre!

Le marquis de Bussy avait prêté jadis de l'argent à Dupleix, et celui-ci, disgracié, ne pouvait le rembourser. Avant le rappel du gouverneur, Bussy avait chargé son frère d'acquérir en France un domaine pour leur vieille et digne mère. L'achat fait, le frère de Bussy n'eut pas d'argent pour payer et fit assigner le beau-père de Mademoiselle Vincent. Toute union étoit rendue impossible, le marquis étoit dans le Dékan et ne

se doutait guère de ces tristes incidents (1). Ce fut le coup de grâce pour la pauvre fille, déjà si éprouvée par les malheurs des siens, et le décès de sa mère bien-aimée. Elle la suivit au tombeau en 1757! Dupléix demeura seul!

Une phrase extraite d'une lettre de Kerjean, en date du 6 février 1757, et communiquée par M. P. Margry à M. Cartwright, donne une idée exacte de la situation de l'infortuné gouverneur :

« Je ne puis vous exprimer combien les libelles de La Bourdonnais ont fait d'impression ici, et les *Mémoires de Dupléix* n'ont guère fait changer de sentiment. Les Parisiens sont si prévenus en sa faveur, qu'il faudroit faire des miracles pour les faire changer, et je suis persuadé que, quand il ira au spectacle, on claquera des mains pour lui. »

Le 15 février de cette même année, Larche, conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry, écrivait à son ancien commandant-général :

« Si la Compagnie vous accorderoit tous les revenus de ses concessions pour s'acquitter envers vous, elle seroit fort embarrassée actuellement, puisque ce ne sont que ces mêmes revenus, qui font face à tout aujourd'hui. »

Au mois de juillet la commission fut établie, elle lui assignait pour juges : la Grandville et Marville, conseillers d'État, Dufour de Villeneuve, la Corée et de Cipièrre, maîtres des Requêtes.

Le 22 juillet, Dupléix donna requête concluant contre la Compagnie des Indes au paiement de la somme de sept millions deux cent vingt-deux mille, quatre vingt-seize livres,

1. Certains auteurs persistant à considérer le marquis de Bussy comme gendre de Dupléix, nous croyons devoir préciser :

Bussy, Brigadier des Armées du Roi, épousa, en 1761, Mademoiselle de Choiseul, fille de Antoine Marquis de Choiseul, Capitaine de Vaisseau de Sa Majesté.

Le *Mercur de France*, du 1 juillet de cette année, ajoute : « La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la chapelle particulière du Comte de Choiseul, Ménin de Mgr le Dauphin, par l'abbé de Clugny, Comte de Lyon, aumônier du Roi. Leur contrat de mariage avait été signé, le 12 mai, par Leurs Majestés et par la famille Royale.

Marie-Arthémise de Bussy de Choiseul mourut à Paris, le 5 mars 1764, âgée seulement de vingt ans.

seize sols, représentant suivant le solde de ses comptes, les avances faites pour le service de la Compagnie avec les intérêts à sept pour cent, selon le cours alors établi dans l'Inde.

Six mois s'écoulèrent! La Compagnie ne répondit rien.

Des ordres de Boullogne, contrôleur-général, l'obligèrent à sortir de son mutisme. Elle donna, en janvier 1758, une requête tendant à réduire sa défense dans une fin de non-recevoir. Les comptes n'avaient pas été arrêtés en bonne et due forme à Pondichéry : Dupleix devait être sans action contre elle, et elle demandait de le déclarer non recevable dans sa revendication. Godeheu était à la tête de la Compagnie ; il parachevait ainsi son œuvre !

Dès le 15 mars, Dupleix répondit par un long *Mémoire* ; il étala ouvertement la mauvaise foi de la chicane faite sous le couvert de la Compagnie. Jamais, remarquons-le ici, Dupleix, n'accusa dans ses écrits ou ses paroles, le roi ni les ministres

Il consulta les cinq plus célèbres avocats de Paris, Lherminier, Lambon, Rousseau, Cellier et Duhamel ; ils furent d'accord pour déclarer le bien fondé de sa demande. Enfin il donna une nouvelle requête relative à la nature des avances faites. Elles consistaient en quatre millions de livres environ, avancés de ses propres deniers pour la Compagnie ; il réclamait le paiement de cette somme par provision avec intérêt de sept pour cent depuis la date des prêts jusqu'au remboursement complet. A l'égard de trois autres millions il demandait acte de son consentement à les laisser pendant trois ans dans les caisses de la Compagnie, moyennant par elle le service des intérêts à commencer du jour des avances à celui du paiement ; sauf à la Compagnie, pendant ces trois années, à faire, ou requérir, si bon lui semblait, une nouvelle vérification ou révision de ses comptes ; ce laps de temps écoulé, ces comptes demeureraient définitivement arrêtés.

La Compagnie fit la sourde oreille pendant six mois.

Durant cette période, Dupleix, incapable de rester dans l'isolement et désireux de se créer un nouvel intérieur, cher-

cha une seconde compagne. Le 18 novembre 1758, il épousait, à l'église de Saint-Sulpice, Mademoiselle Marie-Thérèse de Chasténay-Lanty! Elle était d'une excellente famille, mais sans fortune. Duplex vivait sur le produit de la vente des propriétés achetées en Normandie, lors de son élévation au marquisat. On l'accusa de dépenses insensées et on tourna en ridicule son indigence prétendue!

« On ne se contente pas, écrivait-il à cette époque, de me jeter dans les plus cruels embarras, en différant l'examen de mon compte et en retenant ce qui m'est dû; on a la dureté de me les imputer à moi-même en exagérant les dépenses d'une maison nombreuse! Qu'il est triste d'avoir à se justifier des maux mêmes qu'on nous cause! Les personnes logées ou nourries dans ma maison sont ou des parens ou des alliés, ou des amis revenus avec moi de l'Inde, et qui, en me confiant toute leur fortune, m'ont aidé à faire une partie des avances dont je demande aujourd'hui le remboursement. L'impossibilité où je suis de payer ces personnes, qui n'ont d'autre bien que celui qu'elles m'ont confié et qui partagent mes malheurs sans me reprocher ce qu'elles souffrent à mon occasion, me met dans la nécessité de les loger et de les nourrir. Pourrois-je, sans l'ingratitude la plus noire, me séparer d'elles (1)? »

Le 10 décembre 1758, Louis XV, par un arrêt de son Conseil d'État, signifié à Duplex à la requête de la Compagnie le 20 du même mois, évoqua l'affaire pour être jugée au Conseil des Dépêches. Voici les termes du dispositif de cet inique arrêt :

« Ouy, le rapport du sieur de Boulongne, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur-général des finances. Le Roi étant en son Conseil, a évoqué et évoque à sa personne les demandes, contestations, différends et prétentions nés et à naître, circonstances et dépendances entre la Compagnie des Indes d'une part, et ledit sieur Duplex, d'autre part, pendantes devant les sieurs commissaires députés par Sa Majesté par l'arrêt de son Conseil d'État du 30 avril 1757, et autres rendus en conséquence. Ce faisant, Sa Majesté a ordonné et ordonne que dans un mois pour tout délai, à compter du jour de la signification du présent arrêt, les parties remettront leurs mémoires et pièces entre les mains du sieur Dufour de Ville-neuve, que Sa Majesté a commis et commet à cet effet, pour, après

1. Lettre communiquée par M. P. Margry à M. Cartwright.

qu'il en aura communiqué aux sieurs Bidé de la Grandville, Feydeau de Marville, de la Bourdonnaye, et abbé de Salaberry, conseillers d'État, être au rapport dudit sieur Villeneuve, et en présence et de l'avis desdits commissaires, fait droit sur le tout par Sa Majesté, ainsi qu'il appartiendra. »

On communiqua à Dupleix un nouveau *Mémoire* de la Compagnie contenant, à des injures près, la répétition des mêmes fins de non recevoir. Le pauvre homme ne daigna pas y répondre tout d'abord, mais la Compagnie le menaçant d'une autre publication plus considérable, il rédigea son dernier *Mémoire*, paru en 1759, chez P. Al. Leprieur, imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques à l'Olivier, à Paris.

Il reprit, *ab ovo*, toutes les preuves de ses avances à la Compagnie de 1749 à 1754.

S'il était simple agent volontaire, *negotiorum gestor*, la Compagnie doit lui abandonner le bénéfice résultant de ces avances ou lui rembourser l'argent avancé.

S'il était le mandataire de la Compagnie, comme il était en effet, c'est-à-dire fondé de pouvoirs, si sa gestion a été approuvée, la Compagnie n'a pas le choix. La loi veut le remboursement de toutes les avances avec intérêt, le mandataire doit être pleinement indemne. Or Dupleix était bien le mandataire de la Compagnie, celle-ci ne l'a jamais nié et ne pouvait le nier.

Elle s'est emparée, au mépris de tout droit, de toute équité, des fonds destinés par les princes hindous à rembourser les avances personnelles faites par Dupleix pour les soutenir dans leurs luttes, et au moment où elle lui refuse le remboursement de sept millions de livres avancées pour elle et des intérêts, elle jouit de ces fonds, elle les touche depuis 1754; elle a donc encaissé à tort plus de vingt-deux millions!

« Vous n'avez pas arrêté de compte; donc vous n'avez point d'action, donc vous n'êtes pas recevable dans votre demande! » Voilà la réponse constante de la Compagnie. Mais si cet arrêté n'a pas eu lieu, Dupleix en est-il cause? Non

c'est Godeheu, directeur-général de la Compagnie. *Nemini fraus sua patrocinari debet ; nemo ex suo delicto conditionem suam meliorem facere potest* : Dupleix invoquait ces maximes de droit, accablantes pour la Compagnie !

Les lois ont toujours voulu la punition du dol, de la mauvaise foi et de l'injustice. *Qui dolo desierit possidere pro possidente damnatur, quia* (dit la loi 131 au Digeste ; de *Div. Reg. Jur.*) *pro possessione dolus est*. Ainsi le dol du débiteur refusant à son créancier le titre dû, tient lieu du titre même et le débiteur doit, dans ce cas, être condamné comme si ce titre, alors qu'il en a privé injustement son créancier, existait réellement. Tel était bien le cas de Dupleix et de la Compagnie !

*In omnibus causis pro facto accipitur id, in quo per alium mora fit quominus fiat*, dit encore la loi 39 au Digeste de *Div. Reg. Jur.* Dupleix avait bien fait tout son possible pour se procurer un titre contre son débiteur, et celui-ci, représenté par Godeheu, l'avait empêché d'y parvenir par dol. Dupleix devait donc être traité comme ayant ce titre en main, *pro facto accipitur*, cette règle est générale et suivie dans toutes les affaires, *in omnibus causis*.

Il y a même plus encore dans la loi. Si celui qui a intérêt au non-accomplissement de la condition empêche cet accomplissement, elle doit être considérée comme réellement accomplie, et le juge a autorité pour ordonner valablement l'exécution de la disposition ou de l'engagement conditionnel, comme si la condition avait été véritablement accomplie. *In jure civili receptum est quoties per cum, cujus interest conditionem non impleri, fiat quominus impleatur, perinde haberi ac si impleata conditio fuisset*. (Loi 161, au Digeste de *Div. Reg. Jur.*) C'est une règle de droit civil. Si donc un comptable manque à représenter un acte, condition essentielle d'où dépend son action lorsque le débiteur, ayant intérêt à empêcher l'effet de cette action, l'a mis dans l'impossibilité absolue de faire arrêter ce compte, la loi considère le créancier comme ayant un arrêté

de compte en bonne et due forme, *perinde haberi ac si impleata conditio fuisset.*

Dupleix invoquait tous ces textes et bien d'autres, toutes ses preuves multipliées ne laissaient aucun doute pour un esprit impartial et juste, ne donnaient aucune place aux doutes de l'ambiguïté ou aux paradoxes les plus subtils ; elles étaient respectables et auraient dû être décisives ! Hélas ! le roi pour récompense suprême de ses services le condamna froidement à la misère. Jamais plus l'affaire ne fut évoquée.

Le 20 août 1759, il eut la consolation de voir naître une fille de son mariage avec Mademoiselle de Chastenay-Lanty. Cette enfant, dotée par Louis XVI, qui chercha ainsi à réparer les torts de son prédécesseur, fut mariée, le 13 avril 1779, à Marie-Jean de Valory, marquis de Leci.

Dupleix sollicita enfin du roi protection contre la contrainte par corps.

« Mes créanciers m'écrasent dans l'Inde et à Paris. Je meurs de faim au milieu d'une fortune considérable, acquise par un patrimoine honnête et augmentée par trente-quatre ans des services les plus brillants, fortune que j'ai sacrifiée avec la plus grande générosité pour faire des acquisitions immenses à la Compagnie, qui peuvent, si l'on sait suivre mes idées et ce que j'avais commencé, mettre dans l'Inde la Compagnie en état de subsister par elle-même (1). »

Au mois d'août 1763, Kerjean se voyait obligé d'écrire à un personnage influent :

« Je puis sans doute, Monsieur, vous ouvrir mon cœur avec l'assurance que vous partagerez mes sentimens, parce que vous êtes un galant homme, que les malheureux ont de véritables droits sur vous, et qu'on peut vous proposer le bien avec sûreté...

« Monsieur Dupleix est, comme vous le savez, dans la position la plus affreuse. Les gens qui ont mis sa maison à bail judiciaire et auxquels elle a été adjugée pour 1,200 livres, viennent de lui signifier par le défaut de payement, ainsi qu'à sa femme, de vider la maison. On a fait les mêmes démarches vis-à-vis de Monsieur de Montlezun ; sans doute que lundi nous aurons notre tour. M. Chandelier, de Paris, fournisseur de sa maison veut et peut faire vendre les meubles. Nous avons garnison chez nous pour la capitation, si bien, Monsieur, que,

1. Communiquée par M. P. Margry à M. Cartwright.

par le défaut de 6,000 livres, nous sommes tous sur le point de crouler. Monsieur et Madame Dupléix sont bien véritablement sans la première ressource, et cela dans le moment où il a besoin de toute sa tête pour repousser les injures et les assertions captieuses que la Compagnie lui fait si indécentement dans son *Mémoire*, et dont nous pouvons dire à l'avance qu'il triomphera (1). »

La réplique en question fut imprimée en effet : « Ce fut, dit M. Cartwright, la dernière étincelle de la mâle énergie de Dupléix, courageux jusqu'à la fin, la dernière protestation de son souffle d'agonisant contre l'injustice infâme de ses puissants spoliateurs. La maladie avait, en dernier lieu, singulièrement affaibli sa constitution, qui d'ailleurs n'avait jamais été très robuste, et à peine les pages de cette défense avaient-elles quitté la presse, que la main qui les avait écrites était glacée par la mort ! »

Il disait dans ce *Mémoire* :

« J'ai sacrifié ma jeunesse, ma fortune, ma vie à combler de richesses ma nation en Asie ; de malheureux amis, de trop faibles parents, consacrèrent tous leurs biens à faire réussir mes projets, ils sont maintenant dans la misère...

« Je me soumetts à toutes les formes judiciaires, je demandé comme le dernier des créanciers, ce qui m'est dû...

« Mes services sont traités de fable ; ma demande est ridicule ; je suis traité comme le plus vil des hommes !...

« Je suis dans la plus déplorable indigence ; je n'ai pas de bien qui ne soit saisi...

« J'ai été obligé d'obtenir des arrêts de surséance pour n'être pas traîné en prison !... »

Il mourut trois jours après avoir tracé ces lignes éloquentement douloureuses, dans la nuit du 10 au 11 novembre 1763.

Son glas funèbre, selon l'expression de M. H. Bionne, sonnait en même temps l'agonie de notre puissance coloniale !

Avant de rendre le dernier soupir, Dupléix avait assisté avec douleur au renversement de son œuvre : le pavillon britannique flottait avec orgueil sur Pondichéry ! Le nom français

1. Communiquée par M. P. Margry à M. Cartwright.

avait disparu de l'Hindoustan. Le traité de Paris, du 10 février 1763, avait ratifié notre déchéance coloniale !

Jamais Dupleix ne céda à l'ambition ou à l'égoïsme, jamais il ne fut un agent rébelle ou disposé à le devenir. Son patriotisme le fit parfois s'écarter de la ligne de conduite imposée par les directeurs et le ministre, nous en convenons, mais un écart de cette nature, motivé par l'ardent désir de rendre service à son pays, ne peut constituer une faute aux yeux de la postérité et devant le jugement de l'histoire. Et « l'histoire a fait son devoir en le proclamant l'un des plus grands citoyens et des meilleurs serviteurs de la France, un homme de la race des Richelieu et des Colbert ».

Madame Dupleix requit le ministère d'un Commissaire du Chatelet pour sauvegarder au moins les droits de sa fille, sinon pour essayer de sauver quelques épaves de ce naufrage. L'homme de loi procéda au recolement en présence du cadavre de Dupleix, dans la chambre à coucher du défunt, et, selon l'acte dressé, aperçut « étendu sur un lit à piliers bas, un corps mort, que l'on lui dit être celui de Dupleix ! »

La mort du grand homme ne fit aucun bruit ; les gazettes du temps ne l'annoncèrent même pas dans le délai normal.

Le *Mercur de France* imprima seulement cette nouvelle au mois de janvier 1764. Depuis l'arrêt du Conseil d'État du 10 décembre 1758, Dupleix avait cessé d'exister pour Louis XV, la Cour, le gouvernement et la majorité du public.

Silhouette avait enterré les affaires pendant son passage au contrôle général des Finances (1).

La marquise Dupleix et sa fille moururent toutes deux à

---

1. En 1759, M. de Choiseul, dit Michelet, prit un homme de lettres, un simple maître des requêtes, le fit contrôleur général. Homme d'esprit, homme d'affaires, M. de Silhouette avait lu, voyagé à Londres et travaillé à la Compagnie des Indes.

« La flotte anglaise, avant avril nous prit déjà la Guadeloupe. Au Canada l'intrépide Montcalm de Nîmes, sans renfort et sans espoir, lutta jusqu'au mois de septembre, il fut tué, le pays perdu. Dans l'Inde, notre Irlandais Lally, un fou furieux qui n'avait que de la bravoure, avait remplacé Dupleix (Michelet oublie ses prédécesseurs Godeheu et de Leyrit). Il avait neutralisé l'homme capable, gendre de Dupleix

Brunswick, pendant l'émigration et dans la plus profonde détresse; la première le 31 août 1799, la seconde, le 15 juillet 1795.

Du mariage de mademoiselle Duplex avec le marquis de Valory, étaient nés trois enfants : François de Valory, décédé à dix-huit ans ; Célestine-Henriette de Valory, mariée au marquis Rozée d'Infreville ; Marie-Hélène-Thérèse, unie, le 4 novembre 1806, au marquis du Puy-Montbrun-Rochefort. Cette dernière est la grand'mère de Madame la marquise de Vendeuil, du marquis de Labaume du Puy-Montbrun, et l'arrière-grand'mère du marquis du Cotton du Puy-Montbrun. Ces renseignements nous ont été adressés par M. le marquis de Vendeuil.

La famille d'Infreville existe aussi toujours ; deux de ses membres appartiennent à l'armée de terre ; d'autres d'Infreville se sont créés des situations dans l'enseignement libre et la marine. Un M. Rozée d'Infreville, ancien sous-préfet de Quimperlé et de Coulommiers, eut deux enfants, l'un des officiers précités et une fille, mariée à M. Coppinger, ancien conseiller de préfecture. La branche collatérale des Mézy s'est éteinte dans la famille de Nazelles.

Guillaume-Joseph Duplex, cousin du gouverneur de Pondichéry, fut conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes

---

(gendre manqué oui!), l'excellent général Bussy; il avait par ses barbaries, ses emportements, son mépris pour les croyances indiennes, mis l'Inde entière contre nous. Il échoua devant Madras en février 1759 et de plus en plus déclina devant l'ascendant de lord Clive.

« M. de Choiseul exécuta le financier philosophe de Silhouette. Il en rit lui-même. Il se joignit gaiement à la meute des siffleurs et des moqueurs. Désormais le portrait d'une ombre fut appelé Silhouette. On s'en amusa partout, Versailles autant que Paris. Les habits à la Silhouette n'ont ni poche, ni gousset. »

Le *Journal officiel* du 29 août 1869, p. 1154, 3<sup>e</sup> colonne dit :

« Il (le château de Bry-sur-Marne) fut construit en 1759 par Étienne de Silhouette... une des principales distractions de ce seigneur consistait à tracer une ligne autour de l'ombre d'un visage, afin d'en voir le profil dessiné sur le mur ; plusieurs salles de son château avaient les murailles couvertes de ces sortes de dessins que l'on appelle des Silhouettes, du nom de leur auteur, dénomination qui est toujours restée. » M. de Silhouette traduisit Pope.

honnaire de son hôtel et intendant de justice, police et finance, dans les provinces de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Gex, commissaire départi par le roi pour l'exécution de ses ordres dans les dites provinces. Il contresigna l'arrêt du Conseil d'État du Roi, du 31 juillet 1778, réglant la compétence de l'amodiation des communaux dans la généralité de Bourgogne.

En parcourant les *in-folio* qui renferme toutes les pièces du procès de Lally-Tollendal et des diverses tentatives de réhabilitation de la mémoire de ce malheureux, faites, à plusieurs reprises, par son fils, nous avons trouvé la preuve indéniable d'alliances postérieures entre les descendants de Madame Dupleix, née Albert de Castro et les La Bourdonnais.

« La mort a successivement, dit d'Esprêmesnil, enlevé M. de La Bourdonnais, M. Dupleix et mon père (gendre de Joanna Begum). Depuis qu'ils ne sont plus, le ciel a permis la réunion de leurs familles. M. de La Bourdonnais a laissé trois enfants : un fils et deux filles. Les deux filles ont épousé l'une M. le marquis de Montlezun, beau-frère de ma mère ; il est né un fils de ce mariage ; l'autre, M. le vicomte d'Authueil, que nous avons perdue, a laissé deux fils, et le fils de M. de La Bourdonnais s'est marié avec mademoiselle O'Friel, cousine issue de germain de ma mère. Ma mère était fille de feu Madame Dupleix. C'est par une sœur de Madame Dupleix que j'ai l'honneur d'appartenir à Madame de La Bourdonnais et à M. le vicomte d'Authueil. Enfin j'ai mon fils qui se trouve, comme moi, très proche parent de tous les petits-fils de M. de La Bourdonnais. Je tiens donc à la mémoire de M. de La Bourdonnais par tous ses enfants qui tiennent eux-mêmes à la mémoire de M. et Madame Dupleix et de mon père par leurs maris, leurs femmes, leurs enfants et le mien. Mais ce n'est point assez pour nous d'être parents. L'amitié a répandu de nouveaux charmes sur cette heureuse alliance, je le dis avec délices, les enfants de M. de La Bourdonnais aiment le fils de M. d'Esprêmesnil et sçavent si son cœur leur est voué. La

paix, la confiance, règnent entre nous. Jamais une parole, un regard équivoque, un souvenir n'a troublé cette aimable con corde ; tout, enfin, est oublié, hors la gloire de deux hommes célèbres qui luttèrent l'un contre l'autre, sans prévoir nos destinées ; et cette gloire nous est désormais commune (1). »

1. *Supplément au troisième Mémoire de M. d'Esprémesnil, à Dijon, pour servir de réponse aux observations du sieur Tollendal, se disant comte de Lally-Tollendal, sur la correspondance de ce Magistrat avec M. le chevalier de Crillon, p. 5 et 6. Décembre 1782. De l'imprimerie de Lottin, aîné, imprimeur-libraire du Roi et ordinaire de la Ville, Paris, rue Saint-Jacques, au Coq.*



# INDEX.

	Pages.
DÉDICACE ... ..	1
INTRODUCTION... ..	1

## CHAPITRE PREMIER.

Famille et enfance de Joseph Dupleix. — Il s'embarque à dix-huit ans; entre au service de la Compagnie des Indes; est nommé gouverneur de Chandernagor. — Ses heureuses innovations commerciales; il établit un comptoir à Patna. — La Compagnie des Indes le choisit pour chef de la hiérarchie coloniale, aux Indes Orientales. — Joanna Begum entre en scène. ... .. 9

## CHAPITRE DEUXIÈME.

État de l'Hindoustan à l'époque de la nomination de Dupleix à Pondichéry. — Principe d'intervention établi par Dumas, prédécesseur immédiat de Dupleix. — Gouvernement indigène. — Rivalité des Compagnies française et anglaise. — Nizam-El-Moulouk. — Les Mahrattes. — Ragodji-Bosla envahit le Carnate et menace Pondichéry. — Conduite énergique de Dumas. — Mahé de La Bourdonnais à Pondichéry; il sauve Mahé... .. 22

## CHAPITRE TROISIÈME.

Les provisions de Dupleix comme gouverneur des ville et port de Pondichéry, octroyées en 1740, sont augmentées en 1742, sur les instances de la Compagnie des Indes. — Dupleix à Ougly, à Pondichéry. — Il fortifie cette ville de ses propres deniers. — Guerre franco-anglaise. — Dupleix reçoit la croix de Saint-Michel et des lettres de noblesse. — Dupleix et La Bourdonnais... .. 27

## CHAPITRE QUATRIÈME.

Siège de Madras et prise de cette ville. — Intervention de Madame Barnaval, belle-fille de Dupleix. — Conflit de juridiction. — Dupleix persiste à garder Madras, malgré La Bourdonnais. — Départ de ce dernier... .. 42

## CHAPITRE CINQUIÈME.

Situation de Dupleix, après le départ de La Bourdonnais. — Anaverdikan assiégé Madras, il est culbuté à Saint-Thomé. — Dupleix

déclare Madras possession française par droit de conquête. — Mafouskan à Pondichéry. — Paradis à Saint-David. — Bouvet renforce la garnison de Madras. — Échec de Gondelour. — Arrivée de l'amiral Boscawen. — Siège de Pondichéry. — Joanna Begum. — Dupleix reçoit le cordon de l'Ordre de Saint-Louis... 61

#### CHAPITRE SIXIÈME.

Traité d'Aix-la-Chapelle. — Madras rendue aux Anglais. — Dupleix entreprend la conquête des Indes. — Chanda-Saëb. — Mouzaferzingue. — La Compagnie reçoit en présent Villenour et quarante aldées ou villages. — Situation de la Compagnie avant la guerre de 1749. — Défaite et mort d'Anaverdikan, à Ambour. — Entrées de Chanda-Saëb et de Mouzaferzingue à Pondichéry. — L'empereur de Delhy demande la main de Mademoiselle Marie-Françoise-Getrude Vincent, fille de Madame Dupleix ; le gouverneur refuse adroitement. — Mouzaferzingue donne à la Compagnie Mazulipatam et Bahour. — Dupleix et les princes Hindous. — Traité avec le roi de Tanjaour. — Jalousie des Anglais. — L'armée alliée, au lieu de marcher sur Trichinapaly, revient à Pondichéry. ... .. 78

#### CHAPITRE SEPTIÈME.

Nazerzingue menace le Carnate. — Dispositions habiles de Dupleix ; sa correspondance avec le comte d'Autheuil ; sa diplomatie avec Nazerzingue. — Révolte des officiers de la Compagnie. — Retraite de d'Autheuil. — Mesures prises par Dupleix. — Mouzaferzingue tombe entre les mains de Nazerzingue. — Bonne nouvelle annoncée par Madame Dupleix. — Instructions du gouverneur-général à ses ambassadeurs auprès de Nazerzingue. — Héroïsme de Prévost de la Touche et de ses trois cents compagnons. — Victoire du comte d'Autheuil sur Mamet-Aly-Kan, fils d'Anaverdikan. — Le marquis de Bussy à Gingy. — Dupleix ourdit un complot contre Nazerzingue. — Ce prince est vaincu et tué sur le champ de bataille. — Mouzaferzingue est proclamé soubab du Dékan. — Il vient à Pondichéry se faire couronner et nomme Dupleix nabab. — Lettre de Dupleix à la Compagnie. — Cadeau à Madame Dupleix ... .. 96

#### CHAPITRE HUITIÈME.

Dupleix et Mamet-Aly-Kan. — Mouzaferzingue veut regagner le nord du Dékan. — Il demande un détachement français pour

Pages.

l'escorter. — Départ du marquis de Bussy et de Kerjean. — Mort de Mouzaferzingue. — Bussy fait nommer soubab Salabetzingue. — Générosité de ce souverain envers la Compagnie. — Les Français à Hydérabad, à Golconde, à Aurengabad. — Bussy commande en maître. — Présent de Salabetzingue à Joanna Begum. — Bussy imite le luxe des Asiatiques. — Projets de Dupleix. — Les Mahrattes. — Victoire due à une éclipse de lune. — Traité avec le Peishwa. — Mamet-Aly-Kan à Trichinapaly. — La Compagnie et Dupleix. — Law à Trichinapaly. — Assassinat de Chanda-Saëb. — Désastre du 13 juin 1752. 119

## CHAPITRE NEUVIÈME.

Rôle de la Compagnie des Indes à Paris et à Londres. — *Mémoire* présenté à Machault, en faveur de Dupleix et de ses collaborateurs. — Dupleix est nommé marquis. — Il essaie de réparer les fautes de Law. — Madame Dupleix continue à être un personnage politique; ses succès diplomatiques. — Le Dékan menacé par Gazendi-Kan, frère de Nazerzingue. — Curieuse lettre de Dupleix au colonel de Bussy. — Dévastations commises par les Anglais. — Mission du comte d'Autheuil en France. — Lawrence et Kerjean. — Gazendi-Kan est assassiné. — La situation s'améliore au Dékan. — Sédition dans l'armée du soubab. — Exaspération du colonel de Bussy. — Il va refaire sa santé à Mazulipatam. — Saïd-Lasker-Kan. — Dupleix ordonne à Bussy de rejoindre son poste. — Le soubab donne à la France les provinces de Moustafanagar, Ellore, Rajimendrie et Chicacole. — Bussy règne sur le Dékan. — Défaite de Rajah-Saëb. — Tactique de Dupleix. — Lawrence et d'Astruc. — Succès de Kerjean à Gingy. — Lettre de Mamet-Aly-Kan à Dupleix.... 141

## CHAPITRE DIXIÈME.

Vues de Dupleix sur l'Indo-Chine; la Compagnie s'y oppose. — Firman de l'empereur de Delhy et lettre du nabab de Bengale à Dupleix. — Le gouverneur voudrait envoyer une ambassade au Grand-Mogol; refus de la Compagnie. — Lettre secrète du Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie. — Négociations à Londres. — Godeheu est nommé commissaire du Roi; ses instructions. — Les Anglais exigent l'ordre de rappel de Dupleix; Louis XV le signe. — Machault et la famille Dupleix. — Lettre de Godeheu à Dupleix. — Instructions secrètes de la Compagnie. — Bussy demande en mariage Mademoiselle Marie-Fran-

Pages.

goise-Gertrude Vincent ; Madame Dupleix et son mari lui répondent favorablement. — Conférence de Sadras. — Lettre de Godeheu, envoyée à Dupleix de l'Île-de-France. — Lettre du gouverneur-général à ses subordonnés. — État de la situation de l'Hindoustan ... .. 156

#### CHAPITRE ONZIÈME.

Arrivée de Godeheu en rade de Pondichéry ; sa lettre à Dupleix. — Il débarque à Pondichéry, le 2 août 1754. — Révocation de Dupleix. — Noble conduite du marquis. — Son dernier acte de pouvoir. — Lettre de Bussy. — Correspondance entre Godeheu et Dupleix. — Godeheu retire le commandement de l'armée de Trichinapaly à Mainville. — Arrestation de Papiapoulé, receveur du Carnate. — Dupleix présente ses comptes pour les faire arrêter ; refus formel de Godeheu afin de ruiner son ancien ami. — Lettre de Godeheu à Madame Dupleix. — Le 14 octobre 1754 ! — Godeheu fait lever le siège de Trichinapaly et rentrer l'armée à Pondichéry. — Instructions apportées par la *Fière* et le *Machault*. — Traité conditionnel et traité de trêve, signés par Godeheu et Saunders, gouverneur de Madras. — Godeheu quitte l'Inde ... .. 174

#### CHAPITRE DOUZIÈME.

Dupleix à Lorient, à Paris. — Il réclame de la Compagnie le règlement de ses comptes. — Moras. — Lettres de Madame Dupleix ; sa mort. — Décès de Mademoiselle Vincent. — Dupleix reste seul. — Lettre de Kerjean. — Requête de Dupleix contre la Compagnie ; fin de non-recevoir de celle-ci. — *Mémoire* de Dupleix. — Il épouse Mademoiselle de Chastenay-Lanty. — Lettre du marquis contre ses détracteurs. — Arrêt de Louis XV. — Nouveau *Mémoire* de Dupleix. — Dupleix et le *Digeste*. — Il a une fille. — Lettre de Dupleix. — Lettre de Kerjean. — Phrases recueillies dans le dernier *Mémoire* de Dupleix. — Mort de Dupleix le 11 décembre 1763. — Les descendants de Dupleix. 194

